



ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2017

Présentées par Monsieur Didier ROBERT
Président du Conseil Régional

ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2017

27 OCTOBRE 2016

SOMMAIRE

I. AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES : LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES DES FINANCES RÉGIONALES	p 5
II. LES GRANDES ORIENTATIONS PAR PILIER D'INTERVENTION	p 45
1. Pilier 1 : un passeport réussite pour chaque jeune Réunionnais	p 45
2. Pilier 2 : engager la 2ème génération des grands chantiers réunionnais	p 76
3. Pilier 3 : libérer les entreprises, libérer les énergies	p 124
4. Pilier 4 : libérer la terre réunionnaise	p 149
5. Pilier 5 : notre identité, notre culture, not' fierté	p 177
6. Pilier 6 : plus d'égalité des chances pour les familles	p 199
7. Pilier 7 : cap sur le monde, cap sur l'océan Indien	p 215

I - AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES :

LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES DES FINANCES RÉGIONALES

COMMISSION N°1 :

COMMISSION AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES (CAGF)

Après des élections régionales programmées exceptionnellement en décembre 2015, le conseil régional a adopté son Budget primitif 2016 le 29 avril 2016. Le Budget primitif 2017 sera donc le premier budget qui traduira les orientations de la mandature en année pleine. Il s'inscrit dans une démarche d'amplification de l'action menée depuis 2010 basée à la fois sur un haut niveau d'investissement en appui aux entreprises et aux collectivités, ainsi que sur un haut niveau d'interventions de proximité et d'accompagnement des Réunionnais dans leur vie quotidienne.

La situation économique en 2015 s'est caractérisée par une croissance qui s'est maintenue à 2,8 % après 3,1 % en 2014. Les revenus étant orientés à la hausse et les prix à la baisse, le pouvoir d'achat augmente et la consommation des ménages se renforce (+ 3,2 % en volume). L'investissement progresse, mais moins vite qu'en 2014, et les exportations repartent à la hausse.

La situation sur le marché du travail s'améliore. La demande d'emploi progresse modérément tandis que l'emploi salarié marchand reste dynamique (+ 3,7 % sur un an). L'emploi dans la construction confirme sa reprise. Au final, le taux de chômage diminue et se situe à 24,6 %. Toutefois, ce ne sont pas moins de 160 000 Réunionnais qui étaient en recherche d'emploi à fin 2015.

Pour faire face aux enjeux économiques, la région Réunion conduit un projet qui vise à la cohérence des politiques menées notamment en faveur de la jeunesse, du logement et de la culture, la recherche d'un développement économique durable, la promotion de l'égalité des chances pour les familles réunionnaises et l'amplification de la politique de coopération régionale. Ce faisant, elle s'est engagée dans une approche pluriannuelle de la gestion de ses investissements. Cette stratégie a fait l'objet d'une analyse financière à long terme afin de définir une trajectoire équilibrée des finances de la collectivité en tenant compte des priorités de la précédente mandature (NRL – TEE – aéroports). Cette mise en perspective pluriannuelle des investissements sera mise à jour courant 2016 afin d'intégrer les nouvelles priorités de la mandature. Cette nouvelle trajectoire d'équilibre des finances régionales guidera l'élaboration des prochains budgets primitifs.

Sur le volet recettes, cette stratégie devra contourner l'impact défavorable des finances publiques nationales. Pour les collectivités locales associées à l'effort de redressement des comptes publics, la baisse de la Dotation globale de fonctionnement sera poursuivie, ce qui devrait représenter une diminution de 3,6 M€ pour La Réunion pour l'année 2017. La perte cumulée de 2013 à 2017 devrait représenter 13,7 M€ pour la région Réunion.

Associée aux déficits cumulés des transferts successifs dont les compensations n'ont pas été à la hauteur des charges, cette perte de recettes pour la région, comme pour les autres niveaux de collectivités, renforce la pression sur les exécutifs locaux qui n'ont de choix, pour la plupart, que d'augmenter la fiscalité ou de diminuer leurs investissements ou leurs interventions.

A ce titre, 2017 sera marquée par la mise en application des transferts introduits par la loi NOTRe, celui du transport non urbain prévu au 1^{er} janvier 2017 et du transport scolaire au 1^{er} septembre 2017. Un autre évènement majeur est attendu en 2017 : l'obtention de la décision de la Commission Européenne sur le dossier grand projet FEDER Nouvelle Route du Littoral pour la période de programmation 2014-2020.

C'est dans ce contexte que doit s'élaborer le projet de BP 2017 :

- un budget qui continue à afficher l'inscription d'un haut niveau d'investissement pour participer significativement au soutien de l'activité économique,
- un budget qui répond aux exigences de la situation économique par une forte mobilisation de la région aux côtés des autres collectivités locales et des opérateurs privés,
- un budget qui s'inscrit dans le renforcement de l'action dont les jalons ont été posés depuis 2010.

La croissance et l'emploi sont au coeur de notre mobilisation. Face à la situation économique et sociale de La Réunion, forte de ses moyens financiers et sa capacité d'influence, la collectivité aura l'obsession de se mobiliser sur ce qui est essentiel pour créer de l'emploi et de la richesse, pour construire l'avenir.

Pour l'année 2017, les orientations budgétaires au titre des « affaires générales et financières » se déclineront comme suit :

- **Assurer le financement du projet de mandature**
- **Mobiliser les agents autour du projet de mandature**
- **Faire de la gestion patrimoniale un centre de profits**
- **Accélérer le rythme de programmation et de certification des programmes européens 2014-2020**

CHAPITRE 1^{ER}

1. LE FINANCEMENT DU PROJET DE MANDATURE

Le débat d'orientations budgétaires 2017 doit permettre, à partir de l'examen de la situation financière de la collectivité et des éléments de contexte, de définir les orientations budgétaires en vue de la préparation du budget primitif 2017 qui sera voté en fin d'année.

En préambule, il convient de rappeler que la loi relative à la nouvelle organisation du territoire de la République du 7 août 2015 et le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 sont venus préciser le contenu du rapport d'orientations budgétaires. Néanmoins, la région Réunion avait anticipé cette évolution de la réglementation, malgré l'absence de décret d'application, lors de l'examen des orientations budgétaires 2016.

Sous cette précision, comme pour les rapports antérieurs, les éléments qui vont servir, comme hypothèses de travail, à la préparation du Budget Primitif 2017, vous sont présentés ci-dessous :

1.1. Le contexte économique et financier

1.1.1. L'environnement international

Selon les perspectives du Fonds Monétaire International (FMI) de juillet 2016, les prévisions de croissance mondiale pour 2016/2017 s'appuient sur une hypothèse favorable de dissipation progressive des incertitudes économiques, politiques et institutionnelles actuelles (issue du BREXIT, difficultés du système bancaire portugais et italien, impact des ajustements budgétaires sur les exportations, tensions géopolitiques au Moyen-Orient, ...).

A partir de là, pour le FMI, l'économie mondiale devrait croître de 3,4 % en 2017, soit un taux légèrement supérieur à celui attendu pour 2016 (3,1%). Néanmoins, cette augmentation ne devrait pas profiter à la zone euro dont les perspectives ont été revues à la baisse (-0,1%) après le vote sur le référendum britannique.

zones	2016	2017
monde	3,1%	3,4%
pays avancés	1,8%	1,8%
dont Etats Unis	2,2%	2,5%
dont zone €	1,6%	1,4%
dont France	1,5%	1,2%
pays émergents et en développement	4,1%	4,6%
dont Russie	-1,2%	1,0%
dont Chine	6,6%	6,2%
dont Inde	7,4%	7,4%
dont Brésil	-3,3%	0,5%
dont Afrique du Sud	0,1%	1,0%

source : FMI - perspectives de l'économie mondiale - juillet 2016

Face à une sous-utilisation des capacités et des perspectives de faible inflation, la plupart des pays avancés devraient combiner plus largement des mesures d'accompagnement de la demande à court terme et des réformes structurelles propres à redynamiser la croissance à moyen terme.

Dans ce contexte, les Banques Centrales (FED et BCE) restent prudentes dans la conduite de la politique monétaire en maintenant les taux directeurs aux niveaux actuels afin de ne pas casser le potentiel de reprise économique (le relèvement de 0,25 % des taux de la FED date de décembre 2015).

évolution de différents taux

dates	FED	REFI-BCE	Euribor 3m	TAG 3m	EONIA
15/07/09	0,25%	1,00%	1,007%	0,7055%	0,340%
15/07/10	0,25%	1,00%	0,827%	0,3612%	0,393%
15/07/11	0,25%	1,50%	1,599%	1,0883%	1,016%
12/07/12	0,25%	0,75%	0,497%	0,3370%	0,128%
12/07/13	0,25%	0,50%	0,220%	0,0869%	0,087%
21/08/14	0,25%	0,15%	0,186%	0,0885%	0,013%
21/09/15	0,25%	0,05%	-0,037%	-0,1233%	-0,141%
31/08/16	0,50%	0,00%	-0,298%	-0,3400%	-0,339%

source : Finance Active

Lorsque les banques centrales baissent leurs taux directeurs, elles favorisent le crédit et donc la relance des investissements. A l'inverse, elles vont les augmenter lorsqu'il y a un risque d'inflation et qu'elles souhaitent contrôler la situation.

Avec un taux à zéro, les banques se financent sans frais auprès de la BCE et peuvent ainsi abaisser les taux qu'elles pratiquent auprès de leurs clients qui s'endettent. A l'inverse, les placements des épargnants auprès des banques ne rapportent plus, ce qui devrait les inciter à consommer plutôt qu'à thésauriser.

1.1.2. Les finances publiques françaises

1.1.2.1. Le budget de l'État

Le rapport préparatoire au débat d'orientations des finances publiques, qui s'est tenu à l'Assemblée Nationale en juillet dernier, a présenté les grandes lignes du dernier budget du quinquennat.

Après une baisse continue depuis 2013, les dépenses de l'Etat devraient repartir à la hausse en 2017. Hors charge de la dette, elles devraient s'élever à 388,5 Mds € contre 385,9 Mds € en 2016 alors qu'elles devaient initialement baisser de 3,5 Mds € selon la trajectoire triennale présentée initialement à Bruxelles.

En dépenses, le gouvernement propose d'accorder la priorité à trois secteurs prioritaires l'éducation et la jeunesse, la sécurité et l'emploi.

Sur la base d'une prévision de croissance économique de 1,7 % pour 2017, et d'un maintien de l'objectif de réduction du déficit public à 2,7 % du PIB en 2017, le financement des dépenses nouvelles devrait notamment être assuré par des coupes dans les champs non prioritaires de l'action gouvernementale, la diminution des prélèvements sur recettes au profit de l'Union Européenne, le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et une réduction de la charge de la dette.

Les concours aux collectivités locales baisseront de 2,8 milliards € par rapport à la Loi de Finances 2016 dont 2,5 Mds € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement, soit 1,2 Mds € de moins que l'évolution planifiée dans le programme de stabilité.

Les crédits du ministère des Outre-Mer n'augmenteront que de 16 M€ avec comme priorité l'accès au logement, l'emploi, l'investissement local et les recrutements du SMA (Service militaire adapté) dans le cadre du plan SMA 6000.

ÉVOLUTION DE LA DGF DE 2011 A 2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DGF (en M€)	41 392	41 390	41 505	40 121	36 607	33 222
Taux d'indexation	Montant fixé en valeur	Montant fixé en valeur	+ 0,3 %	- 3,3 %	- 8,8 %	-9,3%

Source : lois de finances initiales.

1.1.2.2. Le budget des collectivités locales

Ensemble des collectivités

Selon le dernier rapport de l'Observatoire des Finances Locales, les recettes de fonctionnement des collectivités locales en 2015 ont progressé rapidement notamment en raison d'une reprise de la CVAE. Globalement, les recettes des collectivités locales ont progressé de 0,8 % en 2015 malgré la baisse des concours de l'État de 3,5 Mds €.

(en M€)

	Dépenses 2015					
	fonctionnement		investissement		total	
	montant	évol.	montant	évol.	montant	évol.
Communes et EPCI	90,1	0,9%	38,2	-7,3%	128,3	-1,7%
départements	61,2	3,2%	14,3	0,7%	75,5	2,7%
régions	18,4	3,4%	12,1	6,1%	30,5	4,5%
ensemble	169,7	2,0%	64,6	-3,3%	234,3	0,5%

(source : rapport juillet 2016 de l'Observatoire des finances locales)

Avec le ralentissement de la progression des dépenses de fonctionnement (1,7 % en 2015 contre 2,5 % en 2014), l'épargne brute repart à la hausse après trois années de baisse.

Mais malgré cette hausse de l'épargne (2,1%) qui ne concerne que le bloc communal, les dépenses d'investissement diminuent de 6,6 % en 2015 après une diminution de 7,8 % en 2014, ce qui suggère que ce recul résulte du cycle électoral voire des effets de la loi NOTRe. Les régions sont le seul niveau de collectivité dont les dépenses d'investissement progressent (4,7%).

Néanmoins, pour le secteur économique, en 2014 et 2015, il en résulte que les entreprises ont été confrontées à une baisse des commandes publiques locales ainsi chiffrée, pour leurs investissements uniquement, à - 6,33 Md€ pour le secteur communal, - 1,18 Md€ pour le secteur intercommunal, - 1,21 Md€ pour les départements (Cf. tableau 13) ; seules les régions ont accru leurs investissements de 0,6 Md€ sur la même période. Le cumul, sur ces deux exercices, est donc de 8,12 Md€ de chiffre d'affaires global perdu pour l'économie nationale.

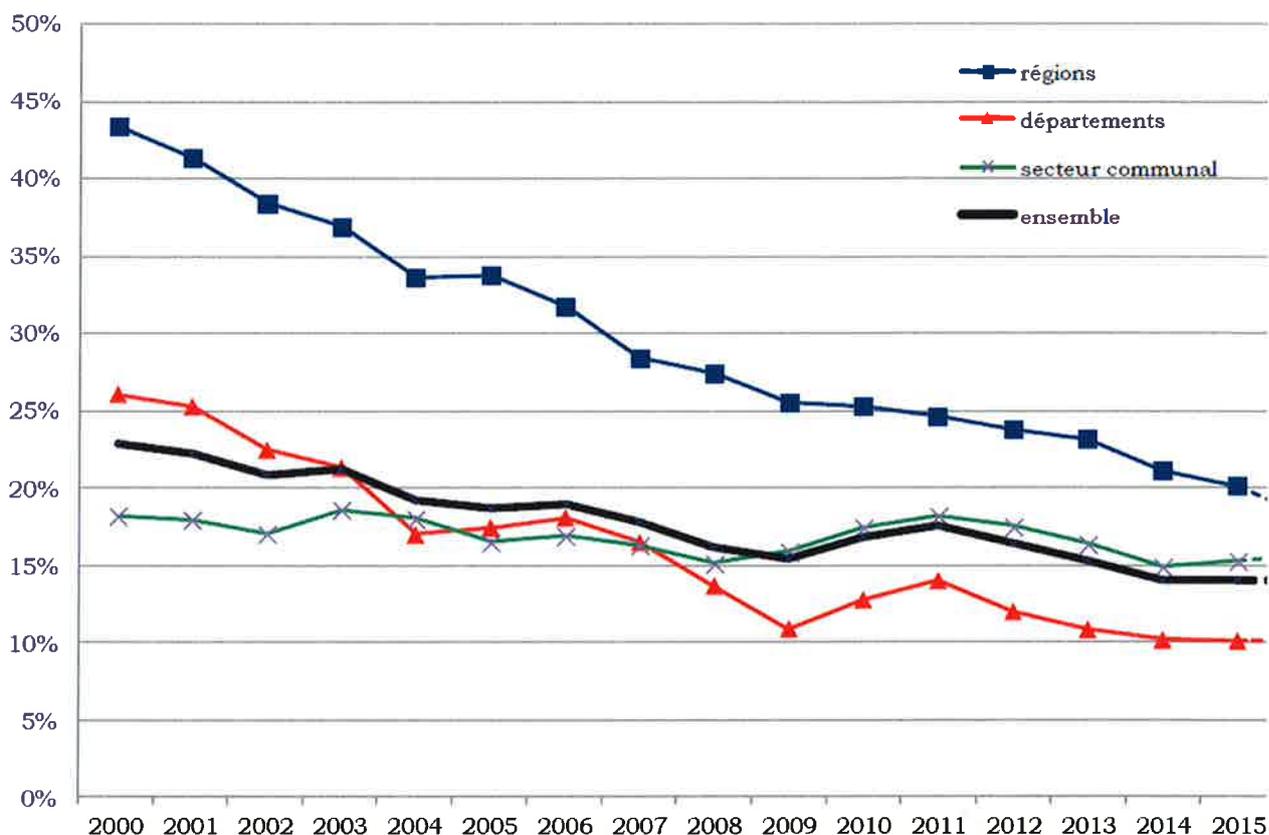
En parallèle, la baisse des dotations d'État sur les deux même exercices a été de 5,17 Md€.

Il convient de noter qu'à compter de 2016 le dispositif du FCTVA est étendu aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie ainsi qu'à la réalisation d'infrastructures passives intégrant leur patrimoine et mises à disposition d'opérateurs privés chargés de leur exploitation.

Les budgets primitifs 2016 de l'ensemble des collectivités locales annoncent un ralentissement de la progression des ressources des collectivités locales (hausse ralentie des recettes fiscales et nouvelle diminution de la DGF de 3,4 Md€).

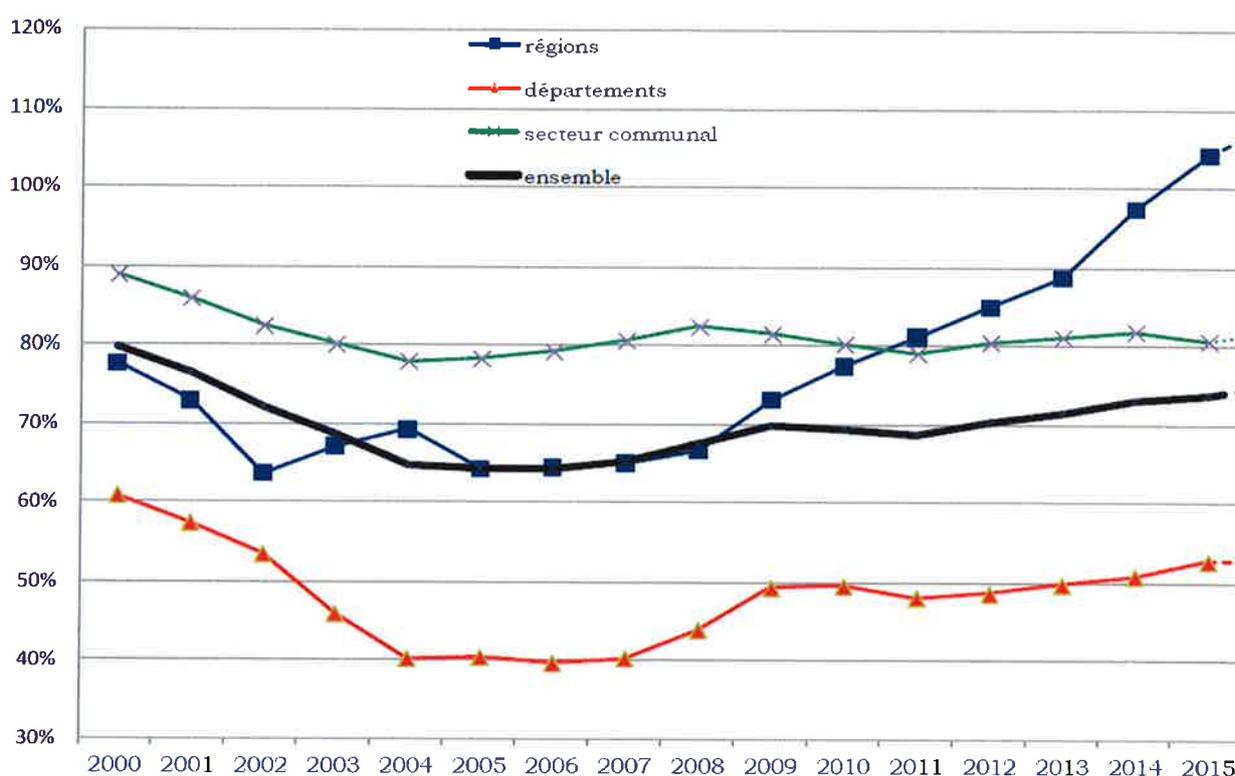
La croissance limitée des dépenses de fonctionnement permet de stabiliser le taux d'épargne brute avec cependant des différences selon le niveau de collectivités. Les dépenses d'investissement devraient augmenter légèrement, sauf pour les départements.

Taux d'épargne brute



Au sein des régions, la région Réunion se place très favorablement avec un taux d'épargne brute à 29 % de 2013 à 2015 alors que celui-ci a subi en moyenne une diminution de 10 % en 2014 et de 3 % en 2015.

TAUX D'ENDETTEMENT : DETTE/RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Bien que la région Réunion ait lancé un vaste programme d'investissement dont l'action majeure est le chantier de la Nouvelle Route du Littoral, sa capacité de désendettement de 3,4 années à fin 2015 est mieux orientée que la moyenne des régions à 5,2 années grâce à un niveau d'épargne brute élevé.

Au niveau local

(en M€)

	compte admin.		évol.	budget primitif		évol.
	2014	2015		2015	2016	
Communes EPCI	2 068,6	2 069,9	0,1%	2 244,6	2 297,7	2,4%
fonctionnement	1 554,6	1 574,8	1,3%	1 587,0	1 607,2	1,3%
investissement	514,0	495,1	-3,7%	657,5	690,5	5,0%
<i>dont équipement brut</i>	<i>364,3</i>	<i>373,0</i>	<i>2,4%</i>	<i>443,5</i>	<i>441,2</i>	<i>-0,5%</i>
Département	1 691,4	1 635,4	-3,3%	1 662,8	1 693,3	1,8%
fonctionnement	1 364,4	1 389,9	1,9%	1 388,7	1 420,1	2,3%
investissement	326,9	245,5	-24,9%	274,0	273,2	-0,3%
<i>dont équipement brut</i>	<i>64,3</i>	<i>61,8</i>	<i>-3,9%</i>	<i>55,7</i>	<i>59,8</i>	<i>7,4%</i>
Région	945,4	1 069,5	13,1%	1 034,6	1 035,0	0,0%
fonctionnement	394,5	395,2	0,2%	379,6	413,4	8,9%
investissement	551,0	674,3	22,4%	655,0	621,7	-5,1%
<i>dont équipement brut</i>	<i>333,3</i>	<i>421,5</i>	<i>26,5%</i>	<i>513,0</i>	<i>461,9</i>	<i>-10,0%</i>
total	4 705,4	4 774,7	1,5%	4 942,0	5 026,0	1,7%
fonctionnement	3 313,5	3 359,9	1,4%	3 355,3	3 440,6	2,5%
investissement	1 391,9	1 414,9	1,7%	1 586,6	1 585,3	-0,1%
<i>dont équipement brut</i>	<i>761,9</i>	<i>856,3</i>	<i>12,4%</i>	<i>1012,2</i>	<i>963,0</i>	<i>-4,9%</i>

source : CA 2015 et BP 2016 des collectivités locales de La Réunion

A partir des données obtenues, toutes collectivités confondues (Communes/EPCI/Départ./Région), une lecture rapide conduit au constat suivant :

- dépenses de fonctionnement : une progression globale de 1,4% au Compte Administratif 2015 par rapport à celui de 2014 et de 2,5 % au Budget Primitif 2016 par rapport à celui de 2015,

- dépenses d'investissement : pour les seules dépenses d'équipement brut, une hausse globale de 12,4 % au Compte Administratif 2015 par rapport à celui de 2014 et une baisse globale de 4,9 % au Budget Primitif 2016 par rapport à celui de 2015.

2. ÉVOLUTION DU BUDGET DE LA RÉGION (BUDGET PRINCIPAL)

2.1. Analyse rétrospective

En mouvements réels, les évolutions sur la période 2011-2015 (l'analyse rétrospective du budget de la Région a toujours porté sur une période quinquennale) peuvent être résumées comme suit :

- en section de fonctionnement : les recettes ont progressé de 6,0% en moyenne annuelle, cette progression élevée s'expliquant surtout par l'encaissement des subventions du FSE, qui reste néanmoins irrégulière et complique l'élaboration des budgets annuels.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 7,4% en moyenne annuelle, cette progression s'expliquant notamment par la mise en œuvre du programme d'actions de la mandature parmi lesquelles figurent notamment les emplois verts, la continuité territoriale et l'apprentissage.

Sur ces bases, l'épargne brute, restant a un niveau élevé, a augmenté en moyenne de 3 %/an et représente près de 30 % des recettes réelles de fonctionnement en 2015, avec une situation plus contrastée par sous budget.

- en section d'investissement : un programme d'équipement de 1 872,9 M€ a été réalisé sur la période, financé par l'épargne dégagée en section de fonctionnement à hauteur de 41% ainsi que par des recettes de transferts en investissement à hauteur de 36 % (subventions européennes, FCTVA, dotations État, ...), 11 % en variation de dette et 12 % en utilisation des réserves constituées antérieurement.

Fin 2015, l'endettement de la Région est de 565,7 M€ soit 3,4 années d'épargne brute tel qu'indiqué dans le rapport de présentation du Compte Administratif pour l'exercice 2015.

2.2. Le besoin de couverture des AP engagés antérieurement

Comme indiqué dans l'état normalisé sur la gestion pluriannuelle annexée au compte administratif 2015, issu de l'extraction de notre application budgétaire informatique, les engagements de la collectivité à fin 2015 sont les suivants :

section d'investissement AP/CP					
2010-2015	eng. comptable	eng. Juridique	EC/EJ	mandatement	mdt/EJ
total	3 812 110 436	3 271 700 674	86%	1 675 142 668	51%

section de fonctionnement AE/CP					
2010-2015	eng. comptable	eng. Juridique	EC/EJ	mandatement	mdt/EJ
total	1 565 189 966	1 471 497 775	94%	1 338 561 573	91%

Les besoins antérieurs à 2010 ont fait l'objet en 2013 d'un apurement technique sur délibération du Conseil Régional.

Sous cette précision, il est important de souligner les points suivants :

en investissement : les engagements juridiques restant à formaliser par rapport aux engagements comptables s'élèveraient à 540,4 M€ et les mandatements qui resteraient à effectuer par rapport aux engagements comptables s'élèveraient à 2 136,9 M€, soit environ 4 années de mandatement sur la base des réalisations 2015 (une part très importante étant liée à la construction de la Nouvelle Route du Littoral pour laquelle 1 632 M€ ont été engagés en 2013),

en fonctionnement : les engagements juridiques restant à formaliser par rapport aux engagements comptables s'élèveraient à 93,6 M€ et mandatements qui restaient à effectuer par rapport aux engagements comptables s'élèveraient à 226,6 M€, soit moins d'une demie année des réalisations 2015.

Pour la préparation du BP 2017, il conviendra de mesurer les besoins de crédits de couverture à fin 2016. Pour chacune des sections, ces besoins constituent réglementairement des dépenses obligatoires et impacteront l'ouverture des nouvelles capacités d'engagement.

2.3. Budget 2016 et réalisation à mi-parcours

Après arbitrage, le Budget Primitif 2016 a été équilibré, en dépenses et recettes et en mouvements réels, à 1 035,0 M€.

(en M€)

	dépenses		recettes
	AP/AE	CP	
fonctionnement	283,2	413,4	525,9
investissement	240,0	621,7	509,1
total	523,2	1 035,0	1 035,0

Il a été amendé en juin dernier, par un Budget Supplémentaire/Décision Modificative n°1, portant la prévision budgétaire 2016 à 1 405,0 M€ en mouvements réels.

La structure budgétaire en dépenses est de 70 % en investissement et 30 % en fonctionnement. En recettes, elle est de 62 % en investissement et de 38 % en fonctionnement.

A fin août, les réalisations en dépenses et recettes sont les suivantes :

dépenses 2016 (en M€)				
		prév.	réal.	r/p
fonctionnement	AE	287,1	184,3	64,2%
	CP	416,3	253,9	61,0%
investissement	AP	247,4	108,4	43,8%
	CP	991,7	489,4	49,4%
total	AP/AE	534,5	292,7	54,8%
	CP	1 408,0	743,3	52,8%

En dépenses, les prévisions d'engagement sont réalisées globalement à 54,8% soit 64,2% pour la section de fonctionnement et 43,8% pour la section d'investissement.

Les prévisions de crédits de paiement sont réalisées globalement à 50,4% dont 61,0% en fonctionnement et 43,3% en investissement.

A fin 2016, hors opérations financières et liaison avec les budgets annexes, les perspectives de réalisation sont d'environ 1 075 M€ (en mouvements réels) compte tenu d'un mandatement traditionnellement plus important en investissement au second semestre. Ainsi les prévisions du BP 2016 seraient réalisées.

recettes 2016 (en M€)			
	prév.	réal.	r/p
fiscalité	368,7	200,6	54,4%
<i>directe</i>	60,2	29,8	49,5%
<i>indirecte</i>	308,5	170,8	55,4%
dotations	135,0	81,4	60,3%
subventions	142,4	34,9	24,5%
<i>FEDER</i>	41,5	20,8	50,0%
<i>FSE</i>	38,2	4,0	10,4%
<i>autres</i>	62,7	10,2	16,3%
produits	7,7	1,5	19,3%
recettes diverses	62,6	0,0	0,0%
résultat 2015	220,8	220,8	100,0%
emprunt	471,0	0,0	0,0%
total	1 408,0	539,2	38,3%

En recettes, les prévisions sont réalisées à fin juillet à hauteur de 539,2 M€ soit 38,3%.

A fin 2016, hors opérations financières et liaison avec les budgets annexes, les perspectives de réalisation en recettes sont de 1 075 M€ en intégrant un recours à l'emprunt de 401 M€.

Le recours à l'emprunt en fin d'exercice étant mesuré par rapport au besoin réel d'équilibre du budget, le résultat de l'exercice 2016 devrait être très faible comme en 2015.

2.4. Programmation pluriannuelle et analyse prospective

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil Régional, le budget de la Région s'inscrit dans une programmation pluriannuelle tant en investissement qu'en fonctionnement budgétairement soutenable.

La déclinaison du projet de mandature en programmation pluriannuelle sous-tendue par le respect d'une trajectoire d'équilibre des finances régionales est en cours d'élaboration. Comme précédemment, une assistance à maîtrise d'ouvrage sera retenue pour accompagner la collectivité. Une consultation est en cours avec pour objectif une finalisation de la PPI/TE fin 2016.

L'analyse prospective réalisée en 2012 donne l'évolution des soldes intermédiaires de gestion, sur la période 2017 à 2021, suivante :

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	518.3	526.2	534.1	542.5	551.1
Charges de fonctionnement	374.5	381.5	388.6	396.0	403.5
Epargne de gestion	143.8	144.7	145.5	146.5	147.6
Intérêts de la dette	23.9	34.2	44.4	50.2	48.9
Epargne brute	119.8	110.5	101.1	96.3	98.7
Remboursement dette	44.2	51.7	60.1	64.5	65.2
Epargne nette	75.7	58.7	41.0	31.8	33.4
Dépenses d'investissement	608.5	480.8	342.8	229.5	150.0
Recettes réelles d'investissement	313.0	198.3	147.6	177.6	111.0
Variation FR	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emprunt	219.8	232.7	154.3	20.1	5.5

Extrait Rapport KLOPFER 2012

Hors opérations objet du Protocole de Matignon et Très Haut Débit, les autres dépenses d'investissement de la collectivité dans cette simulation devraient s'élever à 185 M€/an sur la période 2017-2021.

Pour leur financement, au-delà des ressources propres (épargne et recettes de transfert), le recours effectif à l'emprunt se ferait à un niveau élevé dans le cadre des contrats de réservation mis en place en 2013-2014 et compatible avec les équilibres budgétaires à moyen et long terme.

S'agissant spécifiquement du chantier de la Nouvelle Route du Littoral, après arbitrage du Premier Ministre notifié par courrier du Préfet en date du 8 août dernier, le financement de l'État va être finalisé par avenant à la convention initiale en y intégrant les deux sections du chantier et en lissant les versements de l'Agence pour le Financement des Infrastructures de Transport en France (AFITF) sur la durée du chantier soit 100 M€ par an de 2017 à 2020 et le solde en 2021. Cette contractualisation permettra une meilleure visibilité du financement et de l'équilibre budgétaire des budgets primitifs.

2.5. Gestion de la dette

En application des dispositions du décret d'application rappelé ci-dessus, un rapport spécifique élaboré par notre conseil « Financière Collectivités Locales » sur la gestion active de la dette de notre Collectivité est joint au présent rapport.

Au 31/12/2015, la dette de la Région s'élève à 567,6 M€ avec un taux moyen de 2,13% et une durée de vie moyenne de l'encours de 11,9 années.

La structure de cette dette est de 73 % à taux fixe (forte sécurisation) et de 27 % à taux variable majoritairement sur index TAM/TAG¹. Courant 2014, et conformément à sa stratégie de gestion de dette, le poids du taux fixe a été renforcé compte tenu des taux fixe proposés historiquement très bas.

répartition de l'encours de dette	encours au 31/12/15		taux estimatif	simul. Au 31/12/16		taux estimatif
	en K€	en %		en K€	en %	
exposition à taux fixe	411 000	73%	2,45%	372 449	71%	3,17%
taux fixe classique	411 000	73%	2,45%	372 449	71%	2,68%
exposition taux variable	154 667	27%	1,27%	152 147	29%	0,30 %
taux variable classique	51 667	9%	0,30%	47 147	9%	0,33 %
livret A	103 000	18%	1,75%	105 000	20%	2,25%
total	565 667	100%	2,13%	524 596	100%	2,38 %

coût 2016 et 2017 selon anticipations de marché au 8 juillet 2016, encours après couverture

¹ TAM : Taux Annuel Monétaire - TAG : Taux Annuel Glissant

Cette dette est concentrée sur 4 établissements : Banque Européenne d'Investissement, Caisse des Dépôts et Consignations, DEXIA et Agence Française de Développement.

Dans la classification Gissler, l'intégralité de la dette de la Région est en 1-A, c'est à dire la classe d'emprunts classées sur indice de la zone euro avec des taux fixes ou des taux variables simples.

Pour contribuer au financement de son programme d'investissement compatible avec la trajectoire d'équilibre à l'horizon 2021, la Région a réservé les enveloppes nécessaires auprès de la CDC, de la BEI et de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

La gestion de trésorerie est assurée par des lignes souscrites notamment auprès de CEPAC/BFT/Crédit Agricole.

Enfin, la Région a accordé sa garantie pour des prêts, notamment dans le domaine du logement social, représentant à fin 2015 une annuité de dette garantie de 859 825 €. Ce montant, ajouté à l'annuité de la dette propre de la collectivité, représente 5,2 % des recettes réelles de fonctionnement.

2.6. Les éléments nouveaux impactant le budget de la Région :

a) La conjoncture économique de notre île :

Selon un résumé du dernier bulletin de l'INSEE (juillet 2016), la croissance du PIB de La Réunion en 2015 et en volume s'est maintenue après le rebond observé en 2014.

Soutenue par un pouvoir d'achat en progression, la consommation des ménages s'est renforcée (+ 3,2 %) et l'investissement a continué de progresser (+ 4,1 %) mais à un rythme moins soutenu qu'en 2014. Le tourisme est reparti à la hausse après trois années consécutives de recul.

La situation sur le marché du travail s'est nettement améliorée.

b) Contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics :

Les années 2015-2017 seront marquées par le plan d'économies de 50 milliards € destiné à redresser les comptes publics et à financer le pacte de responsabilité pour relancer la compétitivité et l'économie du pays.

Les Collectivités locales devaient participer à hauteur de 11,0 milliards €, contribution représentant leur part dans les dépenses publiques et s'ajoutant au 1,5 milliard € déjà ponctionné en 2014.

Cet effort devait porter intégralement sur les recettes de fonctionnement des collectivités au moyen d'une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dont l'impact pour les ressources de la Région Réunion est le suivant :

	(en M€)			
DGF	2013	2014	2015	2016
part forfaitaire	21,3	19,0	15,2	11,5
part péréquée	7,0	7,6	7,3	7,3

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017, le Gouvernement a annoncé que la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales devrait être moindre que prévue initialement.

c) Transfert de compétences organisée par la loi NOTRe de 2015 :

L'article 15 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a prévu de transférer aux régions les compétences relatives aux transports non urbains, réguliers ou à la demande, à compter du 1er janvier 2017, ainsi que la compétence relative au transport scolaire, à compter du 1er septembre 2017.

Le législateur a souhaité retenir des dates de transfert différentes dans le but de permettre aux collectivités territoriales concernées de préparer au mieux les modalités du transfert (services, moyens, personnels) sans perturber l'activité scolaire en cours d'année.

Sur le fondement des dispositions de l'article L. 1111-8 du code général des collectivités territoriales, la Région pourra, dès le 1er janvier 2017, déléguer temporairement au département sa compétence en matière de transport. Une convention est en cours de discussion entre les deux collectivités sur les modalités de cette délégation.

La Commission Locale d'évaluation des charges et des ressources transférées (CLECRT) doit se réunir mi-octobre avant de présenter au préfet fin octobre la restitution des travaux de la commission. A la suite de cette présentation, le préfet prendra un arrêté courant novembre sur le montant du transfert. A ce stade, les parties se sont entendues sur un socle de 30 M€ avec une limite haute estimée à 7 M€.

En application de l'article 110 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, la collectivité s'est portée candidate à l'expérimentation des dispositifs destinés à assurer la sincérité, la fiabilité et la régularité de ses comptes. Cette expérimentation doit permettre de créer les conditions de la certification des comptes de l'ensemble des collectivités locales.

Les élus locaux seront informés sur le choix des collectivités retenues, le 3 octobre, à l'occasion d'une réunion de la commission consultative de la certification des comptes, instance pilotée par la Cour des comptes et qui regroupe des représentants des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales.

d) Création d'une nouvelle taxe spéciale d'équipement :

Considérant le transfert de la compétence économique des départements aux régions en 2017, et pour répondre à une demande de l'ARF visant à obtenir une recette fiscale plus dynamique, le Gouvernement a envisagé la création d'une taxe spéciale d'équipement régional.

Cette nouvelle taxe devrait rapporter 600 M€ en 2017 et devrait être basée sur la cotisation foncière des entreprises et la taxe sur le foncier bâti.

Cette proposition de création de taxe devrait être inscrite en projet de loi de finances 2017. Elle serait perçue au niveau national par l'Etat et son produit serait répartie entre régions selon des modalités à arrêter. Elle devrait progresser ultérieurement selon une indexation décidée au niveau national.

Les régions auront à se prononcer sur la mise en place de cette nouvelle taxe.

3. LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS POUR LE BP 2017

Parmi ces objectifs budgétaires prioritaires, figure notamment le respect des engagements pris au titre du Protocole de Matignon signé le 14 octobre 2010 et notamment la construction de la Nouvelle Route du Littoral qui engage le budget de la Région de manière conséquente et dans la durée.

Les orientations budgétaires pour 2017 visent à maintenir un haut niveau d'autofinancement (épargne) de nos investissements par une réduction globale des charges de gestion et à réserver l'essentiel du recours à l'emprunt à la seule construction de la Nouvelle Route du Littoral.

- En dépenses, il est ainsi proposé :

- d'actualiser la programmation pluriannuelle en investissement et fonctionnement à partir des éléments issus du nouveau projet de mandature, en respectant notamment l'affectation de certaines recettes (TSCC, DRES, taxe d'apprentissage, ...) ainsi que les compétences propres de la Région,
- d'actualiser la trajectoire d'équilibre budgétaire à l'horizon 2021 afin de vérifier la soutenabilité budgétaire de la programmation pluriannuelle ci-dessus définie,
- de maintenir l'épargne à un haut niveau compte tenu de la stratégie de financement faisant appel à un niveau conséquent de recours à l'emprunt et donc une augmentation de l'annuité de la dette qui viendrait impacter l'épargne dégagée,
- de poursuivre la maintenance du patrimoine de la Région (bâtiments d'enseignement, de formation, culturels, ...),
- de poursuivre le suivi de la gestion financière des satellites de la collectivité, dans le cadre d'une analyse des risques financiers pouvant peser sur la collectivité.

- En recettes, il est proposé :

- de maintenir la méthode d'inscription des subventions attendues notamment de l'Europe au titre du FEDER et du FSE pour les créances certaines et exigibles au titre des programmes opérationnels,
- d'accélérer l'envoi des justificatifs de dépenses notamment au titre des fonds européens et des recettes Etat prévues au titre du Protocole de Matignon, afin d'obtenir l'encaissement des recettes correspondantes,
- d'engager une démarche auprès du Gouvernement pour l'obtention de recettes fiscales nouvelles compte tenu des besoins d'intervention des régions d'Outre-mer,
- de réserver le recours à l'emprunt pour le financement des grands projets d'infrastructures et mesurer son montant par rapport à la trajectoire d'équilibre budgétaire actualisée. L'emprunt doit rester un mode de financement de nos seuls investissements exceptionnels, les autres investissements devant être autofinancés,
- de maintenir la notation de la dette long terme de la collectivité afin de préserver, si besoin était, l'accès direct de la collectivité au marché obligataire,
- s'agissant de la dette de la Région, il est proposé de maintenir inchangée sa structure actuelle et de reconduire, si besoin était, l'opération de remboursement anticipé et temporaire de l'encours auprès de la BFT/Crédit Agricole,
- d'autoriser le lancement d'un programme de billets de trésorerie pour la gestion de trésorerie et ce en complément des lignes de trésorerie actuellement disponibles.

CHAPITRE 2

2. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : MOBILISER LES AGENTS AUTOUR DU PROJET DE MANDATURE

2.1. Les informations réglementaires (Article 107 de la loi NOTRe et décret n° 2016-841)

Dans le cadre des dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107 et du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, la collectivité régionale doit établir un rapport à présenter à l'organe délibérant sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

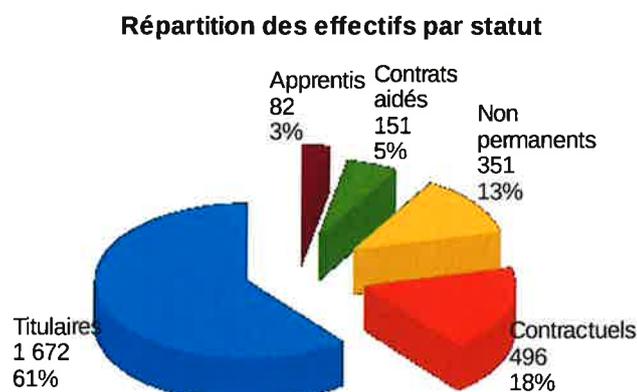
Ce rapport précise, au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 1 à la structure des effectifs,
- 2 aux dépenses de personnel comportant des éléments de rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- 3 à la durée effective du travail.

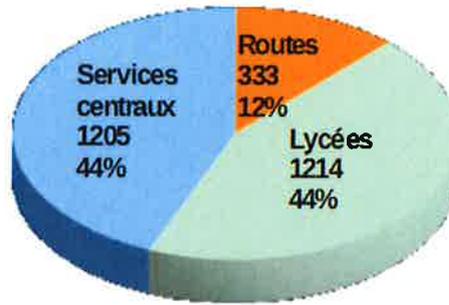
Il présente par ailleurs l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

2.1.1. Les effectifs

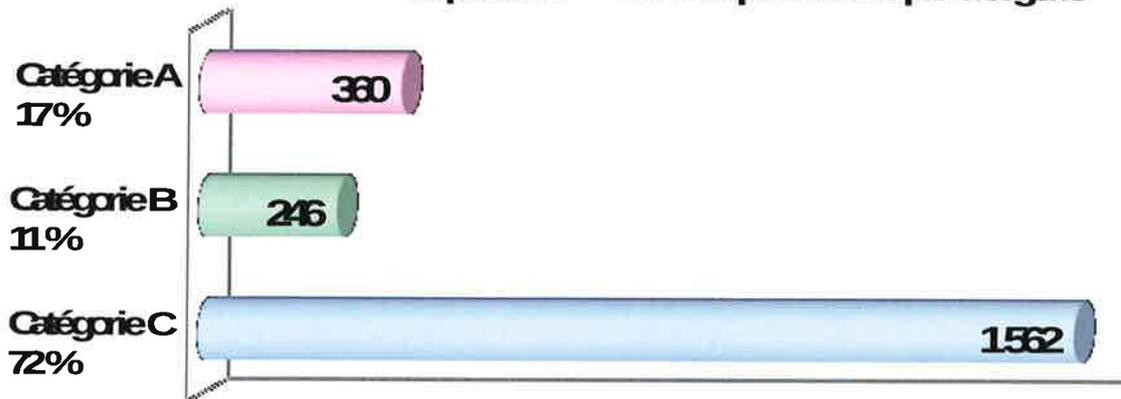
L'effectif total rémunéré au 31 août 2016 est de 2 752 agents tous statuts confondus. Cet effectif est réparti comme suit :



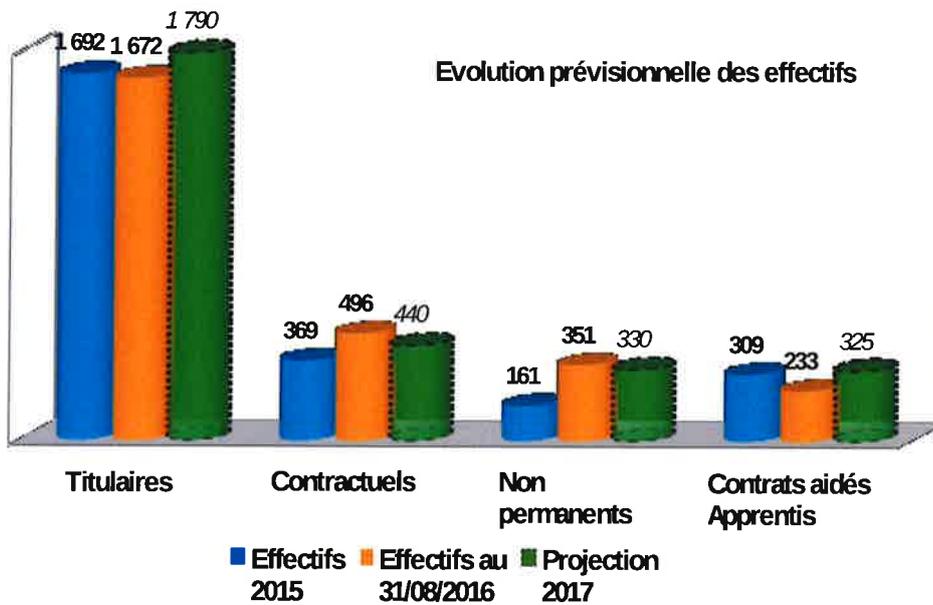
Répartition des effectifs par structure



Répartition des effectifs permanents par catégorie



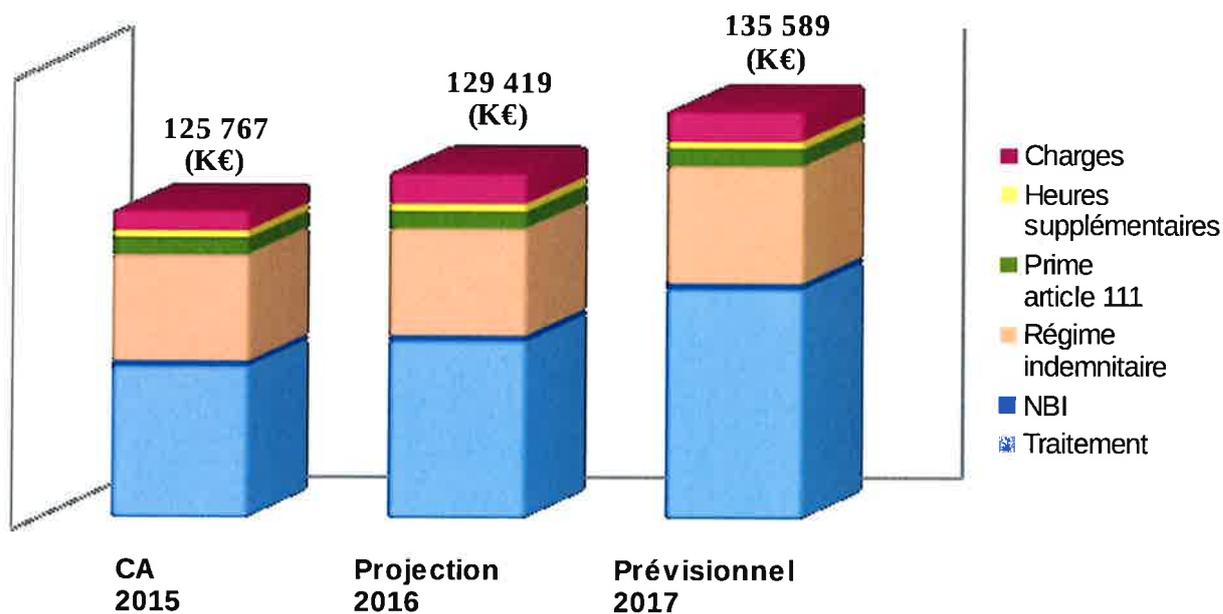
Evolution prévisionnelle des effectifs



2.1.2. Les dépenses de personnel

Le montant des crédits affectés au personnel inscrits au BP 2016 s'élève à 133 467 375 €.

Evolution des dépenses de personnel (Hors frais annexes)



Dépenses de personnel	CA 2015 (K€)	Projection 2016 (K€)	Prévisionnel 2017 (K€)
Traitement + charges	113 796	117 029	121 669
NBI	351	430	450
Régime indemnitaire	9 380	9 600	11 000
Prime article 111	1 523	1 580	1 690
Heures supplémentaires	717	780	780
Total	125 767	129 419	135 589

Exercice	Masse salariale (€)		
	Brut	Charges	Total
2015	91 850 500	32 127 799	123 978 299
2016	94 420 257	33 031 567	127 451 824

Les prévisions pour 2017 sont établies en prenant en compte les éléments suivants :

1. l'effectif en poste au 31/08/2016 ainsi que les postes actuellement vacants au sein des services ;
2. les incidences liées au « Glissement, vieillesse, technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents ;
3. l'augmentation de la valeur du point prévue en février 2017 ;
4. la mise en place du dispositif relatif à l'amélioration des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR) pour les agents de catégorie B en 2016 ainsi que pour l'ensemble des agents de catégorie A et C en 2017 avec en parallèle le transfert primes/points ;
5. l'application des réformes statutaires propres à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
6. la refonte du régime indemnitaire pour être conforme aux dispositions du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) ;
7. les recrutements nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle organisation des services arrêtée après avis du Comité Technique ;
8. la mise en place éventuelle d'un plan de pérennisation de la situation des agents contractuels dans le cadre des dispositions de la loi SAUVADET ;
9. les cotisations sociales qui constituent l'un des postes majeurs de dépenses. En effet, les contributions patronales de retraite ont connu une augmentation croissante des taux de cotisation et représentent un coût important pour la collectivité à savoir :
 - la CNRACL pour les fonctionnaires territoriaux (de 27,30 % en 2005 à 30,60% en 2016)
 - les Pensions civiles des agents de l'État en position de détachement de droit commun ou en détachement sans limitation de durée (de 33 % en 2006 à 74,28 % depuis 2013)
 - l'IRCANTEC concernant les agents contractuels pour la tranche A (de 3,33 % en 2011 à 4,08 %) et pour la tranche B (11,70 % à 12,35%)

Enfin, les recettes de fonctionnement en lien avec la gestion du personnel devraient également augmenter en 2017 avec notamment le remboursement des charges liées à la rémunération des assistants techniques des fonds européens pour un montant prévisionnel d'environ 3,5 millions d'euros et le versement de la contribution du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) suite à la signature en novembre 2015 d'une convention de partenariat pour la période 2016-2018.

2.1.3. Avantages en nature

Répartition des logements affectés aux établissements d'enseignement

Type de concession	Personnel de l'État	Personnel Territorial	Total logements affectés
Nécessité Absolue de Service	175	69	244
Utilité de Service	1	0	1
Convention d'Occupation Précaire	6	4	10
Total occupés	182	73	255
Logements affectés à autres établissements en cité scolaire	4	0	4
Dérogations	21	1	22
Logements vacants	23	7	30
Cas particuliers	48	8	56
Logements non affectés			19
TOTAL GÉNÉRAL	230	81	330

2.1.4. Temps de travail

Temps plein	Temps partiel			ETP
	de 90% à moins de 100 %	de 80 % à moins de 90 %	moins de 80 %	
2 570	6	74	102	2 696,25

2.2. Les orientations pour l'année 2017

La mise en œuvre des orientations décidées par la collectivité implique une mobilisation constante des agents ainsi qu'une grande capacité d'adaptation au nouveau contexte législatif et réglementaire.

Ainsi, après la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales qui a entraîné le transfert des personnels techniques des lycées et des agents en charge de la gestion des routes nationales, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a procédé à de nouveaux transferts de compétences et de personnels.

Par ailleurs, le contexte réglementaire se traduit aussi par de nombreux défis que doivent relever les collectivités locales dans le cadre d'une modernisation de la politique de Gestion des Ressources Humaines : nouveau régime indemnitaire, actualisation de la loi Sauvadet...

2.2.1. Mise en œuvre de la loi NOTRe

Le transfert des services de transport routier départementaux et des transports scolaires à la Région

Avec le transfert par la loi NOTRe des compétences dévolues auparavant aux départements en matière de transports, les régions deviennent « cheffes de file » en matière de transport. A la Région, des discussions sont en cours afin de déterminer les conditions de ce transfert, notamment dans le cadre de la commission locale d'évaluation des charges et des ressources placée auprès de la Chambre Régionale des Comptes.

Le transfert du CREPS à la Région

La loi NOTRe modifie le statut des Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) et a acté le transfert de ces derniers de l'État aux régions.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le patrimoine immobilier et les missions d'entretien général et technique, d'accueil, d'hébergement et de restauration ont été transférés aux régions. Le personnel technique concerné (25 agents) par les missions transférées est mis à disposition de la Région depuis le 1^{er} janvier 2016. Comme pour les précédents transferts, une période de droit d'option sera ouverte pour les agents titulaires à partir de 2017. A cette date, les personnels non titulaires seront quant à eux transférés à la Région.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositifs réglementaires, une convention sera signée entre la Région et l'État après avis du Comité Technique.

2.2.2. Une modernisation des politiques de Ressources Humaines

La mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le décret n° 2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État est transposable aux fonctionnaires territoriaux.

Il a pour objectif de supprimer toutes les primes et de créer une « prime unique » à terme (suppression de la PFR, de l'IPF, des IFTS, IEMP, IAT, PSR, ISS, et toutes autres primes liées aux fonctions et à la manière de servir par l'IFSEEP) s'appliquant à tous les fonctionnaires en fonction de critères définis par l'assemblée délibérante.

Si le décret du 20 mai 2014 pose le principe de la généralisation du RIFSEEP, le nouveau régime entre progressivement en vigueur par des arrêtés interministériels qui fixent la liste des corps et emplois bénéficiant du RIFSEEP.

Une réflexion sera engagée avec les représentants du personnel en vue d'une mise en œuvre de cette réforme en 2017.

L'amélioration de la situation des agents contractuels (prolongation de l'application de la loi Sauvadet)

La loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a été promulguée le 20 avril 2016. Pour l'essentiel, elle introduit de nouvelles règles déontologiques dans la fonction publique et actualise les droits et obligations des agents publics.

Les agents contractuels se voient notamment reconnaître les mesures suivantes :

- leurs droits et obligations sont alignés sur ceux des fonctionnaires (sauf dispositions particulières),
- le dispositif « Sauvadet » du 12 mars 2012 de titularisation est prolongé jusqu'en mars 2018. Dans ce cadre, un plan de pérennisation des agents contractuels sera discuté avec les représentants du personnel au sein du Comité Technique.

La mise en œuvre du décret du 11 février sur le télétravail

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation.

Dans un objectif de développement durable, et dans le cadre du Plan de Déplacement Inter Administrations (PDIA), la collectivité a été précurseur en mettant en œuvre une expérimentation du télétravail, sur une période de six mois, de juillet à décembre 2015.

Depuis la parution du décret du 11 février 2016, le télétravail fait désormais l'objet d'une réglementation spécifique dans la fonction publique. Après consultation du Comité Technique notamment sur la détermination des activités éligibles en fonction des nécessités de service, la Commission Permanente sera amenée à se prononcer sur la mise en œuvre d'un dispositif permanent de télétravail au sein de la collectivité qui pourrait entrer en vigueur en 2017.

2.2.3. Des avancées sociales en faveur des agents

Des actions en faveur d'une amélioration de la qualité de vie au travail des agents

L'évolution de l'effectif de la collectivité en raison notamment des transferts de personnels a rendu nécessaire la mise en place d'une véritable politique en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents.

Consciente de cette situation, la collectivité a engagé depuis ces dernières années plusieurs mesures fortes dans ce domaine :

- recrutement d'une assistante sociale, d'un conseiller en prévention, d'une chargée de mission Handicap,
- conventionnement avec le Centre de Gestion pour la médecine préventive,
- conventionnement avec Centre de Gestion pour permettre l'intervention d'une psychologue du travail,
- intervention du SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés),
- mise en place de formations sur la management et l'encadrement de proximité.

Dans le souci de structurer encore davantage les interventions de ces différents acteurs, la création d'un véritable service médico-social au sein de la Direction des Ressources Humaines est envisagée après avis du Comité Technique.

L'élaboration d'un plan de prévention des risques psycho-sociaux et de gestion des conflits au travail sont en cours. Ce plan fera l'objet d'un échange avec les représentants du personnel avant d'être adopté.

La poursuite de la mise en œuvre du Plan Handicap 2016-2018 du personnel de la Région

Avec la signature fin 2015 d'une convention de partenariat avec le FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) en vue de la mise en place d'un plan handicap pour la période 2016-2018, la Région a démontré sa volonté de traduire dans les actes une politique volontariste d'intégration des personnes en situation de handicap.

Ce conventionnement constitue un cadre permettant de structurer de manière visible des actions, d'obtenir des financements préalables (396 850€ sur trois ans) et de favoriser la mobilisation de tous les acteurs.

La collectivité a élaboré un plan d'actions pluriannuel qui s'articule autour de quatre axes :

- La structuration du dispositif

La Région sollicitera les partenaires externes tels que le SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) pour un soutien sur l'analyse de situations complexes et fera appel à des prestataires spécialisés. Elle participera aux rencontres organisées par la plate-forme Handi-Pacte Réunion qui permet d'engager des échanges de pratiques avec d'autres employeurs publics. Le dispositif a fait l'objet d'une communication interne qui sera poursuivie en 2017.

- Le maintien dans l'emploi

Des actions diversifiées à destination des agents reconnus travailleurs handicapés seront mises en œuvre, pour leur maintien dans l'emploi et l'amélioration de leurs conditions de travail :

- aménagement, adaptation des postes de travail,
- auxiliaires de vie professionnelle pour aider les agents dans les tâches rendues difficiles,
- prothèses/orthèses,
- aides au transport dans le cadre des activités professionnelles,
- formations adaptées aux besoins des agents sur leur poste aménagé,
- prestations ponctuelles spécifiques.

- La formation et l'information

Des formations et des actions de sensibilisation seront poursuivies en 2017. Ces actions pourront également s'adresser aux encadrants et collègues des personnes en situation de handicap.

Des actions de communication interne sur la thématique du handicap seront déclinées, avec pour finalité le changement de regard sur le handicap.

- Le recrutement

La Région s'attachera à favoriser l'accueil des travailleurs et des apprentis en situation de handicap notamment dans le cadre du dispositif PREKAP'R qui permet d'accompagner les candidats en situation de handicap à la recherche d'un emploi par la voie de l'apprentissage.

La mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du dialogue social

En concertation avec les organisations syndicales, des réflexions seront engagées sur des mesures en faveur du personnel en tenant compte néanmoins des possibilités budgétaires de la collectivité (modalités d'attribution de titres restaurant aux agents des lycées, pérennisation de la situation des agents contractuels, élaboration d'un règlement intérieur, d'un guide d'accueil, mise en œuvre des dispositions de la loi Sauvadet, réflexion sur les plages horaires, ...)

Outre les réunions des instances de consultation des représentants du personnel (Comité Technique, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, Commissions Administratives Paritaires), le dialogue social dans la collectivité est élargi à l'ensemble des organisations syndicales qui disposent d'une section dans la collectivité, dans le cadre notamment de rencontres avec l'Autorité Territoriale dans un souci de maintenir un dialogue social de qualité.

2.2.4. La formation des agents

En matière de formation des agents, les efforts entrepris ces dernières années seront poursuivis afin de proposer aux agents une offre de formations complémentaire au catalogue du CNFPT.

Outre les actions de perfectionnement dans les différents champs de compétences de la collectivité, des formations spécifiques seront réalisées en 2017.

En effet, dans le cadre de la dématérialisation des procédures comptables, des actions seront mises en place en faveur de l'ensemble des agents intervenant dans la chaîne comptable. Ces sessions seront réalisées en partie par les éditeurs des logiciels mais s'appuieront également sur des intervenants internes.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par la collectivité notamment dans le cadre du Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle (DSGC) du FEDER, les formations en faveur des agents ayant des missions en lien avec la gestion des fonds structurels européens seront poursuivies en 2017.

Enfin, des actions de formation seront également organisées dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité au travail (gestes et postures, sauveteurs secouristes du travail, hygiène alimentaire...). Dans le cadre du plan de prévention des risques psycho-sociaux et de gestion des conflits au travail, des formations seront également proposées aux agents (communication, management, encadrement de proximité...).

Chapitre 3

3. FAIRE DE LA GESTION PATRIMONIALE UN CENTRE DE PROFITS

Dès 2010, la décision a été prise de faire du patrimoine un centre de profits. En effet, par anticipation d'un cadre financier contraint marqué par une progression des recettes de fonctionnement limitée, les orientations budgétaires pour le patrimoine et l'immobilier se sont inscrites dans une dynamique de gestion patrimoniale active.

Au vu de la rareté des recettes propres de la Région Réunion, celles issues de la gestion patrimoniale doivent contribuer à l'amélioration de l'autofinancement. Elles doivent donner des marges de manœuvres nouvelles nécessaires au financement des opérations d'investissement. Une amplification des revenus locatifs du patrimoine a été demandée ainsi qu'un effort constant sur la diminution des charges de fonctionnement locative et d'assurance affectant le patrimoine régional.

D'autres objectifs de gestion clairs ont été fixés, à savoir :

- régler prioritairement les situations d'occupation du patrimoine par des tiers, situations qui exposaient la Région à des risques juridiques et pénaux sévères ;
- identifier les conditions d'occupation du patrimoine régional.

3.1. L'augmentation des recettes issues de la gestion patrimoniale

Deux actions fortes ont été entreprises depuis 2010 :

3.1.1. Sur les loyers et redevances générés par le patrimoine

Il a fallu, dans un premier temps, donner un caractère certain à la gestion des baux et des redevances. Ainsi la Région a sollicité une étude sur le recouvrement des loyers et des redevances. Cette étude a conduit à modifier la gestion administrative des baux, des redevances et l'émission des titres de recettes. Le résultat de cette décision s'est traduit par l'encaissement de recettes au titre de l'année 2012, de plus de 900 000 euros, pour 2013 de plus de 925 000 euros, et pour l'année 2014 d'environ 3 200 000 euros, niveau jamais atteint pour l'encaissement des recettes générées par le patrimoine.

Pour 2015, on atteint la somme de 850 000 euros et pour 2016, la somme de 770 000 euros (fin du bail de l'OGEC et d'un logement).

Pour 2017, l'effort entrepris sur ce poste de recettes sera maintenu :

- en appliquant les révisions des loyers pour les baux qui n'auraient pas été révisés ;
- en demandant aux organismes et autres entités occupant les biens de la Région la régularisation de leur situation par le paiement de leurs loyers ;
- en établissant des conventions avec les organismes pour les biens immobiliers de la Région mis à leur disposition.

A l'instar du nouveau mode de gouvernance mis en place pour la M.R.S.T. qui s'appuie sur l'externalisation, d'autres bâtiments de la Région pourraient voir leur mode de gestion changer en 2017.

3.1.2. Sur les cessions de biens immobiliers

La valorisation du patrimoine par la cession des biens immobiliers propriétés de la Région a été conduite au titre d'une bonne gestion.

Le tableau ci-dessous donne par année depuis 2007, le produit des recettes issues de ces cessions et illustre concrètement l'effort réalisé pour dynamiser ce poste.

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produit des cessions en €	4 380	4 586	316	1 160 014	208 300	3 921 904	0	511 742	2 043 860

Pour 2016, on devrait atteindre 2,5 millions € de recettes.

Comme le montre ce tableau, le produit des recettes issues des cessions immobilières sur la période 2010-2012 a été de 5 290 218,03 euros, pour un montant de 9 283,52 euros encaissés de 2007 à 2009. Pour la seule année 2012, la plus-value immobilière a été de plus de 2,6 millions d'euros.

Le potentiel valorisable a été identifié en 2015 et a fait l'objet d'une étude qui permettra ainsi d'assurer une programmation des cessions sur plusieurs années.

Pour l'année 2016, la recette attendue était de 3 millions d'euros. Certaines opérations étant décalées, les recettes pour 2017 devraient atteindre les 3,5 millions d'euros.

Il est proposé au titre des OB 2017 de renforcer la politique volontariste de valorisation et notamment de cession du patrimoine régional afin d'atteindre l'objectif d'une recette croissante pour aboutir à 5 M€ en 2018.

Années	2016	2017	2018
Objectif du produit des cessions en millions d'€	2	3,5	5

3.2. La diminution des charges locatives, d'assurances et des autres charges de fonctionnement du patrimoine

La diminution des charges de fonctionnement générées par le patrimoine a aussi été prise en compte dans les objectifs de gestion fixés. Cette diminution contribue comme précisé ci-dessus à l'amélioration de l'autofinancement.

3.2.1. Les charges locatives

Le patrimoine immobilier, dont la Région est propriétaire, ne permet pas de couvrir la totalité de ses besoins en raison de leur superficie, des normes techniques et architecturales incompatibles avec l'accueil des services publics.

Depuis de nombreuses années, la location a été la réponse face aux besoins de locaux pour les services administratifs de la Région. Cette option a permis de faire face aux besoins de recrutement et aux différents transferts de compétences de l'État vers la Région (Éducation, Formation professionnelle, Routes, Programmes européens...).

Depuis 2010, il a été décidé de mettre fin à cette option et de trouver une solution pérenne pour répondre aux besoins de la Collectivité par le lancement :

d'un programme de travaux sur le patrimoine de la Région dans le but d'accueillir les services affectés dans des locaux loués. Deux types de travaux ont ainsi été réalisés :

- les travaux relatifs à la rénovation d'un patrimoine de la Région, chemin Lebon à Saint-André pour l'Antenne Est ;
- les travaux d'extension et de rénovation de l'Hôtel de Région pour le regroupement des services administratifs.

Ces travaux concourent fortement à faire diminuer les charges locatives.

d'un programme d'acquisitions de locaux qui permet de répondre aux besoins nouveaux engendrés par le transfert des routes nationales à la Région. Ce programme d'acquisitions doit aussi permettre de mettre fin aux baux des comités consultatifs et de donner aux archives régionales des locaux adaptés.

Avec la livraison de ces investissements, la perspective de diminution des frais de locations immobilières pour 2016 est d'un peu plus de deux millions d'euros. La Région se rapproche ainsi de la moyenne des régions par habitant pour cette dépense.

Ainsi, l'année 2014 voit une première diminution des charges locatives de l'ordre de 110 000 euros. La concrétisation de cette politique apparaît en 2015 avec une diminution de l'ordre de 500 000 euros. Cette baisse aurait pu être plus importante mais les nouvelles compétences de la Région notamment en termes d'Autorité de gestion des fonds européens génèrent de nouveaux besoins immobiliers. Pour 2016, les dépenses locatives restent constantes de l'ordre de 2 650 000 euros suite notamment aux besoins liés au sinistre sur le CPOI.

Pour 2017, le prévisionnel reste constant. L'opportunité de l'acquisition des réserves de Stella à Saint-Louis pourrait permettre une baisse des dépenses de fonctionnement. Sur le nord, des pistes d'acquisition de locaux sont étudiées finement afin de juger de leur opportunité qui permettrait là aussi d'impacter ce poste de dépenses.

3.2.2. La police d'assurances des biens immobiliers

Pour garantir les risques auxquels sont exposés les bâtiments (incendie, dégâts des eaux...), la Région Réunion fait appel à des assureurs. Au moment du renouvellement des marchés pour la période 2010 à 2014, des efforts ont été faits afin de diminuer le montant de cette prime tout en gardant les mêmes garanties pour la couverture des risques.

Les résultats obtenus ont été les suivants (données 2010) :

	2006-2010	2010-2014	2015-2018
Superficie assurée	735.423 m ²	869.865 m ²	906.343 m ²
Limitation contractuelle d'indemnité (LCI)	10.000.000€	15.000.000€	15.000.000 €
Taux appliqué par m²	0,82 HT	0,48 HT	0,28 HT
Cotisation annuelle TTC	639.818€	445.000€	285.546 €

Comme le montre le tableau ci-dessus, pour une superficie assurée et des garanties en augmentation, la cotisation d'assurances annuelle a diminué d'un peu moins de 160 000 euros, grâce notamment à l'étude menée sur la vulnérabilité du patrimoine, assortie d'une cartographie des risques ainsi que leurs différentes valeurs dans le cadre d'une politique de gestion des risques du patrimoine.

L'augmentation en 2016 de l'assiette du patrimoine assuré devrait impacter légèrement à la hausse l'enveloppe dédiée aux assurances (locations CPOI, acquisition Cimendef,...)

3.2.3. Les coûts d'entretien

Les coûts d'entretien d'un bâtiment sur sa durée de vie peuvent atteindre les 2/3 de sa valeur. Pour réduire ces dépenses, des études seront lancées afin d'améliorer la gestion technique, administrative et financière des biens immobiliers de la région. Les premiers résultats font apparaître des pistes qui devraient être mises en œuvre en fin 2016 au travers notamment de la mise en place d'un outil de Gestion et Maintenance Assisté par Ordinateur (GMAO).

En 2017, l'exploitation de ces données et leur gestion opérationnelle devrait permettre d'anticiper et d'optimiser les dépenses d'entretien sur le patrimoine bâti.

3.2.4. La gestion patrimoniale technique des bâtiments administratifs

La Région est propriétaire de plus de 127 biens bâtis représentant une surface de planchers d'environ 936 800 m², dont 54 100 m² (6%) à vocation tertiaire pour héberger les services administratifs généraux.

Les objectifs stratégiques de **la gestion patrimoniale technique** mise en œuvre pour ces bâtiments administratifs tertiaires sont les suivants :

-optimiser et rationaliser les occupations, le fonctionnement et les coûts en regroupant les services sur un nombre réduit de sites centraux offrant un potentiel d'évolutivité,

-construire les nouveaux équipements nécessités par l'évolution des missions de la collectivité,

-assurer les obligations réglementaires du propriétaire (sécurité, accessibilité, hygiène, santé, code travail, etc) et mettre en place un plan d'entretien du patrimoine,

-réhabiliter les établissements existants pour les remettre aux normes réglementaires, techniques, thermiques et fonctionnelles,

-intégrer la qualité environnementale dans l'acte de construire et maintenir le patrimoine,

-soutenir l'économie locale du BTP et l'emploi, grâce au lissage de la commande publique adaptée au tissu local (PME, insertion, etc).

En 2017, après la réhabilitation de l'Hôtel de Région achevée en 2016, la priorité sera donnée aux opérations suivantes :

CONSTRUCTION – RÉHABILITATION

1) La réhabilitation du Pôle Technique du Chaudron (ex bâtiment Foucque)

Le futur Pôle Technique hébergera le Service de Archives, les services CRGT (centre Régionale de gestion des Impôts) et GIN de la Direction Régionale des Routes, la DPI, la DBA et d'autres services (50 postes d'évolutivité).

Les travaux débuteront à la mi-2017 pour une livraison fin 2018.

2) La réhabilitation de la Maison Régionale des Sciences et de la Technologie (M.R.S.T.):

La 1ère tranche de rénovation de la M.R.S.T. sera lancée au 2ème semestre 2017 (étanchéité, menuiseries, façades).

MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

En 2017, les marchés à bons de commandes pour petits travaux de réparations permettront de traiter en maîtrise d'ouvrage directe les petites réparations et les urgences sur les bâtiments administratifs, en complément des réhabilitations lourdes.

3.3. Les principales missions foncières

3.3.1. Le transfert des biens immobiliers des lycées

L'article 79, II de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux Libertés et Responsabilités locales, prévoit le transfert des biens immobiliers des établissements visés à l'article- L 214-6 du Code de l'Éducation aux collectivités de rattachement conformément à leurs compétences respectives. Ainsi est transféré au Département le foncier des collèges, et à la Région le foncier des lycées.

Ce transfert s'effectue en pleine propriété, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties pour les biens immobiliers appartenant tant à l'État qu'aux Communes à la date de la loi.

Ce transfert, comme le stipule la loi en vigueur depuis neuf années, est piloté par les services de l'État (Préfecture et Rectorat).

À ce jour, ces services ont été en mesure de transmettre à la Région quatre actes de propriété, le choix ayant été fait de faire un acte par commune. Six actes restent à être transmis.

ANNÉE DU TRANSFERT	COMMUNE	LYCÉE
2011	Saint-Denis	Leconte de lisle
2011	Saint-Denis	Lislet Geoffroy
2011	Saint-Denis	Julien de Rontaunay
2011	Saint-Denis	L'horizon
2011	Saint-Denis	Amiral Lacaze
2011	Tampon	Roland Garros
2011	Saint-Joseph	Paul Langevin
2011	Saint-Paul	La Renaissance
2011	Saint-Paul	Évariste de Parny
2015	Le Port	Cité scolaire Lepervanche/ Albius
2013	Saint-Paul	Cité scolaire Soubou/ Payen
2015	Saint-Pierre	Cité scolaire LP St-Pierre/ Herman
En cours de finalisation	Saint-Louis	Cité scolaire R. Maigre/ Roussin/ Leconte Delisle
2014	Saint-Benoît	Cité scolaire Bouvet – équipements sportifs
Non réalisé	Saint-Joseph	Lycée agricole de Saint-Joseph

Comme le montre le tableau ci-dessus, les premiers actes de transfert de propriétés ont pu être transmis par l'État à la Région en 2011, soit sept ans après la promulgation de la loi. D'autres transferts, comme indiqués, ne sont pas encore réalisés alors même que la Région dans le cadre de ce transfert a été et est fortement mobilisée.

Pour 2016, la Région est dans l'attente des services de l'État afin de finaliser ce transfert afin de permettre de devenir pleinement propriétaire et d'améliorer la qualité de l'information comptable de son inventaire.

En 2015-2016, la Région a entrepris les démarches auprès des autres propriétaires (principalement les communes) de ce foncier afin que ce transfert soit réalisé comme le stipule la loi, à titre gratuit. Cette démarche se heurte aux politiques communales de valorisation de leur foncier.

Le DPI va relancer en 2017 cette démarche en utilisant tous les leviers possibles permettant l'aboutissement de la démarche.

3.3.2. Le transfert des propriétés privées de l'État liées aux routes nationales

● Le cadre juridique

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le décret n°2005-1500 du 5 décembre 2005 portant application de l'article 18 de la dite loi et les circulaires du 27 juillet 2005 et du 21 décembre 2006 organisent le transfert des propriétés privées de l'État liées aux routes nationales.

Le décret n°2007-424 du 23 mars 2007, pris pour application le code général des collectivités territoriales et relatif au transfert des routes nationales à la Région de la Réunion, prévoit le transfert de l'ensemble des routes nationales de la Réunion au bénéfice de la Région Réunion.

L'arrêté n°4260 en date du 2 décembre 2007, pris par le Préfet de La Réunion a constaté le transfert du domaine public des routes nationales au Conseil Régional de La Réunion.

● le périmètre du transfert

L'article 2 du décret 2500-1500 du 5 décembre 2005 dispose que sont considérés comme acquis par l'État en vue de l'aménagement des routes transférées les biens suivants :

- les terrains qui ont été acquis en vue d'aménagements qui ont été réalisés à la date de la cession ;
- les terrains appartenant à l'État qui ont fait partie de la voie transférée ;

- il s'agit notamment de parcelles qui ont été acquises par l'État, qui ont fait partie de la voirie, qui ont été déclassées du domaine public routier à la suite par exemple d'une rectification de virage et qui n'auraient pas été encore aliénées ;
- les terrains qui ont été acquis en application d'une déclaration d'utilité publique (DUP) ayant la capacité d'exproprier, en vue de la réalisation d'aménagements et non abandonnés ou en cours de travaux.

L'alinéa 3 de cet article évoque la notion de projet « abandonné ». Or, il n'existe pas de définition juridique de ce projet « abandonné », ce qui a conduit à adopter le dispositif suivant :

- pour l'ensemble des parcelles acquises en vue d'une route transférée, les directions départementales de l'équipement (DDE) détermineront si l'aménagement est abandonnée ou non, c'est-à-dire si l'État l'aurait exécuté ou non ;
- cette position de l'État devra être conforme aux dispositions figurants à la date du transfert dans les différents documents d'urbanisme opposables ou aux demandes de modifications de ces documents faites par l'État avant la date du transfert.

● la procédure de transfert

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) procède depuis 2011 au recensement des parcelles concernées.

Une fois le recensement exhaustif réalisé par commune, les éléments comprenant la nature, l'adresse, les références cadastrales, la superficie, l'origine de propriété, les références de publicité foncière et le numéro des terrains au tableau général des propriétés de l'État (n°TGPE), sont transmis à France Domaine, notaire des services de l'État, pour la rédaction des actes administratifs.

Afin de ne pas freiner la globalité de la procédure, il a été proposé en concertation entre les services de la Région, de la DEAL et de France Domaine qu'un acte soit établi par commune ou par groupement de communes au fur et à mesure de la complétude des informations nécessaires à la passation des actes.

Les projets sont soumis pour avis et décision aux instances de la Collectivité.

● le recensement réalisé

En 2011, ont été recensées, par les services de l'État, les parcelles objet du transfert à la Région, par secteur et par communes. Ce recensement a évolué au fil du temps.

Secteur	Commune	Nombre de parcelles	Superficie en m ²
Ouest	Trois-Bassins	65	350 257
	Saint-Leu	403	1 531 587
	Saint-Paul	399	1 989 691
Nord	Saint-Denis	89	24 401
Est	Plaine des Palmistes	7	769
	Saint-Benoît	17	13 110
	Sainte-Rose	13	5 901
	Saint-André	16	2 291
	Sainte-Suzanne	17	25 853
	Sainte-Marie	50	126 096
Sud	Cilaos	4	3 099
	Petite-Ile	25	30 888
	Saint-Louis	21	22 007
	Le Tampon	27	29 661
	Les Avirons	8	1 737
	Saint-Joseph	62	17 192
	Saint-Philippe	2	147
	Etang-Salé	1	8 420
	Saint-Pierre	66	259 248
		1300	4 471 030

● les obligations générées par le transfert pour la Région

Le patrimoine foncier ainsi transféré est intégré dès signature des actes dans le domaine privé de la Région.

En 2016-2017, il restera trois communes (Saint-Benoît, Sainte-Rose et Saint-Philippe) à transférer dans le patrimoine régional.

Ces transferts permettent à la Région d'améliorer la qualité de l'information comptable de son inventaire et ouvrent des opportunités de recettes comme indiqué dans le paragraphe précédent.

3.3.3. La gestion de la ZAA Pierre Lagourgue

Pour 2017, le résultat des études réalisées pour la dynamisation et la commercialisation de la zone devraient produire leurs premiers effets. L'implantation des entreprises sera poursuivie voire accélérée. En effet, afin d'améliorer les procédures foncières, il est proposé la mise en œuvre de promesses de baux avec les futurs occupants, préalablement à la signature des baux à construction, visant à améliorer les garanties de réussite des implantations.

Ainsi un compromis a été signé fin 2015 pour l'installation d'un hôtel d'affaires. Les travaux devraient voir le jour en 2017 dès la signature du bail prévue au plus tard en décembre de cette année.

3.4. La tenue de l'inventaire

La Direction du Patrimoine et de l'Immobilier poursuit sa mission de tenue de l'inventaire afin de rendre une image fidèle de la situation patrimoniale de la collectivité et de continuer à participer à la démarche d'amélioration de la qualité comptable et de la sincérité budgétaire.

Chapitre 4

4. PROGRAMMES EUROPÉENS : UNE MOBILISATION ACCRUE DE L'ENSEMBLE DES FOND

Concernant les programmes européens, la programmation devrait connaître en 2017 la montée en charge qui permettra une mobilisation accrue de tous les fonds européens sur des projets d'intérêt régional et participant à l'atteinte des objectifs de la mandature déclinés en sept piliers :

1. Un Passeport Réussite pour chaque jeune Réunionnais
2. Engager la 2ème génération des grands chantiers réunionnais
3. Libérer les entreprises, libérer les énergies
4. Libérer la terre réunionnaise
5. Notre identité, notre culture, not' fierté
6. Plus d'égalité des chances pour les familles réunionnaises
7. Cap sur le monde, cap sur l'océan Indien

Compte tenu de l'adoption de l'ensemble des programmes dont bénéficie La Réunion, des critères de sélection et des fiches actions afférentes (pour un montant de 2 165,69 Millions d'Euros de fonds européens), les projets financés par ceux-ci contribuent à soutenir les priorités de la mandature.

Hormis quelques dossiers particuliers, notamment ceux ayant trait à la méthodologie Grand Projet qui pourront encore nécessiter des études préliminaires, l'année 2017 sera marquée par une **accélération du rythme de certification et de réalisation afin de préparer l'échéance du 31 décembre 2018 où sera évalué l'atteinte des objectifs insérés au cadre de performance.**

Pour rappel, l'une des innovations majeures de la période 2014-2020 a introduit les notions de « performance et de résultat » à l'intérieur des programmes opérationnels. Dès lors, il appartient aux Autorités de gestion de définir un ensemble d'indicateurs répondant aux attentes de la Commission européenne. Elles doivent désormais s'assurer de leur mise en œuvre, de leur suivi et de l'atteinte des objectifs fixés. Ce rôle étant dévolu à la Région Réunion en ce qui concerne le POE FEDER et le programme INTERREG V, il conviendra alors de consolider les indicateurs proposés mais aussi les procédures qui les sous-tendent. De manière générale, les nouvelles modalités opérationnelles proposées par cette génération des programmes européens concourent à la réalisation des objectifs transversaux déclinés par la mandature afin d'améliorer l'efficacité et la performance de l'action publique : la dématérialisation, la simplification, de nouvelles formes de gouvernance afin de permettre notamment la mise en œuvre de réponses de proximité et la gestion maîtrisée des concours publics

L'année 2017 sera marquée par la **publication des premiers résultats approfondis concernant ces deux programmes mais aussi la première déclaration annuelle de gestion concernant les comptes du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2017.**

En complément de la première opération de clôture des comptes du programme qui est fixée au 30 juin 2017, il s'agira aussi de veiller à la bonne consommation des crédits afin de **franchir le seuil du premier dégageement d'office prévu à fin 2017** et dans ce cadre, d'optimiser les recettes attendues par notre collectivité sur les actions qu'elle préfinance ou dont elle a la maîtrise d'ouvrage.

Enfin, il est attendu que le programme de coopération territoriale de la génération précédente (2007-2013) fasse l'objet d'une clôture finale au niveau de la Commission Européenne.

4.1. Le concours des programmes européens 2014-2020 aux sept piliers de la mandature

Si la Région Réunion est Autorité de gestion des programmes POE FEDER et INTERREG V, elle mobilise l'ensemble des programmes territoriaux (FEADER et FSE) ou nationaux (IEJ, FEAMP) pour porter ou soutenir des actions visant à la réalisation du projet de mandature structuré en « sept piliers ».

L'année 2017 sera la première année où l'ensemble des programmes européens seront totalement opérationnels et où sera recherchée, au regard des responsabilités qui incombent à la Région pour les programmes dont elle assure l'autorité de gestion, une accélération forte du rythme de certification pour le POE FEDER et du rythme de programmation pour INTERREG OI.

Les objectifs principaux visés sur les programmes 2014-2020 consiste à :

1. **Dynamiser** la certification pour le POE FEDER et pour les opérations sous la maîtrise d'ouvrage de la collectivité ou qu'elle préfinance pour le FSE ;
2. **Accélérer** la programmation pour le PO INTERREG OI dans un cadre de gouvernance rénové ;
3. **Mobiliser**, de manière sécurisée, les contreparties nationales pour l'ensemble des programmes afin d'offrir un cadre lisible et stable aux porteurs de projets ;
4. **Rendre compte** lors des différents comités de suivi et échéances déterminées par la réglementation communautaire (déclaration annuelle de gestion, contrôle externe...)

Pour ce qui concerne plus particulièrement les programmes dont la Région assure l'autorité de gestion :

4.1.1. Le POE FEDER

Après une forte accélération de la programmation attendue en 2016 (mais liée au rythme d'adoption des grands projets par la Commission européenne) et la finalisation de la contractualisation avec les EPCI au titre de la démarche ITI, **l'année 2017 vise une accélération du rythme et du niveau de certification.**

La Région Réunion a été parmi les premières autorités régionales françaises à être accréditée par le Premier Ministre, après l'accord sans réserve de l'Autorité d'audit.

Cet élément permet d'obtenir les remboursements de la Commission européenne et d'assurer la trésorerie du budget spécifique créé.

Par ailleurs, la validation du processus de gestion et de contrôle dès le 8 mars 2016, permet d'opérer les paiements aux bénéficiaires finaux dans des conditions conformes à la réglementation communautaire.

La dynamisation de la certification reposera notamment sur :

1. l'adoption et la programmation des premiers dossiers relevant de la procédure « Grand projet » (Nouvelle Route du Littoral, Aéroport, etc.)
2. une veille active des bénéficiaires pour une transmission rapide des justificatifs nécessaires au paiement des subventions dues. Celles-ci s'effectueront, conformément aux engagements pris, dans un délai maximum de 90 jours.

Au niveau des indicateurs de réalisation, ceux-ci sont intégrés dans la chaîne de traitement, mais leur vérification et donc leur comptabilisation ne pourra être opérée que dans le cas de l'achèvement de l'opération.

Un effort particulier sera donc mené pour accélérer le solde des dossiers qui, à partir de l'année 2017, atteindront un niveau significatif par une mobilisation partagée des services de l'autorité de gestion et des bénéficiaires.

L'année 2017 connaîtra enfin la première clôture des comptes des deux programmes dont La Région assure les fonctions d'Autorité de gestion et elle permettra pour le POE FEDER, d'atteindre un niveau minimum de certification.

La première clôture de compte fixée au 30 juin 2016 sera réalisée en collaboration avec l'Autorité de paiement (la DRFIP), elle constituera un des premiers éléments permettant l'analyse de la qualité de la gestion des crédits sous l'angle de la régularité.

4.1.2. Le PO INTERREG OI

L'année 2016 a connu la validation des critères de sélection, la constitution du partenariat avec l'approbation des pays membres et les premières programmations d'action. Pour l'année 2017 :

- A. Le premier objectif visera à augmenter significativement le niveau de programmation, l'ensemble des outils réglementaires étant opérationnels depuis juin 2016 ;
- B. Le deuxième objectif visera à programmer des dossiers résultant des conventions cadres établies avec les pays signataires ;
- C. Le troisième objectif visera à décliner sur le plan opérationnel les outils spécifiques dédiés à la coordination FED-FEDER pour permettre le financement de projets au titre des dernières tranches du Programme Indicatif Régional de la COI du X^{ème} FED et d'établir les activités pouvant bénéficier d'une participation croisée FED-FEDER pour la nouvelle période de programmation du XI^{ème} FED.

Ce programme s'articule autour de 5 Objectifs thématiques :

- 1. Le soutien à la recherche et à l'innovation - OT 1
- 2. Le soutien au développement économique de la zone - OT 3
- 3. La prévention et la gestion des risques naturels - OT 5
- 4. La protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel - OT 6
- 5. Les actions de formation et de mobilité- OT 10

Le 1^{er} pilier : Un passeport réussite chaque réunionnais

Les projets développés au titre de la réussite éducative concernent à la fois les parcours de formation et d'excellence, la recherche mais aussi l'amélioration des conditions de travail des élèves avec par exemple, des interventions d'ordre bâtiminaire.

- Le POE FEDER

De nombreux projets concourant à l'amélioration des conditions de travail et à l'augmentation des effectifs scolarisés par la construction ou la réhabilitation d'infrastructures liées à l'éducation et la formation, devraient voir le jour en 2017 :

– Concernant les établissements éducatifs :

Le Lycée Nord sera livré en 2017.

– Concernant les établissements de formation :

L'AFPAR de Saint Paul sera livré suite à la fin des travaux de réhabilitation et ceux concernant le CFA Léon LEGROS devraient démarrer.

- Le POE FSE

En 2017, ce programme opérationnel sera pleinement mobilisé dans le cadre de la formation et de la qualification. Le soutien à l'apprentissage restera l'une des priorités de la mandature et du programme FSE sans préjudice au soutien renforcé mis en place dans les domaines de la qualification.

Il est attendu, au regard des difficultés qui ont présidé au déploiement du logiciel national « ma démarche fse » pour le programme territorial FSE, que celles-ci puissent être résolues au niveau de l'AG par l'adaptation du logiciel.

Un effort important sera mené au niveau de la certification des dépenses, compte tenu du préfinancement qu'effectue la collectivité, afin de réduire les délais entre le paiement effectué auprès des bénéficiaires et les remboursements opérés par l'Autorité de certification.

- Le PO INTERREG OI

Les étudiants réunionnais engagés dans un troisième cycle impliquant des thématiques de recherche communes aux pays de la zone océan Indien continueront de bénéficier des Allocations Régionales de Recherche favorisant l'insertion de ces jeunes chercheurs sur le marché du travail de la zone océan Indien.

Le 2^{ème} pilier : engager la 2^{ème} génération des grands chantiers

Face aux enjeux auxquels La Réunion est confrontée (l'accroissement de sa population, la nécessité de soutenir le développement de l'activité économique, les problématiques liées aux déplacements etc,) la collectivité a décidé de déployer un programme d'investissement dit de Grands Chantiers afin d'apporter ou de soutenir des éléments de solution pour le territoire, l'apport des programmes européens à son financement contribuant directement à la mise en place de plans de financement stabilisés avec des ressources sécurisées.

- Le POE FEDER

Projet majeur de la mandature, le dossier de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) sera programmé dès l'adoption du Grand Projet par la Commission, le cofinancement contribue principalement à la construction du viaduc qui compose l'ouvrage. La Commission s'est déjà prononcée favorablement sur l'intégralité du projet et une procédure spécifique est prévue au titre de la réglementation communautaire pour les projets dont le financement couvre deux générations de programmes. L'opération NRL bénéficiera de ce dispositif.

Autre grand chantier remarquable relevant de la méthodologie des Grands Projets, le Programme d'investissement de l'Aéroport de Roland Garros devrait être programmé en 2017. Anticipant un accroissement substantiel de sa fréquentation pour atteindre voire dépasser trois millions de passagers par an d'ici 2025, il concerne à la fois des améliorations en matière de sécurité aéroportuaire, un programme d'extension de l'aérogare et de réaménagement en vue d'augmenter la capacité d'accueil ainsi que la qualité de service. Ce programme d'investissement devrait connaître un démarrage des travaux minima sur la partie sécurité en 2017.

Cette année sera aussi l'occasion de promouvoir des solutions innovantes permettant le désenclavement de certaines zones ou le développement de nouveaux modes de déplacement propre, y compris au niveau du Plan Régional Vélo (PRV).

De plus, deux usines de potabilisation, celle dédiée au territoire de Saint Leu / Saint Pierre ainsi que celle de l'Entre-deux, devraient être soutenues avec un démarrage effectif en 2017.

Et enfin, les premiers chantiers concernant la prévention des risques d'inondation devraient voir le jour sur les sites de l'Ermitage et de la Saline.

- le POE FEADER (PDRR)

Dans le cadre du PDRR, la collectivité apportera son soutien aux retenues collinaires de grande capacité afin de développer l'accès à la ressource en eau brute des hauts de l'île et favoriser ainsi le développement économique et les capacités de lutte contre les incendies. Les travaux concernant celle de Piton Rouge devraient se dérouler sur l'année 2017.

Le 3^{ème} pilier : libérer les entreprises, libérer les énergies

Compétence phare de la Région, les actions de développement économique mises en œuvre par la collectivité mobilisent trois programmes opérationnels différents :

- Le POE FEDER

Le soutien aux secteurs prioritaires de la mandature ainsi que l'approfondissement de la relation de proximité avec les entreprises par la mise en place d'un guichet unique d'accueil des entreprises, ont permis un net accroissement des demandes qui devraient encore progresser grâce à l'accompagnement des TPE/PME, opérationnel en 2017.

En complément des régimes d'aides aux entreprises déjà mis en œuvre, la collectivité, en association avec les EPCI aux travers de l'instrument ITI (investissement territoriaux intégrés) concourra à la construction de nouvelles zones d'activités ou à la modernisation des anciennes afin de développer la dynamique entrepreneuriale sur les territoires.

Le soutien à la recherche développement et à l'innovation cohérent avec les priorités de la stratégie S3, verra ses modalités simplifiées. Sur le plan des infrastructures, les travaux d'aménagement du CYROI devraient démarrer, les études concernant l'extension du Pôle 3P (protection des plantes) devraient être programmées ainsi que les activités de recherche intégrées au pôle universitaire de médecine.

- Le POE FSE

La Région maintiendra son intervention en faveur des acteurs de la création d'entreprise. Ces opérateurs intervenant sur tout le territoire offrent une porte d'entrée pour l'accompagnement, le suivi et l'accès aux aides dans le champ de la création d'entreprise. Les porteurs accompagnés ont des taux de survie bien supérieurs aux porteurs non accompagnés (plus de 50 % de survie supplémentaire, à trois ans).

- Le PO INTERREG OI

Cette année 2017 devrait connaître la réalisation de programmes de recherche dans le domaine agronomique dont l'extension du pôle 3P à Saint Pierre, en complémentarité du PO FEDER.

L'importance donnée au volet international dans le domaine de la recherche prolonge la priorité accordée à cette thématique au niveau du POE FEDER, et doit permettre d'offrir une visibilité à l'international de ses acteurs.

D'autres projets de recherche seront initiés, notamment ceux concernant l'aquaculture portés par Hydrô Réunion.

La collectivité impulsera, par le biais du programme INTERREG V, des projets dynamisant les échanges entre États et favorisant l'internationalisation de l'économie réunionnaise. Elle s'appuiera sur la Maison de l'export et soutiendra les actions coordonnées des acteurs.

À titre d'exemple, elle appuiera :

- La gouvernance du Programme de Renforcement des Capacités Commerciales (PRCC) de l'Union des Chambres de commerce et d'Industrie de l'Océan Indien porté par la CCIR Réunion ;
- Le Club export et ses actions de sensibilisation et d'information sur les échanges commerciaux avec les pays de la zone ;
- Les volontaires de solidarité internationale engagés auprès des opérateurs ayant des projets à portée économique.

Le 4^{ème} pilier : libérer la terre réunionnaise

- Le POE FEDER

Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique SDTAN adopté par la Région le 29 mars 2016, a prévu de compenser les lacunes du secteur privé en terme de couverture Très Haut débit du territoire. Ce dossier relevant lui aussi de la méthodologie des Grands projets, une phase d'études préalables se déroulera sur la fin d'année 2016 et les premiers travaux seront lancés en 2017.

Dans le domaine de la valorisation des énergies renouvelables, la collectivité s'est associée aux cinq EPCI afin de proposer, dans le cadre des ITI, une aide permettant d'équiper en chauffe-eau solaire les bâtiments publics et les logements sociaux.

Ceci permettra notamment de réduire la facture énergétique des ménages à revenu modeste concernés. Le volet énergie connaîtra lui aussi des avancées importantes puisque les dossiers des Grands Projets concernant la valorisation énergétique des déchets portés par les deux syndicats mixtes ILEVA pour les zones Sud et Ouest et SYDNE pour les zones Nord et Est devraient être programmés.

- le POE FEADER (PDRR)

Dans le cadre du PDRR, la Région s'emploiera en 2017 à impulser les dispositifs pour lesquels ses services ont été désignés service instructeur et à mobiliser ces cofinancements au titre des moyens dédiés spécifiquement à la zone des hauts y compris au travers de l'approche LEADER qui entrera en 2017, dans sa phase réellement opérationnelle.

Les opérations dont les fiches actions ont été agréées au cours du second semestre 2016, relevant directement de la collectivité sont :

- la formation des actifs du secteur agricole et des filières adossées ;
- le soutien et la structuration du développement économique des Hauts-OPARCAS ;
- la qualification des petits hébergements touristiques et de la restauration privée dans les Hauts.

Il convient de souligner que le développement de l'agrotourisme sera encouragé, et que la collectivité soutiendra également la modernisation du secteur agro-alimentaire.

D'une manière plus globale, les nouvelles perspectives ouvertes par l'arrêt de la Cour de justice européenne (CJUE) statuant sur la portée de l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, devront être pleinement utilisées pour faire face à la perte de compétitivité de la filière sucrière au regard de la fin du régime des quotas.

La Région défendra pour l'ensemble du secteur primaire dont la pêche, ainsi que pour les autres secteurs économiques, une approche respectueuse des réalités des régions ultrapériphériques en appui au développement des entreprises et du potentiel économique.

Le 5^{ème} pilier : Notre identité, notre culture, not' fierté

- Le POE FEDER

Dans le cadre de ce programme opérationnel, l'intervention de la collectivité vise à soutenir des actions de préservation et de valorisation du patrimoine culturel en tant que support à des activités et produits touristiques. Il s'agit de permettre aux visiteurs et à la clientèle locale de découvrir la richesse du patrimoine tout en soutenant une activité à caractère économique.

Les premiers projets soutenus seront livrés en 2017 dont le chantier de rénovation des Salines.

- le POE FEADER (PDRR)

Concernant les hauts de l'île et les espaces à caractère écologique ou agricole, la Région s'est associée à l'État et au Département afin de financer des opérations permettant la mise en tourisme du patrimoine naturel et culturel tout en enrichissant les connaissances en matière d'environnement.

Il s'agit de soutenir d'une part les actions de communication, d'information et de sensibilisation à l'environnement et d'autre part, de mieux valoriser les atouts de notre patrimoine

Les premières actions devraient être programmées en 2017.

- Le PO INTERREG OI

Le nouveau cadre de coopération régionale permet la valorisation de la culture et du patrimoine remarquable matériel et immatériel de l'océan Indien. Aussi, la mise en œuvre de cette orientation de la collectivité prendra en particulier, la forme d'un appel à projet qui, lancé en fin d'année 2016, permettra de sélectionner les opérations qui seront réalisées à partir de 2017.

Le 6^{ème} pilier : Plus d'égalité des chances pour les familles réunionnaises

En matière d'égalité des chances, les actions soutenues par la collectivité et émergeant aux fonds européens concernent principalement le Fonds Social Européen.

- Le POE FSE

Au travers de ce programme opérationnel, la Région maintiendra son intervention pour la lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'école de la 2^{ème} chance. Cette dernière action est d'ailleurs amplifiée depuis 2015 et vise un doublement des effectifs initiaux à l'horizon 2021. Elle permet de remobiliser des jeunes en difficulté, souvent en perte de repères, et de leur permettre d'intégrer un parcours d'accompagnement visant leur insertion professionnelle.

- Le PO INTERREG

En 2017, les actions visant à l'amélioration des compétences et à une plus grande mobilité des jeunes en priorité au sein des pays partenaires du programme, contribueront à développer une culture de la mobilité, basée sur l'échange autour de projets concrets. L'un des objectifs est également, à moyen terme, de valoriser le potentiel que constitue la jeunesse réunionnaise au sein de l'espace océan Indien.

Le 7^{ème} pilier : Cap sur le monde, cap sur l'océan Indien

En complémentarité des actions à l'international soutenues au titre du POE FEDER, le programme opérationnel INTERREG V soutiendra, dans le cadre d'une gouvernance renouvelée, l'ouverture au monde de La Réunion.

Il s'agit de l'un des PO qui a connu les évolutions les plus notables avec la volonté de la collectivité d'offrir un nouveau cadre de partenariat avec les pays partenaires. Il a aussi connu un renfort considérable puisque sa dotation a doublé pour la période 2014-2020, pour atteindre 63,2 M€.

Parmi les actions soutenues en 2017 au titre du 7^{ème} pilier :

La Plate-forme d'Intervention Régionale de l'océan Indien (la PIROI) sera soutenue au titre de la deuxième phase de son projet pluriannuel. Elle portera des actions de prévention des risques dans l'océan Indien axés sur la solidarité.

Le programme SEAS-OI initié sur la précédente génération de programme se poursuivra. Le développement des infrastructures de données spatiales et d'un réseau régional de partenariat dans le domaine de l'information géographique dans la zone océan Indien devrait permettre à certains pays partenaires de développer leur plan de prévention des risques.

4.2. Améliorer l'efficacité et la performance de l'action publique

La déclinaison opérationnelle des programmes est l'occasion pour la collectivité régionale d'optimiser son fonctionnement, d'améliorer sa relation à l'usager, de développer des cadres de gouvernance innovants et de contribuer au respect de la trajectoire d'équilibre des finances régionales.

4.2.1. La dématérialisation

Si la dématérialisation partielle des processus de gestion des programmes FEDER est effective depuis le 1^{er} janvier 2016, elle a fait l'objet d'une mise en place échelonnée. La conclusion des travaux devrait avoir lieu en 2017 pour ce qui concerne les dernières composantes du processus. Elle doit permettre d'offrir aux bénéficiaires un accès immédiat aux éléments de leur dossier en veillant, dans une première étape, que cette solution soit optionnelle et non obligatoire.

4.2.2. La simplification

Au regard de la complexité sans cesse croissante qui s'attache à la mise en œuvre des programmes européens, la Commission a engagé plusieurs chantiers fin 2015 dont la création d'un groupe à haut niveau qui rend compte directement au Président de la Commission Européenne. Il en est attendu la déclinaison opérationnelle sous la forme de la modification du règlement financier et de ceux encadrants les FESI qui seront en négociation entre les institutions européennes en 2017.

Dans un cadre prédéterminé, la collectivité s'est attachée à mettre en place une organisation lisible, efficace et proche des bénéficiaires, notamment par la création d'un guichet d'accueil et d'un regroupement des services instructeurs en quatre guichets uniques clairement identifiés.

La Région a fait partie des rares institutions à avoir expérimenté les options de coûts simplifiés pour la génération des programmes 2007-2013, et elle en a étendu le bénéfice aux programmes FEDER de la génération 2014-2020 pour de nombreuses actions. Ces options restent optionnelles pour les bénéficiaires.

Pour 2017, une revue de l'ensemble des fiches actions pouvant utiliser ce système sera opérée, y compris au niveau du FSE où la méthode des coûts forfaitaires sera expérimentée (article 14, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1304/2013 relatif au Fonds social européen).

4.2.3. La montée en charge de nouveaux systèmes de gouvernance

Dès l'élaboration des programmes 2014-2020, la Région a fait le choix résolu de recourir aux « **Investissements Territoriaux Intégrés** » (ITI) afin de renforcer la cohérence des interventions publiques à l'échelle territoriale mais aussi d'associer de manière active les communautés d'agglomération. Ce partenariat nouveau entre les régions et les collectivités territoriales, constitue une orientation majeure dans laquelle la Région s'investit pleinement. Cette démarche a permis l'élaboration d'une stratégie de développement par chaque Autorité urbaine cohérente avec le POE FEDER 2014-2020, et la contractualisation entre celle-ci et l'Autorité de gestion pour la mise en œuvre d'un programme de développement déclinant les actions intégrées à la démarche ITI.

Les Autorités urbaines retenues sont les cinq EPCI de l'île et la Région s'engage dans l'accompagnement de ces dernières dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités.

L'ensemble des contrats devraient être signés en 2016, l'année 2017 permettra une nette accélération de la programmation, les enveloppes contractualisées ayant été basées sur les projets prêts à démarrer avant le 31 décembre 2017, qui constitue également le terme de la première tranche financière des contrats.

À son terme, une première évaluation permettra d'ajuster la mise en œuvre de ce nouvel instrument afin de préparer la deuxième période de contractualisation qui couvrira les engagements de 2018 à 2020.

Au niveau d'INTERREG V, la Région a fait le choix assumé de recourir à **des conventions cadres avec chaque pays tiers volontaire** pour décliner, sur des thèmes d'intérêts communs, la mise en œuvre du programme.

Il s'agit d'une rupture dans les relations mises en œuvre au titre des outils de coopération territoriale pour laquelle il est attendu un dialogue à haut niveau plus soutenu, un suivi plus attentif des projets et une cohérence des financements publics mobilisés.

A ce titre, la coordination FED-FEDER sera renforcée pour permettre le financement de projets au titre des dernières tranches du Programme Indicatif Régional de la COI du X^{ème} FED et d'établir les activités pouvant bénéficier d'une participation croisée FED-FEDER pour la nouvelle période de programmation du XI^{ème} FED. Le comité de concertation FED-FEDER tient un rôle renforcé dans la gouvernance du PO INTERREG OI ; sa première se tiendra en 2017.

La gouvernance du PO INTERREG tient également sa spécificité, en franco-français, du rôle particulier de Mayotte dans la gestion du volet transnational. Ainsi, Mayotte participera au comité de pilotage qui assure les missions de comité de programmation.

4.2.4. Un meilleur suivi du système d'évaluation et d'indicateurs

Les évolutions réglementaires pour la génération 2014-2020 des programmes, ont renforcé **le pilotage par les résultats tant physiques que financiers**. À ce titre, les Autorités de gestion ont élaboré des programmes comportant des indicateurs de résultat et de réalisation et un cadre de performance a été introduit. Dans la perspective de la mise en œuvre de la réserve de performance en 2019, applicable pour le POE FEDER 2014-2020, une projection sera réalisée, afin d'apporter les inflexions nécessaires à l'atteinte des cibles prévues.

Dans le même temps, les premiers résultats de l'assistance à maîtrise d'ouvrage initiée en 2016 permettront de renforcer le système d'évaluation et d'indicateurs. Le déploiement final de l'outil informatique Synergie élaboré au niveau national doit également contribuer à alimenter une base de donnée au fil de l'eau.

Cette méthode, où l'évaluation est intégrée dès la conception des projets, résulte aussi d'une volonté affirmée par la mandature à l'échelle de l'ensemble de la collectivité.

4.2.5. Une gestion maîtrisée des crédits européens contribuant au respect de la trajectoire d'équilibre

Les **premières déclarations annuelles de gestion** devront être réalisées au cours de cette année 2017.

Prenant appui tout à la fois sur l'ensemble des opérations sous-jacentes de certification menées depuis le début de la programmation que sur des rapports de contrôle interne pour chacun des programmes, il s'agit tant pour la collectivité régionale que pour l'ensemble des Autorités de gestion, d'une innovation majeure puisque ces opérations aboutiront à une **clôture partielle du programme sous l'angle budgétaire**, compte tenu des nouvelles règles d'ajustement annuelles.

Concernant le niveau de certification, la collectivité devra s'assurer de l'atteinte des seuils de consommation des enveloppes non seulement pour les programmes opérationnels dont elle exerce la responsabilité d'Autorité de gestion mais aussi pour les actions qu'elle cofinance dans les autres programmes opérationnels ou pour laquelle, elle bénéficie d'une subvention globale (FSE).

Un potentiel écrêtement diminuerait les montants mobilisables sur le territoire mais pourrait aussi impacter les recettes attendues par la collectivité. Il s'agit de conjuguer la sécurisation des dépenses et de garantir ainsi, la bonne qualité financière de la mise en œuvre des programmes sur le territoire, et l'optimisation des recettes afin de compenser via le mécanisme de remboursement d'une proportion des dépenses éligibles, les investissements réalisés au titre des opérations en maîtrise d'ouvrage ou des actions préfinancées.

La bonne gestion des crédits européens participe pour la collectivité régionale au maintien de sa trajectoire d'équilibre.

4.3. Assurer la clôture finale du programme de coopération, le POCT 2007-2013

Après une année 2016 marquée par les travaux préparatoires du solde final des programmes 2007-2013, l'année 2017 ouvrira le champ des discussions avec l'Autorité d'audit, puis avec la Commission Européenne sur les documents de clôture transmis.

En parallèle de sa collaboration avec l'État, responsable des POE de cette génération, la Région a la charge de la clôture du programme de coopération territoriale (POCT 2007-2013) du fait de sa fonction d'Autorité de gestion.

Le niveau de certification atteint par ce programme, proche de 99 % place celui-ci, avant les opérations de clôture des programmes de ce type, comme étant celui qui atteint le meilleur taux de certification.

L'article 89 du règlement général 1083/2006 pose les conditions de paiement du solde final et fixe la date limite de transmission des documents de clôture à la Commission Européenne au 31 mars 2017.

La clôture du POCT se déroulera en plusieurs étapes sur la base du projet de rapport de solde qui aura été adressé au dernier trimestre de 2016 :

- Tout d'abord, la transmission des documents à la Commission Européenne par l'Autorité d'audit au premier trimestre 2017 ;
- Ensuite, la transmission des réponses aux interrogations de la Commission Européenne.

La Commission Européenne dispose d'un délai de 5 mois pour transmettre son avis à sur le contenu des documents de clôture (31 août 2017 au plus tard). En l'absence de retour de la Commission dans la période des 5 mois, la déclaration de clôture est réputée acceptée.

Le versement du solde du programme, sous réserve des disponibilités budgétaires, s'effectue dans un délai ne dépassant pas 45 jours.

Cependant, cette clôture ne mettra pas un terme définitif aux obligations réglementaires pour l'Autorité de Gestion. Cette dernière devra en effet s'assurer du respect des règles d'archivage en la matière : la conservation de l'ensemble des pièces justificatives concernant les dépenses et les audits du programme pendant une période de trois ans suivant la clôture à des fins de contrôle par la Commission Européenne et la Cours des comptes.

L'enjeu est d'assurer la clôture finale du programme jusqu'en 2017 avec l'apurement des comptes tout en conservant au programme sa qualité de gestion qui lui a permis, jusqu'aux dernières opérations de certification établies en 2016, d'être classée dans la meilleure catégorie pour le taux d'erreur par la Commission (celui-ci étant inférieur à 1 %).



Gérer la Cité

Isabelle KEBE

Tél. 01 55 34 40 28 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : ikebe@fcl.fr

Etienne FAVRE

Tél. 01 55 34 40 25 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : efavre@fcl.fr

Vincent JACOB

Tél. 01 55 34 40 14 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : viacob@fcl.fr

/ Rapport sur la gestion de la dette

Région Réunion

11 juillet 2016



87 rue St-Lazare | 75009 Paris

Tél. 01 55 34 40 00 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : fcl@fcl.fr

www.fcl.fr



INTRODUCTION

Ce rapport est établi dans le cadre de la mission de conseil en pilotage stratégique de l'encours de dette que la Région Réunion a confié au cabinet FCL Gérer la Cité. Tout d'abord, il présente les conditions économiques et financières actuelles ainsi que les perspectives d'évolution. L'audit de l'encours de dette permettra de déterminer si l'encours profite des éventuelles opportunités de marché et de présenter la stratégie de recherche de financement et de gestion du risque de taux d'intérêt adaptée à la montée en charge de la Région sur les prochaines années.

Introduction	2
I. La fragilité des marchés se traduit par des conditions de financement très favorables	3
II. Etat des lieux du marché du financement des collectivités	9
III. Les opérations réalisées par la Région	16
IV. Analyse de l'encours de la Région : un encours en progression	18
V. Stratégie de financement de la Région Réunion : la recherche de l'allocation la plus performante entre les enveloppes disponibles	20
VI. L'opportunité du billet de trésorerie	22
VII. Conclusion	25



I. LA FRAGILITÉ DES MARCHÉS SE TRADUIT PAR DES CONDITIONS DE FINANCEMENT TRÈS FAVORABLES

I.1) Une croissance timide qui invite les banques centrales à la prudence

La croissance économique mondiale reste modérée en 2016, avec des conséquences sur les marchés financiers : politiques monétaires expansionnistes, taux d'intérêts et prix des matières premières bas.

Pays émergents

Le ralentissement des émergents bride les perspectives de croissance mondiale.

- La Chine poursuit ses réformes structurelles
- Les autres émergents font face à des problèmes conjoncturels subis.

Les investisseurs ont des craintes sur leur santé, les marchés sont très volatils.

Taux de croissance dans les pays émergents

Pays	2014	2015	2016	2017
Economies émergentes (%G)	4,6	4,3	4,0	4,9
Chine	7,3	6,9	6,5	6,3
Inde	6,6	7,2		7,7
Bresil	0,1	-3,8	-3,5	1
Russie	0,7	-3,7	-0,8	1,3

Etats-Unis

Après les premiers pas de la FED dans la normalisation de sa politique monétaire, le contexte extérieur est devenu peu porteur.

Taux de croissance dans les pays du G8

Pays	Q2 15	Q3 15	Q4 15	Q1 16	Q2 16	Q3 16	Q4 16	Q1 17	Q2 17	Q3 17
G-8 (%GA)	1,9	1,6	0,8	1,3	1,7	1,9	1,9	1,8	1,9	1,9
Pays										
Allemagne (%GA)	1,6	1,7	1,3	1,6	1,5	1,7	1,8	1,6	1,7	1,7
Canada (% GT cvsa)	-0,5	2,2	0,5	2,4	-0,7	2,9	2,1	2,3	2,3	2,3
Etats-Unis (% GT cvsa)	3,9	2,0	1,4	1,1	2,5	2,3	2,4	2,1	2,3	2,3
France (%GA)	1,1	1,1	1,3	1,3						
Italie (%GA)	0,6	0,8	1,1	1,0	0,9	1,0	1,2	1,3	1,2	1,2
Japon (% GT cvsa)	-1,7	1,7	-1,8	1,9	0,4	1,0	1,0	1,0	0,9	0,8
Royaume-Uni (%GA)	2,3	2,0	1,8	2,0	1,7	1,8	1,8	2,0	2,3	2,2
Russie (%GA)	-4,5	-3,7	-3,8	-1,2	-1,0	-0,4	-0,1	0,5	0,5	0,8



Elle poursuit son cycle d'expansion.

- La Zone Euro a du faire face à de nombreux risques : géopolitiques, Brexit, Grèce (etc.).
- Les indicateurs économiques restent bien orientés.
- L'inflation est repassée en territoire négatif (-0,2% en avril).

La BCE agit pour relancer la croissance de la Zone euro

La BCE estime que l'économie européenne ne montre pas suffisamment de signes de reprise et que les **risques pesant sur la croissance et l'inflation sont présents.**

La BCE a décidé de développer davantage son programme d'assouplissement quantitatif (lancé en début d'année 2015). Les principales mesures annoncées les 3 décembre 2015 puis le 10 mars 2016 sont les suivantes :

- Le recul du taux de dépôt à -0,40%, et du taux de refi à 0%.
- Le prolongement du programme de rachat d'actifs de septembre 2016 à mars 2017, voire au-delà si nécessaire ; Passage de 60 mds €/ mois à 80 mds €/ mois de rachat d'actifs ;
- Le rachat des titres de dette des collectivités européennes et du secteur privé peu risqué.

Enfin, les caractéristiques du programme d'assouplissement quantitatif sont les suivantes :

- Durée du programme : **jusqu'en mars 2017 au minimum**
- Titres rachetés : obligations souveraines, sécurisées (covered bonds) et de produits titrisés (ABS), **obligations publiques locales, obligations d'entreprises.**
- Le volume du programme : 80 milliards d'euros d'actifs par mois
- Maturité des titres : de 2 à 30 ans afin de couvrir l'ensemble de la courbe des taux d'intérêts.



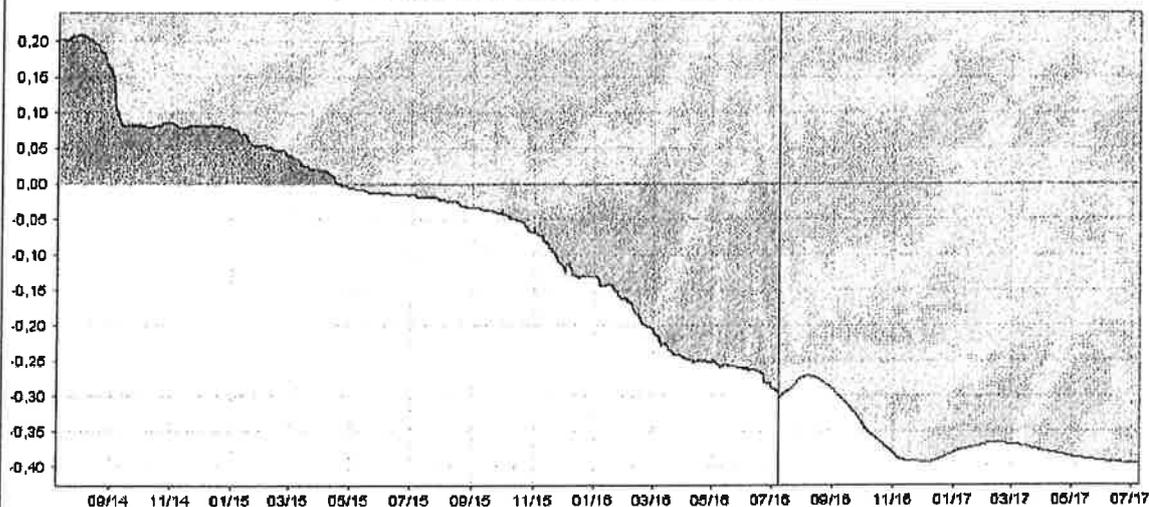
I.2) La chute des indices monétaires et leur passage en territoire négatif

Les excès de liquidités et les achats de titres sur de courtes maturités (2ans) ont fait passer les maturités allant jusqu'à 12 mois en territoire négatif.

Depuis le lancement des nouvelles mesures de politique monétaire de la BCE en fin d'année 2015, en particulier le recul supplémentaire du taux de dépôt à -0,40%, les indices monétaires marquent un nouveau recul.

La visibilité est bonne sur les indices de court terme. Ils devraient rester à de très bas niveaux tout au long de l'année.

Historique et anticipation de l'Euribor 3 mois



L'Euribor 3 mois atteint désormais le niveau de -0,30%. Les anticipations demeurent baissières anticipant de nouvelles actions de la part de la banque centrale européenne.

La Région profite des taux du bas niveau des taux variable et dispose d'un cout nul sur certains de ces contrats à marge faible.

Malgré la présence récente d'un plancher sur l'index de référence sur les contrats à taux variables, la dette indexée sur le marché monétaire apporte aujourd'hui la performance du coût moyen.

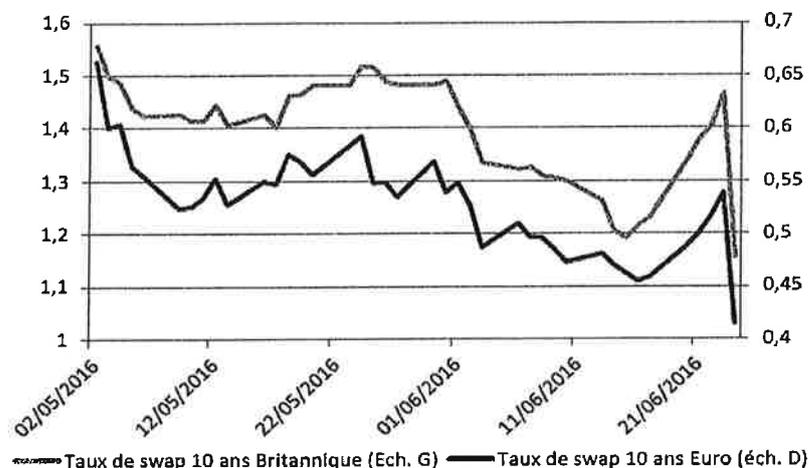
Seul le Livret A demeure décorrélé du niveau des taux variables. A 0,75%, il est près de 1% plus couteux que le niveau de l'Euribor.



I.3) L'annonce du « Brexit » renforce la volatilité sur les taux long tout en ouvrant des fenêtres de marché favorables

Le résultat du vote britannique pour la sortie du Royaume Uni de l'UE a entraîné une forte baisse des références de taux long terme.

Evolution du swap 10 ans suite à l'annonce du référendum :



Avant la conclusion du référendum, la tendance était déjà baissière sur le niveau des taux long terme, ils devraient rester à de très bas niveaux pour le restant de l'année 2016.

A l'issue du référendum du 23 juin dernier, les électeurs britanniques ont émis le souhait de quitter l'Union Européenne. Cette décision (non encore validé par le parlement) a eu des conséquences immédiates sur les marchés financiers et laisse peser encore des incertitudes politiques, économiques et financières :

- L'instabilité politique est de mise en Angleterre avec la démission de David Cameron qui devra quitter ses fonctions au mois d'octobre prochain ; par ailleurs, l'ensemble des pays composant le Royaume Uni ne sont pas tous en phase sur la volonté de quitter définitivement l'UE, l'Ecosse envisage de lancer un référendum sur son maintien dans l'UE et son indépendance. L'Euro s'est finalement apprécié face à un panier de devise ce qui réduit la compétitivité de la Zone à l'exportation et ne facilitera pas la relance de l'économie.
- La croissance, déjà faible tant dans le Royaume que dans l'UE, pourrait être fragilisé de nouveau à court terme. Le volume des échanges intra-zone pourrait reculer ce qui renforcerait les difficultés des entreprises britanniques vers les autres pays de l'UE.
- Sur les marchés financiers :
 - o Le marché des taux long terme dans la Zone Euro a atteint son point bas historique (~0,40% sur le taux de swap 10 ans). Le mécanisme de « fuite vers la qualité » a profité aux valeurs refuges représentées par les taux obligataires souverains allemands (Bund) et français (OAT). Le taux 10 ans GBP a suivi la même tendance avec un recul de 30bp concomitant avec le recul des taux Euro.
 - o Les variations sur le marché des devises et des actions ont été fortes également : la Livre a



chuté face au Dollar et au CHF ; en France, le CAC 40 a plongé de plus de 8% dès le 24 juin.

Désormais, les marchés craignent une crise financière qui pourrait être alimentée par :

- Une crise bancaire initiée par la difficulté des banques italiennes et notamment, la BMPS de Sienne, troisième établissement du pays, a perdu 75 % de sa capitalisation boursière en six mois. Par ailleurs, le nouveau mécanisme de régulation prévoit de faire appel aux dépôts des épargnants (si dépôts supérieur à 100KEUR) en cas de faillite de la banque.
- Une crise immobilière : le retrait d'investisseurs au Royaume Uni pourrait se traduire par une baisse du prix de l'immobilier. Certains fonds immobilier (immobilier le plus liquide) ont déjà dû annoncer la fermeture de leur fonds faute de liquidité et pourra assurer l'équité de traitement entre les investisseurs.



I.4) Aux États-Unis, la FED demeure prudente suite à sa première remontée des taux directeurs

La FED a mis un terme à son plan de rachat d'actifs depuis le dernier trimestre 2014. C'est seulement en décembre 2015, qu'elle a finalement augmenté le niveau de ses taux directeurs de 0.25%.

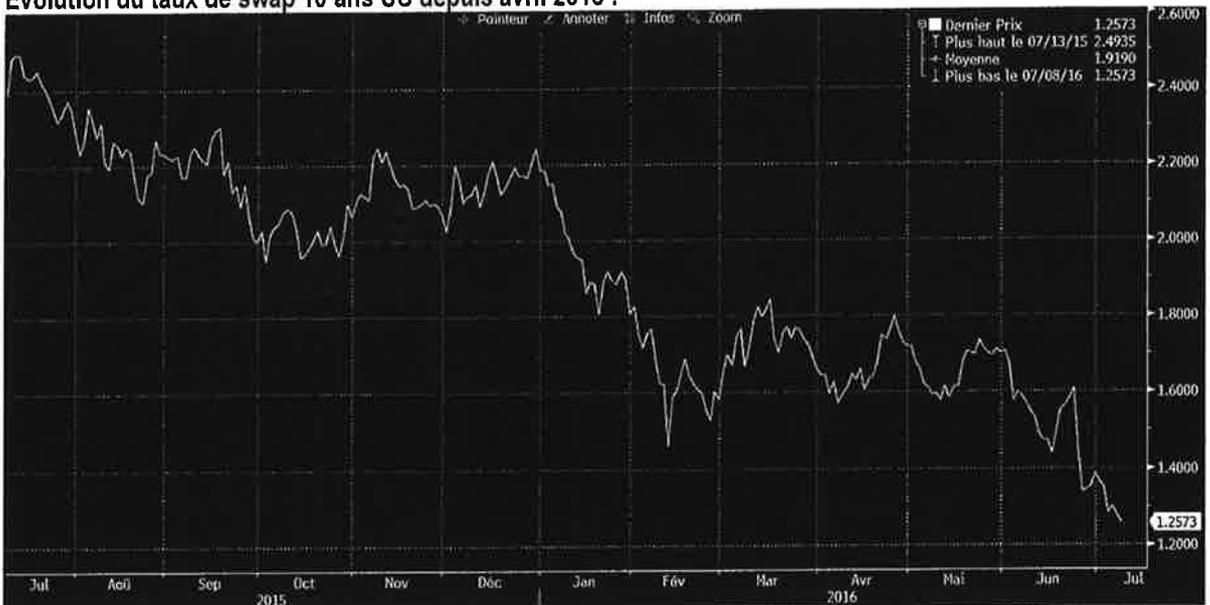
Elle reste prudente vis-à-vis du ralentissement économique mondial, de la chute des marchés et des effets potentiellement négatifs sur l'économie américaine. Enfin le Brexit inquiète fortement la FED.

Le niveau des taux de la FED demeure excessivement bas comparé aux niveaux de la croissance et du taux de chômage très bas.

Du côté des taux long termes :

- En fin d'année 2015, dans l'attente et l'annonce du rehaussement des taux directeurs de la FED de 25pb, les taux long terme ont progressé de l'ordre d'une vingtaine de points de base.
- Devant les perturbations de marché de début d'année, ils ont de nouveau reculé.

Evolution du taux de swap 10 ans US depuis avril 2015 :



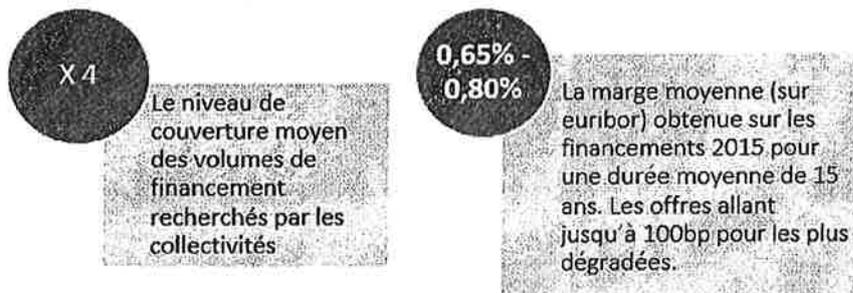
Les investisseurs n'anticipent plus de nouvelle hausse avant la fin de l'année 2016.

II. ETAT DES LIEUX DU MARCHE DU FINANCEMENT DES COLLECTIVITES

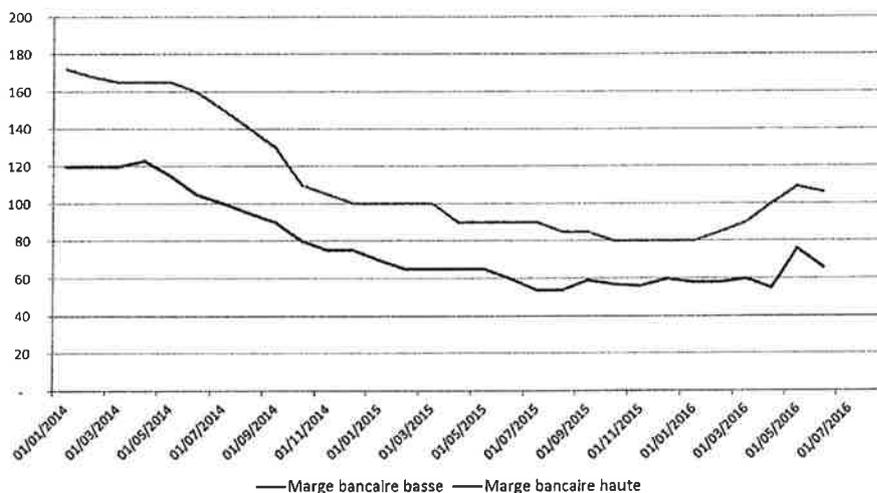
II.1) Le marché bancaire reste actuellement performant

La baisse des taux de marché a partiellement compensé la stabilisation voire la légère hausse des marges tant pour les taux fixes que pour les taux variables. Les établissements bancaires pouvant ainsi rehausser leur marge tout en continuant d'afficher des taux de crédit attractifs.

La phase de négociation est un élément important qui permet d'améliorer les conditions proposées. L'amélioration peut être sensible dans le cas de certains établissements qui ne proposent pas toujours leurs meilleures propositions initialement.



Evolution des marges bancaires depuis 2014 pour une durée d'emprunt de 15 ans



Nous observons toutefois une segmentation importante de l'offre de financement en fonction de la qualité de signature de chaque collectivité.

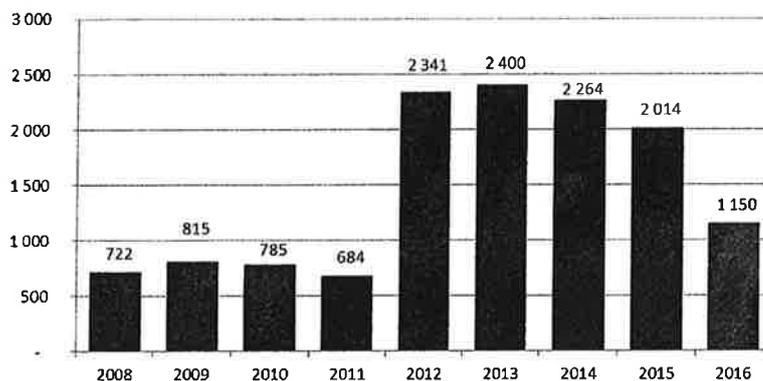
Les banques deviennent de plus en plus exigeantes pour prêter le volume total en cas de consultation sur un volume important dans un contexte de dégradation globale des finances publiques.



II.2) Le marché obligataire reste attractif en 2016

La tendance globale en termes de volume des émissions réalisées en 2015 a été légèrement baissière en raison notamment du recul de l'écart de performance avec le marché bancaire.

Volume d'émission long terme (en M€)



Depuis le début de l'année 2016, seulement 10 collectivités ont réalisé des émissions obligataires :

Emetteurs	Date	Volume (M€)	Coupon	Maturité	durée	MidSwap +marge (bps)	OAT+marge (bps)
Département de la Gironde	11/05/2016	10,00	0,610	25/05/2024	8,00	29	42
Département de la Gironde	10/05/2016	10,00	1,350	24/05/2030	14,00	51	58
Département des Bouches du Rhone	03/05/2016	15,00	1,865	10/05/2038	22,00	75	45
Département du Bas Rhin	06/04/2016	10,00	1,100	24/04/2026	10,00	59	67
Département du Puy de Dome	11/03/2016	10,00	E3M+50	23/03/2026	10,00	39	43
Ville de Lyon	01/02/2016	10,00	1,000	09/02/2026	10,00	31	31
Région Bretagne	20/05/2016	10,00	0,060	03/06/2020	4,00		34
Région Bretagne	20/05/2016	10,00	0,250	06/06/2022	6,00		31,5
Région Bretagne	20/05/2016	20,00	0,850	03/06/2026	10,00		34
Région Bretagne	20/05/2016	20,00	1,197	03/06/2030	14,00		33
Région Bretagne	20/05/2016	20,00	1,395	03/06/2034	18,00		34,5
Département des Bouches du Rhone	02/06/2016	10,00	1,540	13/09/2036	20,00		35
Région Ile de France	06/06/2016	650,00	0,500	14/06/2025	9,00		31
Département du Bas Rhin	10/06/2016	10,00	1,000	22/06/2028	10,00		
Ville de Paris	01/04/2016	300,00		12/01/2032	16,00		38
Ville de Paris	08/04/2016	35,00	1,512	13/04/2038	22,00		32

Ce faible volume de collectivités s'explique notamment par les éléments suivants :

- Les Régions fusionnées depuis peu manquent de visibilité sur leur besoin d'emprunt, leurs notations n'ont pas toutes été révisées.
- Les financements bancaires permettent aux collectivités d'accéder à des financements de plus en plus compétitifs ;
- La tendance est baissière sur les investissements des collectivités.

Nous observons des situations assez disparates pour lever des financements sur le marché obligataire :

- Parfois les collectivités n'obtiennent pas les conditions demandées et les arrangeurs ne se positionnent pas ou peu ;
- Parfois les arrangeurs restent présents dans de bonnes conditions.



Certaines décisions des collectivités interrogent les investisseurs :

- Retrait de la notation du Département de la Dordogne ;
- Communication sur les difficultés financières (Département de l'Essonne, Département du Nord, etc.).

Le marché obligataire reste très attractif pour la Région, avec des conditions financières performantes relativement aux autres sources de financement.

L'arrivée de nouveaux formats de type Schuldschein, permet d'accéder à des conditions financières quasi obligataire avec des contraintes plus légères :

- Diversification des prêteurs en accédant à des investisseurs
 - Niveau de rendement très attractif
 - Notation pas nécessaire
 - Une grande variété des caractéristiques
- Format amortissable ou infine
-Panel de durée longues « 5 à 35 ans »
-Indexation majoritairement fixe, éventuellement à taux variable
- Formalités juridiques plus simplifiées qu'un financement obligataire traditionnel
- Pas de programme EMTN
-Pas de prospectus complet d'émission avec visa de l'AMF
- Une plus grande confidentialité
- Pas de nécessiter de publication dans la presse ou dans des systèmes d'information électroniques

Le format Schuldschein présente également des contraintes, notamment par rapport aux financements bancaires classiques :

- Pas de souplesse sur la phase de mobilisation (date de tirage unique, dans les jours suivant la réalisation de l'opération)
- Pas d'arbitrage possible en cours de vie de l'opération (modification de taux, capacité revolving)
- Le remboursement anticipé n'est pas prévu par le SSD
- Une documentation juridique plus étoffée qu'un contrat bancaire classique : le contrat de Schuldschein, le contrat d'Agent Placeur, une opinion juridique certifiant de la capacité de l'emprunteur à pouvoir conclure le contrat



II.3) Les financements de la BEI, toujours présents pour les collectivités, sont la source de financement la plus compétitive du marché du financement des collectivités

Les financements BEI en direct demeurent la source de financement la plus compétitive sur le marché.

Les financements BEI comportent des durées d'amortissement du capital de 15 ans à 30 ans. **La marge ressort actuellement entre 15 et 20pbs sur une durée de 30 ans amortissable. Les cotations récentes de taux fixes de la BEI font ressortir des taux proches de 1,00% pour une durée de 30 ans. L'établissement propose également des indexations à taux variable.**

Les financements BEI intermédiés peuvent être une alternative intéressante

La BEI distribue également des enveloppes par l'intermédiaire des établissements bancaires. Les conditions financières sont toutefois beaucoup plus proche du marché bancaire classique et sont éloignées des conditions bancaires en direct.

Les financements proposées doivent respecter les critères d'éligibilité de l'enveloppe et sont distribués sur des durées de 15 ans ou 20 ans.

Il convient d'être vigilant sur les conditions financières qui peuvent être plus chères que le marché bancaire.

L'accord entre la BEI et la CDC

La Banque européenne d'investissement a signé le 29 octobre un accord avec la Caisse des dépôts pour mettre à disposition des petites et moyennes collectivités une enveloppe de deux milliards d'euros de prêts destinés à financer les projets d'investissement locaux améliorant l'efficacité énergétique et limitant les effets du changement climatique.

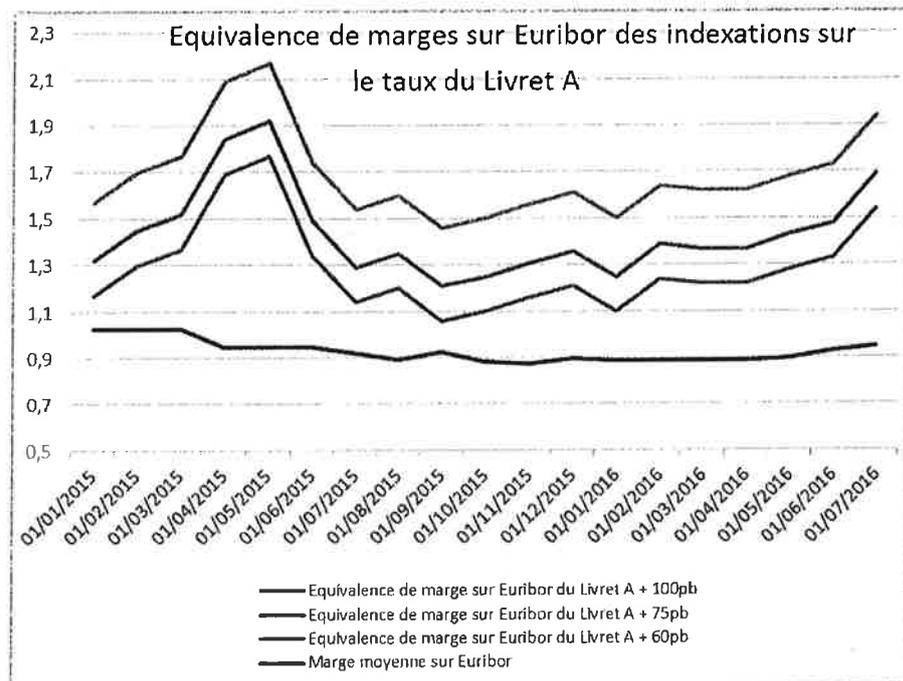
Les caractéristiques de ces prêts de long terme sont encore à préciser mais il s'agirait de ticket de 25 millions d'euros maximum à taux fixe.



II.4) Les financements de la CDC restent chers comparativement aux autres sources de financement accessibles par les collectivités

Les financements actuellement proposés par la CDC (l'enveloppe « Prêt au Secteur Public Local ») sont peu compétitifs

- Dans les conditions actuelles de marché, le financement CDC à Livret A + 100pb est équivalent à une marge sur Euribor autour de 1,95% pour un financement sur 20 ans.
- L'enveloppe ressort donc élevée dans le marché actuel. L'enveloppe « croissance verte » indexée sur Livret A + 75% se situe dans le haut de marché actuellement observé mais n'est pas plus attractive.



- La CDC commercialise actuellement également une enveloppe à taux 0% pour la rénovation de bâtiments publics. Cette enveloppe de 1 Mdsd d'EUR distribuée en 2016-2017 (750M d'EUR) par an est très compétitive mais sur un volume limité. Elle est généralement conditionnée à l'utilisation de l'enveloppe PSPL qui est couteuse. Il convient donc de comparer la compétitivité du package global.
- Comme vu précédemment, la CDC commercialise également des enveloppes à taux fixe sur fonds BEI qui ressortent très compétitives.



II.5) L'Agence France Locale, un nouvel acteur du financement des collectivités

La Région n'a pas adhéré à l'Agence et n'est pas éligible à ces financements pour le moment.

L'AFL se finance à des conditions performantes

En 2015, l'AFL a réalisé trois émissions pour son refinancement :

- **750M€** sur une maturité de 7 an, coupon fixe de 0,42% soit OAT + 22bp;
- **50M€** sur une maturité de 1 an, indexée sur le taux variable Euribor + 5pb ;
- **50M\$** sur une maturité de 1 an, indexée sur le taux variable Libor USD + 40pb ;

Le 11 mai dernier, l'AFL a émis un volume de **500,00M€ sur une maturité de 7 ans (03/2023)** sur la base d'un coupon nominal de 0,25% soit un spread sur OAT de 31bp.

Avec cette deuxième émission de taille importante, l'Agence démontre une bonne capacité à lever des fonds à des conditions performantes pour optimiser son coût de refinancement. L'enjeu réside désormais dans la distribution de ces fonds dans des conditions financières qui reflètent l'attractivité du refinancement.

L'AFL a revu ses conditions financières et propose actuellement des financements compétitifs sur des durées de 15 à 25 ans.

Les prêts proposés aux collectivités locales disposent d'une marge additionnelle afin de rémunérer le risque de crédit de la collectivité, le fonctionnement de l'agence et les fonds propres de l'établissement de crédit.

Actuellement, l'Agence paye des intérêts sur les financements qu'elle a levé. Elle est donc intéressée pour placer rapidement le volume encore non distribué auprès des collectivités. Les conditions proposées par l'AFL ont été révisées à la baisse comparativement aux premières propositions post-émission (fourchette initiale de 0,80% à 1,50%).

L'AFL a amélioré ses conditions et a proposé des financements intégrant des marges de 60pb à 70pb pour les bonnes signatures. L'AFL peut aussi, à titre exceptionnel, proposer des durées de 25 ans (Euribor 6 mois + 95pb). Plus récemment, l'AFL souhaite prochainement réaliser des offres comprenant une phase de mobilisation (conditions non encore communiquées).

II.6) Nouveaux financements : Opportunité des taux fixes comparativement aux taux variables

Historiquement, les offres bancaires à taux fixe intègrent une marge bancaire équivalente à celle qui serait proposée sur un emprunt à taux variable. Par conséquent, au moment de la souscription de l'emprunt, le cout anticipé des deux stratégies est identique.

Depuis l'apparition des taux négatifs, les banques intègrent désormais un plancher à 0% sur le niveau du taux d'intérêt, par conséquent, les échéances actuelles d'un emprunt à Euribor + 70 pbs ressortent en réalité à Euribor +100 pbs.



En ce qui concerne la cotation du taux fixe, nous observons actuellement la coexistence de deux méthodes de cotation de taux fixe :

- Taux fixe coté contre Euribor sans floor
- Taux fixe coté contre Euribor avec un floor

Lorsque la cotation du taux fixe est sans floor, alors la compétitivité de l'offre à taux fixe est plus importante que celle à taux variable dès la contractualisation de l'emprunt.

Pour bénéficier d'une exposition à taux variable compétitive, la stratégie suivante peut s'avérer opportune :

- Contractualisation de l'emprunt à taux fixe
- Réalisation d'un swap payeur taux variable (le swap ne dispose pas de plancher à 0%)



III. LES OPERATIONS REALISEES PAR LA REGION

III.1) Les mobilisations réalisées dans l'encours

Les mobilisations de la Région Réunion atteignent 299,0M€ au titre de l'année 2015, les enveloppes les plus performantes à disposition de la Région ont été prioritairement utilisées en plus du dispositif d'avance du FCTVA de la CDC (taux 0%) et de l'enveloppe en cours de phase de mobilisation (NRL) pour un volume de 105,0M€:

Banque	Réservation	Type enveloppe	Volume mobilisé 2015 (en M€)	Durée de financement	Date de mobilisation	Conditions financières
AFD	2014	Enveloppe Rénovation thermique	35,00	30 ans	juil-15	Euribor 6M + 0,45%
BEI	2014	Enveloppe Nouvelle Route du Littoral	120,00	30 ans	déc-15	Taux fixe : 1,801%
CDC	2015	Avance FCTVA	39,00	2 ans	déc-15	Taux fixe : 0,0%
CDC	2012	Enveloppe NRL	105,00	30 ans	déc-15	Livret A + 1,00%
Disponibilités totales :			299,00			

- **L'enveloppe AFD**, enveloppe à conditions bonifiées dédiée aux travaux de rénovation thermique : cette mobilisation renforce la part variable de l'encours (Euribor 6M + 0,45%) et bénéficie actuellement du niveau négatif de l'Euribor 6M (-0,189% 07/07/2016). **A noter : le contrat comporte un taux d'intérêt « plancher » à 0,25% (soit un floor sur l'indice E6M à -0,20% qui est proche du niveau réel de l'indice).**
- Le premier tirage d'un volume de 120M€ sur le **contrat BEI** pour le financement des investissements de la NRL. La Région a bénéficié d'un taux fixe compétitif (1,801%) sur une durée de 30 ans. Le niveau de marge estimé (~36bp) est le plus performant du marché.
- La Région a mobilisé 105M€ sur l'enveloppe NRL qui dispose d'une phase de mobilisation jusqu'en 2018. Sur cette enveloppe, les conditions appliquées au cours de la phase sont sur Livret A + 1,00% (soit 1,75% actuellement hors révision du taux au 1^{er} août prochain).
- La Région a pu bénéficier d'une avance du **FCTVA** dans le cadre du dispositif exceptionnel mis en place au cours de l'année par la **CDC**. Cette avance (d'une durée de deux ans avec amortissement constant annuel) bénéficie d'un taux à 0%. La Région dispose ainsi d'une trésorerie à des conditions performantes sur la période. **A noter : un compte dédié a été créé pour l'imputation budgétaire de cette avance (compte 103) ce qui a pour incidence de ne pas rehausser l'encours de dette (chapitre 16) des collectivités qui en ont bénéficié.**



III.2) La réservation d'enveloppes de la Région

a. La Région conforte la couverture de ses besoins

La Région a bénéficié d'une proposition (hors consultation formalisée) de la caisse régionale du Crédit Agricole pour le financement des investissements courants à venir.

Cette enveloppe a été validée aux conditions suivantes :

- Volume de 100,0M€
- Durée de 30 ans au total :
 - o Phase de mobilisation revolving de 2 ans
 - o Phase de consolidation de 28 ans
- Marges proposées :
 - o Taux variable : Euribor 12 mois + 0,90%
 - o Taux fixe : sur cotation spot
- Conditions particulières :
 - o L'offre dispose d'une faculté revolving au cours de la phase de mobilisation et d'une faculté de R.A.T. (remboursement anticipé temporaire) au cours de la phase de consolidation.
 - o Cette faculté de R.A.T. représente un faible enjeu actuellement : les fonds remboursés bénéficient d'une réduction des intérêts payés basés sur une rémunération au taux de l'Eonia (0,90% de l'Eonia). L'indice de référence étant négatif, le R.A.T. ne permet pas de réduire la charge d'intérêt.
 - o En cas de choix d'une indexation à taux variable, l'enveloppe ne présente pas d'indemnité de remboursement anticipé ce qui apporte de la souplesse à la Région pour la gestion de ses enveloppes.

En validant cette enveloppe, la Région s'est dotée d'un volume supplémentaire d'enveloppe pour la couverture de son besoin. A court terme, le volume disponible à mobiliser excède le besoin d'emprunt budgétaire. La Région pourra donc envisager des arbitrages entre enveloppes. Parmi celles-ci, les enveloppes de la CDC sont peu compétitives en termes de marge. La Région pourra réduire le volume de ses enveloppes afin d'optimiser les conditions de ses financements.

b. L'optimisation des ressources de la Région

A titre d'illustration, le gain d'annulation de l'enveloppe CDC TCSP dont la durée de financement est équivalente (28 ans dans notre exemple) est estimée à 12,0M€ (actualisé) sur la durée pour un départ en 2017.

L'abandon d'une partie de cette enveloppe nécessite le paiement d'une commission de dédit de 1,00% soit 1,0M€ sur la base d'un volume de 100,0M€ dédit par la Région.

L'équivalence de marge actuarielle du contrat CDC (Livret A + 1,00%) sur une durée de 30 ans est supérieure à 200bp. Le contrat Crédit Agricole est particulièrement plus performant.

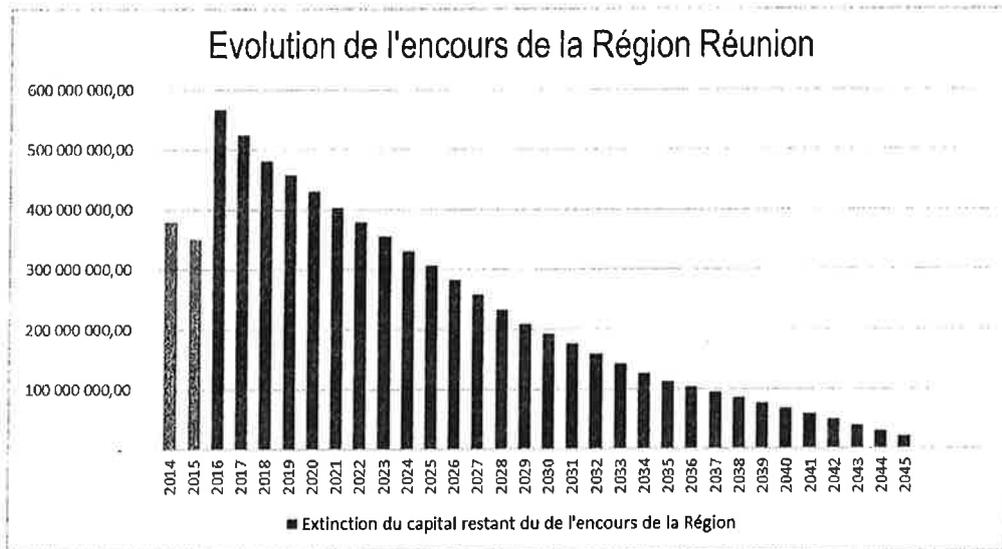
	CA	CDC TCSP
Charges budgétaires	23,95	37,44
Charges actualisées	23,24	36,24
Commission de dédit	-	1,00
Ecart bud (CA/CDC)		12,49
Ecart act (CA/CDC)		12,00



IV. ANALYSE DE L'ENCOURS DE LA REGION : UN ENCOURS EN PROGRESSION

IV.1) Une progression importante de l'encours du fait des mobilisations 2015

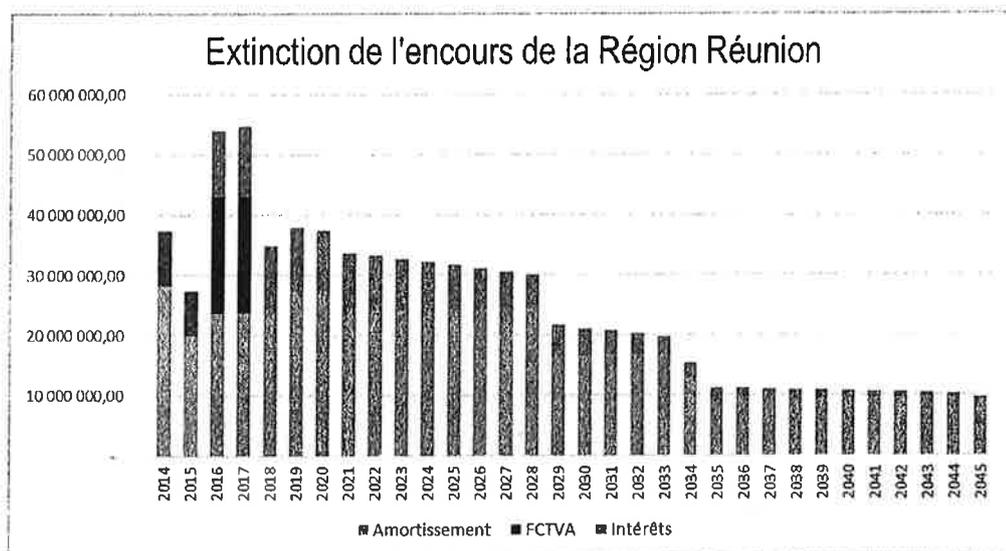
Les mobilisations réalisées en 2015 par la Région ont entraîné une progression importante de l'encours. Au 1^{er} janvier 2015, l'encours de la Région ressortait à 350,94M€ et a progressé de 61% pour atteindre 567,67M€ au 1^{er} janvier 2016.



La durée de vie moyenne estimée de l'encours au 1^{er} janvier 2016 est de 11,94 ans. La durée courte de remboursement sur l'avance FCTVA vient limiter la progression de celle-ci avec les mobilisations à long terme réalisées par la Région sur l'ensemble de ses tirages (30 ans).

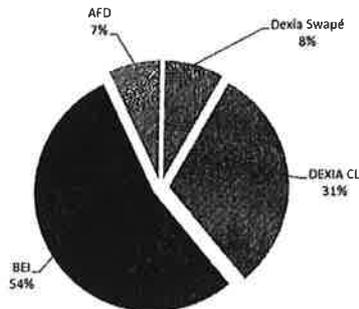
L'avance FCTVA est réalisée sur une durée courte (2 ans) ce qui entraîne l'apparition d'un pic d'amortissement dans l'encours en 2016 et 2017. Ces dépenses seront compensées par des recettes de versement de FCTVA pour la Région.

A compter de 2018 et hors nouvelles mobilisations, la charge annuelle d'amortissement évoluera entre 24M€ et 27M€ en moyenne

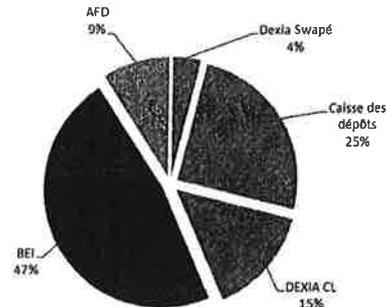


IV.2) L'encours auprès des prêteurs privés se réduit fortement

Répartition de l'encours par prêteur au 01/01/2015



Répartition de l'encours par prêteur au 01/01/2016



Hypothèse : Stock de dette au 1^{er} janvier 2015 et au 1^{er} janvier 2016

La part de l'encours bancaire hors institutionnels recule fortement (19% vs 39% pour Dexia entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2015).

La CDC représente 25% de l'encours dès les premières mobilisations réalisées entre l'avance FCTVA et le tirage sur l'enveloppe TCSP.

La BEI demeure le principal établissement prêteur de la Région avec 47% de l'encours.

IV.3) La répartition de l'encours de la Région lui permet de bénéficier d'un coût moyen performant et d'une visibilité accrue à long terme

	REPARTITION DE L'ENCOURS BUDGETAIRE			Projection de l'encours sans nouveaux emprunts		
	Encours au (En K Euro)	1-janv.-16 (En %)	Coût estimatif (en %)	Encours au (En K Euro)	1-janv.-17 (En %)	Coût estimatif (en %)
EXPOSITION TAUX FIXE	411 000	72%	2,45	372 449	71%	2,68
TAUX FIXE CLASSIQUE	411 000	72%	2,45	372 449	71%	2,68
Taux fixe DR	411 000	72%	2,45	372 449	71%	2,68
EXPOSITION TAUX VARIABLE	156 667	28%	1,27	152 147	29%	1,65
TAUX VARIABLE CLASSIQUE	156 667	28%	1,27	152 147	29%	1,65
Euribor préfixé	51 667	9%	0,30	47 147	9%	0,33
Livret A	105 000	18%	1,75	105 000	20%	2,25
TOTAL BUDGETAIRE	567 667	100%	2,13	524 596	100%	2,38

Coût 2016 et 2017 selon anticipations de marché au 08 juillet 2016, encours après couverture

L'encours de dette de la Région Réunion n'intègre aucun emprunt structuré.

a. La part fixe de l'encours apporte visibilité et performance du coût

La Région a optimisé le coût moyen de son encours à taux fixe en réalisant des opérations à des conditions opportunes : mobilisations auprès de la BEI, réalisation d'un swap fixant lors d'une fenêtre favorable de marché. L'intégration de l'avance FCTVA permet également de réduire le coût sur les deux années concernées (2016 et 2017).

La part fixe de l'encours est majoritaire avec 72% au 1^{er} janvier 2016 et présente un coût moyen de 2,45% anticipé pour l'exercice 2016.



b. **La part variable est faible mais vient bonifier le coût moyen de dette**

La part variable de l'encours permet à la Région de bénéficier de la performance des taux monétaires actuelle (indices négatifs de l'Eonia à l'Euribor 12 mois) sur les deux contrats AFD (AFD 2005, marge négative de -0,50% et AFD 2015, marge de 0,45% avec un plancher à 0,25% pour le taux)

Le tirage sur le contrat CDC est indexé sur le Livret A, cet indice ne bénéficie pas pleinement de la baisse des marchés et vient neutraliser partiellement l'amélioration du coût moyen de la strate pour la Région.

V. STRATEGIE DE FINANCEMENT DE LA REGION REUNION : LA RECHERCHE DE L'ALLOCATION LA PLUS PERFORMANTE ENTRE LES ENVELOPPES DISPONIBLES

a. **Le besoin de financement de la Région se concentre principalement sur le projet Nouvelle Route du Littoral**

Au titre de l'exercice 2016, la Région présente un besoin d'emprunt d'équilibre de 400M€ avec une visibilité importante.

La Région a un accord avec la BEI pour un partage des financements à hauteur de 50% des besoins annuels. Cela implique une diversification des tirages sur les différentes enveloppes disponibles dans le respect des durées de phase de mobilisation.

b. **Les enveloppes disponibles**

Banque	Réservation	Type enveloppe	Volume disponible 2016 (en M€)	Durée de financement maximum	Phase de mobilisation	Conditions financières
BEI	2014	Enveloppe Nouvelle Route du Littoral	380,00	30 ans	2018	mid swap + 25/30bp
CDC	2013	Enveloppe Nouvelle Route du Littoral	345,00	40 ans	2018	Livret A + 1,00%
CDC	2013	Enveloppe TCSP	172,60	40 ans	2018	Livret A + 1,00%
CDC	2013	Enveloppe Rénovation de bâtiments	77,70	21 ans	2018	Livret A + 1,00%
AFD	2014	Enveloppe PPI (enveloppe non signée)	100,00	30 ans	2019	Euribor 6M + 110bp
CRCA	2015	Enveloppe PPI	100,00	30 ans	2018	Euribor 12M + 90bp
Disponibilités totales :			1 175,30			

Organisation de la couverture du besoin d'emprunt 2016 :

Recourir prioritairement à l'enveloppe BEI pour 50% du besoin

La Région dispose d'un volume de 380,0M€ à utiliser sur les années 2016, 2017 et 2018. Les conditions proposées par l'établissement sont les plus compétitives du marché bancaire (25/35bp sur des durées allant jusqu'à 30 ans).

Le contexte de taux long étant particulièrement performant, la Région pourra engager une demande de cotation auprès de l'établissement pour couvrir une partie importante de son besoin. En fonction de la visibilité sur le besoin effectif de la Région, un volume de 50% soit ~200M€ (sur la base d'un besoin de 400M€) pourra être ciblé pour une mobilisation à taux fixe.

A titre indicatif : dans les conditions de marché actuelles, la Région peut bénéficier de taux proche de 1,00% (marge comprise) sur 30 ans (amortissement annuel).



Les enveloppes CRCA et AFD seront utilisées en complément

Pour compléter la couverture de son besoin de financement, la Région pourra mobiliser les fonds sur les enveloppes CRCA (100M€ disponibles) et AFD (100M€ à confirmer après signature par la Région).

L'enveloppe proposée par l'AFD dispose d'une marge de 110bp sur Euribor 6 mois et une durée de 30 ans. Le niveau actuel de l'Euribor 6M (négatif) vient réduire le coût de cette enveloppe. En cas de validation de l'enveloppe, la Région pourra envisager de fixer le taux par swap pour renforcer la part fixe de l'encours et profiter de la fenêtre de marché actuelle.

L'enveloppe CRCA dispose d'une phase de mobilisation revolving jusqu'en 2018 avec une marge sur Euribor 12M de 0,90%. La lecture du contrat permettra de confirmer la présence d'un floor sur l'indice et d'évaluer la performance globale de l'enveloppe. Le tirage pourra être mobilisé à taux variable pour conserver de la souplesse dans l'encours et bénéficier de la phase revolving pour la gestion de trésorerie.

Les enveloppes CDC , peu performantes dans le marché actuel, seront conservées pour la couverture des exercices suivants

Compte tenu du coût dégradé des enveloppes CDC, nous ne recommandons pas à la Région d'utiliser ces enveloppes actuellement.

Un arbitrage sur la conservation de ces enveloppes pourra être réalisé afin d'optimiser les conditions de financement de la Région.

La Région a engagé une négociation au cours de l'année 2015 pour basculer les enveloppes avec une marge à 1,00% sur Livret A vers l'enveloppe à 0,75%

Comme évoqué précédemment, le gain réalisé par la Région en cas d'utilisation de l'enveloppe CRCA au détriment de l'enveloppe CDC est estimé actuellement à 12M€ actualisé pour un financement d'une durée de 30 ans.

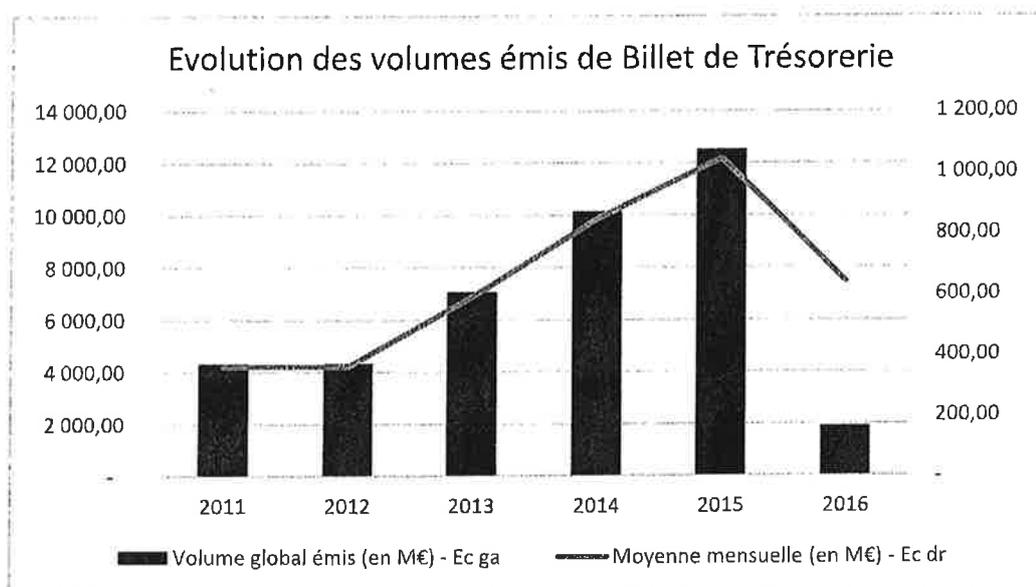


VI. L'OPPORTUNITE DU BILLET DE TRESORERIE

Depuis 2013, l'augmentation de collectivité noté et disposant d'un programme de Billet de Trésorerie s'est traduit par une forte hausse des volumes émis.

Les conditions de marché favorables ont également favorisé le volume des émissions.

En début d'année 2016, la fusion des Régions a entraîné une petite réduction du volume moyen d'émission.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volume global émis (en M€)	4 334,00	4 340,90	7 086,00	10 156,20	12 529,25	1 921,70
Moyenne mensuelle (en M€)	361,17	361,74	590,50	846,35	1 044,10	640,57
Emetteurs récurrents	8	11	13	21	21	8

Données sur la période janvier à décembre de chaque année (hors 2016)

a. le contexte de marché : le taux de swap Eonia 1 mois atteint « - 33.50 pbs »

Le taux de référence pour les émissions de Billet de Trésorerie est l'EONIA.

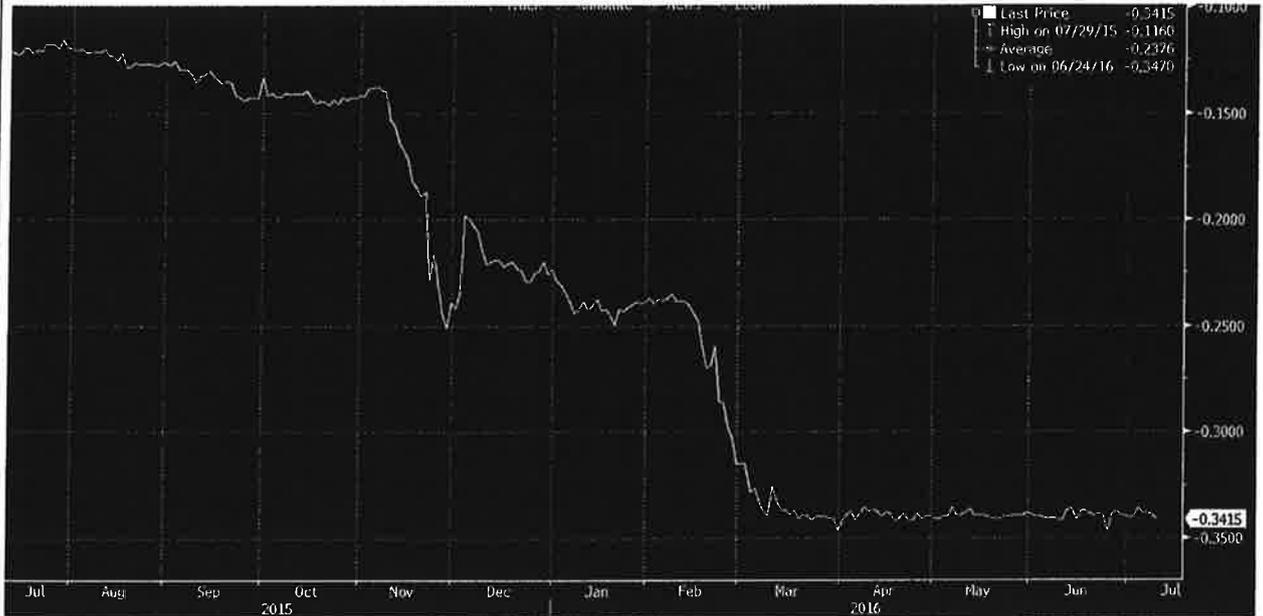
Pour des durées supérieures à un jour et des émissions à taux fixe, le taux d'intérêt du billet de trésorerie est la somme :

- Du taux de swap Eonia de la durée d'émission (équivalent à la moyenne de l'EONIA anticipé sur la durée de l'émission)
- De la marge de crédit exigée par l'investisseur

Le contexte de marché issu de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne est très favorable. Les baisses successives de Novembre 2015 et février 2016 entraînent un swap Eonia 1 mois de -33.5 pbs.



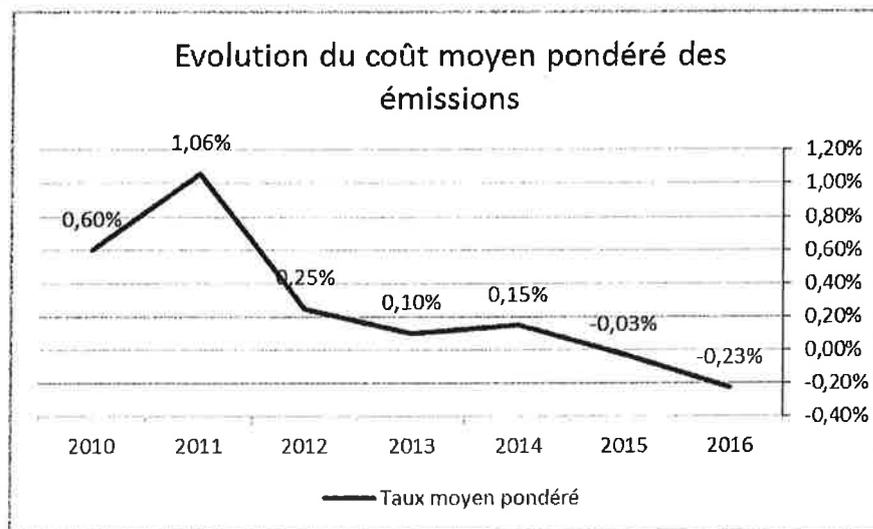
Historique du taux de swap EONIA 1 mois



Les collectivités parviennent ainsi à émettre sur des taux de l'ordre de - 30 pbs pour une durée de un mois.

b. Un taux moyen d'émission désormais négatif

Contrairement au financement bancaire, le marché obligataire permet de bénéficier de taux d'intérêts négatifs. Les BT sont actuellement émis à des taux inférieurs à 0,0% pour une majorité d'émetteur et permettent de réaliser des gains financiers.





c. Les économies financières

Dans les conditions de marché actuelles, l'émission d'un billet de trésorerie de 100MEUR pour une durée de 36 jours au taux de -0.30% permet de générer un gain financier de 30 000 EUR.

PRICER BILLET DE TRESORERIE	
PRE COMPTE	
Exemple émission	
Valeur nominale du Billet de Trésorerie	100 000 000,00 €
Taux de rendement	-0,3000%
Date de Règlement	22-juin-16
Durée	36
Date de remboursement	28-juil.-16
Base de calcul	360
Prix d'achat du billet en %	100,03%
Prix d'achat du billet en Eur	100 030 009,00 €

L'investisseur achète ainsi 100 030 009 EUR le billet de trésorerie qui sera remboursé par la collectivité à 100 000 000 EUR un mois plus tard. La collectivité gagne ainsi 30 009 EUR et encaisse de la trésorerie pendant plus d'un mois.

Le gain est strictement proportionnel au volume de l'émission et à sa durée.

Cette économie permet d'amortir les frais de mise en place du programme (arrangeur, notation, et lignes de back up).

Pour rappel, à titre de comparaison, la mobilisation de 100 000 000 EUR sur une ligne de trésorerie pendant un mois (avec une marge de 0.60%) coûte 50 000 EUR à la collectivité (hors prise en compte des commissions d'engagement et de non utilisation).

Pour bénéficier d'un programme de BT, la Région devra également contractualiser des lignes de back up qui nécessiteront le paiement de commission, sauf si l'agence accepte de prendre les contrats de financements long terme de la Région comme élément de back up.



VII. CONCLUSION

La Région Réunion dispose de volumes de financements plus importants que ces besoins. Elle peut donc choisir parmi ces enveloppes de financements les plus compétitives.

Par ailleurs, les conditions de marchés sont actuellement très favorables aux emprunteurs puisque les taux variables sont en territoire négatifs et les taux fixes à leur plus bas historique. Les conditions sont donc très bonnes pour emprunter.

La Région dispose dans ses enveloppes, d'enveloppes auprès de la CDC qui demeurent pénalisées par la faible compétitivité de l'index Livret A de référence. La Région pourra donc échanger avec la CDC, la possibilité de se dédire sur une partie des fonds.

En termes de stratégie de taux, FCL recommande à la région de panacher entre taux fixe et taux variable en surpondérant le taux fixe. Une demande de cotation pourra être réalisée auprès de la BEI pour la réalisation d'une première tranche auprès de la BEI.

Pour le financement de la montée en charge de ses investissements, la Région pourrait facilement recourir aux billets de trésorerie puisque celle-ci dispose déjà d'une notation financière. Cet instrument court terme permet de bénéficier des taux négatifs et ainsi de générer des produits financiers tout en recherchant de la trésorerie.

II – LES GRANDES ORIENTATIONS PAR PILIER D'INTERVENTION

PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

COMMISSION N°2 :

COMMISSION ÉDUCATION JEUNESSE FORMATION RÉUSSITE (CEFJR)

Vivier de forces vives, la jeunesse réunionnaise constitue un atout indispensable pour le développement de La Réunion, mais également un enjeu en termes d'éducation, de formation et d'emploi. Consciente de ce défi, la collectivité régionale en a fait le socle de son premier pilier "Un Passeport Réussite pour chaque jeune réunionnais". Ce passeport constitue l'engagement prioritaire pris auprès de cette jeunesse d'offrir à chacun d'entre eux, un contexte favorable pour se réaliser pleinement tant sur le plan personnel que professionnel.

A ce titre, l'éducation et la formation constituent les leviers stratégiques de la politique régionale, afin de permettre au plus grand nombre de réunionnais de se former, d'élever leur niveau de qualification, afin d'une part de favoriser leur accès à l'emploi, d'autre part de mieux répondre aux besoins en compétences des entreprises réunionnaises, nationales et internationales.

S'appuyant ainsi sur ses compétences légales, renforcées par les récentes évolutions législatives et sur une dynamique volontariste et innovante, les orientations budgétaires 2017 de la Région s'inscrivent dans la continuité d'une politique ambitieuse déjà engagée en 2016, afin de créer les conditions optimales de réussite pour chaque jeune réunionnais et conduire chacun d'entre eux vers une insertion sociale et professionnelle durables.

L'année 2017 verra donc la poursuite ou la mise en œuvre progressive des engagements contenus dans le Passeport Réussite à savoir :

- **la création de guichets uniques pour les étudiants**, qui ont été opérationnels dès le mois de juillet 2016. Cette plateforme numérique informative recensant l'ensemble des aides départementales et régionales, ainsi que la mise en place d'un guichet physique commun aux deux collectivités sur le site du campus, ont permis d'apporter aux étudiants une vision globale et exhaustive des dispositifs auxquels ils pouvaient prétendre dans le cadre de leurs études supérieures.

- **Un Fonds Commun d'Investissement pour la Jeunesse** : au delà de la création d'un espace commun aux deux collectivités, une harmonisation de l'ensemble de ces aides sera également recherchée en 2017 pour une meilleure cohérence des dispositifs pour aboutir à terme à la mise en commun des moyens de l'ensemble des partenaires (Région/Département/Europe) pour accompagner les familles réunionnaises dans le parcours d'études de leurs enfants, sous forme notamment d'une Bourse au Mérite ou d'un Prêt d'Honneur.

- **L'Université Tropicale et Insulaire** : la collectivité développera de nouvelles filières universitaires courtes et professionnalisantes, afin de tenir compte des profils des étudiants et d'adapter l'offre de formations aux besoins du territoire et plus largement à la zone océan Indien. Ces nouvelles filières constituent un outil indispensable de formation de cadres intermédiaires dont l'économie a besoin et qui seront tournées vers les métiers du monde tropical et insulaire.

- **la construction de trois nouveaux lycées** : la rentrée d'août 2017 sera marquée par la livraison du lycée Nord tourné vers les métiers de l'audiovisuel. Les études de programmation du lycée de l'Hôtellerie Tourisme Restauration seront lancées en cours d'année et le contenu du programme pédagogique du lycée tourné vers les métiers de la mer fera l'objet d'une concertation étroite avec l'Académie et les professionnels du secteur.

- **Le Pacte Régional des Entreprises Citoyennes pour l'Apprentissage** qui constitue un véritable engagement collectif dans l'accompagnement des jeunes et qui sera mis en œuvre dans le cadre de la campagne d'apprentissage 2017.

L'année 2017 sera également celle de la mise en œuvre opérationnelle du **Programme d'Investissement d'Avenir – projets innovants pour la Jeunesse** pour lesquels la collectivité a su mobiliser, grâce à son projet partenarial, innovant et dynamique, la participation financière de l'État au titre de l'appel à projet de l'ANRU. La structure dédiée à la gouvernance de ce programme sera ainsi mise en place et portée par la Région, en vue de formaliser la démarche partenariale entamée et permettre une amélioration et le renforcement de l'offre de services destinée aux jeunes réunionnais, dont notamment ceux les plus éloignés de l'emploi.

La déclinaison de ces projets se fera dans **un cadre budgétaire guidé par la trajectoire d'équilibre** et mobiliseront pour un certain nombre d'entre eux les **financements européens** au titre du Programme Opérationnel Européen pour la période 2014-2020 et plus précisément :

- le PO FSE pour les actions de formation
- le PO FEDER pour les infrastructures
- le PO FEDER INTERREG 5
- le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ...

Par ailleurs, la mise en œuvre de ces politiques s'appuiera sur des documents-cadre ou des schémas directeurs qui feront l'objet pour certains de réactualisation ou de finalisation. C'est le cas notamment du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) dont l'élaboration se fera de manière coordonnée avec le Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieures de la Recherche de la Réunion (SEFORRE), du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation ou encore le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales.

Enfin, la politique en lien avec la recherche-développement s'inscrira dans les orientations de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) du territoire pour asseoir La Réunion comme terre d'innovation, génératrice de talents et de compétences locales distinctives.

SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

La jeunesse réunionnaise constitue le premier pilier de la réussite de notre territoire. « Chaque jeune Réunionnais doit pouvoir avoir sa chance, être libre de choisir sa voie. Chaque jeune Réunionnais doit pouvoir suivre un parcours de formation individualisé, adapté à ses attentes et ses capacités ». Son choix devra être en cohérence avec les besoins des entreprises. C'est ce que propose notamment le Passeport Réussite inscrit au pilier 1 de ce projet de mandature.

La dernière réforme de la Formation Professionnelle a achevé le processus de décentralisation entamé il y a une vingtaine d'années et renforce le rôle des régions en matière de pilotage des politiques de formations et d'orientation professionnelles.

2017 sera donc marquée par la poursuite de la mise en œuvre des nouveaux transferts de compétences adossés à la loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. L'ensemble de l'échafaudage législatif et les différents documents cadre conforte ainsi la collectivité dans son ambition **de faire de La Réunion un véritable pôle d'excellence des politiques éducatives.**

Alors que l'année 2016 a été celle des premiers travaux de mise en œuvre du Passeport Réussite, l'année 2017 constituera celle de son déploiement et de sa promotion, notamment au travers des actions menées au sein du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Ce passeport d'orientation et de formation permet de recenser toutes les formations suivies et les qualifications acquises dans le cadre de la formation initiale et continue. Il permet ainsi d'enregistrer les différentes étapes de la vie professionnelle de chacun. **Ce passeport est donc un véritable portefeuille de compétences conformément aux dispositions de la loi du 5 mars 2014.**

Les orientations 2017 s'inscrivent dans la période transitoire marquée d'une part, par la fin du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP 2011-2015) dont l'évaluation a pu être présentée en 2016 et d'autre part, par le démarrage des travaux d'élaboration du nouveau Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP 2017-2021). Ce contrat majeur pour notre territoire qui sera élaboré en 2017 dans le cadre du quadripartisme intègrera les besoins émergents et stratégiques.

A ce titre, l'articulation des politiques de développement économique et de formation est essentielle pour améliorer la performance de l'économie et anticiper les changements par la montée en compétences et en qualifications des publics qui ne peuvent s'engager dans un parcours qu'au regard des perspectives professionnelles immédiates et futures.

Par ailleurs, la collectivité régionale confirme sa volonté de poursuivre la mise en place de son programme d'actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté.

La stratégie adoptée reste donc La Réunion solidaire, compétitive, innovante et active pour relever les défis du développement économique et de l'égalité des chances. Ainsi, la perspective de l'accroissement de la performance passera par l'adéquation entre la politique de formation et la demande sociale et économique. Les efforts déjà réalisés seront donc poursuivis et renforcés pour élever le niveau général de formation. La question de l'adéquation entre la formation et le tissu économique restera au cœur des interventions de la collectivité régionale.

Pour répondre à ses enjeux, l'intervention régionale en matière de formation professionnelle et d'apprentissage s'articulera en 2017 autour des grands objectifs suivants :

- **Veiller à l'organisation et assurer la cohérence du système global de formation**
- **Faire de l'apprentissage une véritable voie d'excellence tout en définissant les éléments constitutifs du pacte Régional des entreprises citoyennes**
- **Faire de la formation un outil en faveur de l'emploi et moteur du développement économique**

1- VEILLER A L'ORGANISATION ET ASSURER LA COHERENCE DU SYSTEME GLOBAL DE FORMATION

En 2017, l'intervention régionale sera liée au développement des actions s'inscrivant dans son double cœur de métier :

- Œuvrer à l'émergence de projets innovants dans le champ de l'orientation et de la formation tout au long de la vie ;
- Renforcer l'appui aux structures partenaires du conseil régional qui l'aident dans la concrétisation de ses projets.

1.1. le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)

Le CPRDFOP a pour objet l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications et la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes.

Ce document contractuel pluriannuel doit définir sur le territoire régional et le cas échéant par bassin d'emploi :

- les objectifs dans le domaine de l'offre de conseil, d'accompagnement et d'orientation afin d'assurer l'accessibilité aux programmes disponibles,
- les objectifs en matière de filières de formation professionnelle initiale et continue. Ces objectifs tiennent compte de l'émergence de nouvelles filières et de nouveaux métiers dans le domaine de la transition écologique énergétique,
- dans sa partie consacrée aux jeunes, un schéma de développement de la formation professionnelle initiale, favorisant une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans chacune des filières. Il inclut le cycle d'enseignement professionnel initial dispensé par les établissements d'enseignement artistique et vaut schéma régional des formations sociales et schéma régional des formations sanitaires. Ce schéma comprend des dispositions relatives à l'hébergement et à la mobilité des jeunes, destinées à faciliter leur parcours de formation,
- dans sa partie consacrée aux adultes, les actions de formation professionnelle ayant pour but de favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi,
- un schéma prévisionnel de développement du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience.

Son élaboration se fera de manière coordonnée avec les schémas existants et/ou à venir à savoir notamment :

- le Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieures de la Recherche de La Réunion,
- le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation,
- le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
- le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (2015-2020)

Les travaux démarrés en 2016 se poursuivront en 2017, afin que le CPRDFOP puisse être signé dès le second semestre. Une démarche d'évaluation sera initiée dès l'année 2017.

1.2. Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)

La Région assurera sa mission de pilotage et de mise en cohérence de l'ensemble des acteurs du SPRO. Le SPRO qui sera déployé en 2017, permettra à tout réunionnais l'accès à l'information, au conseil et à un accompagnement. Ce nouveau service correspondra au profil de la personne et tiendra compte à la fois de son projet et de la situation économique du territoire.

Dans le cadre du SPRO, la Région :

- coordonnera les actions des structures participant au SPRO ;
- assurera un rôle d'information ;
- coordonnera la mise en place du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)

Ainsi, le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) tout au long de la vie concourt à la réalisation de cinq grands objectifs stratégiques :

- **Faciliter le parcours d'orientation de tous les publics**, tout au long de leur vie avec un accueil physique et/ou numérique de proximité et une information fiable, actualisée, personnalisée sur les filières, les métiers, la formation, l'emploi ;
- **Développer une Qualité de Services** dans les champs de l'Accueil, de l'Information, de l'Orientation et de l'Accompagnement (Conseil en Evolution Professionnelle, prise en charge de publics spécifiques...) ;
- **Rendre plus lisible l'offre de services** pour les acteurs engagés dans le SPRO et pour le public ;
- **Organiser la mise en réseau des acteurs** dans une recherche de cohérence et de couverture territoriales pour une meilleure proximité et accessibilité de l'offre de services se traduisant par une capillarité territoriale de l'offre de services à l'échelle des bassins, des communes et des quartiers ;
- **Mieux prendre en compte les besoins des territoires et de l'économie de La Réunion**, en mixant les orientations stratégiques et opérationnelles du SPRO aux enjeux des territoires.

L'année 2016 a été l'année de signature de la convention Etat-Région relative au SPRO ainsi que celle de la validation du cahier des charges qui doit être décliné au niveau du territoire.

L'année 2017 sera celle de la mise en œuvre opérationnelle et du pilotage du SPRO. Pour atteindre les objectifs précités, la Région devra ainsi coordonner l'ensemble des acteurs, tant ceux du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) que les partenaires qui auront été retenus pour intégrer le SPRO. La Région devra s'assurer que chaque partenaire du SPRO respecte les obligations réglementaires, ainsi que celles du cahier des charges.

1.3. La Cité des métiers de La Réunion

Avec ses quelques 40 institutions partenaires, la Cité des Métiers réunit les acteurs clés de l'orientation et de l'information pour œuvrer à une plus grande égalité des chances.

En 2017, il conviendra :

- de mesurer les impacts qualitatifs de la Cité des Métiers dans les parcours d'orientation dans une logique d'amélioration de l'offre de services.
- **d'accompagner la création d'un centre associé dans le Nord.**

Véritable outil fonctionnel, la Cité des Métiers doit permettre l'effectivité du SPRO. Son rôle devra ainsi y être affirmé en 2017.

1.4. La mise en œuvre du décret relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue

En vertu de l'article 8 de la loi du 5 mars 2014, les financeurs doivent s'assurer de la qualité des actions de formation. Les organismes financeurs doivent mettre à disposition des organismes de formation, des entreprises et du public, des informations relatives aux outils, méthodologies et indicateurs permettant de faciliter l'appréciation de la qualité des formations dispensées.

Les critères permettant de s'assurer de la qualité des actions de formation, définis par le décret du 30 juin 2015, sont :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé;
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires;
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation;
- La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations;
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus;
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Dans ces conditions, la Région définira un « catalogue » de référence des prestataires de formation qui remplissent les conditions ci-dessus :

- dans le cadre de ses procédures internes d'évaluation
- ou par la vérification que le prestataire bénéficie d'une certification ou d'un label reconnu par le CNEFOP (Comité National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles)

Ainsi, après les travaux initiés en 2016, la Région devra en 2017 mettre en œuvre les conditions d'application du décret.

1.5. Les Missions Locales

Le financement des Missions Locales vise à apporter les moyens utiles à leur fonctionnement, de par le rôle que ces structures jouent pour l'insertion des jeunes réunionnais.

Désignées par la loi du 5 mars 2014 comme opérateurs du Conseil en Évolution Professionnelle (CÉP), les missions locales sont des opérateurs de fait du SPRO. Elles participent notamment au traitement du Compte Personnel de Formation auprès de leurs publics. L'action des missions locales doit ainsi être coordonnée avec celle des autres opérateurs CEP et des autres acteurs du SPRO par la Région.

1.6. Le partenariat avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA)

Au cœur du monde de l'entreprise, les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés interviennent sur le développement des compétences des salariés réunionnais.

Le CPRDFP a souligné la volonté de faire de la formation un outil au service du tissu économique et a identifié comme axe prioritaire le maintien dans l'emploi des salariés notamment les plus fragiles. Ainsi, les projets mis en œuvre permettent entre autres :

- le développement des dispositifs incitant les chefs d'entreprise et les salariés à développer leurs compétences notamment dans le cadre des besoins relatifs aux grands chantiers Régionaux ;
- la mise en œuvre de réponses « juste à temps », dans le cadre des dispositifs d'aide individuelles à la formation.
- l'installation d'un Passeport Orientation Formation unifié sur le territoire régional.

En 2017, il s'agira de poursuivre l'effort de la collectivité dans le champ de la formation des salariés et des chefs d'entreprise notamment les plus exposés (TPE-PME), en recherchant systématiquement à maximiser les effets de leviers (co-financement, Fonds Paritaires, etc.).

1.7. Le Carif-Oref

L'activité du Carif-Oref permet au Conseil Régional d'outiller sa démarche sur les champs :

- de l'information sur l'offre de formation (collecte, traitement, diffusion de l'information notamment aux acteurs de l'orientation qui gèrent alors la prescription des publics vers l'offre) ;
- de l'observation sectorielle afin d'évaluer les besoins de formation, et d'analyser la relation emploi-formation ;
- de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme ;
- de l'animation de l'information conseil sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

En 2017 le CARIF-OREF, au travers du système d'information régional de formation professionnelle, assurera la portabilité des données nécessaires aux portails nationaux :

- l'outil de gestion Ma Démarche FSE ;
- le système d'information du Compte Personnel de Formation (CPF) développé dans le cadre de la mise en œuvre du CPF par la Caisse de Dépôt et de Consignations.

En outre, il sera chargé de dynamiser le Système d'Observation Partenariale (SyOP). L'ensemble des systèmes d'informations doivent par ailleurs permettre l'établissement des tableaux de bord de pilotage de la carte de formations professionnelles.

1.8. L'ARVISE

L'ARVISE poursuivra son appui au Conseil Régional dans différents champs :

- Animation de la mise en œuvre du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) ;
- Aide à la structuration des branches professionnelles à la Réunion via le portage de l'animation des accords-cadres Emploi Formation. Il s'agira de densifier l'animation de la démarche de contractualisation avec les secteurs.

2 - FAIRE DE L'APPRENTISSAGE UNE VÉRITABLE VOIE DE L'EXCELLENCE ET ELABORER COLLECTIVEMENT LE PACTE DES ENTREPRISES CITOYENNES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage en tant que voie de formation par alternance est une voie d'excellence pour l'insertion des jeunes réunionnais sur le marché du travail. Pour le jeune, c'est l'assurance d'accéder à une formation qui débouchera sur un diplôme ou une qualification, de percevoir une rémunération et d'acquérir une expérience. Pour l'employeur, c'est l'occasion de former les salariés et de s'enrichir au niveau du capital humain.

C'est pour ces raisons que la collectivité régionale s'est donnée les moyens de réussir ce pari pour la jeunesse et le développement économique. L'emploi des jeunes Réunionnais est une priorité de la politique régionale, l'apprentissage faisant partie intégrante de cette orientation. Malgré un contexte économique difficile, l'apprentissage à La Réunion a connu une progression constante du nombre de ses effectifs contrairement à la Métropole. Sur la période 2009-2015, le nombre de jeunes entrés en apprentissage a progressé de près de **31 %**, tous CFA confondus.

2.1. Le pré-apprentissage : MPA

Le Module Préparatoire à l'Apprentissage (MPA) se présente comme un cycle de formation favorisant les projets d'orientation professionnelle des jeunes vers la voie de l'apprentissage.

En 2017, il s'agira de poursuivre le travail déjà entamé depuis plusieurs années, à savoir **intensifier cette intégration des MPA en mobilité** à travers un accompagnement de jeunes pour un contrat d'apprentissage vers un employeur en Métropole sur le modèle du partenariat avec l'Association pour la Formation dans les Métiers de l'Aérien (AFMAE).

2.2. Les développeurs en apprentissage

Cette mesure permet aux différents CFA d'avoir des agents qui assurent la promotion de l'apprentissage auprès des entreprises, qui repèrent et concrétisent des offres de contrats d'apprentissage pour les jeunes.

2.3. L'équipement des CFA

La Région Réunion apporte son concours financier pour l'acquisition des équipements pédagogiques qui seront reconduits en 2017. Les investissements portent sur l'amélioration des équipements nécessaires et obligatoires conformément à la réglementation dans le cadre de la formation et pour faire face à l'évolution technique et technologique des métiers (nouvelles normes de sécurité).

2.4. L'accompagnement financier des entreprises employeuses d'apprentis

L'année 2014 a été marquée par une refonte des aides financières en matière d'apprentissage qui ont globalement diminué dans toutes les régions de France. L'article L.6243-1 du code du travail permet aux régions de fixer le montant de l'indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis pour chaque année du cycle de formation. La Région avait décidé du maintien de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (ICF) palliant ainsi le désengagement de l'Etat.

En 2017, les modalités d'attribution de cette aide devront faire l'objet d'une réflexion, un nouveau cadre d'intervention sera à ce titre élaboré.

2.5. L'aide au petit équipement individuel des apprentis

Le principe de la mesure consiste à verser à tout apprenti une aide financière destinée à l'acquisition des tenues de travail ou du petit matériel pédagogique nécessaire au cours des séquences pédagogiques et fera l'objet d'une reconduction.

2.6. L'amélioration de l'outil Apprentissage

Compte-tenu de la situation préoccupante du chômage chez les jeunes, l'une des priorités du projet de mandature 2015-2021 est de densifier le recrutement des apprentis en faisant appel notamment à la responsabilité sociale des entreprises.

Ainsi, la campagne d'apprentissage 2017 sera marquée par la mise en place du Pacte des Entreprises Citoyennes pour le Développement de l'Apprentissage formalisant ainsi un engagement plus important dans le recrutement d'apprentis. A travers ce pacte la Région prévoit de relancer la mobilisation collective en faveur de cette voie de formation.

A ce titre, la Région va piloter un travail approfondi avec tous les acteurs. Par ailleurs la Région fera **évoluer les modalités de contractualisation avec les CFA afin d'aboutir à de véritables contrats de performance.**

L'objectif est de répondre de manière précise et rapide aux attentes du monde économique, de construire « l'apprentissage horizon 2020 » avec un pilotage élargi, d'améliorer les taux de réussite aux examens, de diminuer les abandons, de développer l'offre de formations...

3 – FAIRE DE LA FORMATION UN OUTIL EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET MOTEUR DU DEVELOPEMENT ECONOMIQUE – FORMER LES COMPÉTENCES LOCALES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DES SECTEURS D'AVENIR TELS QUE LE NUMÉRIQUE

3.1. La Formation Professionnelle des Adultes (FPA)

Face aux évolutions législatives et au regard des nouvelles responsabilités du Conseil Régional en matière de formation professionnelle, la région a souhaité faire évoluer le statut de l'AFPAR.

Elle a arrêté son choix sur la création d'une Société Publique Locale "Assistance à la Formation Professionnelle des Adultes de La Réunion" (SPL AFPAR) qui est active depuis le 1er juillet 2015.

Pour rappel, le dispositif de Formation Professionnelle d'Adultes (FPA) favorise la formation professionnelle qualifiante, l'accès, le maintien ou l'évolution dans l'emploi des adultes notamment à la recherche d'un emploi. Il propose des actions de formations intervenant sur 8 secteurs prioritaires du CPRDF 2011-2015 tels que le BTP, TIC, tertiaire et services, tourisme, croissance verte... conduisant aux Titres Professionnels, attestations ou Certificats de Qualification Professionnelle – CQP. L'effectif prévisionnel pour 2017 est de 2 500 personnes.

La Région Réunion avait inscrit ce dispositif dans les priorités de cofinancement par l'Union Européenne dans le cadre du programme opérationnel FSE 2007-2013 et il a été reconduit pour le PO FSE 2014-2020. **Dans ce cadre, l'année 2017 permettra la continuité de ce programme FPA en tenant compte des évolutions notamment économiques du territoire.**

Cette offre de formation répartie dans les 4 micro-régions participe en effet à un développement équilibré du territoire et constitue une réponse aux besoins des entreprises et des individus, soutenue en cela par les activités complémentaires d'hébergement et de restauration sur les sites.

En 2017, **la Région consolidera la mise en œuvre des nouvelles modalités contractuelles avec la SPL AFPAR** et consolidera le contrôle analogue.

3.2. Les dispositifs de formation qualifiante

Ces dispositifs contribuent à sécuriser les parcours professionnels des réunionnais. Ils constituent de véritables outils d'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle durable des Demandeurs d'Emplois.

En 2017 l'approche « métier » sera consolidée ainsi que le partenariat avec le monde économique notamment pour la définition des programmes. La programmation se concentrera sur certains secteurs en lien avec les priorités de la mandature en particulier, le secteur du BTP volet « accompagnement des grands chantiers », Fibre Optique et le numérique.

3.2.1. La poursuite des opérations liées aux accords de Matignon

Les Accords de Matignon II signés en octobre 2010, prévoient la réalisation de grands chantiers, essentiels pour la valorisation de l'île et sa compétitivité et participent de manière décisive à la relance de l'activité économique.

Pour que ces grands chantiers bénéficient pleinement à l'économie et à l'emploi, les besoins des entreprises doivent être anticipés afin de pouvoir disposer de compétences adéquates. A ce titre, l'Etat, le Pôle Emploi et la Région ont signé une convention cadre pour l'emploi local dans le cadre des grands chantiers avec comme objectifs :

- **d'anticiper les besoins en emplois et en qualification** générés par les travaux et corrélativement, évaluer les besoins en formation ;
- **d'accompagner la fin des travaux** afin d'identifier les solutions à même de garantir la pérennisation des emplois par le développement économique engendré par ces travaux.

La Nouvelle Route du Littoral

La construction de l'axe sécurisé entre Saint-Denis et La Possession devrait générer un volume important d'emploi (création et consolidation d'emploi). Une offre de formation adaptée doit préparer et qualifier la main d'œuvre locale qui interviendra sur ce chantier.

3.2.2. La mise en œuvre de la seconde génération des grands chantiers

Les nouveaux grands chantiers Régionaux (Réhabilitation des logements sociaux, déploiement de la fibre optique sur le territoire, l'éco-cité de Cambaie...) sont destinés à améliorer les conditions de vie, faciliter les déplacements locaux et à améliorer la desserte de notre île. Essentiels pour la valorisation et la compétitivité du territoire, ces chantiers participeront aussi de manière décisive à la relance de l'activité et de l'emploi. Les créations d'emplois qui en découleront seront accompagnés d'une offre de formation adaptée afin de préparer et de qualifier la main d'œuvre locale.

3.2.3. Anticiper la transition énergétique par la mobilisation de l'appareil de formation

Il s'agira ici de faire respecter les normes environnementales appliquées aux constructions et rénovations, en anticipant ces normes et en soutenant une évolution de l'offre de formation qui favorisera le développement des nouvelles formations liées notamment aux nouveaux métiers du développement durable. Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur les questions de sécurité (risque amiante, travaux en hauteur...)

3.3. Accompagnement des secteurs

Les secteurs tels que la pêche et l'artisanat... feront l'objet d'un accompagnement renforcé de la collectivité pour la professionnalisation des actifs artisans, salariés et demandeurs d'emploi. **2017 permettra de diversifier et de consolider cette offre.**

3.4. Les formations supérieures

Le champ de la formation professionnelle supérieure devra permettre une présence valorisée de l'université, afin de diversifier l'offre et les modalités d'accès. **En 2017 la collectivité régionale mènera un travail intensif en matière de sécurisation des parcours des bacheliers professionnels et technologiques en développant une offre de formation supérieure complémentaire à celle offerte par l'université de La Réunion.**

Par ailleurs, la mondialisation stimule cette offre à travers notamment la diffusion et les transferts technologiques qui accompagneront les exportations, l'implantation et le développement d'activités dans les pays de la zone qui induisent les mêmes besoins de qualification. Ainsi en 2017 des actions visant l'attractivité et la promotion de ces formations seront menées.

Ce développement des formations professionnelles devra s'accompagner de la valorisation de la Recherche au sein du parcours de la formation continue. En effet, faciliter l'incorporation de l'innovation dans les entreprises requiert de rendre plus aisé l'accès des actifs à des connaissances et à des compétences de pointe. A ce titre, l'Université dispose d'atouts incontestables.

3.4.1. Les écoles supérieures

En 2017, la collectivité poursuivra donc son accompagnement financier au profit des structures suivantes :

- L'Agence de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (AGCNAM) qui contribue à la consolidation d'une offre de formation tout au long de la vie, à la recherche technologique, à l'innovation, et à la diffusion de la culture scientifique et technique.
- L'Ecole Supérieure d'Art de la Réunion (ESAR) en concentrant son financement sur les 2 formations diplômantes : Le Diplôme National en Arts Plastiques et le Diplôme National Supérieur en Expression arts Plastiques.
- L'École de Gestion et de Commerce de La Réunion qui offre à ses étudiants, dont plus de la moitié de boursiers, un accès privilégié à l'emploi.
- L'Institut de l'Image et du son de l'Océan Indien (ILOI) : le programme comportera pour la session 2016/2017 5 actions de formation, de la première année de Licence (MAAJIC) à l'obtention d'un Master II (MAAJOR).
- L'Ecole Supérieure Régionale du Numérique : portée par la CCIR en partenariat 3 IL (Institut en Ingénierie Informatique de Limoges)

3.4.2. Le partenariat avec l'Université de La Réunion

La collectivité régionale travaillera en concertation avec l'Université de La Réunion afin de proposer une offre dans les secteurs d'activités prioritaires et de permettre aux réunionnais de faire évoluer leurs compétences et connaissances tout au long de la vie et de faire de l'Université un tremplin pour l'entreprise. Depuis 2011, la collaboration avec l'Université a permis l'élargissement de son intervention aux formations relevant des filières prioritaires dont le tourisme et le tertiaire administratif, afin de consolider les compétences de ces secteurs.

L'Université sera amenée à renouveler son engagement pour l'apprentissage dans le supérieur ainsi que dans le déploiement de la VAE car encore trop peu de diplômés sont ouverts à ces dispositifs et donc restent fermés à une partie du public réunionnais.

Par ailleurs, le renforcement du rôle de l'Université dans la mise en œuvre des formations sanitaires est à resituer dans un contexte national qui vise à intégrer progressivement ces formations au sein des universités. Le rapprochement des systèmes de formations devra s'opérer de manière efficiente.

La généralisation des travaux et des enseignements interdisciplinaires ainsi que la mise en œuvre **des passerelles** permettra à terme aux diplômés des formations paramédicales d'intégrer des études de médecine, l'ambition étant de délivrer des diplômes universitaires.

La convention cadre relative à l'accompagnement du Pôle de l'Entrepreneuriat Étudiant de La Réunion (P2ER), en cours de rédaction en 2016, sera mise en œuvre concrètement au cours de l'année 2017.

3.4.2.1. Le Service Universitaire de la Formation Permanente (SUFPP)

a) Le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

Le DAEU est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui confère à ses titulaires les mêmes droits que les titulaires du baccalauréat. Il constitue donc un moyen de promotion sociale. Le DAEU restant un moyen d'élever les niveaux de qualification à la Réunion. Il s'agira pour 2017 de reconduire cette action.

b) La préparation aux concours administratifs et la licence d'administration publique

Deux autres formations sont également dispensées en association avec le Département de Préparation à l'Administration Générale (DPAG) à savoir :

- La Licence d'Administration Publique (LAP) qui est une formation diplômante de niveau Bac+3
- La Préparation aux Concours Administratifs (PCA) qui est une formation non diplômante et proposant des cours à la carte pour les préparations aux concours administratifs de catégorie A et B

Ce sont des formations adaptées aux contraintes professionnelles des salariés et qui s'adressent particulièrement aux demandeurs d'emplois et aux agents contractuels des collectivités locales

3.5. Les formations sanitaires et sociales – réussir « l'universitarisation » des formations Sanitaires

Les compétences de la Région en matière de formation sanitaire et sociale sont impactées par les évolutions réglementaires récentes qui ont fait évoluer les instances de gouvernance de la formation professionnelle en attribuant une place importante aux socioprofessionnels dans la prospective de l'offre de formation. **La carte de formation 2017 sera élaborée en lien avec le COPAREF et un avis du CREFOP précédera son adoption par la Région.**

Par ailleurs la Région proposera l'installation d'une conférence des financeurs sur ce secteur de formation, afin notamment d'étudier l'impact de la réforme des fonds instituée par la loi du 5 mars 2014 et requestionner le système de financement actuel.

Outre le programme de formations proposé annuellement, il s'agira en 2017, de poursuivre l'accompagnement des **établissements dans la mise en œuvre de la démarche d'harmonisation européenne des diplômes** en cours sur les formations de niveau III et II des filières sanitaires et sociales. Cette rénovation a ainsi impacté l'organisation des centres à la fois sur le plan pédagogique et sur le plan administratif.

Ainsi, le schéma de développement du LMD (Licence Master Doctorat) en formation sanitaire et sociale, dont les principes ont été adoptés par la Commission Permanente de la Région, sera finalisé pour être définitivement adopté par la Région pour une entrée en vigueur au premier trimestre 2017.

En outre, la Région devra assurer le renouvellement (pour cinq ans) des autorisations d'exercice des instituts de formation du secteur sanitaire paramédical, ainsi que l'agrément des directeurs d'instituts. Par ailleurs, elle pourra être amenée à reconfigurer cette offre de formation sanitaire selon les orientations définies avec les partenaires du secteur.

Dans ce contexte, la méthodologie proposée à la Région Réunion par le Cabinet AMNYOS à la Région prévoit l'installation d'un « comité d'expert » de la filière sanitaire et sociale, piloté par un enseignant-chercheur au fait des techniques de prospective, afin de renforcer l'espace partagé de concertation sur les besoins en compétences de la filière sanitaire et sociale.

La consultation des apprenants menée en 2016 donnera des pistes d'amélioration des conditions de vie des apprenants. La précarité de certaines situations suscite déjà un intérêt des partenaires pour la création d'un fonds d'aide d'urgence mobilisable par chaque établissement support des instituts et écoles, et dont le portage reste à définir. Un renforcement des relations avec l'Agence Régionale de Santé constitue un élément clef de la réussite de l'accompagnement des ressources humaines sur ces différents secteurs professionnels en pleine mutation.

Pour le secteur social, la Région maintiendra son attention particulière aux travaux en cours sur ce sujet sous l'égide de l'UNAFORIS (Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale) dont l'objectif est d'inscrire l'appareil de formation dans l'enseignement supérieur professionnel (hors université), sur le modèle des hautes écoles spécialisées. La labellisation de la plate-forme UNAFORIS – Océan Indien (EMAP-IRTS) permet aux deux opérateurs de poursuivre le travail de rénovation de l'offre de formation sociale, la plate-forme ayant vocation à proposer à la Région une offre coordonnée de formation.

Un document d'orientation a été élaboré sous l'égide de l'UNAFORIS et permettra de définir les priorités politiques globales notamment au regard des évolutions législatives et réglementaires mais aussi en prenant en compte les besoins du territoire.

Le projet de création d'une HEPASS (Hautes Ecoles Professionnelles en Action Sociale et de Santé) à La Réunion a été inscrit parmi les actions à mener dans le cadre du nouveau Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS). Par ailleurs, cette évolution vers un statut d'HEPASS implique une composante recherche. Dans cette optique, une étude de faisabilité financière et juridique sera menée.

Les secteurs sanitaire et social sont également d'une importance stratégique pour l'emploi, la cohésion sociale et l'aménagement du territoire. Porteurs d'emploi, ils constituent un levier important d'aménagement pour développer l'attractivité des territoires et participer bien sûr à la vitalité du tissu économique social.

Conception et mise en œuvre d'un programme régional d'accès à la formation et à la qualification des personnes porteuses de handicap

La Région est amenée désormais à recenser et quantifier les besoins de formation, des personnes porteuses de handicap en s'appuyant sur le diagnostic établi par le Plan Régional pour l'Insertion des travailleurs handicapés (PRITH).

Cet axe a été intégré dans le nouveau Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) validé par les instances décisionnelles de la Région en septembre 2015.

Le nouveau SRF2S 2015-2020, tient compte également des nouvelles orientations réglementaires, de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Santé à la Réunion et du contexte socio-économique de l'île.

L'action prioritaire à mettre en œuvre en 2017 reste la structuration de la collecte des données des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), indispensable à toute prospective et inflexion de la stratégie de formation.

Ainsi, les actions suivantes seront déclinées :

- mettre en place une démarche de GPEC territoriale dans le secteur sanitaire et social en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé ;
- développer l'offre de formation en développant une culture commune du secteur sanitaire, médico-social et social ;
- concourir à une meilleure sécurisation des parcours par le soutien à la formation tout au long de la vie ;
- améliorer les conditions de vie des apprenants ;
- renforcer les coopérations dans les stages entre organismes de formations et secteurs professionnels au niveau local, national et international ;
- accompagner la démarche qualité des organismes de formation sanitaire et social.

3.6. Les actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté – mettre en œuvre le service public régional de la formation professionnelle

Le programme des actions préparatoires prioritairement à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté permet de mener des opérations en faveur de la jeunesse réunionnaise. Les jeunes représentent la tranche d'âge la plus exposée au chômage, avec une large prédominance du chômage de longue durée.

Ainsi, l'objectif pour la collectivité est de garantir aux jeunes l'accès à la qualification tout en répondant aux besoins de l'économie réunionnaise. Tout parcours de formation qualifiant devra ainsi reposer sur un socle de connaissances générales et les réponses formatives viseront l'acquisition de savoirs fondamentaux. L'effort accru de connaissance et d'orientation des publics, couplé à l'organisation de passerelles entre les différents dispositifs contribuera à cette sécurisation.

La loi du 5 mars 2014 est venue renforcer le rôle des Régions sur plusieurs domaines d'intervention tels que :

- les programmes relevant du Service Public Régional de Formation Professionnelle dont celui à destination des personnes en situation de handicap ;
- la lutte contre l'illettrisme, aussi bien avec des actions de prévention que pour l'acquisition du socle de connaissances et de compétences ;
- la formation des personnes sous-main de justice.

Parallèlement à l'application de cette réforme, la mise en œuvre du Programme Opérationnel FSE 2014-2020 et les enveloppes dédiées à chaque fiche action seront modulées. La quasi-totalité des interventions de ces programmes relèvent du PO FSE.

Il s'agira en 2017 de consolider l'intervention de la Région en faveur des publics en difficultés.

3.6.1. le Service Public Régional de Formation Professionnelle (SPRFP)

La loi du 5 mars 2014 offre désormais aux Régions la possibilité de financer des actions d'insertion et de formation professionnelle à destination des jeunes et des adultes rencontrant des difficultés d'apprentissage ou d'insertion, afin de leur permettre de bénéficier, à titre gratuit, d'un **parcours individualisé comportant un accompagnement à caractère pédagogique, social ou professionnel.**

A cette fin, les régions peuvent, par voie de convention, habiliter des organismes chargés de mettre en œuvre ces actions, en contrepartie d'une **juste compensation financière.** L'habilitation, dont la durée ne peut pas excéder cinq ans, précise notamment les obligations de service public qui pèsent sur l'organisme. On définit alors le cadre d'intervention du Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) de formation professionnelle ou encore du Service Public Régional de Formation Professionnelle (SPRFP).

Le public cible du SPRFP sera composé de personnes de niveau VI à V bis relevant des catégories suivantes :

- les jeunes ;
- les publics en situation d'illettrisme ;
- les demandeurs d'emplois senior ;
- les personnes handicapées.

L'objectif du SPRFP n'est pas la qualification en elle-même, déjà prise en charge par les dispositifs existants. Il s'agit, en revanche de faire monter en compétences des publics difficiles. Pour cela, un parcours complet et individualisé devra être mis en place, de la prescription initiale jusqu'aux premiers jalons de la mise en emploi.

Les travaux menés en 2015 et en 2016 ainsi que la sensibilisation des acteurs de la formation professionnelle permettront en 2017 la poursuite de la procédure, à savoir :

- au regard du PO-FSE 2014-2020, la validation des critères d'éligibilité, les modalités de reporting et les procédures de contrôle, notamment par la mise en articulation du contrôle de juste compensation SIEG et du contrôle de service fait (CSF) FSE ;
- le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt ;
- le conventionnement avec les opérateurs retenus ;
- le lancement opérationnel de l'habilitation SIEG.

3.6.2. La Lutte Contre l'Iillettrisme (LCI)

Les actions de lutte contre l'illettrisme s'inscrivent dans le cadre d'un plan régional au sein duquel le rôle des régions a été renforcé par la loi du 5 mars 2014.

Impact de la loi du 5 mars 2014

Au 1er janvier 2015, **la compétence de lutte contre l'illettrisme a été transférée aux Régions** qui ainsi y contribuent en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de compétences et de connaissances. **En application de l'article L.121-2 du Code de l'éducation**, la Région contribue à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences défini par décret.

Le socle de connaissances et de compétences professionnelles fait l'objet d'une **certification dénommée CléA**, dont les modalités de délivrance sont déterminées par le COPANEF (COMité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation).

Les formations portant sur le socle sont éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF).

Le cadre du PO FSE 2014-2020

Au regard de la fiche action 3.04, le programme de lutte contre l'illettrisme est constitué :

- d'une offre de formation permanente ;
- d'actions de professionnalisation des acteurs de la LCI, du développement d'outils pédagogiques et d'actions d'accompagnement à la décision ;
- d'actions d'information et de communication envers les publics-cibles et les intermédiaires ;
- de projets innovants ;
- d'actions de formation des acteurs culturels et de lecture publique;
- d'études sur le champ des actions de lutte contre l'illettrisme permettant d'assurer une veille ainsi que l'adaptation de la stratégie de la collectivité.

3.6.3. La formation des personnes sous main de justice

Depuis le 1er janvier 2015, la Région organise et finance la formation professionnelle des personnes sous main de justice.

La formation des personnes sous main de justice est portée par la fiche action 3.02 – Mesures d'accompagnement, vecteur d'égalité des chances. Les programmes d'actions visés par cette fiche s'adressent en priorité aux publics en difficultés confrontés notamment à l'échec scolaire, au manque de qualification, au déficit de repères familiaux et sociaux, à l'absence de perspectives d'insertion professionnelle durable.

Elles visent :

- la reconstitution de socles de savoirs de base, indispensables pour l'accès à la qualification et à l'insertion sociale et professionnelle ;
- l'autonomie, la prise de responsabilité de l'apprenant et son épanouissement ;
- une reconnaissance du bénéficiaire par son environnement social à travers la mise en œuvre d'actions d'utilité collective.

Cette fiche porte également les actions de type « Redynamisation sociale ».

3.6.4. Le RSMA

La collectivité contribue financièrement à la mise en place de formations citoyennes, militaires et professionnelles, en travaillant à la fois sur les « savoirs », les « savoir-faire » et les « savoir-être » des jeunes qui ont été confrontés à l'échec scolaire (recrutement 2013 et 2014 : 40% d'illettrés).

Cette action est renforcée par l'accompagnement permanent des volontaires, fondé sur l'internat et un suivi individualisé vers l'emploi.

Ce dispositif sera reconduit en 2017. Depuis le 1er janvier 2016, les modalités de financement doivent être conformes à la fiche action 2.10 du PO FSE 2014-2020.

3.7. Les autres dispositifs de formation professionnelle

Les dispositifs énumérés ci-dessous seront poursuivis en 2017.

3.7.1 Remise à niveau avec qualification – RAN QUALIF

Pour les publics sans qualification ou faiblement qualifiés mais dotés d'un projet professionnel qui devra être validé au préalable, des parcours qualifiants constitués d'une pré qualification suivie d'une qualification sont proposés. Ce type d'actions expérimenté en 2012 s'est substitué aux actions de Remise à Niveau/Pré qualification.

3.7.2. Tremplin vers l'emploi – TVE

Le Tremplin vers l'Emploi (TVE) a pour objectif de préparer le stagiaire à intégrer le marché du travail et se propose de l'accompagner dans ses choix et démarches professionnelles. Il s'agit donc d'affiner ou de conforter le choix professionnel des stagiaires par une remise à niveau des connaissances générales et par une phase de détermination ou de réactivation des motivations.

3.7.3. L'Entreprise d'Entraînement Pédagogique – EEP

L'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) est un support pour une formation individualisée qui reproduit, grandeur nature, toutes les fonctions des services d'une entreprise hormis celles de la production. Ainsi, toutes les fonctions du secteur d'activité de la PME se retrouvent dans cette "entreprise fictive". L'EEP est fictive, mais les tâches sont réelles.

3.7.4. Les Ateliers d'Apprentissage en Autonomie – 3A

Les 3A ont pour but de compléter l'offre globale de formation existante, de répondre rapidement aux besoins de formation de manière permanente, individuelle et contractuelle émanant d'un public diversifié engagé dans la réalisation d'un projet professionnel et social. Ils sont caractérisés par un système d'entrées et sorties permanentes.

3.7.5. Projet d'Initiative Local – PIL

Pour favoriser l'insertion par l'économique de publics en difficulté, le Projet d'Initiative Locale (PIL) permet d'impliquer des jeunes dans un projet d'utilité collective servant de support à l'acquisition de compétences et mobilisant un réseau d'acteurs sur un micro territoire. Ce type d'intervention permet de développer une politique de proximité qui contribue à la dynamique des territoires.

3.7.6. Redynamisation Sociale - DETAK

Nombre de personnes, à la suite de divers échecs d'ordre scolaire, social ou familial se retrouvent sur la voie de la rupture, voire de la marginalisation avec la société. Pour ces publics présentant des handicaps d'ordre comportemental, social et/ou professionnel, la Région initie les actions de Redynamisation Sociale (RS) qui visent une revalorisation de l'image et une reprise de confiance préalables à la réalisation d'un parcours de formation professionnelle.

3.8. Les actions spécifiques ou autres actions du champ social

Les actions énumérées ci-dessous seront poursuivies en 2017.

3.8.1. Actions spécifiques

Ce programme d'actions s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique d'accompagnement mais également de formation professionnelle contribuant à l'insertion des jeunes et des publics en difficulté.

Les projets de formation concernant ce programme sont élaborés et transmis par les acteurs de terrain, tels que des associations, des institutions, des Structures d'Accueil et d'Orientation (SAO), des organismes de formation... Ces structures proposent des actions en fonction de l'analyse des besoins exprimés par ces publics particuliers et de la demande du monde économique local en matière de compétences et de ressources.

3.8.2. Actions du champ social

Même si la Région n'a pas compétence dans le champ social, elle est régulièrement sollicitée pour intervenir en faveur des publics défavorisés au travers d'actions de formation avec un volet social.

Ainsi, la formation est un des moyens de correction des situations d'inégalités auxquelles certains publics sont confrontés pour leur insertion sociale et professionnelle. De plus, pour ces publics très éloignés de l'emploi en raison de situations souvent complexes, l'efficacité de la formation impose une prise en charge globale de l'individu.

3.9. Les mesures d'accompagnement

3.9.1 Dispositif Local d'Accompagnement – DLA

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) est un dispositif territorial d'appui aux activités et services d'utilité sociale portés par les associations, les structures coopératives ou celles de l'insertion par l'activité économique.

3.9.2. Les Ateliers Chantier Insertion – ACI

Le dispositif Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) rencontre un succès certain à La Réunion, comme en Métropole, et concerne localement la plupart des communes de l'île.

Compte tenu de la volonté régionale d'encourager une politique d'inclusion sociale, notamment par des actions de formation et d'accompagnement visant l'insertion professionnelle, la collectivité régionale souhaite contribuer, de manière volontariste, au financement des ACI. En effet, les Ateliers et Chantiers d'Insertion sont des structures d'insertion par l'économique qui contribuent à la réinsertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

C'est pourquoi, la Région met en œuvre un cadre d'intervention en faveur des porteurs de projet relevant des ACI. Elle attache une attention particulière à la prise en charge des projets notamment à portée culturelle, patrimoniale, ou qui présente un intérêt ou un caractère historique pour La Réunion.

La Région intervient sur :

- la prise en charge du résiduel salaire des bénéficiaires des ACI recrutés en CDI ;
- le poste d'encadrant technique ;
- le petit équipement.

3.9.3. Le Service Civique

Le service civique s'adresse à des volontaires (filles et garçons) âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française ou résidant en France depuis plus d'un an. Les jeunes peuvent choisir indifféremment une mission d'intérêt général durant 6 à 12 mois. Ils sont rémunérés par l'Etat. Par ailleurs, l'Etat octroie également une subvention mensuelle à ces organismes, ce qui leur permet d'assurer un encadrement aux personnes s'inscrivant dans le cadre de ce service civique.

Les missions concernées doivent posséder un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culture ou un rapport avec la défense, la sécurité civile, la prévention, la promotion de la francophonie et de la langue française, la sensibilité aux notions de citoyenneté française et européenne. Ce service peut être accompli au sein d'un organisme de droit public (mairie, établissement public...) ou sans but lucratif (associations, fondations...) en France ou à l'étranger.

3.10. Les dispositifs d'aides individuelles – densification et structuration

3.10.1. Le Chèque Formation Réussite

Le Chèque Formation Réussite est une aide individuelle qui participe à l'aboutissement d'un projet d'insertion professionnelle et de création d'activité à court terme. Aussi, le critère essentiel d'appréciation de l'opportunité demeure la faisabilité du projet professionnel. Il ne peut concerner des actions déjà financées dans le cadre de l'offre proposée par le PRFP (Programme Régional de Formation Professionnelle), sauf cas particuliers.

Le dispositif se scinde en quatre volets :

- « chèque Formation » ;
- « chèque VAE » ;
- « chèque Langues » ;
- « chèque international ».

3.10.2. Le Compte Personnel de Formation (CPF) des demandeurs d'emplois

La loi du 5 mars 2014 institue la création pour l'ensemble des actifs (salariés et demandeurs d'emploi) d'un compte de formation unique et universel. Tout actif du privé peut, depuis le 1er janvier 2015, créer un Compte Personnel de Formation qui le suivra tout au long de son parcours professionnel et décider de mobiliser ou pas ses droits à la formation.

Validée par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (COPANEF), une convention entre le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) et la Région au titre du compte personnel fixe les modalités d'intervention la Région.

En 2017, la collectivité Régionale interviendra avec le FPSPP dans le cadre de la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation des Demandeurs d'Emplois (CPFDE).

Par ailleurs, la collectivité régionale poursuivra son intervention au titre de la prise en charge de la rémunération des stagiaires et des bourses sanitaires et sociale et ceux de l'Ecole de Gestion et de Commerce de la Réunion (EGCR).

3.10.3. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, les régions ont la responsabilité de l'organisation du réseau des centres et points d'information et de conseil sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). La loi du 5 mars 2014 renforce les dispositifs de la VAE afin de notamment d'en assurer une meilleure accessibilité.

Consciente de l'importance et de l'opportunité que représente la VAE, la Région Réunion envisage en 2017 d'accentuer son intervention sur ce champ, en privilégiant le déploiement d'une offre de services d'accueil et d'entretiens conseils qui s'articulera à la fois avec le Service Public Régional de l'Orientation et la Cité des Métiers de La Réunion. Au travers de ses deux projets structurants, elle mettra sur la carte de la proximité de services et la notion de guichets uniques de services, par l'intermédiaire des lieux labellisés OFTLV (Orientation et Formation Tout au Long de la Vie).

Par ailleurs, des actions de sensibilisation et promotion de la VAE compléteront les contributions de la Région au titre du financement des projets collectifs et individuels d'accès à la VAE.

3.10.3.1. L'Organisation de l'accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La diversification des voies de qualification tend dorénavant à favoriser la prise en compte de l'expérience professionnelle dans la validation des diplômes. Les nouvelles dispositions légales confient à la Région le soin d'organiser, sur la base de modalités fixées par décret en Conseil d'Etat, l'accompagnement VAE en faveur des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi.

En 2014, la Cellule Régionale Inter-Services de la Validation des Acquis de l'Expérience (CRIS-VAE) a été missionnée pour élaborer en concertation avec les partenaires concernés et le Pôle Emploi, le plan stratégique de la Région en la matière dans le cadre du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales.

Ce volet de l'action régionale sera, comme en 2016, lui aussi impacté par la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) qui permet le financement des démarches entamées par les candidats demandeurs d'emploi et salariés.

La stratégie régionale tiendra compte des filières prioritaires signalées notamment par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), instrument de co-financement des stratégies de formation locales arrêtées avec les socio-professionnels.

4 - CONSTRUCTION - REHABILITATION - MAINTENANCE DU BATIMENTS DESTINES A L'USAGE DE FORMATION

Les bâtiments de la Région hébergeant les centres de formation professionnelle et d'apprentissage représentent une surface de planchers d'environ 127 000 m², soit 14 % du patrimoine bâti régional. En 2017, la collectivité mettra en œuvre les grandes actions patrimoniales suivantes :

4.1. Construction et restructuration

AFPAR – Saint-Paul : Construction – Restructuration

Les travaux seront poursuivis pour une livraison prévue au 1er semestre 2017. La convention FEDER (« relevé de décision ») pour ce centre a été signée en 2016, pour un montant de subvention visée de 7,8 M€.

CFA Léon Legros – Sainte-Clotilde : Restructuration et Extension

Consultation des entreprises, démarrage des travaux 2ème semestre 2017 - livraison 2020.

4.2. Remise aux normes techniques et réglementaires

CPOI - St Pierre

- 1) Travaux d'urgence court terme : livraison début 2017
- 2) Réhabilitation lourde et réaménagement de fonctions : début des travaux mi 2017 et livraison 2ème semestre 2018.

AFPAR -St André

Les travaux débiteront au 1er semestre 2017. Les études pour la remise aux normes des centres suivants se poursuivront en 2017 :

- Centhor - Urma de L'Ouest – Saint Paul (1ère tranche)**
- CFPPA - Saint Benoit**
- CFPPA Piton Saint Leu**
- CFAA Emile de la Giroday - Saint Paul**
- Afpas Sud section horticoles – Saint Pierre**

4.3. Maintenance des établissements

En 2017, les marchés à bons de commandes pour petits travaux de réparations permettront de traiter en maîtrise d'ouvrage directe les urgences, en complément du plan de réhabilitations. Afin de favoriser la responsabilité et la réactivité des directeurs de centre, les subventions pour petits travaux d'entretien et de sécurité seront reconduites.

Dans le cadre de la mise en place du Plan de Maîtrise De l' Energie (M.D.E), le diagnostic du CPOI est en cours pour permettre l'analyse des consommations par type d'usage et en déduire un plan d'actions de M.D.E.. Cette action sera étendue aux autres centres.

SECTEUR ÉDUCATION

Rattaché au pilier 1 "Un passeport Réussite pour chaque jeune Réunionnais", l'intervention de la Région en matière d'éducation consiste essentiellement à offrir aux lycéens toutes les conditions matérielles, indispensables à leur réussite. L'éducation est en effet un moyen de donner à chaque jeune l'exercice de sa citoyenneté et d'accéder à une formation pour avoir un métier.

Dans ce cadre, l'année 2017 s'inscrit dans la continuité des priorités affirmées en 2016 visant à conforter la stratégie d'investissement en direction des jeunes réunionnais. S'agissant de l'enseignement secondaire, il s'agira de poursuivre les interventions obligatoires au titre des compétences légales. La réussite éducative passe également par une politique volontariste destinée à favoriser une éducation de qualité en proposant des dispositifs adaptés et innovants pour conduire le plus grand nombre de jeunes vers l'excellence.

Cette ambition se concrétise notamment à travers la politique des grands chantiers qui ont été lancés sur le patrimoine bâti des lycées, en vue de créer un environnement propice à l'apprentissage et à la qualité de vie des lycéens. Elle se traduit également par la mobilisation de moyens techniques, humains et financiers conséquents pour assurer un bon fonctionnement des établissements et permettre l'acquisition d'équipements et matériels, répondant aux exigences pédagogiques et aux besoins éducatifs de tous les jeunes.

Elle se traduit également par la volonté politique d'offrir aux lycéens une offre de formation adaptée à leurs attentes. A ce titre, le partenariat nouvellement construit avec les membres du CREFOP et du COPAREF permet une meilleure adéquation avec les besoins exprimés par les acteurs économiques du territoire et de répondre également à la problématique des bacheliers professionnels et technologiques en proposant des filières courtes, destinées à une entrée rapide sur le marché du travail.

S'agissant de l'enseignement supérieur, la collectivité entend poursuivre ses efforts en direction des étudiants en les accompagnant dans leurs études en vue de favoriser leur insertion professionnelle. Elle s'attache à maintenir une offre de formation équilibrée sur le territoire tout en contribuant à l'amélioration des capacités d'accueil universitaires et des conditions de soutien matériel à la vie étudiante.

1. ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE

1.1. Une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse réunionnaise au regard des compétences légales

1.1.1. Construction – réhabilitation – maintenance du bâti scolaire

La Région est propriétaire de plus de 127 biens bâtis représentant une surface de planchers d'environ 936 800 m². La majorité de ce patrimoine (77 %) concerne le bâti scolaire des 44 lycées et des équipements sportifs associés, avec une surface de planchers d'environ 725 000 m². Les objectifs stratégiques de la gestion patrimoniale mise en œuvre pour les lycées portent sur :

- **les obligations réglementaires du propriétaire issues de la décentralisation (sécurité, accessibilité, hygiène, santé, code travail, etc) et la mise en place un plan d'entretien du patrimoine, en coordination avec les exploitants,**
- **la construction de nouveaux équipements nécessaires, compte tenu de l'évolution des effectifs et des besoins pédagogiques,**
- **la réhabilitation des établissements existants pour les remettre aux normes réglementaires, techniques, thermiques et fonctionnelles,**

- **l'intégration de la qualité environnementale dans l'acte de construire et le maintien du patrimoine,**
- **le soutien à l'économie locale du BTP et l'emploi, grâce au lissage de la commande publique adaptée au tissu local (PME, insertion, etc) et innovante (travaux en sites occupés, etc).**

En 2017, pour répondre à ces objectifs sur le bâti scolaire des lycées, notre collectivité mettra en œuvre les grandes actions patrimoniales suivantes :

a) Construction de nouveaux équipements

En 2016, les 44 lycées publics en fonctionnement offraient une capacité d'accueil théorique de 42 900 élèves. Avec un effectif de 42 882 élèves à la rentrée scolaire 2015/2016, le taux d'occupation moyen de ces établissements est de l'ordre 100%.

Les premières conclusions du schéma directeur des lycées font apparaître une évolution des effectifs de l'ordre de 3 000 élèves à l'horizon 2022. Les bassins de vie présentant les évolutions à venir les plus fortes sont le Sud et l'Ouest, et dans une moindre mesure le Nord.

➤ La construction du lycée de Bois de Nèfles-Saint Denis

Compte tenu des effectifs atteints par les établissements de Saint-Denis et de la nécessité de répondre aux attentes en termes d'accueil des élèves en voie professionnelle, la construction du nouveau lycée implanté à Bois de Nèfles Saint Denis (capacité : 1 300 élèves, dominante pédagogique, « nouvelles technologies et communications audiovisuelles » avec des sections internationales) est en cours de travaux. Sa livraison est programmée pour la rentrée 2017 pour un coût de **37 M€**.

➤ Le futur lycée du Sud

Le futur lycée du Sud orienté vers les métiers de l'Hôtellerie / Tourisme sera implanté à Petite Ile pour permettre aux jeunes réunionnais de se former aux métiers d'un secteur d'activités à renforcer et développer.

Le programme pédagogique de ce futur lycée est en cours de finalisation, en coordination avec le Rectorat, et les établissements existant concernés.

➤ Le futur lycée de l'Ouest

Le futur lycée polyvalent de l'Ouest à Saint-Paul, tourné vers les Métiers de la Mer avec comme objectif de développer de nouvelles compétences en cohérence avec les projets structurants dans ces domaines (Grand Port Maritime, Pôle Régional Mer, etc).

Le programme pédagogique de ce futur lycée est en cours d'élaboration, en coordination avec le Rectorat, les autres ministères de tutelle, et les établissements existants concernés (EAM).

Les études préalables débuteront en 2017 afin d'analyser les scénarios d'implantation potentiels, choisir l'assiette foncière définitive et élaborer le programme architectural technique détaillé.

➤ Le nouvel équipement sportif de Champ Fleuri

Ce nouvel équipement qui comprendra un gymnase avec plateau polyvalent, une salle de DOJO - danse et une salle de musculation doit répondre aux besoins des 4 lycées environnants (Leconte Delisle, Rontaunay, Lislet Geoffroy et Amiral Lacaze). Les études de maîtrise d'œuvre débuteront au 2e semestre 2017.

b) Réhabilitations lourdes des établissements

➤ *Réhabilitation des lycées les plus anciens*

En 2017, les investissements engagés dans ce domaine se traduiront par l'achèvement des travaux des 3 lycées anciens en cours de chantier :

- Lycée Roland Garros (1ère tranche) – Le Tampon
- Lycée Victor Schoelcher – Saint Louis
- Lycée Lislet Geoffroy – Saint Denis

➤ *Plan de réhabilitations des lycées*

Le plan de réhabilitations des lycées portera sur:

- la mise en accessibilité aux handicapés des établissements prenant en compte des nouveaux textes réglementaires parus en décembre 2014 et introduisant l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) que notre collectivité a déposé auprès de la Préfecture avant l'échéance réglementaire du 27/09/15 ;
- la rénovation thermique et énergétique des bâtiments, par déclinaison de la loi relative à la transition énergétique ;
- la remise à niveau et aux normes techniques des bâtiments ;
- l'adaptation des locaux aux besoins et aux usages pédagogiques

Un important programme d'études a été engagé pour tous les établissements, représentant un portefeuille de projets de l'ordre de 300 M€ pour les lycées et les équipements sportifs rattachés.

Ce plan de réhabilitations se déclinera en 2017 :

- **par la poursuite des chantiers démarrés en 2015 – 2016**, dont la durée est comprise entre 24 et 36 mois :

Nord / Est :

- Lycée Bellepierre – St Denis
- Lycée Bel Air – Ste Suzanne
- Lycée Sarda Garriga – Saint André
- Lycée Paul Moreau - Bras Panon
- Lycée Patu de Rosemont - St Benoit
- Lycée Amiral Bouvet – St Benoit
- Lycée Jean Perrin – St André
- Lycée Lislet Geoffroy – St Denis

Sud :

- Lycée Saint Exupéry – Les Aviron
- Lycée Ambroise Vollard – St Pierre
- Lycée Victor Scoelcher – St Louis
- Lycée Roches Maigres – St Louis
- Lycée Pierre Poivre – St Joseph
- Lycée Roland Garros – Le Tampon
- Lepah St Joseph

Ouest :

- Lycée Jean Hinglo – Le Port
- Lycée Moulin Joly – La Possession

- Lycée Hôtelier La Renaissance (1ère tranche) – St Paul
- Lycée Evariste de Parry – St Paul
- Lepah E Boyer de la Giroday – St Paul

- par l'ouverture de nouveaux chantiers de réhabilitation, pour une dizaine de lycées, dont les études sont achevées :

Un lissage dans le temps de ces opérations est à prévoir pour respecter la trajectoire d'équilibre budgétaire qui aura été fixée, et pour tenir compte des moyens humains disponibles pour encadrer ces opérations.

Afin de respecter le cadrage financier, il sera nécessaire de prioriser les opérations qui seront mises en travaux en prenant en compte des critères de vétusté, d'hygiène et sécurité, d'augmentation des effectifs, etc..

Pour les établissements où la réhabilitation sera différée, il sera mis en place une programmation de travaux de réparations ou d'entretien permettant de traiter les urgences signalées par les usagers, dans l'attente de l'opération lourde.

Le lancement des premiers chantiers de réhabilitations lourdes a mis en évidence la complexité et les difficultés de mise en œuvre de ce type d'opérations en sites occupés. En effet, ces chantiers engagés en lots séparés ne permettent pas de respecter les délais contractuels et pénalisent le fonctionnement des établissements.

Pour poursuivre ce programme de réhabilitations et sécuriser leur déroulement, il sera indispensable de travailler sur les axes de progrès suivants :

- Revoir l'allotissement en lots séparés et allouer les marchés en macro- lots ou entreprise générale suivant le contexte des opérations,
- Renforcer les critères de sélection des entreprises pour fiabiliser le déroulement des chantiers en sites occupés,
- Développer un management de chantier spécifique pour les réhabilitations, notamment au niveau de l'encadrement, tant au niveau du Maître d'Ouvrage, du Maître d'œuvre, que des entreprises,
- Mieux prendre en compte les contraintes des usagers dans les plannings et phasages de chantiers,
- Mettre en place un circuit de communication adapté et court avec les usagers.

1.1.2 Rénovation thermique

Dans le cadre du Programme Opérationnel Européen 2014-2020 (FEDER), l'action 4-05 « Rénovation thermique des bâtiments publics » permet de financer les opérations de réhabilitation thermique des bâtiments publics et prioritairement les infrastructures d'éducation et de formation.

L'objectif de cette action est de favoriser la conception bioclimatique des bâtiments, et limiter les besoins électriques nécessaires pour assurer un confort thermique satisfaisant.

Sur la base des diagnostics thermiques réalisés en 2015-2016, et au vu des remontées des usagers, il est proposé une programmation de travaux de rénovation thermique pour 18 lycées (et 1 centre de formation).

Les études seront réalisées en 2017, avec comme objectif un conventionnement des dossiers prévu avant fin 2017.

1.1.3. Maintenance des établissements

Les objectifs de la maintenance du patrimoine des lycées sont les suivants :

- **maintenir les bâtiments et les équipements techniques des établissements en état opérationnel permettant de fournir le service défini d'éducation et les adapter à l'évolution des besoins,**
- **garantir la santé, la sécurité, le confort des utilisateurs et assurer la qualité d'usage,**
- **optimiser le coût global, les coûts de fonctionnement et la valorisation potentielle du site.**

L'atteinte de ces objectifs passera par :

- ✓ la mise en place d'une coordination entre la Région, propriétaire et l'établissement, exploitant, dans laquelle les missions des ATTEE et des EMATT seront précisées,
- ✓ la connaissance du patrimoine et de son état (carnets de santé, fiches de visites annuelles, rondes hebdomadaires, etc) et la tenue d'un système d'information du patrimoine partagé (GMAO),
- ✓ la définition d'une stratégie de maintenance et d'exploitation à l'échelon du parc, prenant en compte :
 - l'état du patrimoine
 - les objectifs qualitatifs visés (maintenance préventive ou corrective, optimisation des énergies et des fluides),
 - les modes de gestion envisagés (MO directe, externalisation, marchés à bons de commandes, etc)
 - les moyens financiers,
 - ✓ la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de Grosses Réparations à 3-5 ans, en accompagnement et en complément du plan des réhabilitations,
 - ✓ le suivi des interventions, de leur historique et de la veille réglementaire,
 - ✓ l'élaboration d'outils de suivi, de pilotage et d'évaluation des résultats de la maintenance.

Afin de favoriser la responsabilité et la réactivité des chefs d'établissements, les subventions aux établissements pour petits travaux d'entretien et de sécurité seront reconduites.

Dans le cadre de la mise en place du Plan de Maîtrise De l'Energie (M.D.E.), 23 lycées seront instrumentés pour permettre l'analyse des consommations par type de fonction et en déduire un plan d'actions de M.D.E pour l'ensemble du parc.

Un suivi des consommations d'eau, manuel dans un premier temps, sera instauré pour limiter les surconsommations et les coûts liés aux fuites.

Les données du diagnostic de l'état réglementaire et du clos couvert des lycées réalisé seront analysées et exploitées pour ébaucher la programmation pluriannuelle de maintenance à mettre en place progressivement, en accompagnement de la livraison des réhabilitations.

1.2. Offrir aux lycéens un cadre propice à la réussite

Assurer l'accès à une formation de qualité reste un objectif central de la politique régionale rappelé dans le nouveau projet politique. La responsabilité de la collectivité porte sur les conditions matérielles et techniques, relatives aux équipements et aux locaux.

A ce titre, elle s'attachera à maintenir **ses interventions financières en faveur des lycées**, afin d'offrir aux jeunes Réunionnais et aux équipes éducatives les meilleures conditions de travail et de transmission des compétences.

Elle poursuivra également son **partenariat avec les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et l'Académie** dans la mise en œuvre de ses politiques.

1.2.1. Mettre à la disposition des EPLE les moyens financiers nécessaires à un bon fonctionnement

Les efforts soutenus de la région en matière d'équipement permettent aujourd'hui aux établissements de disposer d'un taux d'équipement satisfaisant et d'avoir à leur disposition des matériels pédagogiques performants, en cohérence avec l'évolution des référentiels de formation.

En 2017, la Région poursuivra sa démarche d'accompagnement des lycées, tout en prenant en compte les priorités pédagogiques, les marges financières des lycées et l'avancement des programmes en cours.

Elle poursuivra également la mise en œuvre des procédures de consultation pour l'acquisition des équipements matériels et pédagogiques du nouveau lycée Nord, et pour prendre en compte la montée en charge des effectifs et de l'ouverture progressive des filières de formation.

En matière de fonctionnement, le soutien de la région se traduit annuellement par l'attribution aux lycées d'une dotation globalisée de fonctionnement, nécessaire à leur fonctionnement matériel. Celle-ci peut être complétée en cours d'année par des dotations complémentaires, qui permettent de répondre à des besoins spécifiques ou de faire face à des situations exceptionnelles. Dans le cadre de l'octroi de ces aides complémentaires, la région poursuivra sa démarche d'optimisation de ses interventions régionales, au regard des fonds de roulement disponibles au budget des EPLE.

1.2.2. Assurer la mission de maintenance informatique dans les lycées

Conformément à la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, la région est désormais responsable de la maintenance informatique dans les EPLE. Eu égard aux enjeux techniques, organisationnels et financiers, liés à cette nouvelle compétence et face à l'absence de transfert de moyens de l'État, la collectivité en accord avec l'Académie, a souhaité mettre en œuvre de manière progressive ses nouvelles obligations. Elle a donc défini au travers la signature d'une convention cadre, les champs d'intervention respectifs de chacune des instances, sur la période transitoire de 2015 à 2018.

Dès la rentrée d'août 2015, la Région s'est ainsi attachée à garantir une continuité de service dans l'ensemble des lycées publics de l'Education Nationale en mettant à disposition de chaque établissement un assistant de maintenance informatique, en charge d'assurer les interventions préventives et curatives de premier niveau.

Suite à la réalisation en 2016 de l'inventaire physique de tous les matériels informatiques des EPLE, la collectivité finalisera durant l'année 2017 **l'état des lieux des infrastructures réseaux et câblage afin de définir les normes techniques communes et préparer la prise en charge du niveau 2 d'intervention.**

1.2.3. Accompagner les lycées dans la gestion des missions techniques

Les missions d'accueil, de restauration et d'hébergement, d'entretien général et technique dans les lycées, relèvent de la compétence régionale depuis la loi du 13 août 2004. Une convention cadre, renouvelée en 2016 et qui fixe le partage de compétences et de responsabilités respectives entre le Président de Région et le Chef d'établissement permet d'organiser au mieux les missions exercées au quotidien par les Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement (ATTEE) qui représentent un effectif de 1 203 agents titulaires ou non titulaires. Certains d'entre eux exercent leurs missions dans des structures mutualisées telles que les cuisines centrales ou les Équipes Mobiles d'Adjointes Techniques Territoriales (EMATT).

La mise à disposition de ces moyens permet aux établissements d'assurer un service public d'éducation de qualité, visant à améliorer les conditions d'accueil des lycéens. Au-delà de l'aspect quantitatif, la collectivité s'attachera à poursuivre le renforcement de **la professionnalisation de leur activité, afin d'améliorer la qualité du service public rendu aux usagers. A ce titre, un diagnostic de l'existant tant en termes d'effectifs que d'emplois sera affiné sous l'angle des compétences**, en vue de conduire une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

1.2.4. Assurer la gestion administrative et technique des logements de fonction

En tant que propriétaire du patrimoine scolaire, la région a en charge la gestion administrative et technique des logements de fonction, situés dans l'enceinte des lycées. A cet titre, elle doit veiller au respect des dispositions réglementaires qui régissent les modalités d'occupation de ces logements.

L'état des lieux et le travail partenarial réalisés en 2015 avec les EPLE, ont permis de procéder à l'actualisation des décisions collectives qui affichent les emplois des personnels d'Etat logés, ainsi que l'élaboration des actes d'occupation individuels correspondants. En 2016, cette démarche a été poursuivie, afin de mettre en œuvre les orientations votées par l'assemblée plénière du mois de juin 2015, relatives aux modalités d'attribution des logements aux personnels territoriaux. A cet effet, l'année 2017 **permettra de consolider le suivi des actes individuels pour les personnels Etat ainsi que pour les personnels territoriaux.**

Le contrôle et la mise à jour des occupations permettront ainsi à la collectivité de développer une véritable politique de gestion patrimoniale de son parc de logements.

1.2.5. Bâtir une offre de formation initiale cohérente

Le renforcement des compétences régionales dans la détermination de l'offre de formation professionnelle initiale offre l'occasion de remettre à plat la construction de la carte des formations en lycée.

La Région entend ainsi mettre à profit la nouvelle gouvernance mise en place en 2016 avec les partenaires (branches, CREFOP, COPAREF, instances académiques), afin de déboucher à terme sur une **carte de formation plus lisible et comprenant des formations porteuses d'emplois** tout en évitant les doublons entre les différentes voies.

La carte des formations doit en effet nécessairement s'articuler avec la politique régionale d'orientation en partenariat avec le Rectorat afin d'offrir à tous les élèves et à leurs familles des conseils d'orientation correspondants à leurs aspirations mais aussi avec les besoins économiques du territoire. A ce titre, le SPRO et la cité des métiers seront des leviers incontournables pour en favoriser la mise en œuvre.

Par ailleurs, eu égard au taux d'insertion de près de 48 % pour les BTS (niveau III), la collectivité poursuivra son accompagnement dans la **création de formation de niveau BTS** tout en mettant l'accent sur l'accueil du public des bacheliers professionnels qui sortent chaque année de plus en plus nombreux du lycée. Une attention particulière sera portée sur l'évolution de l'offre de niveau V (CAP), formation de proximité où la demande reste encore très élevée dans l'académie.

Enfin, s'agissant des étapes de mises en œuvre, une concertation a été menée avec les partenaires sur le calendrier d'adoption de la carte de formations pour la rentrée 2017 afin qu'elle soit validée en décembre de chaque année par la commission permanente de la Région après recueil des avis des instances concernées. A cet égard, il conviendra de travailler à l'harmonisation des calendriers de la carte des formations initiale sous statut scolaire et par voie d'apprentissage afin de disposer d'une vue d'ensemble et partagée des demandes d'ouvertures et de fermetures de formations des différents opérateurs (lycée ou CFA) tout en maintenant une certaine flexibilité pour faciliter les entrées et sorties en formation durant l'année.

1.2.6. La restauration, un moment essentiel dans la journée de l'élève

La restauration scolaire est un service proposé aux élèves qui participe indiscutablement à leur réussite éducative. L'amélioration de la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire contribue à la prévention du surpoids, de l'obésité et des maladies cardiovasculaires. Par ailleurs, le repas doit rester un moment de plaisir partagé et de découverte. Cette exigence de qualité se décline ainsi en matière de qualité sanitaire, de qualité nutritionnelle et de qualité gustative. Elle se traduit également à travers la **promotion d'une alimentation équilibrée à base de produits péi.**

Inscrite dans les priorités régionales, **la part des produits locaux** dans l'assiette des lycéens sera en augmentation grâce au travail étroit avec les établissements et le groupement d'achat alimentaire du lycée des Avirons. La participation des jeunes étant un facteur de réussite de cette politique, les lycéens seront étroitement associés au travers du programme « lycéens consom'acteurs ». L'année 2017 verra aussi la mise en place de petits déjeuners péi à destination des élèves transportés ou encore la réalisation de menus 100 % péi qui seront régulièrement servis dans les établissements.

Par ailleurs, afin de tenir compte du pouvoir d'achat des familles eu égard au contexte économique et social de l'île, la collectivité poursuivra sa politique de gel des tarifs de restauration et d'hébergement et versera, en contrepartie, une compensation financière aux établissements pour faire face à l'évolution du coût des denrées. Parallèlement, une étude sera lancée en vue de **l'harmonisation des tarifs applicables** aux familles et ce afin de garantir l'égalité d'accès des usagers au service public de restauration.

Enfin, dans le cadre des travaux de réhabilitation, de nouvelles cafétérias publiques qui constituent une alternative à la restauration collective traditionnelle, seront aménagées, afin d'accroître le taux de fréquentation de la restauration collective et favoriser la sécurité des élèves en les maintenant au sein des établissements.

1.3. Les mesures d'accompagnement visant la réussite éducative, politique régionale volontariste

L'action éducative ne relève pas d'une compétence obligatoire de la Région. Toutefois elle contribue à identifier la place et le rôle que la collectivité entend donner à la formation des jeunes, afin de favoriser l'autonomie, l'engagement et l'épanouissement des jeunes et donner à chacun l'acquisition de compétences solides et les meilleures chances de réussite. A ce titre, la collectivité poursuivra ses efforts sur les dispositifs mis en place pour valoriser les filières ou encore permettant une ouverture sur le monde.

1.3.1. Les projets pédagogiques

Les opérations ponctuelles axées sur les échanges de lycéens lors des manifestations locales ou la réalisation de projets pédagogiques innovants permettant aux lycéens de valoriser les projets d'établissement, notamment ceux liés à l'enseignement professionnel et technologique seront soutenus et ce en sus des dotations obligatoires qui participent également à la réalisation du projet pédagogique d'établissement.

1.3.2. L'aide aux manuels scolaires

Afin de favoriser la réussite éducative, la région poursuivra son accompagnement des familles en reconduisant pour la rentrée scolaire 2017, son dispositif d'aide pour la location et/ou l'acquisition de manuels scolaires.

1.3.3 Le Plan Anglais

Dans un contexte de mondialisation, l'apprentissage des langues et notamment l'anglais, constitue un atout indispensable pour la mobilité, l'employabilité et l'insertion professionnelle de nos jeunes. Aussi, il est important que cet apprentissage se fasse dès le plus jeune âge, afin de familiariser le plus tôt possible les jeunes réunionnais au milieu anglophone.

Au regard de ces enjeux, une fiche action « Plan Anglais » a été créée dans le POE FSE 2014-2020. Mis en œuvre en janvier 2015 en partenariat étroit avec l'Académie, ce plan anglais consiste à renforcer les conditions d'apprentissage des activités langagières orales en anglais pour les élèves scolarisés en CM2. Il vise à développer les compétences orales de réception et d'expression en recourant à des assistants de langues qui interviennent en complémentarité avec les enseignants dans des dispositifs de dédoublement des classes ou en co-animation lors des séances organisées dans le cadre pédagogique. Afin d'en renforcer l'impact, le recrutement de natifs de pays anglophone a été privilégié. Un vivier de recrutement élargi aux jeunes diplômés réunionnais, titulaires d'un Master 2 d'anglais a été également constitué, afin de promouvoir les compétences locales et répondre aux besoins d'emplois du territoire.

En 2017, la Région renouvellera son soutien pour la poursuite et la généralisation de ce plan anglais dans les écoles de l'île. Sa participation se fera **au titre de la contrepartie nationale pour la prise en charge de la rémunération des intervenants, en complément des fonds du FSE qui seront mobilisés.**

2. SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'ambition de la collectivité est d'**améliorer la démocratisation de l'accès aux études supérieures et d'offrir de meilleures chances de réussite à tous les étudiants.** Concilier l'égalité des chances et l'aménagement du territoire avec la **lisibilité et la cohérence de l'offre de formation du supérieur** est un enjeu pour la collectivité afin de faire bénéficier à l'ensemble du territoire des capacités d'innovation et de développement du système d'enseignement supérieur.

Ainsi, la collectivité poursuivra ses actions dans ce domaine en :

- élaborant le schéma régional de l'enseignement, des formations supérieures et de la Recherche à La Réunion (SEFORRE)
- accompagnant les jeunes réunionnais dans leurs études supérieures
- contribuant à l'élévation du niveau de qualification et de la réussite de la jeunesse réunionnaise
- soutenant les projets de recherche et d'innovation sur le territoire via une procédure d'Appels à manifestation d'intérêt (AMI) en lien avec les objectifs du programme opérationnel FEDER pour la période 2014-2020 et la stratégie de spécialisation intelligente (S3).

2.1. Le Schéma régional de l'Enseignement, des Formations supérieures et de la Recherche de La Réunion (SEFORRE)

L'article L 214-2 du Code de l'Education modifié par les lois n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a confié aux régions l'élaboration du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Lancé en 2016 et associant l'ensemble des acteurs du supérieur, de la recherche et ceux du monde économique, le Schéma régional de l'Enseignement, des FORMations supérieures et de la REcherche de La Réunion (SEFORRE) verra son aboutissement en 2017.

L'ambition du SEFORRE est de définir les conditions visant à :

- Améliorer l'agilité territoriale et la capacité de rebond du territoire en renforçant les talents, les capacités humaines et l'ambition des étudiants,
- Faire de La Réunion le hub de la connaissance et de la recherche scientifique dans l'océan Indien,

- Améliorer l'insertion professionnelle en renforçant les liens entre enseignement supérieur / recherche / économie.

2.2. Enseignement supérieur : accompagner le parcours étudiant et favoriser une insertion professionnelle réussie

Accompagner les jeunes dans leurs parcours de formation, c'est faire le choix d'une jeunesse mieux formée. Ainsi, parmi les grands axes du pilier 1 « Un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais », la **création d'un Guichet unique Région/Département** constitue un des engagements forts de la mandature.

Ce guichet unique s'est traduit en 2016 par la création d'une plate-forme numérique informative intitulée "espaceetudiant974.re" recensant l'ensemble des aides régionales et départementales sur un même espace afin d'apporter aux étudiants une vision globale des dispositifs auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre de leurs études supérieures.

De plus, la mise en place d'un guichet physique commun aux deux institutions sur le site du campus du Moufia durant la période d'inscription des étudiants a permis de conforter cette démarche d'accueil et d'information auprès des étudiants.

Répondant à cet impératif de justice sociale, la collectivité poursuivra son investissement en faveur des jeunes réunionnais en reconduisant le **dispositif des bourses régionales de la réussite** destinées à prendre en charge une partie des frais liés à l'inscription des étudiants dans un cycle d'enseignement supérieur à La Réunion. **Une harmonisation des aides régionales avec les aides départementales sera également recherchée pour une meilleure cohérence des dispositifs.**

Par ailleurs, conformément au projet de mandature, la collectivité développera de nouvelles **filières universitaires courtes et professionnalisantes**, afin de tenir compte des profils des étudiants et d'adapter l'offre de formations aux besoins du territoire et plus largement à la zone océan Indien. Ces nouvelles filières constituent un outil indispensable de formation de cadres intermédiaires dont l'économie a besoin et sont celles tournées vers les métiers du monde tropical et insulaire.

Afin d'augmenter les chances de réussite des étudiants souhaitant intégrer la fonction publique, la collectivité participera au déploiement d'une classe préparatoire aux concours des trois fonctions publiques à l'Université de La Réunion en partenariat avec Sciences Po Paris. Ce dispositif expérimental et pilote sur le territoire est l'aboutissement des discussions (engagées entre l'Université de La Réunion, la Région, la délégation régionale du CNFPT, Sciences Po Paris et la plate-forme interministérielle d'appui aux ressources humaines) qui ont permis d'aboutir à la signature d'un Protocole d'Accord le 29 juin 2016.

De même, elle confortera son soutien pour les formations classiques de licence, de master ou les formations d'excellence, en particulier dans le domaine de la santé, de la technologie et ingénierie, des énergies renouvelables, de la recherche marine, de la volcanologie, de l'halieutique, du numérique, de la pharmacopée tropicale et du tourisme.

L'objectif étant là encore de permettre aux étudiants de développer des compétences transférables au monde professionnel.

La Collectivité concourra ainsi aux investissements correspondants avec le concours des fonds européens, notamment dans **l'accompagnement aux structures et infrastructures universitaires et/ou de recherche**, afin de permettre aux jeunes de se former dans des conditions optimales. Dans ce cadre, elle participera à la constitution d'un **pôle technologique – santé sur le site de Terre Sainte en accompagnant la création d'un campus Santé et le regroupement de l'IUT et de l'Ecole d'Ingénieurs (ESIROI).**

La création du campus santé a pour objectif le **regroupement des formations en santé** aujourd'hui dispersées sur l'île et parfois seulement disponibles en Métropole, ainsi que les **interactions entre la formation et la recherche**, permettant une proximité des enseignants-chercheurs avec les étudiants et les patients (CHU sud). Par ailleurs, la mutualisation de certains locaux avec l'IUT et l'ESIROI permettra une meilleure synergie entre tous les acteurs. Ce pôle technologique contribuera à renforcer la professionnalisation des étudiants pour favoriser leur insertion professionnelle.

Enfin, elle mettra l'accent sur la qualité de vie des étudiants en contribuant au développement de **logements étudiants sur le territoire au travers du contrat de plan Etat/Région**.

2.3. Soutenir la recherche, le développement technologique et l'innovation

La recherche est l'un des leviers majeurs du développement économique du territoire et confère à la Région un rôle prépondérant, avec les structures de recherche locales, les Unités de Recherche et de Formation (UFR) de l'Université notamment. Aussi, la Région reconduira l'accompagnement des étudiants et des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en soutenant des projets et actions de recherche en cohérence avec les orientations régionales et s'inscrivant dans les secteurs de la S3, soit :

- **le dispositif d'aides aux étudiants de doctorat à travers les Allocations Régionales de Recherche de Doctorat**, entièrement dématérialisé et qui sera reconduit afin de permettre aux étudiants réunionnais et ceux issus des pays de la zone OI, d'effectuer des travaux de recherche au sein d'un laboratoire de l'Université ou dans un organisme de recherche dans le cadre d'un Doctorat.
- **le dispositif d'allocation post-doctorale**, poursuivi et encouragé en vue de favoriser les conditions d'accès à l'activité et à l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, de permettre la valorisation et le transfert de leurs savoirs faire aux laboratoires et aux entreprises, et de répondre également aux objectifs d'une société inclusive. La dynamique enclenchée depuis 2010 sera maintenue en favorisant le recrutement de scientifiques de haut niveau (docteurs) dans les entreprises des secteurs stratégiques de la S3, afin de structurer des services R&D dans les entreprises réunionnaises.
- **la démarche d'appel à projets de recherche** dématérialisée qui doit renforcer les capacités de recherche de l'Université au sein des différents laboratoires de ses UFR, des centres nationaux de recherche présents sur le territoire ou d'autres organismes. Elle participera à promouvoir le développement de plateaux techniques, des infrastructures et des structures d'accompagnement à la recherche. Ce dispositif, qui lie étroitement la recherche, l'innovation, la recherche-développement à l'économie, la compétitivité du territoire, bénéficie du concours des fonds structurels FEDER 2014-2020 et sera réalisé en partenariat avec l'Agence Régionale d'Innovation NEXA et le Comité régional pour l'Innovation (CRI).

La région souhaite de cette manière contribuer à l'accroissement du potentiel de la recherche-développement-innovation sur le territoire réunionnais et renforcer son rayonnement sur le plan national et international, en particulier avec les pays de son environnement géographique. En effet, ce positionnement doit lui permettre d'adapter l'innovation européenne au milieu tropical, puis de la transférer ou de l'exporter à l'échelle de l'océan Indien. Ces activités permettront également la poursuite des échanges et des partenariats noués avec les régions de la zone océan Indien. Par ailleurs, favoriser la mobilité des chercheurs est aussi un dispositif à encourager pour permettre le développement des échanges et des actions de coopération transfrontalière.

La collectivité poursuivra ses actions en faveur de la diffusion et du développement de la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics.

Enfin, elle soutiendra la mise en place d'outils de valorisation pratique de la Recherche et Développement.

PILIER 2 : ENGAGER LA 2^{ÈME} GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

COMMISSION N°3 :

COMMISSION DES GRANDS CHANTIERS, DES TRANSPORTS ET DES DÉPLACEMENTS (CGCTD)

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de routes et de transports, la Région soutiendra ses efforts d'investissements dans le cadre des orientations définies par la mandature (2015-2021) pour un développement équilibré du territoire grâce à la réalisation d'équipements structurants et de travaux qui contribuent au soutien de la croissance économique locale.

Pour l'année 2017, les interventions de la collectivité se déclineront, conformément à ces orientations, comme suit :

1- Développer l'attractivité du territoire en accompagnant les projets structurants d'aménagement et de développement du territoire. Cela concerne l'aéroport de **Pierrefonds** et la zone d'activité dans le Sud pour en faire une plate-forme de référence aéroportuaire et industrielle pour le fret et l'ouverture aux pays de l'océan-indien (dans une logique de complémentarité avec l'aéroport Roland Garros), le soutien à la réalisation de **l'EcoCité Insulaire et Tropicale dans l'Ouest** comme vitrine de l'excellence et du savoir-faire réunionnais (numérique, écologie, énergies nouvelles, ...) et le projet de **Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge** dans l'Est comme porte d'entrée de l'Europe dans l'océan indien et des travaux d'infrastructure du numérique.

2- Poursuivre la Nouvelle Route du Littoral, dans la continuité des travaux engagés depuis fin 2013, avec en particulier les travaux de la digue à Saint-Denis et ceux du Grand Viaduc littoral dont la construction effective en mer a commencé en 2016. Les entreprises poursuivront leurs démarches en vue de l'ouverture de carrière pour permettre également le démarrage au plus tôt de la section de digue comprise entre la Grande Chaloupe et la Possession. **Engager les études opérationnelles de la Nouvelle Entrée Ouest de Saint Denis**, dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville et la CINOR tout en menant en parallèle, sans attendre, une opération d'aménagement de l'entrée Ouest, le **Nouveau Pont sur la Rivière Saint-Denis**, afin de garantir l'insertion dans de bonne condition de la Nouvelle Route du Littoral à l'échéance de sa mise en service effective.

3- Engager la mise en oeuvre opérationnelle des projets étudiés dans le cadre du nouveau transport public réunionnais avec la poursuite des études du Monorail Saint-Benoît – Saint Denis, engagées dès 2016, poursuivre les études du R.R.T.G. dans le fil des options levées en 2016 et poursuivre la politique de travaux routiers bénéficiant aux transports collectifs. Il s'agira également en 2017, de mettre en place l'organisation nécessaire à l'exercice de la compétence transférée du Département à la Région en matière de transports interurbains – réseau Car jaune - et scolaires.

4- Concernant le secteur routier, outre le nécessaire soutien de l'effort de conservation du patrimoine de la Région, la poursuite des études et travaux conduits pour le développement et la sécurisation du réseau et des investissements engagés pour améliorer l'image touristique de l'île au travers de ses infrastructures, 2017 verra le lancement d'un nouveau grand chantier avec le lancement des travaux du nouveau pont de la Rivière des Galets.

5- Réaliser des équipements de proximité dans les communes. Il s'agit de valider les modalités d'intervention pour le Plan d'Aide aux Communes II sur la base des projets recensés et en mettant en œuvre les préconisations des schémas régionaux en matière d'équipements sportifs et culturels et également de poursuivre la réalisation des projets engagés, en construction et en réhabilitation et **Améliorer le quotidien des familles réunionnaises** en mettant en œuvre le cadre d'intervention mis en place en 2016 en faveur de l'amélioration du parc privé et la réhabilitation du parc locatif social pour faciliter l'accès à la propriété.

1. DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1.1 Accompagner les projets d'aménagement et de développement structurants du territoire

La population réunionnaise atteindra le million d'habitants à l'horizon 2030. Les besoins en logements et en équipements urbains sont à la mesure de cet accroissement de la population. Pour préserver les grands équilibres entre l'urbain, l'agriculture et la nature, il s'agira d'aboutir à des formes urbaines concentrées et des modes de déplacement performants, en y faisant vivre les valeurs de lien social qui fondent la communauté réunionnaise depuis son origine.

Cet épanouissement citoyen n'aura de force et de pérennité que si une réponse est apportée à la problématique de l'emploi. Pour ce faire, il faudra s'appuyer et profiter du positionnement économique de La Réunion dans le monde, à commencer par son bassin économique régional.

Le défi est ici de renforcer des pôles économiques attractifs en valorisant les potentiels de l'ensemble du territoire : c'est comment organiser en profondeur la complémentarité des gisements d'emploi et d'activité de La Réunion, dans un principe de solidarité ?

Cela passera nécessairement par une organisation hiérarchisée du territoire:

- c'est la reconnaissance de pôles majeurs structurés autour d'infrastructures portuaires, et les installations aéroportuaires,
- c'est la reconnaissance des micro-régions en tant que « bassins de vie », chaque micro-région devant ainsi être en mesure d'apporter une offre de logements, de services et d'emplois adaptée à sa population,
- c'est la cohérence entre les micro-régions en optimisant et valorisant leurs spécificités et leurs complémentarités,
- c'est la notion d'armature territoriale au sein des bassins de vie, afin de mettre en réseau les différentes échelles du territoire que constituent les pôles principaux et secondaires, les villes-relais, et les bourgs de proximité, et de garantir ainsi la cohérence et la structuration de l'offre de logements, de services et d'emplois.

Notre territoire doit ainsi être organisé autour de quatre bassins de vie qui doivent constituer des entités cohérentes en termes d'emplois, d'habitat et d'équipements.

Pour répondre à la problématique de l'emploi et contribuer à l'émergence des bassins de vie par l'identification de grands projets d'aménagement, l'actuelle mandature régionale a fait le choix de mettre en œuvre prioritairement des projets économiques majeurs, compétitifs et créateurs d'emplois.

S'agissant des infrastructures de support, la priorité régionale cible le redimensionnement et la

dynamisation des installations portuaires et aéroportuaires : aéroports de Pierrefonds pour le Sud, l'aéroport de Roland Garros pour le Nord, le Grand Port maritime à l'Ouest en lien avec le projet de Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge dans l'Est.

1.1.1 Dans le Sud : l'aéroport de Pierrefonds et le développement de sa zone d'activité

Pour le **bassin de vie Sud**, ses perspectives de développement reposent sur les forces spécifiques de ce territoire :

1. son pôle principal constitué de Saint-Pierre et de Pierrefonds,
2. son armature maillée qui permet une meilleure proximité entre les fonctions résidentielles et les services,
3. sa richesse rurale,
4. son capital naturel.

Le pôle principal Saint-Pierre / Pierrefonds, qui **constitue le pivot de développement du bassin de vie Sud, avec l'aéroport du Sud, ambitionne une dimension internationale pour le fret avec une zone d'activité ayant une vocation autour de l'industrie agroalimentaire.**

En 2016, notre collectivité a apporté sa contribution dans le fonctionnement du syndicat mixte et a financé les investissements prévus au plan de relance. La Région a par ailleurs été sollicitée pour participer au financement du programme d'investissement en cours d'étude par le Syndicat Mixte, comprenant un allongement de la piste actuelle de 2100 m à 2370 m et des investissements complémentaires.

La Région a interrogé en 2016 le Syndicat Mixte sur le devenir de l'aéroport, en soulignant la nécessité de définir une fois pour toutes la stratégie et le programme de développement pour la plate-forme aéroportuaire du Sud. Des propositions ont par ailleurs été faites concernant l'exploitation de cet aéroport en lien avec la zone d'activité ou encore la création d'une compagnie low-cost basée à Saint-Pierre.

Les soutiens financiers pour la réalisation des aménagements s'inscrivent dans les documents de programmation :

- le PO FEDER 2014-2020 et le Contrat de Plan 2015-2020 en ce qui concerne l'aménagement de la zone d'activités aéroportuaire de Pierrefonds en développant une plate-forme multimodale et d'exportation (port sec, plate-forme export, ...) et le développement de nouvelles liaisons aériennes régionales au départ de l'aéroport de Pierrefonds, tant pour les passagers que pour le fret en soutenant le déficit de fonctionnement au démarrage conformément à la réglementation communautaire ;
- le protocole de Matignon en ce qui concerne notamment les investissements non éligibles au FEDER sur la plate-forme aéroportuaire (allongement de la piste, autres investissements, ...).

Pour 2017, sur le bassin de vie Sud, il s'agira :

- **de valider et d'accompagner le schéma de développement de la zone d'activité de Pierrefonds y compris son aéroport et son programme d'investissement,**
- **d'apporter la contribution de la Région au fonctionnement annuel du Syndicat Mixte et de participer au financement des investissements prévus au plan de relance de l'activité.**

1.1.2 Dans l'Ouest : accompagnement de la création de la future Ecocité insulaire et tropicale

Pour le **bassin de vie Ouest**, son développement harmonieux passe par le projet cœur d'agglomération, comprenant les espaces urbains du Port, de La Possession et de Saint-Paul / Cambaie, porté par le Territoire de la Côte Ouest (TCO), et labellisé EcoCité Insulaire et Tropicale.

Le Plan Guide Durable de l'Ecocité a été approuvé en 2015. La Région est partenaire de ce projet et participe à sa gouvernance, aux côtés de l'État, du TCO et des trois communes concernées.

Cette Ecocité Insulaire et Tropicale, qui accueillera 35 000 logements à l'horizon 2045, fera office de **vitrine du savoir-faire et de l'excellence réunionnaise dans tous les métiers, en particulier ceux du bâtiment et de l'ingénierie urbaine.**

En 2016 la Région a accompagné le TCO dans la réalisation d'un modèle multi-modal à l'échelle du cœur d'agglomération, du schéma directeur de la mobilité et du stationnement, et des premières études portant sur les ouvrages de franchissement de la RN1 prévus dans le projet Ecocité. La Région devrait également contribuer au financement d'une étude préliminaire « axe mixte et infrastructures connexes » portant notamment sur le prolongement de l'axe mixte en direction de Saint-Paul, et le réaménagement des échangeurs de Cambaie et Savanna.

La réflexion relative à la mise en place d'une structure de gestion du projet Ecocité s'est également poursuivie, dans le prolongement du panel INTA qui s'est tenu fin 2015. L'orientation porte sur une structure dédiée, pour laquelle une mission de préfiguration est à mettre en place.

Par ailleurs, la Région est membre du Comité de Pilotage de l'étude, lancée en 2016 et portée en co-maîtrise d'ouvrage TCO / GPMDLR, relative à la faisabilité technico-économique de l'aménagement de la Zone Arrière Portuaire (ZAP). Cette étude prévoit une première phase d'état des lieux (foncier, état des sols, environnement, desserte et réseaux viaires, urbanisme et paysage), une deuxième phase d'analyse des contraintes et opportunités (environnement, paysage, interface avec le Port), et une phase de scénarios d'aménagement.

Le soutien de la Région en faveur de l'Ecocité s'inscrira dans le cadre du Contrat de Plan État / Région 2015/2020.

Par ailleurs le bassin de vie Ouest accueille « Port Réunion » qui est l'actuel port de marchandises de La Réunion, moderne et performant en termes d'infrastructures et d'outillages. Il est géré par le « Grand Port Maritime de La Réunion » (GPMDLR), établissement public portuaire créé en 2013.

La volonté d'ouverture de La Réunion implique pour le port d'avoir une politique ambitieuse visant à faire de cette infrastructure un port d'éclatement dans la zone océan Indien. Pour cela, il est prévu de poursuivre les investissements prévus à son programme stratégique 2014/2018, comprenant notamment les travaux d'optimisation des espaces du port Est, la réorganisation des terre-pleins ou encore la refonte de l'entrée du port. Pour cela, des financements sont prévus au PO FEDER (fiche action 8.04) au Contrat de Plan 2015-2020 (mesure 6.5.2).

Pour 2017, sur le bassin de vie Ouest, il s'agira :

- d'accompagner la mise en place des outils et structures opérationnels nécessaires à la gouvernance et à la réalisation de ce projet EcoCité.

- de contribuer au financement des études pré-opérationnelles, et de l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de ce projet EcoCité, en s'appuyant principalement sur le Contrat de Plan 2015-2020 (mesure « Ecocité »).

- de suivre les études engagées et d'apporter les orientations de la Région, en lien avec ses compétences et les grands projets du territoire portés par la mandature.

- d'accompagner le Grand Port Maritime de La Réunion dans la réalisation des études pour la mise en œuvre de son programme d'investissement.

1.1.3 Dans l'Est : le futur Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge

Le bassin de vie Est est structurellement le territoire le moins peuplé de La Réunion, mais, dans les deux dernières décennies, il a connu un essor démographique important par la pression urbaine d'une agglomération dionysienne confrontée au manque d'espace, du fait de deux facteurs : le moindre coût du foncier dans l'Est, et l'amélioration de ses conditions de desserte routière depuis et vers Saint-Denis.

Cependant, en l'absence de développement économique pourvoyeur d'emploi, l'augmentation de la population a entraîné des effets négatifs (pression toujours plus importante sur les services publics, congestion du bassin de vie Nord).

Il est donc déterminant que soient créées dans la microrégion Est les conditions d'un réel développement endogène. Il s'agit donc de constituer à terme un véritable bassin de vie, qui doit trouver des ressorts équilibrés à son développement, en complémentarité avec les autres bassins de vie tout en préservant son caractère et sa spécificité.

Mais la microrégion Est ne dispose pas de l'ancrage dont bénéficient les autres bassins de vie pour construire son développement (grandes infrastructures portuaire ou aéroportuaire, ou activités déjà développées). **Plus encore que dans les autres bassins, le développement territorial du bassin de vie de l'Est nécessite du volontarisme dans les choix stratégiques d'aménagement.**

Ainsi, l'ambition de la Commune de Saint-André, de la CIREST et de la Région Réunion est de créer sur le site de Bois Rouge, un Pôle Portuaire Industriel et Énergétique à dimension internationale.

En effet, La Réunion bénéficie de par son positionnement géographique au sein de l'Océan Indien du trafic maritime mondial. La Réunion se positionne comme un Hub régional de transbordement des containers, dans la zone océan Indien (avec l'implantation de CMA CGM au Grand Port Maritime de La Réunion – Port Est).

Les découvertes récentes au Mozambique de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) fera de ce pays l'un des premiers exportateurs mondiaux de cette ressource. La Réunion doit constituer à ce titre la base arrière d'investissement où se mettra en place une véritable politique géostratégique de l'Europe vers ce pays et les autres pays de l'Afrique Australe.

Par ailleurs, l'Eau Océanique Profonde circule aux larges des côtes de La Réunion. Cette eau exploitée à Hawaï constitue une double richesse :

- énergétique, à développer par les process SWAC
- biologique, à développer en cosmétique ou pour les produits bio à haute valeur ajoutée.

Ce Pôle Portuaire Industriel et Énergétique sera implanté sur le site de Bois Rouge qui dispose d'un foncier stratégique de plus de 200 ha, accessible, éloigné des habitations, et accueillant déjà une activité industrielle. Ce pôle intégrera notamment:

- un équipement portuaire complémentaire à celui du Grand Maritime, ayant vocation à réceptionner le vrac liquide et solide, les véhicules et engins, à ravitailler les navires en GNL,
- une unité de valorisation de l'énergie de la Mer (ETM, SWAC, énergies marines)
- une unité de valorisation énergétique de la chaleur des unités industrielles
- une unité de stockage du Gaz Naturel Liquide (GNL) et des hydrocarbures
- des centrales thermiques
- une unité de valorisation énergétique des déchets
- une unité de valorisation de l'Eau Océanique en produits cosmétiques, thalassothérapie
- d'un green data center
- d'un centre de formation et de recherche lié aux activités du pôle.

Un GIP dénommé Pôle « Portuaire, Industriel et Énergétique de Bois Rouge » (PIEBR) a été constitué en

octobre 2015 entre la Commune de Saint-André, la CIREST et la Région afin de mener les études nécessaires à la réalisation de ce pôle.

Avec son équipement portuaire, ce site de **Bois Rouge devrait prendre une dimension internationale, et devenir la nouvelle porte d'entrée de l'Europe dans l'océan Indien.**

En 2016 la procédure de création du GIP s'est poursuivie, avec notamment le lancement d'un appel à candidatures pour le recrutement d'un chef de projet, et le lancement d'une étude stratégique de développement portuaire à La Réunion, intégrant le positionnement du Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge.

Par ailleurs l'étude portant sur la ZAC de Beauvallon s'est poursuivie en partenariat avec la Commune de Saint-Benoît et la CIREST, avec l'élaboration de scénarios d'aménagement. La phase de mise en œuvre opérationnelle sera discutée à la CIREST, au regard des compétences des EPCI attribuées par la Loi NOTRe sur l'aménagement économique.

Pour 2017, sur le bassin de vie Est, il s'agira :

- **de poursuivre la mise en place de moyens nécessaires au GIP (recrutement du chef de projet)**
- **de suivre les études pré-opérationnelles économiques, stratégiques, techniques, juridiques, et financières nécessaires à la réalisation du Pôle Portuaire, Industriel et Énergétique de Bois Rouge.**

1.1.4 Dans le Nord : poursuivre la réflexion stratégique autour de l'aéroport et de la ZAA Pierre Lagourgue

Pour le **bassin de vie Nord**, les perspectives de développement reposent sur trois éléments :

- les transports en communs en site propre (TCSP) et le futur réseau régional de transport guidé type monorail autour desquels doivent être repensés l'urbanisme de Saint-Denis / Sainte-Marie ;
- la revitalisation du centre-ville de Saint-Denis afin d'accentuer son attractivité, en valorisant notamment sa façade maritime ;
- le pôle d'activité à vocation régionale et internationale, à forte attractivité autour de l'aéroport Roland Garros.

Différentes réflexions et projets ont été engagés sur la zone stratégique arrière aéroportuaire :

- une étude de faisabilité et de programmation sur le Pole à Vocation Régional Nord initiée par notre collectivité en déclinaison du Schéma d'Aménagement Régional,
- une démarche atelier du territoire initiée par les services de l'État afin de faire partager aux différents acteurs de ce territoire une vision commune de son devenir,
- une réflexion portée par la SA Aéroport Réunion Roland Garros sur le positionnement et le développement économique de la zone aéroportuaire, et sur la valorisation de son patrimoine bâti et foncier en cohérence et synergie avec sa stratégie de développement de flux.
- le projet territoire porté par la CINOR, visant à définir le positionnement de l'institution s'agissant du développement de son territoire
- deux projets de construction implantés sur la ZAA Pierre Lagourgue : un hôtel Hilton, et le siège d'Air Austral.

En 2016, toutes ces réflexions initiées se sont poursuivies en déclinaison notamment des différentes feuilles de route définies lors des Ateliers du Territoire.

Ces feuilles de route donnent notamment mandat à la Région et à la CINOR, de piloter et de coordonner en lien avec les différents acteurs :

- un schéma d'accueil économique,
- une étude foncière,
- une stratégie de communication / commercialisation
- une étude multimodale / plan guide
- un déploiement de l'offre multimodale

Pour 2017, sur le bassin de vie Nord, il s'agira :

- **de poursuivre les études et réflexions engagées dans le cadre des ateliers du territoire, et du développement Pôle d'Activité à Vocation Régionale afin d'aboutir à un scénario d'aménagement partagé par l'ensemble des acteurs,**
- **de soutenir le démarrage du programme d'investissement de la société aéroportuaire, incluant notamment la réalisation des aires de sécurité aux extrémités de piste.**

1.1.5 Sur l'ensemble du territoire : poursuivre les projets d'aménagement numérique

La Région Réunion porte les projets d'aménagement numérique depuis de nombreuses années. Elle doit faire évoluer les infrastructures existantes (Réseau Gazelle) et préparer les réseaux de demain (Très Haut Débit en fibre optique) qui contribuent à l'attractivité du territoire.

Plusieurs projets en cours doivent être poursuivis :

L'évolution du réseau Gazelle

Le réseau régional à haut débit Gazelle, exploité par La Réunion Numérique (LRN), permet à l'ensemble des opérateurs de l'île de fournir des services haut débit en ADSL et en Wimax à l'ensemble des Réunionnais, ainsi que des prestations très haut débit aux entreprises et collectivités en fibre optique. Tous les opérateurs de l'île utilisent aujourd'hui le réseau Gazelle.

Toutefois, le réseau Gazelle se doit d'évoluer régulièrement pour s'adapter aux modifications du marché et des demandes des opérateurs.

En premier lieu, la fibre optique actuellement déployée ne permet pas toujours de raccorder à des coûts raisonnables les sites finaux demandés par les opérateurs.

Il a donc été décidé d'étendre le réseau Gazelle vers tous les bâtiments de la Région et de faciliter ainsi le raccordement en fibre optique de toutes les entreprises ou sites publics se trouvant sur le parcours ou à proximité de ces bâtiments. Cette extension permettra notamment :

- d'étendre la présence de la fibre optique sur l'île ;
- de faciliter la connexion des sites publics et des entreprises en très haut débit ;
- de préparer l'arrivée du très haut débit pour tous.

Cette opération d'extension du réseau Gazelle a été confiée à la SPL Maraïna. Les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées en partie en 2015. Elles s'achèveront en 2016. Les appels d'offres travaux seront lancés avant la fin de l'année 2016, et les travaux sont prévus sur toute l'année 2017.

Par ailleurs, les opérateurs (ZEOP, Orange, SFR) ont commencé à déployer des réseaux de fibre optique

jusqu'à l'abonné (FttH : Fiber to the Home). Ces déploiements modifient les besoins des opérateurs en terme de réseau de collecte et d'accès aux infrastructures régionales. Le réseau et le catalogue de service de LRN doivent donc évoluer en 2016 pour mieux prendre en compte ces évolutions de la demande.

Rendre effectif les accès hauts débits dans les zones blanches

Depuis 2012, la Région Réunion a fait déployer par LRN des infrastructures Wimax (technologie radio) permettant de couvrir en haut débit les zones où l'ADSL est inexistant.

Tous les opérateurs ont accès à cette infrastructure et sont en capacité de fournir des services haut débit dans ces quartiers sans ADSL.

Aujourd'hui, seuls deux opérateurs utilisent cette infrastructure et fournissent leurs services aux usagers. Malheureusement, ces opérateurs ne couvrent pas toutes les zones où des besoins sont exprimés, malgré la présence des réseaux.

En 2017, la Région Réunion recensera l'ensemble des zones concernées, publiera un appel à projet destiné à constater une éventuelle carence des opérateurs privés et envisagera ensuite la possibilité de lancer une activité d'opérateur public de communications électroniques.

Le déploiement du très haut débit (THD) à La Réunion

Suite aux déclarations d'investissement massif des opérateurs privés dans des réseaux FttH en 2015, la Région a revu en profondeur son Schéma Directeur Territorial pour l'Aménagement Numérique (SDTAN).

Un SDTAN révisé a été approuvé en mars 2016.

Ce schéma directeur organise l'intervention publique en matière de réseaux très haut débit selon deux axes :

1. le suivi des déploiements privés qui devraient représenter l'essentiel des infrastructures FttH à La Réunion ;
2. la réalisation d'un réseau FttH public dans les zones délaissées par les opérateurs privés pour atteindre une couverture de l'intégralité du territoire à échéance 2022.

Le suivi des déploiements privés, amorcé en 2015, se poursuivra en 2017.

Il consiste à :

- accompagner les communes dans le suivi opérationnel (délivrance des autorisations, priorisation des zones, échanges avec les opérateurs, etc.) ;
- vérifier la complétude des déploiements (éviter les trous dans les zones de couverture) ;
- vérifier que le rythme de déploiement est conforme au prévisionnel ;
- inciter les opérateurs à éviter les superpositions inefficaces de réseaux ;
- constater les retards et les défaillances.

La zone d'intervention publique est constituée :

- des 6 communes qui ne font l'objet d'aucune intention privée (Salazie, Cilaos, Sainte-Rose, Saint-Philippe, l'Entre-Deux et Les Avirons) ;
- des zones qui feront l'objet de constats de défaillance des opérateurs privés.

Le projet public sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Région et lancé sous la forme d'un marché public global de performance.

Le marché sera attribué en 2017. Les études et les premiers déploiements devraient démarrer en 2017.

Le développement des services et des usages

Le territoire réunionnais est totalement couvert en haut débit et les infrastructures très haut débit connaissent un développement rapide. Ces infrastructures offrent des opportunités importantes en termes de développement de la filière numérique de La Réunion, mais également de toute l'économie locale.

Elle permettent également aux structures publiques de lancer des projets innovants utilisant les outils

numériques au bénéfice du citoyen dans de multiples domaines (transport, environnement, santé, réseaux...).

Toutefois, notre insularité et l'éloignement des grands industriels nationaux limitent le champ d'actions des acteurs locaux alors même que les spécificités locales apportent de formidables opportunités.

Il convient d'étudier toutes les possibilités offertes par le numérique, de les confronter aux contraintes et opportunités locales afin de faire émerger de nouveaux services et d'améliorer les usages.

Pour 2017, pour le développement du numérique sur l'ensemble du territoire, il s'agira de:

- Démarrer les travaux d'extension du réseau Gazelle.

- recenser l'ensemble des zones blanches et publier un appel à projet destiné à constater une éventuelle carence des opérateurs privés pour envisager ensuite la possibilité de lancer une activité d'opérateur public de communications électroniques.

- Recenser l'ensemble des zones qui ne disposent pas d'une offre de fourniture d'accès à internet. et publier un appel à projet destiné à constater une éventuelle carence des opérateurs privés et envisager ensuite la possibilité de lancer une activité d'opérateur public de communications électroniques.

- Attribuer le marché public global de performance pour déployer le THD et démarrer les études et les premiers déploiements.

1.2 Mesures visant à améliorer la desserte aérienne de l'île

1.2.1 Le développement d'Air Austral à travers la SEMATRA

La SEMATRA est une Société d'Économie Mixte Locale créée en 1990, en application de l'article L. 4433-21 du code général des collectivités territoriales qui permet aux régions d'outre-mer de créer des sociétés d'économie mixte ayant pour objet le transport aérien ou maritime.

Elle a ainsi permis la création d'Air Austral. Après une période difficile en 2012 qui a nécessité l'intervention des actionnaires (Région, Département et CDC), la compagnie poursuit son redressement et a affiché au cours des trois derniers exercices un résultat d'exploitation positif, tout en réduisant son endettement. Un nouveau projet stratégique a été validé fin 2014 pour développer la compagnie et améliorer sa rentabilité, avec notamment intégration de deux B787-8 en 2016 permettant le désenclavement de Mayotte vers Paris et la déconnexion des vols vers Chennai et Bangkok.

Par décision du 15 mars 2016, la commission européenne a rendu sa décision concernant la recapitalisation d'Air Austral par la SEMATRA intervenue en 2012 en concluant que celle-ci ne constituait pas une aide d'État, confortant ainsi le rôle d'investisseur avisé de la SEMATRA.

En 2016, la recherche d'investisseurs pour entrer au capital d'Air Austral s'est poursuivie avec l'engagement de discussions en phase d'exclusivité avec un investisseur local pour permettre les projets de croissance ou d'évolution de son périmètre d'activité (en tenant compte de l'évolution de son environnement immédiat et du renforcement prévisible de la concurrence avec de nouveaux business models), du renforcement des fonds propres afin de préparer son autonomie financière (sortie du protocole de conciliation) et du redimensionnement et de l'optimisation des coûts avions.

Pour 2017, il s'agira :

- accompagner, en investisseur avisé, le développement et les projets de croissance d'Air Austral à travers la SEMATRA

- poursuivre les réflexions sur l'activité de la SEMATRA

1.2.2 Création d'une compagnie low-cost indianocéanique

La création de compagnies low-cost a permis en Europe de stimuler sur du moyen courrier la concurrence et de développer de nouvelles lignes à des tarifs attractifs pour les usagers. La mise en œuvre de ce concept doit être intégrée dès la création de la compagnie, avec la recherche de coûts optimisés que se soit sur l'exploitation ou le choix des lignes desservies.

En 2016, des investigations ont été menées sur les conditions techniques, économiques et financières pour créer une compagnie régionale low-cost.

Pour 2017, il est prévu de définir le contenu et les modalités de mise en œuvre pour la création et l'ancrage dans le Sud d'une compagnie aérienne low-cost, dans l'objectif de renforcer et faciliter la desserte des îles et des pays de l'océan Indien.

2. LA POURSUITE DU CHANTIER DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE ET NOUVELLE ENTRÉE OUEST DE SAINT-DENIS

Le chantier de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) se poursuit en 2017 avec les ouvrages de la section Saint-Denis – La Grande Chaloupe (digues et viaducs). Les digues étant actuellement toujours alimentées par des ressources dites palliatives Andains – Epierrage lourd, l'essentiel de la ressource disponible en enrochements se concentre sur cette première section. La section Grande – Chaloupe – La Possession, en digue également et qui fait l'objet du marché dit MT 52, sera lancée en travaux dès que l'approvisionnement en enrochements aura été consolidé par la mise en exploitation de carrières en roches massives, dont l'autorisation est prévue en 2017-2018.

La Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis va passer en phase d'études opérationnelles. A cet effet, une convention de co-maîtrise d'ouvrage doit être signée en 2016 entre la Région, la Ville et la CINOR, dans le cadre de laquelle la Région va reprendre le pilotage de cette opération qui a été engagée en 2011. Le projet de la NEO, n'ayant pas abouti de manière opérationnelle dans le cadre du projet piloté par la Ville, la Région a décidé d'engager une opération autonome de traitement de l'entrée Ouest qui permettra le raccordement dans des conditions optimales de la NRL à sa mise en service. Cette opération prend en compte les orientations d'aménagement de la NEO et sera aménagée en cohérence avec les futurs ouvrages.

2.1 La Nouvelle Route du Littoral (NRL) : un axe sécurisé et multimodal

La NRL est une infrastructure moderne, qui tout en sécurisant définitivement une liaison économique vitale entre le Nord et l'Ouest de l'île, va offrir une plateforme multimodale destinée à la fois aux usagers de la route, aux transports collectifs (TCSP) et aux cyclistes (voie cyclable). Ses principales caractéristiques sont les suivantes:

- Route à 2x2 voies conçue pour une vitesse de référence de 90 km/h
- Emprise pour un futur TCSP qui sera livré, en première phase, sous la forme de couloir bus parallèles à la voirie
- Piste cyclable sécurisée
- Ouvrage maritime composé de deux viaducs (5409 m et 239 m) et de digues (longueur cumulée

de 6,7km)

- Deux point d'échanges prévus avec le diffuseur RN1-RN6 à Saint-Denis et l'échangeur RN1-RD41 à La Possession, et le rétablissement de la desserte de la Grande Chaloupe

2.2 Un chantier d'envergure exceptionnelle et structurant pour La Réunion

2.2.1 Avancement de l'opération

Le projet a été déclaré d'utilité publique en 2012 et depuis cette date, les principaux contrats portant sur les travaux des ouvrages maritimes ont été signés (marchés notifiés en 2013 et en 2014). Les travaux ont été engagés fin 2013 et ce projet est désormais un chantier très actif qui devrait connaître son pic d'activité en 2017-2018. A la fin 2016, en cumulé, ce sont près de 650 M€ de dépenses qui auront été mandatées pour les travaux. L'avancement des travaux pour la fin de cette année sera le suivant :

- L'échangeur de La Possession a été réceptionné (août 2016).
- L'ensemble des protections définitives du tronçon de digue au nord de la Grande Chaloupe sera terminé et la partie supérieure (mur chasse mer et remblais routier) sera en cours d'achèvement. Les travaux du tronçon de digue de 1,4 km côté Saint-Denis débutés en janvier 2016 se poursuivront (digue inférieure).
- Le tablier du viaduc de la Grande Chaloupe sera quasiment achevé à l'exception des équipements et finitions.
- Un des éléments les plus marquants de l'année 2016 aura assurément été le début de la pose des premières piles du grand viaduc par la barge Zourite et premiers éléments du tablier (voussoirs acheminés de nuit sur des fardiers).

Le groupement en charge de la construction des digues est contractuellement responsable de l'approvisionnement en matériaux et donc de l'ouverture de carrières en roche massive. Compte tenu du retard pris par le groupement dans l'obtention des autorisations d'exploitation de carrières, l'édification des digues se poursuit essentiellement à partir des andains collectés en zones agricoles. Le travail sur l'obtention des autorisations de carrières est mené dans le cadre d'un pilotage resserré associant les services de l'État compétents. Les ressources disponibles, dans l'attente des carrières, répondent actuellement au besoin des digues entre Saint Denis et La Grande Chaloupe notamment en terme de cadence d'approvisionnement. Ces sections de digues étant en interface étroite avec le planning des travaux du grand viaduc, elles sont donc prioritaires.

La section Grande Chaloupe – la Possession n'est donc à ce jour pas engagée en travaux. L'ordre de service de démarrage ne sera donné à l'entreprise que lorsque les carrières en roche massive auront été autorisées et seront mises en exploitation, ce qui devrait intervenir d'ici la fin 2017 – courant 2018.

Au plan environnemental, les résultats des suivis des premières années mettent en évidence des impacts environnementaux plus faibles que ceux initialement évalués en phase études. Cela démontre notamment l'efficacité des mesures mises en oeuvre. Le programme de mesures compensatoires se poursuit également. Cela s'est traduit en 2016 par la signature de conventions pour le financement de Plans de Conservation et Plans Nationaux d'Actions concernant les baleines, dauphins, tortues, et l'achèvement de la thèse sur les oiseaux marins.

Chaque fin d'année, la Région, Maître d'Ouvrage de la NRL organise un Comité de Suivi des Engagements de la Région (COSER). A cette occasion, le bilan des réalisations en termes de travaux et de mesures environnementales est présenté devant un panel élargi d'acteurs institutionnels, de représentants de la société civile et du monde associatif. Une réunion s'est tenue début 2016.

Dix des onze recours déposés contre le projet ont été jugés. Ces jugements ont confirmé les autorisations de travaux de la Nouvelle Route du Littoral. De même la modification du Schéma Départemental des

Carrières a été confirmée par le Tribunal Administratif de Saint-Denis et le Conseil d'État (8 recours déposés).

Enfin, conformément aux accords de Matignon, un dossier Grand Projet pour l'obtention de la seconde tranche de financement européen (FEDER 2014-2020) a été constitué et déposé pour instruction par la Commission Européenne.

2.2.2 Prévisions pour l'année 2017

Les travaux se poursuivront en 2017, tout d'abord par la réception du viaduc de La Grande Chaloupe et l'achèvement de la partie inférieure de la digue de Saint-Denis (protections définitives contre la mer). La partie supérieure de ce tronçon se poursuivra et les travaux du tronçon de digue au sud de La Grande Chaloupe (D3) débuteront au cours de cette année. Ces chantiers seront toujours principalement alimentés par les andains et opérations d'épierrage lourd dans le cadre de projets agricoles.

La pose des piles par voie maritime à l'aide de la barge Zourite et celle du tablier (transport des voussoirs par voie terrestre sur des fardiers) du grand viaduc se poursuivra régulièrement tout au long de l'année 2017.

Obtention de la décision de la Commission Européenne sur le dossier grand projet FEDER pour la période de programmation 2014-2020.

Poursuite de la réalisation des mesures environnementales et de compensation et notamment :

- Travaux de gestion et de restauration de terrains dans le massif de la Montagne suite à la signature de la convention avec le Conservatoire du Littoral en 2016 ;
- Acquisition de nouveaux terrains à protéger sur le massif de la Montagne directement par la Région, suite aux échanges non conclusifs avec le Conservatoire du Littoral au cours de l'année 2016 ;
- Convention pour la mise en œuvre d'une aire de quiétude pour les mammifères marins pendant la phase de travaux suite au désistement de la réserve naturelle marine mi 2016 ;
- Restauration de plage de ponte des tortues suite à l'étude de faisabilité menée en 2016 ;
- Mise en œuvre des actions de gestion dans le cadre des Plan de Conservation et Plans Nationaux engagés en 2016 (baleine, dauphins,...) ;
- Lancement des études pour un projet de trame bleue marine (éco-récifs) ;
- Études et concertation préalable à la mise en place d'une aire marine protégée et gérée

2.3 Traitement des interfaces de la NRL avec Saint-Denis et La Possession

2.3.1 Nouvelle Entrée Ouest de Saint Denis (NEO)

L'entrée Ouest de Saint Denis connaît des embouteillages récurrents se reportant sur la Route du Littoral. Une convention multipartite a été signée en 2011 par l'État, la Région, le Département, la CINOR et la commune de St Denis en vue de définir un scénario d'aménagement de ce secteur. Dans ce cadre, une étude préliminaire a été engagée sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Saint-Denis avec cofinancement régional, visant à aménager l'espace urbain compris entre la caserne Lambert et le boulevard Lancastel, la Région participant aux différents comités techniques et de pilotage.

L'année 2013 a vu l'établissement de différents scénarii et un scénario a été finalisé par la commune en 2014 et présenté en comité de pilotage, pour un projet dont le coût global prévisionnel était estimé à 585 M€ avec un première phase (Barachois) évaluée à 485 M€. Ces études ont été expertisées en 2015 par l'Etat et par la Région.

Les discussions entre les partenaires du projet se sont poursuivies en 2016 sur le montage financier de la

première phase. Cette opération est inscrite au CPER Etat/Région et au POE FEDER 2014-2020 sur son volet transports collectifs. A ce jour, ce projet n'est financé qu'à hauteur de 54 M€, si l'on ne prend en considération que les seuls engagements contractuels fermes des différents partenaires dans le cadre du CPER (Etat : 4 M€ - Région : 24 M€ - UE : 26 M€).

En 2016, des études complémentaires (géologiques, géotechniques, archéologie préventive,...), financées à parité entre la Commune et la Région, ont été menées.

Un accord partenarial entre l'État, la Région et la ville de Saint-Denis, signé le 30 mai 2016, a permis d'acter :

- l'engagement technique et financier des signataires sur ce projet
- la poursuite des études et leur co-financement
- le principe d'une co-maîtrise d'ouvrage et d'un travail partenarial
- l'engagement d'une tranche de travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Région (nouveau pont sur la rivière Saint-Denis) pour garantir dans les meilleurs délais, en cohérence avec le projet NEO global, le bon raccordement de la NRL à l'ouest de Saint-Denis.

En août 2016, la Ville a proposé en Copil NEO, un programme d'opération réduit à 405 M€. Il apparaît maintenant essentiel, pour que le projet passe à un stade opérationnel, d'engager des études de maîtrise d'oeuvre, avec des coûts consolidés (les études de la Ville restent des études de programmation). Celles-ci devraient être conduites dans le cadre d'une convention de co-maîtrises d'ouvrage (Région, Ville, CINOR) sous le pilotage de la Région qui doit être mise au point et signée avant la fin 2016.

2.3.2 Interface NRL/front de mer de La Possession (projet de ville)

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du chantier, plusieurs conventions ont été signées avec la commune de La Possession pour une vision globale et intégrée des interfaces entre le projet de ville, sa volonté de reconquête de son littoral et le projet NRL.

En 2017, il est prévu la poursuite de la participation de la Région sur le projet de mise en valeur du front de mer dans le cadre du raccordement du centre-ville au littoral.

3. LA POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE ET ACTIONS EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS – PROJET DE MONORAIL DE SAINTE MARIE A SAINT DENIS

La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports (Loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale), doit définir le réseau armature des transports en commun de l'île en partenariat avec l'ensemble des Autorités Organisatrices de Mobilité Durable (A.O.M.D.). Durant l'année 2017, cette démarche sera conduite selon trois axes majeurs :

– La poursuite d'une politique volontariste en faveur de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité, qui se déclinera à travers un vaste programme d'actions, et s'articulera principalement autour de la mise en œuvre du Réseau Régional de Transport Guidé (R.R.T.G.), avec la définition de secteurs prioritaires à réaliser et la poursuite de l'étude de faisabilité d'un monorail entre Saint-Benoît et Saint-Denis. Ces différentes actions seront en cohérence avec les objectifs des documents de référence qui définissent la stratégie globale de mobilité durable sur le territoire, à savoir : le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (S.R.I.T.), la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E.) et le Schéma Régional de l'Intermodalité (S.R.I.).

– L'accompagnement technique et financier des projets de transports menés par les A.O.M.D. dans le cadre du POE 2014-2020, principalement sur deux mesures FEDER au titre desquelles la Région porte la

contrepartie nationale : la mesure 6.01 « Trans Eco Express » et la mesure 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transport ».

– L'exercice, pour la première année, des compétences transports du Département transférées à la Région dans le cadre de la loi NOTRe :

- au 1^{er} janvier 2017 pour les transports interurbains de personnes (réseau Car jaune)
- au 1^{er} septembre 2017 (transports scolaires).

3.1 Un programme d'actions en faveur de l'intermodalité et des transports en commun

En 2017, le S.R.I. viendra compléter le S.R.I.T. Dans l'objectif d'une complémentarité des services et des réseaux et dans le respect des compétences de chacune des autorités organisatrices, il définira les principes guidant l'articulation entre les différents modes de déplacement, notamment via un déploiement stratégique de pôles d'échanges, il définira des mesures de nature à assurer l'information des usagers sur l'ensemble de l'offre de transports et visera à la mise en place d'une tarification harmonisée et d'une billettique interopérable.

Enfin, en accord avec les objectifs nationaux fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Région a défini sa Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E.), qui décline une politique ambitieuse de mobilité durable afin de donner au transport son véritable rôle d'outil d'aménagement du territoire, d'améliorer significativement les déplacements des Réunionnais et de réduire notre dépendance énergétique.

Ces grandes orientations constituent le socle sur lequel repose le programme d'actions en faveur des transports :

- La réalisation des premières sections du R.R.T.G. ;
- Le déploiement de pôles d'échanges ;
- Le développement du covoiturage ;
- La promotion des modes doux à travers le P.R.V. ;
- Le développement des éco-mobilités et des modes de transports innovants ;
- Une amélioration de la gouvernance des transports.

3.1.1 La réalisation des premières sections du Réseau Régional de Transport Guidé (R.R.T.G.)

Depuis 2012, la Région a pour objectif de définir, dans une démarche de concertation élargie avec le Conseil Départemental, les A.O.M.D. et les communes, le tracé du R.R.T.G., représentant l'emprise du réseau régional armature inscrit au Schéma d'Aménagement Régional (S.A.R.). Cette concertation a pris fin en 2016, ainsi que l'étude relative à la finalisation du tracé et du positionnement des infrastructures associées, son analyse réglementaire, foncière et technique.

À présent, il s'agit de concentrer nos actions sur des sections prioritaires à réaliser dans chacune des micros régions de l'île, et qui constitueront, à terme, ce réseau armature. D'ores et déjà, des opérations sont identifiées, et feront, en 2017, l'objet d'études de maîtrise d'œuvre afin que des travaux puissent être engagés avant la fin de la mandature et rendus éligibles à la mesure FEDER 6.01 « Trans Eco Express », qui prévoit un financement à hauteur de 60 % des opérations de T.C.S.P.

– R.R.T.G. Est :

La Région réalisera les travaux d'affectation, aux transports en commun, des bandes d'arrêt d'urgence de la RN2 sur 2km dans le secteur de la commune de Sainte-Suzanne, ainsi que les études préliminaires pour établir une liaison avec celles du secteur de la commune de Sainte-Marie depuis la Ravine des Chèvres, afin d'améliorer les temps de parcours des transports en commun dans ces zones fortement congestionnées.

La Région poursuivra également les études relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, dans l'objectif de mettre en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux, afin d'améliorer le trafic dans ce secteur.

– R.R.T.G. Nord :

Le projet de monorail en traversée de la ville de Saint-Denis constituera un des tronçons du R.R.T.G. dans la micro-région Nord. Le monorail est une réponse adaptée pour s'affranchir des nœuds de circulation à l'entrée Est de Saint-Denis, et pour desservir depuis Sainte-Marie tous les quartiers du Boulevard sud jusqu'à Bellepierre. Cette technologie trouve son intérêt dans sa capacité à s'implanter sur le Boulevard Sud sans entraver lourdement la circulation en phase chantier. Elle pourra à terme être étendue vers l'Est en limitant les impacts fonciers, notamment en termes de consommation d'espaces agricoles et d'expropriation de zones bâties, ainsi qu'en limitant les besoins de restructuration des échangeurs de la RN2.

Les études de faisabilité d'un système de monorail entre Saint-Benoît et Bellepierre ont été lancées en 2016, elles se poursuivront en 2017. Cette année sera consacrée à la finalisation de ces études, à la structuration d'une cellule de conduite de projet, à la recherche d'une gouvernance adaptée ainsi que des partenariats financiers.

En liaison avec les projets de transports portés par la C.I.NO.R. sur son territoire, la Région poursuivra les études pour la réalisation de l'ouvrage d'art Chaudron-Triolet sur la RN102 et lancera une réflexion sur l'accès, via la RN6, au futur pôle multimodal de Bertin.

En 2016, la Région a réalisé un diagnostic structurel de l'ouvrage d'art Vinh San (RN6) dans l'optique d'évaluer sa capacité à supporter une 5^e voie pouvant être dédiée aux transports en commun. Compte tenu des résultats positifs de cette étude, la Région poursuivra, en 2017, les études permettant la réalisation de ce projet, ainsi que son raccordement avec la voie bus de la Nouvelle Route du Littoral en entrée Ouest de la ville de Saint-Denis.

– R.R.T.G. Ouest :

En étroite collaboration avec le T.C.O. et en cohérence avec son projet d'Écocité, la Région poursuivra ses réflexions sur la mise en œuvre d'une section du R.R.T.G. entre la Possession et Saint-Paul, comprenant la réalisation d'une voie de transport en commun reliant l'Axe mixte de Cambaie et le parc de loisirs, et la reconstruction de l'ouvrage sur l'Étang de Saint-Paul.

Dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur du Sacré Coeur, il est également prévu d'effectuer dès 2017, la réalisation d'une bretelle de shunt de la RN1 (sens St-Denis/St-Paul) vers la RN7 (Le Port/Cambaie) afin de supprimer les remontées de files récurrentes sur la RN1.

– R.R.T.G. Sud :

En liaison avec les projets de T.C.S.P. menés sur le territoire de la C.I.VI.S., la Région poursuivra en 2017, les études pour la réalisation d'une voie bus sur la bretelle de sortie de la RN3 vers le giratoire de la Balance à Saint-Pierre, et l'entrée Sud de la ville via le boulevard Banks.

3.1.2 Le déploiement de pôles d'échanges

Un pôle d'échanges est un lieu aménagé de manière à :

- Faciliter l'intermodalité et l'accès à différents modes de transports de voyageurs ;
- Favoriser le report modal et limiter l'usage de la voiture particulière ;
- Valoriser les ruptures de charges et les connexions entre les réseaux de transports en commun urbains et interurbains.

La Région livrera en 2017 ses premiers pôles d'échanges :

– Duparc Sainte-Marie, qui comprendra 8 quais destinés à accueillir des véhicules du réseau interurbain (Car jaune) et du réseau urbain de la C.I.NO.R. (Citalis). Il comprendra également 100 places de parking accessibles à tous les usagers, dont une partie réservée au covoiturage, des emplacements réservés aux taxis et un espace réservé aux vélos

– Portail Saint-Leu, qui comprendra grand quai pouvant accueillir 2 bus (réseau Car Jaune ou Kar'Ouest), 99 places de stationnement (fonction P+R) et un espace réservé aux deux roues.

La Région en assurera la gestion et l'exploitation de ces équipements, au même titre que les gares routières du réseau Car Jaune (Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Joseph), suite au transfert de compétence, et étudiera la possibilité de réaliser de nouveaux pôles d'échanges en lien avec le R.R.T.G.

3.1.3 Le développement du covoiturage

Le covoiturage est une solution pertinente afin d'optimiser l'utilisation des véhicules particuliers. La réalisation de parking-relais ou d'aires de covoiturage permet d'encourager cette pratique et de participer au transfert modal lorsque ceux-ci sont accompagnés de stations de bus. Ainsi, à la fin de l'année 2016, la Région aura livré 8 parkings relais ou de covoiturage pour 343 places de stationnement. En 2017, la Région étudiera de nouveaux secteurs pertinents dans le Sud et l'Est de l'île pour la réalisation de nouveaux projets.

De plus, en 2016, la Région a lancé, en partenariat avec l'ADEME, un appel à projet afin de soutenir des projets aussi bien portés par les acteurs publics que privés qui s'engageraient dans le déploiement :

- d'aménagements en faveur du covoiturage (projets neufs ou réaffectation de places existantes pour le covoiturage) ;
- de systèmes de mise en relation de covoitureurs potentiels ;
- d'actions de communication en faveur du développement de la pratique du covoiturage.

En 2017, la Région assurera un suivi technique et financier des projets lauréats.

3.1.4 La promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo

La Région a engagé, depuis mars 2012, une démarche en faveur du développement du vélo comme mode de déplacement alternatif à la voiture. Ainsi, une réflexion a été lancée en 2013 pour décliner le « Plan National Vélo » à l'échelle du territoire de l'île de La Réunion par l'élaboration d'un « Plan Régional Vélo » (PRV). Ce plan local s'organise autour de 4 orientations stratégiques dont la mise en œuvre concrète se traduit par le Schéma Directeur des itinéraires Cyclables (S.D.R.I.C.) :

- coordonner les actions vélo à l'échelle de l'île ;
- créer des aménagements sécurisés, continus et lisibles ;
- déployer une offre de service coordonnée ;
- promouvoir le vélo.

Sa mise en œuvre, confiée à la SPL Maraiïna, a commencé en 2016 par la réalisation d'études de faisabilité des boucles d'itinéraires cyclables, et se poursuivra en 2017, par la réalisation des études de maîtrise d'œuvre des projets.

S'agissant de la Voie Vélo Régionale (V.V.R.), son aménagement se poursuit (cf. 4.4.1.3).

Par ailleurs, la Région a confié à la SPL Maraiïna la définition du modèle économique d'un système de

vélos libre-service adapté au contexte local. En effet, ces systèmes qui connaissent un succès dans les centres urbains pourraient constituer une solution pertinente sur notre territoire. Néanmoins, les aspects de gestion et d'exploitation sont souvent peu ou pas évalués. Il est donc nécessaire de disposer, à travers cette étude, d'un outil qui permettra d'orienter les collectivités dans leurs démarches de déploiement de ce type de services.

3.1.5 Le développement des éco-mobilités et des modes de transports innovants

En cohérence avec les orientations de la P.P.E., la Région devra fixer en 2017 ses objectifs de déploiement de véhicules électriques sur le territoire et au sein de sa flotte de véhicules. En 2016, en partenariat avec l'ADEME et l'AFD, la réalisation d'une approche socio-économique du développement de la mobilité électrique dans l'île a été confiée à la SPL Energie Réunion. Ce travail constituera une base pour permettre à la Région de définir des pistes d'actions réalistes.

Cette action en faveur d'une production alternative d'électricité sera complétée par l'étude des systèmes innovants de « routes solaires », qui permettent d'insérer des panneaux photovoltaïques aux revêtements de chaussées et ainsi produire de l'électricité.

De plus, en 2016 la Région a engagé une réflexion sur l'utilisation des biocarburants dans les transports en commun, avec pour objectif la mise en œuvre d'un projet pilote et expérimental. En fonction des résultats obtenus, l'année 2017 sera consacrée à étudier avec les acteurs de la filière agricole, les importateurs de carburants, les services de l'État les modalités pour la réalisation de ce projet.

Au-delà de l'alimentation des véhicules et des objectifs de réduction de leurs consommations d'énergies fossiles, il s'agira, en 2017, de réfléchir à des solutions d'optimisation de l'utilisation des véhicules particuliers au regard des innovations dans le domaine.

Enfin, dans sa volonté de promouvoir les transports décarbonés, la Région a lancé en 2016 une étude d'opportunité et de faisabilité de réalisation d'un transport par câble sur 2 secteurs contraints et enclavés : Salazie et Cilaos. Ces études se termineront en 2017 et nécessiteront un arbitrage quant aux suites à leur donner.

3.1.6 Une amélioration de la gouvernance des transports de l'île

Le Syndicat mixte des Transports de La Réunion (S.M.T.R.) regroupe l'ensemble des acteurs publics des transports et permet de travailler conjointement dans de nombreux domaines, au bénéfice du développement des transports publics et de l'amélioration de l'offre de service aux usagers.

La Région, en sa qualité d'adhérente à cette structure, assure annuellement un suivi technique et financier de ses actions, dont :

- l'enquête ménages grand territoire, qui permettra, en 2017, de disposer d'un outil indispensable à la connaissance fine des pratiques de mobilité à La Réunion, afin de mieux appréhender la mise en œuvre de solutions de déplacement de la population et plus généralement à l'élaboration de politiques d'agglomération (S.C.O.T., P.D.U., P.L.H., etc.) ;
- la restructuration des réseaux de transports en commun, dont l'objectif est d'optimiser la complémentarité entre les différents réseaux de l'île ;
- le déploiement du Système de Transport Intelligent de La Réunion comprenant une billettique interopérable, un Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageurs et un Système d'Information Multimodale.

En plus de ces études, la Région envisagera en concertation avec le S.M.T.R., la réalisation et l'acquisition d'un outil de modélisation multimodale qui permettra d'assister les pouvoirs publics dans les programmations en matière de transports, ainsi que l'engagement de la Réflexion sur l'AOT unique (Autorité Organisatrice de Transport).

3.2 L'accompagnement technique et financier des projets des A.O.M.D.

Depuis 2011, la stratégie d'accompagnement technique et financier de la Région repose sur 3 cadres d'intervention à destination des A.O.M.D. et du Département de La Réunion, en cohérence avec les objectifs du programme Trans Eco Express de la mandature précédente :

- le financement des opérations de T.C.S.P. ;
- le financement des véhicules de transport en commun ;
- le financement du mobilier urbain.

Il s'agira, en 2017, de proposer une intervention régionale uniquement dans le cadre de la contrepartie nationale au titre des mesures FEDER 6.01 « Trans Eco Express » et 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transports ». L'objectif étant de concentrer les investissements sur le réseau Car Jaune dont la Région aura la gestion à partir de 2017.

3.2.1 La mesure FEDER 6.01 « Trans Eco Express »

Ce cadre de financement est reconduit au titre du POE 2014-2020, avec deux modifications substantielles validées par la Commission européenne :

– Le plafonnement des subventions : 3M€/km de T.C.S.P. (hors ouvrage) et 10,5 M€/km de T.C.S.P. (si ouvrage) ;

– La définition d'un indicateur de réalisation : 14,4 km de T.C.S.P. à l'horizon 2023.

Le plan de financement des projets éligibles comportera une part de FEDER de 60 % et une part régionale de 20 % des dépenses éligibles.

Des projets sont d'ores et déjà identifiés :

– les sections 4 et 5 (centre-ville) du T.C.S.P. de l'Entrée Ouest Saint-Pierre (C.I.VI.S) ;

– la tranche 2 du T.C.S.P. de la ZAC Pierrefonds Aéroport (C.I.VI.S) ;

– le T.C.S.P. de Saint-André reliant la rue Albany à la gare routière du centre-ville (C.I.R.EST.)

Il est à noter que les projets de pôles d'échanges et autres superstructures de transports, financés par la mesure 3.01 du précédent programme européen, lorsque ces derniers étaient associés à un projet de T.C.S.P., sont maintenant concernés par la mesure 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transports ».

3.2.2 La mesure FEDER 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transports »

Ce cadre de financement permet de financer les opérations portées uniquement par les E.P.C.I., qui ont défini leurs priorités au titre des Investissements Territoriaux Intégrés.

Le plan de financement des projets éligibles comportera une part de FEDER de 70 % et une part régionale de 10 % des dépenses éligibles (avec un plafonnement de 2 millions d'euros de subventions par projet).

Des projets sont d'ores et déjà identifiés : le pôle d'échanges de la Châtoire (C.A.SUD.) et le parking-relais de l'Entrée Ouest de Saint-Pierre (C.I.VI.S.).

3.3 La gestion du réseau interurbain « Car jaune »

Conformément aux dispositions de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les compétences du Conseil départemental en matière d'exploitation et de gestion du réseau interurbain « Car jaune » et des transports scolaires seront transférées à la Région respectivement au 1^{er} janvier et au 1^{er} septembre 2017. Pour mémoire, il est rappelé que :

– le Conseil départemental de La Réunion a confié ces missions par une délégation du service public au groupement Cap'Run dont le contrat a été renouvelé pour 10 ans en 2014 ;

– le transport de voyageurs « Car Jaune » s'organise autour de 16 lignes interurbaines ;

– le réseau armature « Car Jaune » comprend environ 62 cars et 150 conducteurs regroupés au sein d'entreprises de transport ;

– le réseau départemental « Car Jaune » transporte environ 6,7 millions de passagers par an, pour 7,7 millions de km parcourus annuellement.

- les transports scolaires sont délégués aux EPCI qui sont forfaitairement rémunérés par le Département (forfait de 700€ par élève transporté).

L'année 2016 a été consacrée aux travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Recettes de Transferts (CLERCT) sous la conduite du Président de la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Ces travaux auront permis d'évaluer la charge budgétaire correspondant aux compétences transport transférées. Les recettes proviendront du transfert d'une partie de la CVAE que l'Etat versait au Département. En fonction de l'évaluation des charges transférées, le Département devra verser, à concurrence de la différence, un complément de contribution à la Région, ou bien, si ce transfert de recette devait s'avérer supérieur aux charges transférées, la Région reverserait au Département une part de la CVAE perçue.

La loi prévoit que les transferts de personnels du Département vers la Région ne seront effectifs qu'en 2018. En attendant, ces personnels seront mis à disposition de la Région. Le transfert des contrats et conventions sera quant à lui immédiat.

Les conditions d'exercice de cette compétence nouvelle (exercice direct ou délégation au Département pour une période transitoire) restent à déterminer dans l'intérêt prioritaire des usagers concernés. La Région devra toutefois s'organiser pour exercer cette compétence nouvelle, notamment par le renforcement de la Direction des Transports et des déplacements (DTD) au sein de la DGA GCTD, en la dotant d'un service exploitation qui pilotera le transfert, préfigurera le service et assurera les missions de l'exploitant et/ou de suivi du délégataire (le Département) le cas échéant (suivi de l'exécution des contrats, du budget,...).

4. LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL : UNE MAINTENANCE SOUTENUE - DES INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNANT LA CROISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT - UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE

Concernant le secteur routier, les propositions s'inscrivent dans la continuité des orientations antérieures, à savoir la poursuite des investissements avec d'une part la suite des grands chantiers et d'autre part le maintien de l'effort de conservation et de modernisation du réseau.

Par ailleurs, La Région poursuit les opérations engagées de requalification des routes, particulièrement celles ayant une vocation touristique affirmée notamment la route des Plages, la route des Laves, la route des Plaines, la route de Cilaos ou la route du Volcan.

Ces actions vont également s'accompagner de réflexions relatives à la mise en valeur des routes nationales, par la mise en oeuvre de programmes de plantations et de réaménagement des délaissés en vue de créer des points d'arrêts présentant des attraits touristiques et paysagers (itinéraires côtiers). Ces aménagements s'inscriront dans le cadre fixé par l'étude paysagère globale conduite à l'échelle de l'île.

Les réalisations opérationnelles s'accompagnent de missions transversales nécessaires à leur mise en oeuvre :

- **Volet relations avec les Collectivités** : les relations avec les autres collectivités, particulièrement les communes et les communautés d'agglomération seront favorisées pour permettre l'adhésion de tous aux projets régionaux.

- **Volet foncier** : la maîtrise foncière avant la réalisation de travaux neufs ou d'amélioration du réseau routier, les régularisations foncières et la délimitation du domaine public routier liée au transfert des routes nationales à la Région Réunion se poursuivront en 2017.

Il est enfin rappelé que dans le cadre du décret n° 2007-424 du 23 mars 2007, l'ensemble du réseau routier national de l'île a été transféré dans le patrimoine de la Région Réunion depuis le 1^{er} janvier 2008.

A ce titre, les efforts de modernisation et d'adaptation des services de la Direction Régionale des Routes (DRR) seront poursuivis dans le but d'une meilleure adéquation entre les missions dévolues et les ressources disponibles.

A ce jour, ce réseau se compose de 396 km de Routes Nationales, dont 143 km sont à 2X2 voies, auxquels il convient d'ajouter 72 km d'échangeurs et bretelles, ce qui représente un total de 611 km de voiries. Ces 611 km de voirie forment le réseau principal et structurant des routes de La Réunion, supportant plus de 70 % du trafic total de l'île.

La Collectivité a en charge la gestion et la maintenance de ce réseau, de ses chaussées et accotements, mais également de ses nombreux équipements et accessoires (6 tunnels, 3 tranchées couvertes, 700 ponts ou ouvrages d'art, 650 murs de soutènement, 160 portiques et potences, 53 bassins ou cuves de traitements des eaux de pluie, plus de 800.000 m2 de filets et grillages et 65 000 m3 de gabions en ouvrages de protection contre les chutes de pierres, mais aussi 1 Centre Régional de Gestion du Trafic, 83 Panneaux à Messages Variables, 135 caméras, 60 stations de comptage, 20 locaux techniques, 6 pluviomètres, etc ...)

4.1 Une maintenance soutenue du réseau routier

Dans la continuité de la politique de renforcement des chaussées du réseau routier national, il est prévu de poursuivre la réhabilitation d'une part, des sections dégradées et, d'autre part, du maintien en état normal des chaussées actuelles. De très gros investissements ont déjà été réalisés ces 5 dernières années. L'année à venir sera elle aussi concernée par une multitude d'opérations réparties sur tout le territoire régional.

4.1.1 Programme de renforcement de chaussées et conservation du patrimoine

4.1.1.1 Secteur Est

*** RN 3 – Plaine des Palmistes - PR 24 à 32**

En 2015, pour assurer la sécurité et le confort des usagers, la couche de roulement a été réalisée sur un linéaire d'environ 8 km. Pour améliorer la visibilité sur certaines sections et garantir la pérennité de la chaussée, des travaux connexes sont nécessaires et concernent notamment l'amélioration de l'assainissement routier, la réalisation de murets de sécurité, de soutènement et d'épaulement de chaussée. Ces travaux connexes seront échelonnés sur 2016 et 2017.

*** RN 2002 : Renforcement de plusieurs sections - Sainte Suzanne : Bocage du PR 21+450 au 21+800 et Quartier Français du PR 24+240 au 26+200)**

Le programme de 2013 de renforcement de chaussées de la RN 2002 a permis, au cours des trois dernières années, de réaliser des travaux importants afin de remettre en état cette RN sur les communes de Saint-André, de Bras-Panon et de Saint-Benoît (pour la partie Nord de Rivière des Roches à Rivière des Marsouins). Les travaux sur la partie sud de la commune de Sainte-Suzanne ont été différés, du fait de la pose d'un réseau d'eaux usées par la CINOR.

A ce jour, concernant la RN2002, des travaux restent donc à programmer sur la commune de Sainte-Suzanne et sur la partie Sud de Saint-Benoît. Certaines sections sont actuellement très dégradées (déformation, orniérage, fissuration) et nécessitent des interventions lourdes et urgentes sur la totalité de la largeur de la chaussée, afin notamment de traiter l'assainissement pluvial, aménager des cheminements piétons et renouveler la structure de chaussée actuelle très abîmée.

Il est donc prévu de traiter :

- en 2016-2017, le secteur de Quartier Français
- en 2017, le secteur du Bocage sur la commune de Sainte-Suzanne.

Les autres sections de Sainte Suzanne et le secteur sud de Saint-Benoît (Bouvet) seront proposés dans des programmations ultérieures.

*** RN 2 – Renforcement à Sainte-Rose**

L'état de la chaussée et l'urbanisation le long de la RN2, du PR 58 à 60 (Lieu-dit « Bonne Espérance ») conduit à programmer en 2017 un renforcement de la chaussée ainsi que des travaux connexes pour la sécurité des piétons, en parallèle au classement de cette section en agglomération.

Les travaux de couche de roulement sur Piton Sainte Rose ont également été différés à fin 2017 pour permettre à la Commune de réhabiliter son réseau d'eau potable.

*** RN3/RD55– Aménagement dans la traversée de la Plaine des Palmistes**

Des travaux qualitatifs et de sécurité sont en cours dans la traversée de la Plaine des Palmistes, sur la base d'un programme pluriannuel. Plusieurs carrefours stratégiques seront ainsi sécurisés et aménagés. En 2015, la RN3 a été réaménagée sur 2 km dans le « Premier Village » avec la sécurisation de deux carrefours (Rue Anaclet Bègue, Rue des Arums).

Le carrefour RN3/RD55 (route de la Petite Plaine) et le carrefour RN3/Rue Marcelly Robert (Cimetière) feront l'objet d'un aménagement de type giratoire urbain : les travaux débuteront fin 2016 et se poursuivront en 2017.

*** RN2 - PR 50+700 à 52+500 (Fin d'agglomération Petit-St-Pierre / Ravine les Orangers à St Benoît):**

La couche de roulement est usée et la structure est détériorée. Des travaux programmés en 2017 consisteront en des purges ponctuelles, du renforcement de la chaussée, du renouvellement de la couche de roulement et du traitement des accotements.

*** RN 3 – St-Benoît - PR 1+480 Carrefour Chemin Bras Fusil – ZA des Plaines**

Le carrefour entre la RN3 et la ZA des Plaines (ou ZI3) côté Sud et le chemin Bras Fusil côté Nord fera l'objet d'un réaménagement soit en carrefour à feux, soit en carrefour giratoire.

Cet aménagement devra permettre d'une part d'avoir les 2 sens de circulation vers la ZA (actuellement uniquement sens entrant), d'autre part si possible de ré-autoriser le tourne à gauche vers Bras Fusil en venant des Plaines.

Les études seront réalisées fin 2016-début 2017, pour des travaux envisagés en 2017.

4.1.1.2 Secteur Sud

*** RN3 – Saint-Pierre/Tampon - Aménagement à court terme**

Cette opération concerne la section à 2x2 voies de la RN3 entre Saint-Pierre et le Tampon. Dans la continuité des travaux réalisés depuis 2015, elle comprend pour sa 4ème phase, dont les travaux sont programmés en 2017, le tronçon situé entre les échangeurs Bank et Caserne en chaussée montante.

4.1.1.3 Secteur Ouest

*** RN4 : PR1+150 à PR2+230 en zone urbaine (Le Port - rue du 20 décembre 1948) :**

La chaussée est très fatiguée (enrobés très anciens et absence de dispositif d'assainissement).

En concertation avec la commune Le Port, une étude est en cours visant à minima à créer un assainissement, des trottoirs, et à reprendre la chaussée en y intégrant les modes doux. L'objectif étant, après travaux, d'envisager le déclassement de cette voirie, qui n'a plus de vocation de route nationale, au profit de la commune.

La section Sud fait quant à elle l'objet d'un projet piloté par le TCO, intégrant un TCSP. Dans l'attente des travaux de la section Sud, cette opération ne peut être programmée. Aussi des travaux urgents de

sécurité, visant à reprendre la couche de roulement de cette voie, seront effectués en 2017, afin de maintenir cette chaussée dans l'attente de son réaménagement.

*** RN1 sens Sud-Nord entre les PR 21+700 à 23 (Saint Paul / Cambaie) et bretelles de l'échangeur de Savanna sens Nord-Sud PR 24+320 et sens Sud-Nord PR 24+550**

Une opération lourde de renforcement de la chaussée, accompagnée d'une part de l'allongement de la bretelle de sortie de Cambaie par la réalisation d'une voie affectée et séparée (type collectrice) et d'autre part de la suppression du Terre-Plein Central (TPC) est envisagée dans le sens Sud-Nord avant l'échangeur de Cambaie.

Cette opération permettra de renforcer la chaussée actuelle, de fluidifier la circulation sur cet axe parmi les plus chargés de la Réunion et de sécuriser cette sortie en séparant les flux. Les travaux sont prévus à cheval sur 2016 et 2017.

4.1.1.4 Secteur Nord

*** RN2 traversée de Saint Denis**

La RN2 dans la traversée de St-Denis continue de se dégrader dans les secteurs les plus anciens ou les plus sollicités (abords des carrefours par exemple). Quelques petites réparations de chaussée ayant pour but de traiter ponctuellement les zones les plus dégradées ont été réalisées par « pastilles » ces dernières années sur le budget exploitation. Des travaux plus conséquents sont prévus en 2017 afin de remettre en état les sections les plus urgentes.

*** RN2 Aménagement de l'échangeur du Verger (Sainte Marie)**

L'aménagement de l'échangeur du Verger pour sécuriser et fluidifier les 2 bretelles de sorties n'a pu être réalisé avec les travaux importants de réfection de la 2X2 voies débutés au dernier trimestre 2015 et achevés en mai 2016. Ils seront reprogrammés fin 2016-début 2017.

4.1.2 Sécurisations ponctuelles du réseau

La sécurité des usagers sur les routes nationales est une des préoccupations majeures avec mise aux normes des anciens itinéraires par rapport à la réglementation actuelle.

4.1.2.1 Toute l'île

*** RN - Signalisation directionnelle sur le réseau à 2x2 voies**

Dans la continuité de la mise en œuvre du schéma directeur sur la RN1 entre St-Denis et St-Paul, les travaux ont débuté en 2015 dans les micro-régions Nord, Est et Sud avec le remplacement de structures devenues obsolètes. Les travaux se poursuivront en 2017.

*** RN - Signalisation directionnelle sur le réseau à 2X1 voies**

L'amélioration de la signalisation de direction sur les 2x1 voies sera poursuivie en 2017 sur le réseau routier avec un objectif d'assurer la continuité du balisage entre le réseau structurant à 2x2 voies et les autres voies.

*** RN 1-2-6 – Saint Denis - Système d'exploitation performant des feux**

La Région gère les itinéraires des Boulevards Sud et Nord qui traversent l'agglomération de Saint Denis. Ces itinéraires sont correctement dimensionnés pour le trafic de transit. Néanmoins, compte tenu des embouteillages aux heures de pointe et au vu de la difficulté technique de réaliser des carrefours dénivelés, il a été décidé d'engager des études visant à proposer un système de gestion dynamique des feux tricolores pour diminuer les nuisances qui accompagnent cette congestion.

Des premiers travaux sur le boulevard Nord sont envisagés en 2017, afin de remplacer le matériel obsolète et mettre à niveau, d'un point de vue sécurité et exploitation, les feux tricolores. Ces travaux permettront d'envisager une première régulation des feux en fonction du trafic. Cette première phase d'optimisation permettra un gain de temps de parcours sans travaux lourds sur le réseau routier.

*** RN 2/RN 1 – Saint Benoît/Saint Leu – Dispositifs de retenue sur 2x2 voies**

A l'instar des aménagements déjà réalisés majoritairement dans la région Sud, il est prévu de poursuivre entre St Benoît et St Leu, la pose de dispositifs Double Béton Adhérent (DBA) ou Glissières Béton Adhérent (GBA) en lieu et place des glissières métalliques afin de minimiser l'entretien notamment des Terres Pleins Centraux (TPC). Ces dispositifs répondent par ailleurs à la nouvelle réglementation et assurent une meilleure sécurité pour les deux-roues.

Lorsque nécessaire, le remplacement de ces dispositifs de retenue s'accompagne de la réfection des caniveaux à fentes présents sur les TPC.

Prévision 2017 :

- Bel-Air/Quartier Français : caniveau à fente + DBA + enrobés
- Possession : minéralisation TPC DBA (amélioration de la visibilité au niveau de la courbe)
- Communes de la Possession et du Port (PR 14 à 19) : à l'étude

4.1.2.2 Secteur Nord

*** RN2 BAU Sainte Suzanne :**

Il est prévu dans le sens Est/Nord (RN2) entre l'entrée Nord de Sainte Suzanne et la sortie vers la Ravine des Chèvres, un entretien de la chaussée, la suppression du Terre-Plein Central et l'aménagement de la BAU (pour les tracteurs, véhicules lents et bus), ainsi que la création d'une piste cyclable.

4.1.2.3 Secteur Est

***RN 2 – Saint Benoît / Sainte Rose – Cheminement piétons et cycles**

Cette opération se scinde en 2 interventions que sont :

- la conception et la réalisation d'élargissement pour le passage des piétons/cyclistes : 3 ouvrages ont été identifiés comme étant à élargir et 2 ouvrages comme étant à reconstruire.
- l'élargissement de 4 ouvrages : Bambous 1, 2 et 3 dont les travaux sont prévus d'août à décembre 2016 ; et Ravine Plate dont les travaux sont prévus pour 2017.

*** RN 2 – Aménagement entre Saint-François et Sainte-Anne (1,2 km) – St-Benoît (cf. 4.3.1.5)**

*** RN 2 - Aménagement du carrefour chemin du Cap (cf. 4.3.1.6)**

4.1.2.4 Secteur Ouest

*** RN 1A – Carrefour RN1A/RD11**

Le trafic est plus important sur la RD11 (route de Piton Saint-Leu) que sur la RN1A. Aux heures de pointe on constate des remontées de file sur la RD. Il convient de modifier ce carrefour en donnant la priorité à la RD par rapport à la RN. Les études sont finalisées et les travaux peuvent être lancés en 2017.

*** Échangeur de Carrosse**

L'amélioration des échanges au niveau de l'échangeur de Carrosse va consister en la création de deux giratoires permettant les mouvements circulatoires vers le sud et vers le nord sans avoir à traverser l'agglomération de Saint-Gilles. Ces ouvrages sont indispensables et participent au bon fonctionnement du Plan de Rénovation Urbaine (PRU) lancé par la Mairie de Saint-Paul notamment sur le volet « plan de circulation ».

Les études sont finalisées et les travaux seront lancés en 2017 ;

*** Entrée Nord de St Gilles**

Dans un souci de sécurisation des échanges, un giratoire sera créé au nord . Cet ouvrage participera aussi au bon fonctionnement du PRU de St-Gilles.

Les études ont été faites en 2016 et les travaux se dérouleront sur 2016-2017.

***Echangeur Boucan Canot**

La couche de roulement sur ce secteur est très dégradée (déformation, faiçage), il est donc prévu sa reprise en 2017.

***Carrefour Poivre**

Il est prévu le réaménagement du carrefour en 2017 :

- création d'un shunt RN1A vers RD6
- mise à 2 voies au niveau du carrefour sens Sud/Nord

4.1.2.5 Secteur Sud

*** RN 2 – Protection des rampes de Basse Vallée à Saint Joseph (entrée de Saint Philippe)**

Cette section, qui constitue l'entrée Ouest de la Commune de Saint Philippe, présente des menaces préjudiciables à la sécurité des usagers. Les études techniques et réglementaires se sont poursuivies en 2015. L'avis définitif du CNPN délivré en mars 2016 a permis un démarrage des travaux de sécurisation au 1^{er} semestre 2016, pour une fin prévue en 2017.

*** RN1 – Route des Tamarins – Reprise d'assainissement de la ZAC du Portail**

L'amélioration de l'assainissement de la zone de l'échangeur du Portail de la RN1 est nécessaire pour permettre en particulier une reprise de l'exploitation des terrains agricoles situés à l'aval de cet échangeur. Les travaux qui devraient débiter au dernier trimestre 2017 après la finalisation des études réglementaires, consistent à intercepter une partie des eaux transitant actuellement dans l'OH264 pour les faire transiter vers celui de la ravine collège. Ces travaux feront l'objet d'un cofinancement de CBO Territoria.

*** RN2 - Rue de la Pompe à Saint-Philippe**

Dans le cadre de la future création d'un carrefour giratoire entre la RN2 et la rue de la Pompe, dans l'agglomération de Saint Philippe, une étude hydraulique a été lancée en 2012, ce secteur étant régulièrement soumis à des phénomènes d'inondation. Cette étude a permis de mettre en exergue des solutions afin de réduire le risque de débordement sur la chaussée.

Des travaux de réfection du réseau pluvial amont sur le secteur de la Pompe à Saint Philippe sont prévus au 2^{ème} semestre 2016 pour se terminer au 1^{er} trimestre 2017.

*** RN1c – Saint Louis – Création d'un giratoire au carrefour avec la rue Pasteur et**

requalification de la voie

Ces travaux consistent à créer un giratoire à 4 branches à l'entrée Ouest de l'agglomération de Saint-Louis, au carrefour entre l'avenue Principale et la RN1c, la rue Pasteur et la voirie de la ZAC d'entrée de ville dont le développement se poursuit. Ils portent également sur la requalification de la RN1C en entrée de ville entre le carrefour du Gol et la rue Pasteur.

Ces travaux débiteront au 2^e semestre 2016 pour se terminer au 1^{er} semestre 2017.

4.1.2.6 Confortement d'ouvrages d'art

*** RN6 - Mise en place d'un dispositif anti suicide sur le pont Vinh San**

Un avant-projet sommaire a été réalisé en 2015 pour retenir différents dispositifs anti suicides envisageables. Une consultation a été réalisée en 2015 pour faire une étude de faisabilité et un recalcul de l'ouvrage. La consultation est prévue pour septembre 2016 afin de programmer un début de travaux au 1^{er} semestre 2017.

*** RN 1A – Reconstruction de 3 ouvrages de gabarit hydrauliques insuffisants (ravine Fond Bagatelle, ravine du Portail et ravine Bois Blanc)**

Les études hydrauliques et les relevés topographiques ont été réalisés en 2014. Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- Ouvrage de la Ravine Fond Bagatelle (consultation septembre 2016) : travaux en 2017.
- Ouvrage Bois Blanc : travaux en 2018
- Ouvrage Portail : travaux en 2019

*** RN 2 – Saint-Joseph – Confortement du pont de la Rivière des Remparts**

Les études hydrauliques ayant été finalisées en 2014, un dossier « loi sur l'eau » a été réalisé début 2015.

Le DCE est prévu pour 2017 pour une programmation des travaux en 2018.

*** RN 102 – Saint-Denis / Sainte-Marie – Confortement du pont métallique de la rivière des Pluies**

Les sondages et les études hydrauliques sont terminés. La déclaration au titre de la « Police de l'eau » a été établie et l'appel d'offres a été lancé fin 2015 pour des travaux commencés en 2016 et à poursuivre en 2017 (hors saison cyclonique).

*** RN 2002 – Saint-Benoît – Confortement du pont de la Rivière des Marsouins**

L'année 2015 a vu la réalisation d'une mission géotechnique de sondages. Le projet et le dossier « loi sur l'eau » sont réalisés en 2016.

Le lancement de la consultation est prévue en 2016 pour des travaux planifiés fin 2017.

*** Grosses réparations d'étanchéité sur ouvrages :**

Une vingtaine d'ouvrages (Rivière des Marsouins, Rivière Saint Denis, ...) ont été identifiés pour des travaux de réfection de la couche de roulement et d'étanchéité.

Une consultation est prévue sur 2016 pour la rivière Sainte-Marie et la ravine Charpentier (RN2) dans l'objectif de programmer les travaux sur 2017.

4.1.3 Entretien et exploitation du réseau

Ce budget renouvelé chaque année, permet de maintenir en bon état les 611 km du réseau routier afin de garantir la sécurité des usagers. Il permet également de répondre à des besoins spécifiques ou ponctuels. Il est à noter que les dégâts cycloniques occasionnés sur le réseau routier peuvent générer d'importantes dépenses. L'estimation de ce poste pour 2017 demeure de fait aléatoire. Au titre du budget d'exploitation et d'entretien du réseau, les missions programmées annuellement sont :

- les petits travaux de réparations de chaussées ou autres,
- la signalisation verticale et horizontale,
- la mise en place de glissières et de dispositifs de sécurité,
- divers travaux sur réseau,
- les grosses réparations de filets et les sécurisations ponctuelles,
- les aménagements de sécurité,
- la reconstitution progressive du stock de filets de protection pour la route du Littoral,
- les travaux de maintenance des bassins de rétentions,
- la pose de tétrapodes sur la route du Littoral,
- la réfection de la couche de roulement et de l'étanchéité sur divers ouvrages d'art,
- la réfection et la maintenance de l'éclairage public,
- l'exploitation de la route du Littoral,
- les dégâts cycloniques éventuels,
- la maintenance des équipements du Centre Réunionnais de Gestion du Trafic (CRGT),
- la gestion et l'exploitation des réseaux NTIC,
- la réparation d'équipements dynamiques,
- les études et les travaux de réhabilitation des ouvrages d'art,
- les petites réparations d'ouvrages d'art,
- le suivi post cyclonique et l'instrumentation des ouvrages d'art,
- le matériel de transport,
- l'animation touristique et culturelle.

4.1.4 Le centre régional de gestion du trafic

Les études engagées en 2014 pour la construction d'un nouveau CRGT au Chaudron seront finalisées en 2017. Des travaux préliminaires (réaménagements de réseaux) sont programmés en 2017. Les travaux proprement dits d'aménagement du nouveau CRGT sont assujettis à la fixation ferme de la date de mise à disposition du futur bâtiment.

*** Équipements dynamiques routiers :**

Des équipements complémentaires notamment sur la RN2 secteur Est, entre La Ravine des Chèvres (PR16) et Saint-Benoît, sont nécessaires. L'installation de ces nouveaux équipements a débuté en 2016. Elle se poursuivra en 2017.

*** Optimisation des connexions des équipements existants :**

La politique de rationalisation de la connexion des équipements de terrain sera poursuivie, notamment lors des gros investissements routiers: extension des fibres optiques là où des fourreaux sont disponibles, travaux de mise en continuité des fourreaux sur nos emprises, utilisation de fourreaux réalisés avec des tiers, regroupement des liaisons opérées et des points d'alimentation EDF. Les coûts de fonctionnement, qui dépendent des modes d'alimentation et de connexion des équipements de terrain, pourront ainsi être mieux maîtrisés.

*** Projet panneaux photovoltaïques pour tunnels :**

Le tunnel du Cap La Houssaye, la tranchée couverte de Saint Paul ainsi que la tranchée couverte de Saint Leu voire la tranchée couverte Mazagran-Doret pourraient être équipés de panneaux photovoltaïques sur site (et/ou sur CEI), afin « d'effacer » la pointe de consommation des sur-éclairages diurnes de ces ouvrages couverts. Cette option, déjà envisagée lors de la construction de ces ouvrages, n'a pu être réalisée à l'époque.

4.2 Des investissements accompagnant le développement

Outre l'aménagement de la Nouvelle Route du Littoral, la Collectivité poursuit sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures visant à accompagner l'aménagement et le développement du territoire.

4.2.1 RN 2 - Déviation de Saint Joseph

D'une longueur de 5,4 km, la déviation contourne le nord du centre-ville de Saint-Joseph, à mi-hauteur de l'agglomération, favorisant ainsi la desserte urbaine de ses quartiers dits « des Hauts » et se raccorde à la RN2 existante au lieu-dit « Manapany » à l'Ouest, et au lieu-dit « Bois-Noirs » à l'Est.

Le projet, déclaré d'Utilité Publique le 14 octobre 2005, est découpé en 3 sections fonctionnelles :

- La section centrale (RD3/RD33), dont la mise en service est effective depuis avril 2013.
- La section Ouest, dont la mise en service est effective depuis août 2015.
- La section Est, dont les travaux se poursuivront en 2017 : le premier tronçon, G6-G7 Albany, sera mis en service au second semestre 2017 et permettra notamment la desserte de la ZAC communale Badera. Des consultations de travaux seront également lancées en 2017 pour la suite de cette opération.

4.2.2 RN 2 - Déviation de Grands-Bois

La Déviation de Grands-Bois, dont l'objectif était de désengorger les flux de circulation entre Saint-Joseph et Saint-Pierre, a été livrée en 2010. Les travaux d'éclairage et de finitions initiés en 2016 se poursuivront et seront achevés en 2017.

4.2.3 Liaison col de Bellevue - Saint Pierre

Le parti d'aménagement de la route des Géraniums, entre le Col de Bellevue et Saint-Pierre, est le suivant :

- au nord du Tampon, la dimension touristique de la route devra présider à la conception de son aménagement ;
- au sud du Tampon, la fonction de transit de la route devra être l'objectif primordial. La capacité d'écoulement du trafic optimal sera recherchée. La desserte de l'Université du Tampon devra être prévue par les différentes variantes du projet.

En 2017, la procédure « débat public » qui prévoit la consultation du public, sera poursuivie pour permettre au Conseil régional de choisir la variante de tracé.

4.2.4 Déviation de Saint-Benoît (cf. aussi 3.1.1 « R.R.T.G. est »)

La Région a poursuivi en 2016 des études (demandées par la CDCEA) sur le réaménagement de la RN2 en traversée de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, visant la mise en place d'une infrastructure multimodale comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux, afin d'améliorer le trafic dans ce secteur. En 2017, les résultats des études permettront de définir l'aménagement le plus adapté afin d'y améliorer la circulation

4.2.5 Liaison RN2-RN3 sur Saint Pierre

En 2016, les études de maîtrise d'oeuvre se sont poursuivies et une phase de concertation publique a été organisée sur le projet complet entre Saint-Pierre et Grands-Bois. La réglementation sur la préservation des surfaces agricoles nécessitera un passage du dossier en CDPENAF.

En 2017, les études d'avant-projet seront lancées pour permettre le démarrage de la rédaction des dossiers réglementaires (DUP, Loi sur l'eau,...).

4.2.6 Liaison RN1- RN5

Depuis la RN1, la liaison avec la RN5 se fait au travers d'un réseau urbain sinueux quotidiennement saturé et n'assurant pas une bonne lisibilité de l'itinéraire. En 2015, des variantes de tracés ont été étudiées en collaboration avec la commune de Saint-Louis et la CIVIS.

L'année 2016 a été consacrée à la concertation du public sur les tracés étudiés ; l'année 2017 verra le démarrage des études d'avant-projet.

4.2.7 Déviation de Saint André

Le Schéma d'Aménagement Régional prévoit la création d'un Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) le long de l'actuelle RN2 en traversée de l'agglomération de Saint-André et la réalisation d'une déviation du centre urbain. En 2015, une étude de différents tracés a été réalisée et présentée aux différentes collectivités.

En 2016, cette étude a pu alimenter la réflexion des communes (révision du PLU), sur l'opportunité d'inscrire des réserves foncières ainsi que celle, plus globale, relative au RRTG.

4.3 Une plus grande attractivité du territoire

L'existence de points de congestion routière exige d'apporter des améliorations au réseau afin de faciliter le déplacement des usagers et ainsi accroître la productivité globale des acteurs sous son aspect déplacements et mobilités de ces derniers.

Ces améliorations s'inscrivent dans un contexte de développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités. Par ailleurs, la suppression des radiers et des ouvrages à voie unique, ainsi que le maintien en bon état des ouvrages d'art font également partie de ce programme.

4.3.1 En agissant sur les infrastructures

4.3.1.1 RN 2 - Aménagement de l'entrée Ouest de St Joseph

En 2012, le Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial réalisé par la Ville de Saint-Joseph, a démontré le sous dimensionnement de l'ouvrage actuel sur la ravine des Grègues, un marché de maîtrise d'oeuvre a été lancé afin de le remplacer par un ouvrage de gabarit suffisant pour supporter une crue centennale.

Les études de ce nouveau franchissement, initiées en 2013, se sont poursuivies en 2016. La consultation des entreprises, lancée fin 2016, permettra le démarrage des travaux de réalisation de l'ouvrage en 2017.

4.3.1.2 RN1-RN1001-RN7 – Hiérarchisation du réseau

La Région a engagé une étude sur le bassin de vie Ouest visant à proposer une vision des fonctions de chaque RN sur le secteur. Il s'agit, après un diagnostic précis, de proposer un programme d'actions cohérentes à court, moyen et long termes sur le réseau géré entre La Possession et la route des Tamarins, sur la base d'une hiérarchisation du réseau existant.

En 2017, après concertation, les nouveaux projets issus des propositions de l'étude de hiérarchisation seront lancés en études opérationnelles.

4.3.1.3 RN - Aménagement des systèmes d'échanges

Dans l'objectif du développement du tissu économique local et pour répondre au besoin d'amélioration des systèmes d'échanges, la Région a lancé des études de dimensionnement ou de modification de ces diffuseurs sur les RN.

En particulier, la Région a lancé en 2013 des études d'amélioration de la RN1 entre le bas du viaduc du Bernica et la rivière des Galets. Au cœur d'une zone de développement urbain fort, cet axe économique majeur supporte plus de 82 000 véhicules/jour et est quotidiennement saturé aux heures de pointe.

Le diagnostic et les études préliminaires réalisés en 2014 ont permis le lancement de la concertation en 2015, en particulier auprès du TCO.

Ainsi, ces études, poursuivies en 2016 dans le cadre de la participation de la Région aux réflexions sur l'Ecocité Insulaire et Tropicale de La Réunion, continueront en 2017.

D'autres systèmes d'échanges sont également concernés en 2017. Il s'agit de :

- l'échangeur de Paniandy sur la RN2 à Bras-Panon avec le lancement des travaux,
- Les systèmes d'échanges en traversée de la commune de Saint-André avec la poursuite des études (Salazie et Chemin Lagourgue) et le lancement des travaux,
- Poursuite des études de l'échangeur de la RN1 situé au droit de la future ZI 4 à Saint-Pierre, maîtrise foncière, recherche de cofinancements.
- Le lancement des études d'avant-projet du système d'échange de Quartier français sur la RN2 à Sainte Suzanne,
- La participation au financement de la réalisation d'un échangeur d'accès à la ZAC Renaissance III à Saint-Paul, sur le barreau de liaison de la Route des Tamarins,
- La poursuite des études de fluidification du Boulevard Sud,
- Le carrefour RN102-RD45 avec le lancement des travaux.

4.3.1.4 Liaison Bel-Air à Saint-Louis

Cet aménagement de la rive droite de la rivière Saint-Étienne doit venir compléter les travaux du nouvel ouvrage et permettre une meilleure accessibilité de la zone. L'année 2016 a été consacrée à la concertation publique. Les études en phase avant-projet, ainsi que l'étude d'impact, commenceront en 2017.

4.3.1.5 RN 2 – Aménagement entre Saint-François et Sainte-Anne (1,2 km) – St-Benoît

Cette opération consiste à procéder à la requalification de la RN2 : la section comprise entre St François et Ste Anne allant du PR 47+150 (chemin du Cap) jusqu'au PR 48+400 (chemin Deroland). Les travaux de la zone urbaine située entre les PR 48+000 à 48+400 (de la Ravine Ste Marguerite et au chemin Deroland) dans l'agglomération de Sainte Anne ont été réalisés en 2016, avec d'éventuels petits travaux de finition début 2017.

4.3.1.6 RN 2 - Aménagement du carrefour Chemin du Cap

Initialement, ce carrefour devait être réalisé dans le cadre des travaux de requalification de la RN2 mais les enjeux environnementaux spécifiques (zone humide de l'embouchure de la Ravine St-François) ont conduit à réaliser cette opération en 2 phases.

La redéfinition du programme de la phase 1 s'avérant nécessaire il a été décidé de reporter la consultation en 2017 pour des travaux envisagés en 2018.

4.3.2 En réalisant des ouvrages d'art

4.3.2.1 RN1 – Nouveau franchissement de la Rivière des Galets

Les franchissements par la RN1 de la rivière des Galets s'effectuent par deux ouvrages dont les largeurs ne sont plus adaptées aux conditions de circulation actuelles (plus de 35 000 véhicules/jour/sens). Ces deux ouvrages étant, en outre, fortement exposés à l'abaissement progressif du lit de la rivière, la Région a engagé les études pour la réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement de la rivière par la RN1 à 2x2 voies comprenant également de larges bandes d'arrêt d'urgence (BAU) pouvant accueillir à terme des voies TC, ainsi qu'une bande de 3 m côté mer réservée aux modes doux.

L'enquête publique au titre du code de l'environnement s'est déroulée du 28 juin au 28 juillet 2016. L'appel d'offres pour les travaux a été lancé mi-2016. Les travaux de réalisation du nouveau pont débiteront en 2017, en vue d'une mise en service de l'ouvrage fin 2020.

4.3.2.2 RN 2 – Reconstruction du pont à voie unique des Orangers à Saint Benoît

Cette opération vise à améliorer la sécurité et la fluidité du trafic par la réalisation d'un pont à 2 voies sur la RN2 en traversée de la ravine des Orangers. Les travaux ont débuté en avril 2016.

L'année 2017 verra la mise en service de ce nouvel ouvrage prévue au troisième trimestre.

4.3.2.3 RN 2002 - Construction d'un pont au niveau du radier de Ste Suzanne

Les travaux, débutés mi-2015, se sont poursuivis en 2016. Le nouvel ouvrage a été livré à la circulation le 3 août 2016. Des aménagements paysagers seront réalisés par la suite début 2017.

4.3.2.4 RN 1C – Reconstruction du pont sur la Ravine du Gol (entrée ouest de Saint Louis)

Le pont sur la Ravine du Gol est un ouvrage en charpente métallique supportant une chaussée bidirectionnelle de 6,0 m de large, complétée, de part et d'autre, par des passerelles piétonnes.

Le projet vise à reconstruire un nouvel ouvrage, en lieu et place de l'existant, de largeur utile portée à 12,80 m (2 voies de 3,50m + 2 bandes cyclables de 1,50m et 2 trottoirs de 1,40 m), projet validé par la commune de Saint Louis. Les études de ce nouveau franchissement se poursuivront en 2017 pour des travaux prévus mi 2018.

4.3.2.5 RN 1 - Reconstruction du pont sur la rivière Saint-Etienne

L'année 2017 verra la fin des travaux relatifs à la réalisation du nouveau pont sur la Rivière Saint-Etienne, avec l'effacement du reliquat du radier encore présent dans le lit de la rivière ainsi que la déconstruction de l'ancien ouvrage, fermé à la circulation et principalement utilisé pour des cérémonies religieuses, situé à l'amont.

4.3.2.6 Suppression des radiers sur le réseau routier national

A la suite de la livraison des trois ouvrages en remplacement des radiers du Gol, de la ravine Blanche et de la ravine Takamaka, l'année 2017 sera mise à profit pour réaliser les aménagements paysagers limitrophes.

Il est à noter que certains projets ont fait l'objet de financements européens au titre du FEDER.

4.4. L'amélioration de l'image

L'objectif de ces opérations est l'amélioration de l'image et de l'attractivité de l'offre touristique régionale appliquée au domaine routier. Les études et les travaux à mener concernent principalement la RN5, route de Cilaos, seul axe routier desservant le cirque. L'accompagnement du développement touristique est réalisé également par la mise en place d'une signalisation spécifique, par le biais de la Voie Vélo Régionale et l'aménagement des pistes forestières.

4.4.1 L'offre touristique : les routes nationales et les aménagements cyclables

4.4.1.1 RN 5 – Études et travaux à court terme

La RN 5, route de Cilaos dans sa section hors agglomération entre la Rivière Saint-Louis et Mare-Sèche, présente malgré le faible trafic qu'elle supporte, un fort enjeu touristique pour la Réunion. En vue d'optimiser les conditions de circulation sur cet axe, un programme d'implantation de différents équipements a été mis en œuvre, qui se concrétisera en 2016 et en 2017 par la mise en place de :

- deux panneaux à messages variables aux extrémités de la section, soumises aux chutes de blocs (sortie de la rivière Saint Louis et sortie de Mare Sèche) afin d'informer les usagers des perturbations en cours (chantier, éboulis, ...) ;
- des rampes d'éclairage permettant le balisage dans les tunnels de Peter Both et Gueule Rouge en particulier pour la circulation des piétons et des deux roues. Ces rampes compléteront le système de détection des piétons et deux-roues mis en place en 2015 dans ces tunnels.

Par ailleurs, les études pour sa sécurisation se poursuivent, distinguant les voies nouvelles nécessitant des moyens lourds (ponts, tunnels, ...) et les aménagements sur place de moindre envergure. Ces derniers, dont les plus critiques sont situés entre la Rivière Saint Louis et l'Ilet Furcy, seront réalisés à plus brève échéance.

4.4.1.2 Mise en œuvre d'un programme de signalisation touristique et culturelle

La mise en valeur des sites touristiques et culturel s'accompagne de la mise en place d'une signalisation touristique spécifique sur et à partir du réseau routier national. Il en va de l'amélioration de l'ergonomie du territoire du point de vue de l'usage par les touristes.

Cette démarche s'appuie sur une liste de sites d'intérêt patrimonial, dressée à la fois par les professionnels du tourisme (IRT), le Conseil Départemental (en charge de la préservation de sites) et sur la base des connaissances des agents de la Région Réunion.

En 2015 et 2016, des panneaux images valorisants les principaux sites et itinéraires touristiques ont été posés.

Après concertation avec les partenaires et professionnels concernés, ce programme pourra être complété en 2017.

4.4.1.3 Aménagement de la Voie Vélo Régionale (VVR)

Le projet de Voie Vélo Régionale porte sur la création de 220 km d'itinéraires cyclables tout autour de l'île. Pour ce faire, 22 sections d'aménagement ont été définies, dont sept sont identifiées comme prioritaires :

1. Entre Sainte-Marie et Sainte-Suzanne (RN2), du lieu-dit «La Convenance» à l'entrée de Sainte-Suzanne,
2. A Saint-Philippe (RN2), du lieu-dit «Le Baril» à Basse-Vallée jusqu'au lieu-dit «Ravine Ango»,
3. A l'Etang-Salé (RN2001), entre le carrefour RD11/RN2001 et la ravine du Gol,
4. A St-Paul (RN1/RN1A), entre le cap de «la Marianne» et le rond-point de Savannah,

5. Entre Saint-Louis et Saint-Pierre (RN2), du giratoire de l'usine du Gol jusqu'à la sortie Ouest de Saint-Pierre, lieu-dit «Ravine Blanche»,
6. Entre Le Port et La Possession, sur la RN1001, du Giratoire de la Halle des Expositions au Giratoire de la RN1E,
7. Sur le contournement de La Saline, du rond-point Bruniquel à l'échangeur Sud.

En 2016, les travaux ont été réalisés sur les tronçons de Saint-Philippe (Phase 1) et sur le contournement de La Saline.

En 2017, les travaux seront lancés sur la Phase 2 de Saint-Philippe, sur la Phase 1 de Sainte-Suzanne, ainsi que sur la section entre le Port et la Possession.

Les études se poursuivront sur les autres tronçons (Saint-Paul, Etang-Salé, Saint-Louis/Saint-Pierre)

Les opérations « Voie Vélo Régionale » sont présentées au cofinancement de l'Union Européenne dans le cadre de la fiche-action 4.07 du POE FEDER 2014-2020.

4.4.1.4 Embellissement des routes

Une étude paysagère globale a été menée en vue de définir des scénographies de plantations le long des RN, selon les secteurs géographiques identifiés.

Cette étude permet en outre de répondre à de nombreux enjeux touristiques notamment :

- l'offre d'un environnement accueillant pour les touristes, grâce à l'intégration des infrastructures routières dans le paysage,
- l'identification et le traitement des « points noirs paysagers »,
- la valorisation des délaissés routiers.

Elle est prise en compte dans les nouvelles opérations d'investissement.

Les réflexions sur l'aménagement paysagers des RN va également être conduite sur des itinéraires existants. Celles-ci pourront porter dans un premier temps sur la route des tamarins, au travers de la finalisation du bilan des aménagements paysagers initiaux, pour lesquels les taux de reprises ont parfois été extrêmement faibles. Ce bilan servira de retour d'expérience pour reprendre ces aménagements dans le fil des orientations définies par l'étude paysagère globale conduite à l'échelle de l'île.

Il convient en particulier de s'inscrire dans une démarche qui permettra définir des programmes d'aménagements paysagers pertinents, en termes d'espèces notamment, qui pourront garantir, à l'issue de la période d'entretien contractuelle, qu'ils n'augmenteront pas la charge d'entretien du réseau routier national.

Des réflexions seront également conduites sur certains itinéraires, par exemple les RN côtières, en vue d'aménager et de mettre en valeur des délaissés sur des zones offrant un intérêt paysager ou culturel.

Enfin, une campagne visant à inciter les usagers de la route à ne plus jeter leurs déchets sur la chaussée sera également conduite (panneaux appelant au civisme: "ne jetez plus !").

Par ailleurs, la mise en place d'œuvres d'art dans certains giratoires ou échangeurs participera à la politique d'embellissement du réseau routier.

4.4.1.5 Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

L'objectif du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) est de préserver et d'améliorer la qualité de l'environnement sonore et du cadre de vie de la population aux abords des infrastructures terrestres de transport.

L'étude du PPBE de 1ère échéance s'achèvera en 2017 après la consultation du public et l'approbation du rapport définitif par la Région.

Concernant l'étude du PPBE de 2ème échéance lancée en 2016, l'année 2017 sera consacrée à la finalisation de la phase « Définition des mesures de réduction du bruit » permettant le choix d'un programme quinquennal de mesures par la Région, puis au lancement de la rédaction du rapport PPBE à soumettre au public.

4.4.2 Les pistes forestières

4.4.2.1 Toute l'île

En 2017, l'aménagement des pistes forestières à vocation touristique sera poursuivi, en intégrant l'évolution de la fréquentation et les nouvelles attentes du public en matière de loisirs, en relation avec les partenaires concernés. Une attention particulière sera portée sur l'intégration environnementale et paysagère des interventions proposées par l'Office National des Forêts, notamment dans le périmètre du cœur de Parc National.

Ces opérations visent à favoriser l'accessibilité et la découverte des paysages, espaces, sites naturels et forestiers réunionnais afin de promouvoir les activités touristiques. Ponctuellement, elles pourraient permettre d'accéder à certaines zones écologiques nécessitant des opérations de restauration des milieux.

Il est à noter que certains projets pourront faire l'objet de financements européens, dans le cadre de la fiche action 7.5.2 du PDRR FEADER 2014-2020.

4.4.2.2 La Route forestière de Bébour/Bélouve

Les principaux travaux de la boucle de Petite Plaine, sur 2,4 kilomètres, débuteront en 2017. Cette opération consiste à réaliser une route en sens unique qui comporte des stationnements et une voie verte, afin de mieux gérer les périodes d'affluence du site.

4.4.2.3 La route du Volcan

Ce projet vise à améliorer durablement les 5 derniers kilomètres de la RF du Volcan, par la construction d'une chaussée pérenne, tout en respectant les contraintes du cœur de Parc.

Suite à la concertation menée avec les différents intervenants (Parc national, Conseil départemental, Communes de Sainte-Rose et du Tampon, ONF), la Région a engagé les études d'avant-projet de la variante retenue en 2016 qui permettront le dépôt des demandes d'autorisation administrative et réglementaire en 2017.

4.4.2.4 La Route forestière de l'Etang Salé

Les travaux de la route forestière de l'Etang-Salé consistent principalement en la réfection de la voie, le réaménagement des zones de stationnement et l'intégration de voies pour piétons et cyclistes.

Les dossiers réglementaires seront déposés en 2017, notamment le dossier d'autorisation ex-loi sur l'eau, préalablement au démarrage des travaux.

4.4.2.5 Itinéraires cyclables en forêt

L'ensemble des pistes forestières de l'île a fait l'objet d'études de faisabilité pour y implanter des aménagements cyclables. Neuf sites ont finalement été choisis pour la poursuite d'études d'avant-projet. Les études et concertations sur ces tronçons se poursuivront en 2017, en coordination avec les services de l'ONF.

4.4.2.6 RN2 - Aménagement de la route des Laves

Dans le cadre du schéma d'interprétation, défini en partenariat avec l'ONF, le Parc National, l'IRT et le Conseil Départemental, il est prévu l'aménagement de la route des laves : La Région Réunion s'engage notamment sur la réalisation de travaux routiers dès la fin de l'année 2016 :

- au niveau de la coulée de 2007 (travaux débutés en 2016 qui se termineront en 2017)
- au niveau de la coulée de 2002 – Borne Hubert Delisle

5. UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE GRANDS TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES COMMUNES ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RÉUNIONNAISES

5.1 Le Plan d'Aide aux Communes – doter le territoire d'équipements publics de proximité au service de la population

Au cours de la précédente mandature, la Région a mis en œuvre un programme d'investissement dans le secteur du bâtiment en faveur des communes et des EPCI avec pour objectifs :

- de répondre aux besoins d'une population croissante, et à renforcer la cohésion de la société réunionnaise dans un contexte de plus en plus urbain, conformément aux prescriptions du SAR,
- d'accompagner l'ensemble des collectivités locales dans la réalisation et la modernisation des équipements culturels, sportifs, ainsi que des écoles du premier degré,
- de contribuer à renforcer le dynamisme économique, à travers la relance de la commande publique locale en faveur des petites et moyennes entreprises.

Ce programme de plus de 300 millions d'euros qui a été engagé sur la période 2010-2015, a été mandaté à hauteur de 70 %.

Pour la période 2016-2021, la Région a confirmé la poursuite de son engagement auprès des communes et en faveur de la commande publique à hauteur de 300 millions d'euros.

L'année 2016 a été le cadre d'une intervention transitoire, d'une mise au point sur l'avancement des projets et des calendriers d'exécution.

Pour l'exercice 2017, il s'agira :

- de valider un nouveau cadre d'intervention (PRR II), sur la base des besoins, en cours et nouveaux, qui ont été exprimés par l'ensemble des communes, afin de poursuivre le financement des équipements publics de proximité, au service de la population,
- de mettre en œuvre les préconisations des schémas régionaux en matière d'équipements sportifs et culturels :
 - le schéma régional des équipements sportifs,
 - le schéma régional de l'enseignement artistique,
 - le schéma régional des salles de création, de diffusion et de spectacle
- de traduire la volonté politique de lutter contre le diabète, « grande cause « régionale » à

travers la réalisation de parcours sportifs et de santé,

- d'optimiser l'intervention régionale dans le cadre notamment des fiches mesures du FEDER, liées aux équipements de proximité des hauts et du confort thermique dans les bâtiments publics mais également dans le cadre des différents dispositifs de droit commun avec l'État (FEI, FISL, DETR, ANRU...),

Dans cette perspective, l'objectif est également de s'appuyer sur ce dispositif pour inciter les maîtres d'ouvrage à intégrer les clauses d'insertions sociales dans leurs marchés publics de travaux. L'expérimentation réalisée sur le mandat précédent sur la base du volontariat a confirmé le bien fondé de cette mesure en faveur des personnes éloignées des structures d'emploi.

La réorganisation des services opérée en 2016 à travers la création d'une Direction en charge du Plan de relance régional, des Emplois-verts et de l'Égalité des chances, est une opportunité pour mener dès 2017 une réflexion en termes de cohérence d'intervention entre les investissements générés et l'application sociale du travail en partenariat avec les associations et les entreprises d'insertion.

Les travaux structurants déjà financés à poursuivre en 2017 :

- en réhabilitation :

- Le pôle culturel et sportif de Trois-Bassins,
- Les travaux d'extension et de réhabilitation du Théâtre les Bambous à St-Benoit,
- Les travaux d'extension et de réhabilitation de l'ancien tribunal de St-Pierre,
- Les travaux de réhabilitation du gymnase de Petite-Ile,
- Les travaux d'extension et de réhabilitation de l'hôtel de ville de la Plaine des Palmistes,
- Les travaux de réhabilitation du stade Camp Magloire à La Possession,
- Les travaux de réhabilitation de l'église Jeanne d'Arc au Port,
- Les travaux de réhabilitation de l'école Raymond Allard à St-André,
- Les travaux de réhabilitation de la salle multimédia de l'Entre-deux.

- en travaux neufs :

- La piscine de Salazie,
- La piscine de St-Philippe,
- Le groupe scolaire en entrée de ville de Ste-Suzanne,
- Le groupe scolaire de Grand-Ilet,
- Le groupe scolaire de Bras-Canot à St-Benoit,
- Le groupe scolaire centre-ville de St-Paul,
- L'école de musique intercommunale à Plateau caillou,

Pour 2017 il s'agira :

- de poursuivre la réalisation des projets engagés, en construction et en réhabilitation,

- de valider les modalités d'intervention pour le Plan d'Aide aux Communes II sur la base des projets recensés,

- d'optimiser les moyens financiers avec les mesures prévues au POE FEDER 2014-2020 et en cohérence avec les dispositifs de l'État

5.2 Améliorer le quotidien des familles réunionnaises – la construction et la réhabilitation de logements

Le logement est une des priorités de la mandature.

Dans un contexte de baisse des dotations de l'État et au-delà de ses champs de compétences, la Région a depuis 2010 de manière volontaire mis en œuvre un plan d'action pour répondre à la situation d'urgence en matière de logement (financement du FRAFU, garanties d'emprunt, réhabilitation, maîtrise de l'énergie).

La compétence « Logement » est depuis longtemps partagée entre l'État et les collectivités territoriales (départements, Communes, EPCI).

L'article 1 de la loi NOTRe a précisé que la Région « promeut le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitation » (article L.4221-1 modifié du CGCT). La Région peut donc intervenir en matière de logement et de l'amélioration de l'habitat en définissant les actions qu'elle entend mener en matière d'habitat (article L4433-22 du CGCT).

Par ailleurs, s'agissant de l'intervention des collectivités territoriales, l'article L312-2-1 du code de la construction et de l'habitation laisse la possibilité pour les collectivités locales et les établissements publics de coopération régionale pour apporter, en complément ou indépendamment des aides de l'État, des aides destinées à la réalisation de logements locatifs sociaux ou encore, sous conditions de ressources, des aides aux propriétaires occupants pour l'amélioration de l'habitation.

Dès lors, il s'agira de travailler en partenariat avec le conseil départemental, l'État et les EPCI pour :

- favoriser la rénovation des logements en s'assurant que les investissements de l'État soient maintenus à un niveau adéquat,
- avoir une politique incitative pour permettre l'accès à la propriété au plus grand nombre,
- garantir l'égalité d'accès au logement pour tous.

Tous les Réunionnais doivent pouvoir occuper un logement décent et doivent pouvoir accéder à la propriété.

C'est dans ce cadre et ce contexte que la commission permanente du 31 mai 2016 a approuvé un nouveau cadre d'intervention régional en faveur du logement portant sur :

- **la réhabilitation du parc locatif social** en vue d'une vente aux locataires afin de favoriser l'accès à la propriété. L'intervention de la Région est plafonnée à 20 000 €/logement (remises aux normes, travaux d'amélioration et de rénovation thermique, acoustique et énergétique) et cible prioritairement les opérations de logements individuels ou de logements individuels groupés en bande, ayant eu l'accord du Préfet sur leur mise en vente, et nécessitant peu de travaux de remise à niveau sur les parties communes, les VRD et les espaces verts. A travers ce dispositif, la Région entend faciliter l'accès à la propriété du locataire, en diminuant l'effort net du bénéficiaire pour l'acquisition du logement (participation sur les travaux de remise aux normes), et de contribuer à mettre à disposition du futur acquéreur un logement plus confortable.

- **l'amélioration du parc privé** en vue d'améliorer le quotidien des familles réunionnaises les plus défavorisées. L'intervention de la Région est plafonnée à 20 000 €/logement (remises aux normes, travaux d'amélioration et de rénovation thermique, acoustique et énergétique) et cible des personnes physiques, propriétaires occupants leur logement situé hors périmètre ANRU, dont l'ensemble des ressources annuelles ne dépasse pas un plafond déterminé en fonction de la composition familiale du ménage. Le dispositif proposé sera complémentaire à celui du Département, et de l'État.

Le dernier semestre de l'année 2016 a été consacré à l'engagement des premiers dossiers relatifs à

l'amélioration du parc privé qui est désormais opérationnel et à l'identification du patrimoine des bailleurs sociaux susceptible d'être éligible au dispositif de réhabilitation du parc locatif social.

S'agissant des autres dispositifs existants :

- garantie d'emprunts : suite aux discussions qui seront engagées avec les partenaires, il est envisagé de renouveler le protocole d'accord et de mettre en place un nouveau dispositif en réduisant le nombre de garants par dossiers ;
- réhabilitation thermique, énergétique et qualité de vie : démarrage des premiers travaux sur les 331 logements sociaux retenus et financés dans le cadre de l'appel à projet de 2015.

Enfin, dans une perspective de cohérence de l'action régionale en faveur de l'amélioration et de la réhabilitation des logements, les EPCI solliciteront la Région Réunion afin d'être signataire des conventions relatives au Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI).

Pour 2017, il s'agira :

- **d'engager une deuxième tranche de projets éligibles au dispositif d'amélioration du parc privé et de réaliser les travaux des projets validés en 2016,**
- **de suivre et accompagner la réalisation des projets retenus et financés en 2015 dans le cadre de l'appel à projets réhabilitation thermique, énergétique et qualité de vie des logements sociaux, et d'en faire une première évaluation,**
- **d'engager des opérations de réhabilitation au titre du parc locatif social débouchant sur une accession à la propriété,**
- **de poursuivre les garanties aux prêts des bailleurs sociaux pour la construction de logements sociaux en validant le nouveau dispositif avec les autres partenaires.**

FICHE PROGRAMME - SECTEUR ROUTES – TRANSPORTS - DÉPLACEMENTS

Intitulé du programme : **31/32 - la politique régionale de mobilité durable et les actions en faveur du transport collectif– projet de monorail.**

Le programme d'actions en faveur de l'intermodalité et des transports en commun ***Sous maîtrise d'ouvrage de la Région***

La réalisation du Réseau Régional de Transport Guidé (R.R.T.G.)

R.R.T.G. Est

- RN2 – BAU Sainte-Suzanne (travaux)
- RN2 – BAU Sainte-Marie (études)
- RN2 – Réaménagement de la RN2 à Saint-Benoit entre l'échangeur de Bourbier et le giratoire des Plaines avec T.C.S.P. et modes doux (études)

R.R.T.G. Nord

- Entrée est de Saint-Denis (Sainte-Marie/Bellepierre) – Liaison monorail (études)
- RN102 – Ouvrage d'art Chaudron-Triolet (études)
- RN6 – Accès pôle multimodal de Bertin (études)

R.R.T.G. Ouest

- RN6 – Voie de T.C.S.P. du pont Vinh San et raccordement à la NRL (études)
- RN1/RN7 - Prolongement de l'axe Mixte de Cambaie à Saint-Paul (études)
- RN1A – Pont de l'Étang Saint-Paul (études)

R.R.T.G. Sud

- RN3 – Voie bus entrée nord de Saint-Pierre/sortie Balance (études)
- RN3 - Voie bus entrée est de Saint-Pierre/Boulevard Banks (études)

Le déploiement de pôles d'échanges

- Parking-relais de Duparc Sainte-Marie (travaux et gestion)
- Parking-relais de Portail Saint-Leu (travaux et gestion)

Le développement du covoiturage

- Parking relais ou de covoiturage dans l'Est et dans le Sud (études et travaux)
- Suivi de l'appel à projet de 2016

La promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo

- Étude de faisabilité des boucles d'itinéraires cyclables
- Définition du modèle économique de mise en place d'un vélo libre-service à La Réunion (études)

Le développement des éco-mobilités et des modes de transports innovants

- Développement de la mobilité électrique – Déploiement de bornes de recharge (études)
- Projet pilote de biocarburant dans les transports en commun (études)
- Études d'opportunité et de faisabilité d'un transport par câble sur les secteurs de la Montagne, de Salazie et de Cilaos

Une amélioration de la gouvernance des transports de l'île

- Le soutien des actions du S.M.T.R. (enquête ménage grand territoire, restructuration des réseaux, Systèmes de Transport Intelligent de La Réunion)
- Réalisation et acquisition d'un outil de modélisation multimodale

La gestion du réseau interurbain Car Jaune

- Mise en place des moyens humains et financiers

L'accompagnement technique et financier des projets des A.O.M.D. ***Sous maîtrise d'ouvrage des A.O.M.D.***

Projets suivis dans le cadre de la mesure FEDER 6.01 « Trans Eco Express »

- C.I.R.EST. – Liaison Albany/Gare routière de Saint-André (études)
- C.I.VI.S. – T.C.S.P. Entrée Ouest de Saint-Pierre – Secteur 4 et 5 (études et travaux)
- C.I.VI.S. – T.C.S.P. Pierrefonds Aéroport – Tranche 2 (études et travaux)
- C.A.SUD. – T.C.S.P. de la voie urbaine du Tampon

Projets suivis dans le cadre de la mesure FEDER 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transports »

- C.I.VI.S.- Parking-relais de la rue Volnay (études et travaux)
- C.I.VI.S. - Parking relais de l'Entrée Ouest de Saint-Pierre
- C.A.SUD. - Pôle d'échanges de la Châtoire (études)

- Innovations et changements majeurs prévus en 2017

- Nouveaux projets de T.C.S.P. et de parking de covoiturage;
- Réalisation des pôles d'échanges ;
- Réalisation et acquisition d'un outil de modélisation multimodale ;
- Fin des régimes d'aide à destination des A.O.M.D. pour le financement du matériel roulant et du mobilier urbain ;
- Gestion du réseau Car Jaune

Prévision programme 2017

Un programme d'actions en faveur de l'intermodalité et des transports en commun

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
	Réalisations physiques	quantitatif	qualitatif
RN2 – Réaménagement de la RN2 à Saint-Benoit entre l'échangeur de Bourbier et le giratoire des Plaines	Études		
RRTG Nord - Monorail	Études		
RRTG Nord - RN102 – Ouvrages d'art du Chaudron et de Triolet	Études	-	Fluidité, sécurité
RRTG Nord – RN6 – Accès Pôle multimodal de Bertin	Études	-	Fluidité
RRTG Ouest - RN6 – Voie de T.C.S.P. du pont Vinh San et raccordement à la NRL	Études	-	Fluidité
RRTG Ouest - Reconstruction du pont de l'Etang Saint-Paul	Études	-	Fluidité, sécurité
RRTG Ouest RN7 – prolongement de l'Axe Mixte – St-Paul-Possession	Études	-	Fluidité
RRTG Sud - RN3 – Entrée Nord de St-Pierre	Études		Fluidité
RRTG Sud – Entrée Est via Boulevard Banks	Études		Fluidité
Parking-relais Ste-Marie (Duparc)	Travaux	-	Optimisation des transports / sécurité
Parking-relais du Portail St-Leu	Travaux		Optimisation des transports / sécurité
Réalisation de parking de covoiturage	Travaux parkings Etang-Salé et la Marine	-	Optimisation des transports / sécurité
Aménagement de voies TC sur BAU	Travaux Ste-Suzanne	-	Fluidité
Études d'opportunités transports par câble	Etudes d'opportunités		Optimisation des transports / sécurité
RRTG Est -RN2-Saint-Benoit	Études multimodale		Développement transports en commun et modes doux
Financement des projets de TCSP des EPCI			Fluidité - Meilleure attractivité des lignes de TC
Aménagement de l'échangeur du Sacré Coeur	Etudes-Travaux		Aménagement
Participation aux actions du SMTR	Poursuite des études pour la coordination des réseaux, la sécurité dans les transports et l'Enquête Ménage Déplacements	-	Sécurité et satisfaction données aux usagers
Mise en œuvre du PRV	Maîtrise d'œuvre des projets d'infrastructures	-	Favoriser la pratique du vélo
Suivi du SRIT	Suivi des actions		

Projet pilote de biocarburant ou de GNV	Mise en service de 2 alimentés aux biocarburants ou au GNV	-	Réduction de la consommation d'énergies fossiles
Déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques	Études et dimensionnement	-	Réduction de la consommation d'énergies fossiles

Intitulé du programme : **41 – Maintenance soutenue du réseau routier**

- Les principales actions prévues au programme 2017 :

- RN3 Saint Pierre /Tampon aménagement à court terme,
- RN2 Protection des rampes de Basses Vallée,
- RN1A - Échangeur de Carrosse création de giratoire,
- RN1A - Entrée nord de Saint Gilles création giratoire,
- RN - Dispositif de retenue 2X2 voies,
- RN – programme de renforcement de chaussées,
- RN2 BAU Sainte Suzanne,
- RN3/RD55 aménagement,
- RN 102 Confortement pont métallique Rivière des pluies,
- RN - Grosses réparations d'étanchéité sur ouvrages,
- RN - Signalisation directionnelle 2X2 voies,
- RN1-2-6 Système d'exploitation performant des feux,
- RN - Exploitation en continu des 400 km du réseau routier national,
- RN - Entretien en continu des 400 km du réseau routier national
- Aide exceptionnelle suite aux intempéries sur le réseau routier à St-Philippe (MOA Commune de St-Philippe)

Prévision programme 2017

Actions	<i>Indicateurs de réalisation</i>	<i>Indicateurs de résultat</i>	
	<i>Réalisations physiques</i>	<i>Quantitatif</i>	<i>Qualita</i>
RN3 Saint Pierre /Tampon aménagement à court terme	Travaux	2 500 Km	Mise aux normes et sécurisation
RN2 Protection des rampes de Basses Vallée	Travaux	0,600 Km	Sécurisation
RN1 RDT Zac Portail assainissement	Etudes		Sécurisation
RN2- rue de la Pompe réfection réseau pluvial Saint Philippe			
RN1A modification carrefour RN1A /RD11	Travaux		Sécurisation
Échangeur de Carross création de giratoire	Travaux		Sécurisation
Entrée nord de Saint Gilles création giratoire	Travaux		Sécurisation
Échangeur de Boucan Canot reprise couche de roulement	Travaux		Gros Entretien
Carrefour Poivre réaménagement	Travaux		Sécurisation
Dispositif de retenue 2X2 voies	Etudes Travaux	1,5Km	Sécurisation
Renforcement de chaussée SRN secteur centre	Travaux		Entretien- Sécurisation
Renforcement de chaussée SRN secteur ouest	Travaux		Entretien- Sécurisation
Renforcement de chaussée SRN secteur est	Travaux		Entretien- Sécurisation
RN2 BAU Sainte Suzanne			?
RN3 Plaine des Palmistes	Travaux	4 Km	Entretien- Sécurisation

RN 2002 Sainte Suzanne	Travaux	1 Km Boccage 1,7 Km Quartier Français	Entretien- Sécurisation
RN2 Sainte Rose renforcement	Travaux	2 Km	Entretien- Sécurisation
RN3/RD55 aménagement	Travaux	0,5 Km	Aménagement
RN2 PR 50+700 à 52+500 Petit saint Pierre / Ravine des oraners	Travaux		Entretien- Sécurisation
RN3 PR 1+480 Carrefour chemin Bras Fusil	Travaux		Entretien- Sécurisation
RN6 dispositif anti-suicide pont Vinh SAN	Travaux		Sécurisation
RN1A Reconstruction de 3 OA	Études DCE travaux		Sécurisation
RN2 Confortement pont Rivière des Remparts	Etudes géotechniques		Sécurisation ouvrage
RN 102 Confortement pont métallique Rivière des pluies	Travaux	P3 et C4	Sécurisation
RN 2002 Confortement pont Rivière des Marsouins	Etudes AO Travaux		Sécurisation Pérennisation OA
Grosses réparations d'étanchéité sur ouvrages	Travaux		Gros entretien
Signalisation directionnelle 2X2 voies	Travaux		Sécurisation
Signalisation directionnelle 2X1 voies	Travaux		Sécurisation
RN1-2-6 Système d'exploitation performant des feux	Travaux		Sécurisation
Exploitation en continu des 400 km du réseau routier national	Etudes + travaux	500k€	Études + travaux
Entretien en continu des 400 km du réseau routier national	Etudes + travaux	-	Entretien
Aide exceptionnelle suite aux intempéries sur le réseau routier à St-Philippe	Travaux	-	Mesures d'acco

Intitulé du programme : **42 – Investissements accompagnant le développement**

- Les actions prévues au programme 2017 :

- Déviation de Saint Joseph,
- Déviation de Grands-Bois (Finitions),
- Liaison col de Bellevue – Saint Pierre,
- Déviation de Saint-Benoît (cf. fiche 3 – politique de mobilité durable)
- Liaison RN2-RN3 sur la commune de Saint Pierre
- Liaison RN1/RN5
- Axe Mixte St-Paul/Le Port (aménagement paysagers),
- Nouvelle entrée ouest de St-Denis (études MOA Commune de St-Denis)
- Aménagement des interfaces entre NRL et RN1 à La Possession (MOA Commune de La Possession)
- Liaison RD2/RD4 à St-Paul (MOA Conseil Départemental)
- Ecocité insulaire et tropicale de La Réunion (études MOA TCO)

- Innovations et changements majeurs prévus en 2017 :

Prévision programme 2017

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
Déviation de St Joseph	- Travaux section est	1,5 km (G6-G7)	Fluidité
Déviation de Grands Bois	Travaux de finitions et d'éclairage	-	Environnement, Sécurité
Liaison col de Bellevue – St Pierre	Consultation du Public		Fluidité / Développement /tourisme/sécurité
Liaison RN2/RN3 à Saint Pierre	Poursuite AVP suite concertation publique L103-2	7 km	Fluidité
Déviation de Saint-Benoît	cf. fiche 3 – politique de mobilité durable		
Liaison RN1/RN5	Avant-Projet suite L103-2	-	Fluidité
Axe-Mixte St-Paul/Le Port	Travaux paysagers – confortement et entretien des plantations		Paysage
Nouvelle entrée ouest de St-Denis	Etudes	-	Fluidité
Aménagement des interfaces entre NRL et RN1 à La Possession	Etudes-travaux	-	Mesures d'accompagnement
Liaison RD2/RD4 à St-Paul	Travaux	2,6 km – 1 OA – 1 giratoire	Fluidité - sécurité
Ecocité insulaire et tropicale de La Réunion	Etudes	-	Etudes amont

Intitulé du programme : **43 Une plus grande attractivité du territoire**

- Les actions prévues au programme 2017 :

- RN2 - Aménagement de l'entrée ouest de Saint Joseph,
- RN1-RN1001-RN7 – Hiérarchisation du réseau,
- Aménagement des systèmes d'échange (Paniandy, Saint-André, Sainte-Suzanne, Quartier Français, ZI 4 Saint-Pierre, Savannah/Cambaie, Trois-Bassins, RN102/RD45,...),
- Liaison Bel Air à Saint-Louis,
- RN2 – Aménagement entre Saint-François et Saint-Anne,
- RN 2 - Aménagement du carrefour Chemin du Cap,
- Nouveau franchissement Rivière des Galets
- RN2 – Réalisation d'un nouvel ouvrage d'art sur la ravine des Orangers,
- RN2002 – Résorption du radier de Sainte-Suzanne,
- RN1C Remplacement du pont sur la ravine du Gol,
- RN2 – Reconstruction de l'OA sur la rivière Saint-Etienne
- RN1 - Nouveau pont de la Rivière Saint-Denis (NPRSD)
- RN2001, RN2, RN3 Suppression de radiers,
- RN6 – Boulevard Sud – Fluidification des carrefours
- RN5 – Sécurisation de la route de Cilaos

- Innovations et changements majeurs prévus en 2017 :

Prévision programme 2017

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif	
RN2 - Aménagement de l'entrée Ouest de St Joseph - Pont de la ravine des Grègues	travaux OA sur ravine des Grègues	-	Sécurité	
RN1-RN1001-RN7 Hiérarchisation du réseau La Possession /Le Port/Saint-Paul	Concertation sur hiérarchisation	-	Fluidité	
Aménagement des systèmes d'échanges sur RN (Paniandy, St-André, Ste-Suzanne, Quartier Français, ZI n° 4 Saint-Pierre, Savanna-Cambaie, Trois-Bassins, RN102/RD45,...)	Etudes et Concertations + foncier + travaux	Travaux : - RN102/RD45 - échangeur Lagourgue	Fluidité	
Liaison Bel Air à Saint-Louis	AVP, études d'impact	-	Fluidité	
RN2 - aménagement St-François / Ste-Anne / St-Benoît	-	-	Fluidification circulation + sécurisation zone urbaine	
RN2 carrefour chemin du Cap	Etudes		Aménagement	
Nouveau franchissement Rivière des Galets	Début des travaux		Fluidité, sécurité	
RN2 – Réalisation d'un nouvel OA sur la ravine des Orangers	Livraison OA	Mise en service du pont-80m + raccordements (linéaire = 500m)	Sécurité, Fluidité	
RN 2002 – résorption du radier de sainte Suzanne	Aménagements paysagers + mesures environnementales		Fluidité, sécurité	

RN1C – remplacement du pont sur la ravine du Gol	Poursuite études et lancement enquête publique	-	Sécurité
Reconstruction de l'OA sur la rivière St Etienne	- Travaux d'effacement du radier	-	Paysage, environnement, sécurité
Nouveau pont de la Rivière Saint-Denis NPRSD	AVP		Fluidité
Suppression des radiers Takamaka, Ravine Blanche et Ravine du Gol	Aménagements paysagers		
RN6 Boulevard Sud – Fluidification des carrefours	AVP	-	Fluidité

Intitulé du programme : **44 – Amélioration de l'image**

- Les actions prévues au programme 2017 :

- RN5 - Aménagement à long terme de la route de Cilaos,
- RN5 Etudes et travaux à court terme,
- RN2 – Elargissement de 4 OA,
- RN1C à St-Louis – Création d'un giratoire,
- Création de la Voie Vélo Régionale (VVR),
- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- Aménagement des pistes forestières,

- Innovations et changements majeurs prévus en 2017 :

Prévision programme 2017

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
RN5 - Aménagement à long terme de la route de Cilaos	Lancement des consultations complémentaires (techniques et environnementales)		Sécurité - paysage
RN5 Etudes et travaux à court terme	Travaux		Sécurité + tourisme
RN2 Élargissement de 4 OA	Études Travaux		Sécurité
RN1C Saint Louis Pasteur Création d'un giratoire	Travaux		Sécurité et fluidité des échanges
Création de la voie Vélo Régionale (VVR)	Poursuite des études de Maîtrise d'oeuvre (St-Pierre, Saint-Paul et Etang-Salé). Lancement des travaux sur : - section Saint-Philippe Phase 2, - section Sainte-Suzanne Phase 1, - section Le Port/La Possession	1 km	Sécurité - Tourisme
PPBE 1ère et 2ème échéances	Approbation du PPBE 1ère échéance, Choix des mesures PPBE 2ème échéance.		Santé
Aménagement des pistes forestières	Poursuite des opérations Bébour Bélouve/ RF Volcan /RF 12 Etang Salé		Tourisme

FICHE PROGRAMME - SECTEUR AMÉNAGEMENT

Les actions prévues au programme 2017

Accompagner les projets d'aménagement et de développement structurant du territoire

- ⇒ Accompagner le développement de l'aéroport de Pierrefonds
- ⇒ Accompagner la mise en place des outils et structures opérationnels de gouvernance du projet Ecocité, et accompagner sa mise en œuvre opérationnelle
- ⇒ Accompagner la réalisation du Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge
- ⇒ Soutenir le programme d'investissement de la Société Aéroportuaire Réunion Roland Garros
- ⇒ Accompagner le développement et les projets de croissance d'Air Austral à travers la SEMATRA
- ⇒ Définir les modalités de création et d'ancrage dans le sud d'une compagnie aérienne low-cost

Améliorer le quotidien des familles – la construction et la réhabilitation de logements

- ⇒ Engager une deuxième tranche de projets d'amélioration du parc de logements privés
- ⇒ Accompagner la réalisation des projets financés en 2015 de réhabilitation thermique, énergétique et qualité de vie des logements sociaux
- ⇒ Engager des opérations de réhabilitation au titre du parc locatif social débouchant sur une accession à la propriété
- ⇒ Poursuivre le dispositif de garanties des prêts des bailleurs sociaux pour la construction de logements sociaux

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

COMMISSION N° : 4

COMMISSION ÉCONOMIE ET ENTREPRISES (CEE)

Les orientations budgétaires de 2017 en matière économique s'inscrivent dans un contexte national encore empreint de difficultés structurelles mais avec des signes positifs à La Réunion, constatés depuis 2014.

Des signes encourageants de reprise de l'activité économique

Après plusieurs années difficiles, conséquences de la crise internationale de 2008, l'activité économique maintient ses signes de reprise en 2015. Le PIB par habitant progresse de +2,8 % en volume sur l'année (+3,1% en 2014).

L'investissement continue de progresser (+ 4,1 % en volume) mais à un rythme moins soutenu qu'en 2014 (+6,8% en volume), tiré vers le haut notamment par les travaux de la Nouvelle Route du Littoral.

De même, l'emploi salarié marchand poursuit en 2015 la dynamique entamée en 2014 (+3,7% en 2015 après + 4,4 % en 2014). Cette hausse de l'emploi, combinée à une stabilisation des taux d'activité permet un nouveau recul du taux de chômage. Celui-ci passe de 26,8% en 2014 à 24,6% en 2015

Soutenu par une faible inflation et des revenus en hausse, le pouvoir d'achat se renforce et la consommation des ménages repart à la hausse (+ 2,6 % en volume), participant principalement à la croissance.

Signe d'une reprise de l'activité, les importations se stabilisent (+0,4%) après une hausse de +3,7% observée en 2014. La balance commerciale se dégrade mais moins rapidement qu'en 2014.

Afin de consolider ce contexte de reprise économique fragile, la Région Réunion entend en 2017 d'une part, renforcer son action permettant à l'économie réunionnaise de poursuivre son redressement, et, d'autre part, jouer pleinement son rôle de facilitateur du développement économique en libérant les énergies et en libérant les entreprises.

Dans ce cadre, la récente loi NOTRe du 7 août 2015 portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » a renforcé le rôle des Régions en matière de développement économique et d'octroi des aides aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de tailles intermédiaires.

En 2017, la collectivité régionale entend tirer profit de ces nouvelles dispositions réglementaires pour développer une politique économique placée sous le sceau du renforcement des capacités de production et de la compétitivité des entreprises.

Dans ce domaine, elle veillera notamment à assurer un travail en commun et un partage cohérent des responsabilités avec le conseil départemental et les autres collectivités locales.

En effet, pour la Région Réunion, l'année 2017 sera consacrée d'une part, au renforcement et à la transformation des dispositifs existants et à la mise en œuvre des éléments de ruptures (I) et d'autre part, à l'amorçage des conditions d'un nouveau modèle de développement (II).

L'objectif de la collectivité pour 2017 portera de manière prioritaire sur la poursuite du soutien aux entreprises, notamment par l'intermédiaire des dispositifs d'aides mis en œuvre dans le cadre des programmes opérationnels européens dont le succès est reconnu.

La collectivité renforcera, par ailleurs, l'accompagnement des entreprises locales grâce au dispositif "S.A.V." (Soutenir, Accompagner, Valoriser) et ses guichets uniques placés dans chaque micro-région en partenariat avec les autres financeurs publics. Elle jouera ainsi pleinement son rôle de soutien aux entreprises en orientant de façon plus efficace les entreprises locales vers les dispositifs les plus adaptés à leurs besoins.

En outre, l'année 2017 sera celle de la déclinaison opérationnelle et de l'évaluation du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) conformément aux dispositions de la loi NOTRe. Par son caractère obligatoire et prescriptif ce schéma confortera le rôle stratégique de la collectivité en matière économique vis-à-vis des autres collectivités.

Par ailleurs, la collectivité s'attachera à développer toutes les initiatives visant à promouvoir et valoriser La Réunion et ses entreprises auprès du monde économique métropolitain. Ces initiatives prendront la forme de rencontres à caractère économique, ou encore par l'animation du secteur associatif de métropole ayant un intérêt certain pour La Réunion.

Dès 2014, la Région Réunion a fait le choix d'être autorité de gestion pour les POE FEDER et FEDER Interreg V. Les enveloppes adossées à ces fonds représentent près de 1 200 M€.

Au sein de ces enveloppes financières significatives pour la période 2014-2020, près de 450 M€ relèvent des Objectifs Thématiques (O.T.) 1, 2 et 3, et dont les dispositifs relèvent de « l'ECONOMIE » (incluant les volets : économie générale, recherche, développement, innovation, tourisme, action internationale).

Les cadres opérationnels définissent des objectifs prioritaires thématiques et des mesures d'appui qui seront poursuivis et réajustés en 2017. L'année 2017 verra l'adoption des deux dernières fiches action restant à agréer au titre de l'O.T. 3, et relatives à la mise en œuvre des instruments d'ingénierie financière éligibles au FEDER dans le cadre du PO FEDER 2014-2020.

1. RENFORCER, FAIRE EVOLUER LES DISPOSITIFS EXISTANTS ET METTRE EN PLACE LES ELEMENTS DE RUPTURE

1.1. Renforcer l'ensemble des facteurs du développement économique de La Réunion

Pour rappel, le tissu économique réunionnais est constituée à 99 % environ de TPE-PME regroupant des entreprises dont le nombre de salariés est inférieur à 50. Il représente 53 136 établissements, au 1er janvier 2014.

La finalité recherchée en 2017 sera non seulement de poursuivre le soutien à ces entreprises, à travers l'ensemble des dispositifs actuels, mais aussi d'apporter une réponse adaptée et réactive aux micro-entreprises, ces dernières représentant une très large majorité des entreprises locales.

Le soutien aux projets d'investissement productif devrait permettre aux entreprises de poursuivre la modernisation de leurs outils, de renforcer leur compétitivité et de créer des emplois.

Par ailleurs, l'appui aux structures d'accompagnement sera maintenu à la fois en améliorant la qualité des services proposés et aussi en les adaptant aux besoins des entreprises. Une coordination renforcée entre les opérateurs sera assurée par la Collectivité.

Sur le territoire de La Réunion, la Collectivité aura pour ambition de conforter les infrastructures de support clés, composantes de la croissance endogène, et de contribuer à aménager et équiper des zones d'activités économiques en partenariat avec les EPCI.

L'innovation au service de l'économie, telle que souhaitée dans le cadre de la stratégie S3 et le développement des compétences techniques liées à l'environnement climatique et énergétique devront influencer l'action économique au service d'une croissance fondée sur une économie de la croissance, numérique et décarbonée.

Une attention particulière sera portée à l'ouverture de nos actions économiques à l'international. A ce titre, la Région définira un programme annuel, basé sur les orientations du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE), dont l'objectif sera d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions proposées.

La Collectivité accordera une attention renforcée à la prise de conscience à tous les niveaux et auprès de tous les acteurs de la chaîne économique, de l'impact sociétal et économique de la mise en tourisme du territoire, ce afin d'améliorer l'attractivité touristique. Ainsi une réflexion sera menée concernant les critères d'attribution des aides afin de les conditionner selon des critères complémentaires participant à la compétitivité touristique d'une destination, tels que la formation aux langues étrangères, l'embellissement des sites, la qualité de l'accueil...

Enfin, une étude sera menée sur la possibilité de créer un fonds de retournement car seules 51,5 % des entreprises réunionnaises passent le cap des 5 ans et sont souvent criblées de dettes sociales et fiscales.

1.1.1 Compétitivité du tissu économique local

A - Une attention particulièrement forte pour le soutien aux TPE-PME

Les nouveaux moyens mis en œuvre par la Collectivité en 2017 et initiés en 2016, notamment le SAV, permettront aux TPE – PME de disposer de guichets (accueil, information et orientation) uniques de proximité au sein desquels elles trouveront des informations sur l'ensemble des dispositifs d'aides existants. Une application pour smartphone innovante sera mise en place dans ce cadre.

Outre ces dispositifs nouveaux, les outils de communication existants continueront à être exploités et enrichis, à l'image du site "entreprise-reunion.re", qui bénéficie de la collaboration de l'Agence France Entrepreneur (ex-APCE) et qui permet aux porteurs de projets et chefs d'entreprises de recueillir de nombreuses informations sur les démarches à accomplir en phase de création d'entreprises, mais également une actualité autour de l'environnement de l'entreprise à La Réunion.

Il s'agira, en 2017, de travailler dans la continuité des objectifs premiers de ce portail pour la création d'entreprise tout en y intégrant ceux du dispositif « S.A.V. » (Soutenir, Accompagner, Valoriser).

Janvier 2017, verra également le transfert à la Collectivité Régionale des dispositifs en matière de création d'entreprises jusqu'à lors pilotés par l'État, tel que le NACRE...

Pour les artisans Taxi, 2017 verra la mise en place d'une nouvelle formule d'aide à l'équipement (Taximètre - enseigne - imprimante - terminal de paiement), sous conditions de formation aux langues étrangères.

La Convention d'accompagnement FISAC, Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, pour la redynamisation des centres urbains, signée en 2016 avec la ville de Saint-Pierre, sera déployée dans d'autres villes.

Mieux accompagner les entreprises grâce à des outils performants, tel est donc l'objectif majeur de la collectivité régionale.

1) Des nouveaux outils d'Ingénierie Financière et l'amélioration de ceux existants pour une simplification de l'accès aux aides

L'importance du "Time to Market" est au cœur des préoccupations du chef d'entreprise, afin de réussir son développement par un gain de temps, de réactivité et de flexibilité. **L'ingénierie Financière devient prioritaire et stratégique dans un environnement où l'accès aux financements est de plus en plus difficile.**

Suite à l'étude *Ex-Ante* d'évaluation des instruments financiers et à la détermination du cadre juridique et fonctionnel, la déclinaison de la stratégie définie par La Région en matière d'instruments financiers se traduira par la mise en place de nouveaux instruments d'Ingénierie Financière. Ces dispositifs seront mis en place au cours de l'année avec l'objectif d'être opérationnels au plus tard au second semestre 2017.

Une attention particulière sera portée aux TPE-PME pour la mise en place du ou des fonds régionaux retenus.

Les crédits dédiés du FEDER, soit plus de 16 M€ , en faveur de la création et le développement des TPE-PME seront mobilisés sur de nouveaux outils, tels que le prêt aux Start-up et la garantie de portefeuille.

Des fonds seront mobilisés pour faire émerger des Sociétés de Capital Risque, afin de renforcer le haut de bilan des Entreprises, par des apports en fonds propres ou quasi fonds propres.

Les outils financiers existants seront mobilisés et améliorés. Ainsi, avec les partenaires et les organismes existants tels que ADIE, Initiative Réunion Entreprendre, Réunion Active, des outils plus adaptés et mieux dimensionnés, concernant le micro-crédit et le prêt d'honneur, seront mis en place en 2017.

Afin de couvrir l'ensemble des besoins de la cartographie du financement des entreprises, des outils complémentaires seront également créés en partenariat avec BPI France et les institutions financières.

En outre, des dispositifs adaptés à certains secteurs ou types d'activités particulièrement vulnérables seront envisagés. Ainsi, une analyse approfondie sera lancée pour la création d'un fonds d'investissement pour les « petits pêcheurs » pour apporter à la filière de la pêche artisanale des moyens adaptés. De même, des études seront menées afin que des fonds soient créés et fléchés pour les artisans du BTP, secteur exclu des fonds européens d'une part, et pour soutenir et accompagner les entreprises à vision réunionnaise dans le cadre de l'agriculture d'autre part.

Pour les porteurs de projet des Hauts, avec la participation du Secrétariat Général des Hauts, un fonds de garantie est pressenti pour le premier trimestre 2017.

2) Pour un meilleur accès aux marchés publics et un ancrage territorial de la valeur

La collectivité régionale souhaite développer un accès plus significatif des PME à la commande publique dans un esprit de responsabilité sociétale.

La Collectivité a initié une politique d'achats responsables en décembre 2013 avec la signature d'un partenariat avec l'ensemble des socioprofessionnels au travers d'une Stratégie du Bon Achat (S.B.A.) matérialisée dans le cadre d'une convention. Cette S.B.A. systématisera l'insertion de clauses sociales, environnementales ou encore éthiques dans les marchés publics.

L'enjeu en 2017 pour la collectivité régionale sera d'optimiser le dialogue entre le public et le privé, de coordonner le rôle des différents acteurs en matière d'information et d'accompagnement des entreprises mais aussi de définir les meilleures modalités pour appuyer efficacement les entreprises.

En complément logique, la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) sera prise en considération dans l'ensemble des réflexions stratégiques de la Région.

La collectivité apportera son soutien aux actions de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) présentées par les socioprofessionnels.

Elle s'attachera à définir avec ces derniers des indicateurs pertinents permettant la prise en compte de ce concept de développement durable appliqué aux entreprises et aux organisations. Ces indicateurs RSE pourront être intégrés dans les critères d'aides, afin de favoriser l'ancrage territorial de la valeur produite.

Au regard des enjeux territoriaux, la collectivité souhaite réfléchir à la mobilisation, via un instrument d'ingénierie financière nouveau, de fonds privés (locaux ou nationaux) destinés au financement des industries créatives et culturelles.

B - Un soutien plus efficient à toutes les entreprises

En 2017, sur la base notamment du SRDEII et du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique (SDATR), des propositions d'ajustements des fiches actions agréées au sein du PO FEDER 2014-2020 seront proposées afin de favoriser davantage les projets des entreprises axés sur le développement à l'international et sur la création d'emplois pérennes. A ce titre, des Appels à Manifestation d'intérêt pourront être mis en place, notamment afin de privilégier la mise en adéquation des priorités régionales et le développement des entreprises locales.

Afin de formuler ces propositions, un travail d'évaluation des dispositifs existants, notamment ceux mobilisant des fonds européens, sera réalisé afin d'apprécier de manière exhaustive leurs effets économiques directs. L'objectif principal reste pour la collectivité d'adapter en permanence ses leviers d'action au service des entreprises et de la croissance économique.

L'année 2017 sera également celle du transfert de compétences des aides à la création d'entreprises de l'État vers les collectivités régionales. Avec le dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création ou la Reprise d'Entreprise) ou encore le PIJ (aide au Projet Initiative Jeune), la collectivité régionale renforcera ses leviers d'action en faveur des créateurs d'activité. A cet égard, dans le cadre de ce transfert, la collectivité procédera à une évaluation, voire à un ajustement de ces outils si nécessaire. Les conditions de ce transfert de compétences de l'Etat vers la Région, en cours de négociation, feront d'ailleurs l'objet d'une attention particulière de la part de la Collectivité Régionale.

Les dispositifs en fonds propres en faveur des entreprises de la collectivité régionale

L'intervention financière de la Région Réunion en faveur de l'audiovisuel et du cinéma a pour finalité de contribuer au développement économique de La Réunion. À ce titre, les mesures d'aide s'adressent en priorité aux projets orientés vers le secteur marchand, clairement destinés à l'exportation, et mettant en œuvre les ressources humaines et techniques présentes sur l'île, dans toute la mesure du possible.

Dans le cadre de cette stratégie définie par la Région en matière de développement et production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques. Il s'agira en 2017 de poursuivre le dispositif d'aides aux entreprises de la filière « Image » et d'accompagner les partenaires du secteur, tels que l'Agence Film Réunion et Télé Kréol.

En outre, dans l'optique de compléter les dispositifs LEADER et OPARCAS mis en place par le Conseil Départemental au sein du Programme de Développement Rural de La Réunion (PDRR) – FEADER, 2014-2020, l'aide aux entreprises des Hauts portée par la Collectivité Régionale sera repensée sur la base de nouveaux critères d'éligibilité.

Enfin, la collectivité travaillera à la rénovation de ses dispositifs mis en place à partir de ses fonds propres.

Ces outils, différents de ceux du FEDER, compléteront en 2017 les leviers régionaux existants de développement de l'entreprise, autant en matière d'emploi (Prime Régionale à l'Emploi, Bourse de l'entrepreneuriat, Emplois d'Avenir) qu'en matière d'investissement (chèques numériques, aides à la production audiovisuelle par le biais du dispositif du fond de soutien à l'image, aides à la recherche de débouchés à l'export – notamment sur la métropole pour les TPE-PME artisans, aides à la promotion du savoir-faire réunionnais, etc).

1) Un soutien à toutes les entreprises et à tous les partenaires sur le marché intérieur, dans les filières pourvoyeuses d'emploi

Certaines filières, telles que l'agro-alimentaire, le numérique, le tourisme ou encore la pêche et l'aquaculture disposent d'un réel potentiel de compétitivité, de développement ainsi que de créations d'emplois. Afin de révéler ce potentiel, le Conseil Régional, dans la poursuite des actions engagées au cours des années précédentes, encouragera, de manière plus soutenue en 2017, les projets innovants et créateurs d'emplois.

La filière canne-sucre-rhum-énergie

Pour ce qui est du cas particulier de la filière canne-sucre-rhum-énergie, pilier du modèle agricole réunionnais, son maintien et sa transformation feront l'objet d'une attention particulière des instances de la collectivité vis-à-vis de nos partenaires, tant au niveau national qu'europpéen à l'heure où cette filière s'engage dans un virage crucial pour son devenir.

Dans ce cadre, afin de défendre au mieux les intérêts de la filière, la collectivité régionale veillera à ce que l'État s'assure auprès de la Commission européenne de la conformité des éléments de négociation la concernant.

La Région continuera à défendre activement auprès de l'État français la nécessité d'un soutien financier national annuel à la filière canne-sucre-rhum-énergie, supplémentaire aux aides accordées actuellement, afin de compenser les difficultés résultant de la fin des quotas sucriers en 2017 (suppression de la garantie d'accès au marché européen, aggravation des différentiels de compétitivité entre la production locale et importée,...).

Elle veillera particulièrement, d'une part à ce que ce soutien soit à la hauteur des besoins de la filière et des engagements pris par l'État, de manière pérenne et, d'autre part, que l'État fasse diligence auprès de la Commission européenne pour recevoir son approbation concernant ce régime d'aide, sans laquelle ce soutien financier ne peut démarrer.

La filière pêche-aquaculture

Au niveau du secteur de la pêche, malgré un contexte réglementaire peu propice à son développement, La Réunion, de par son positionnement géographique, dispose d'un espace maritime de premier ordre avec des ressources halieutiques, certes, partagées, mais encore disponibles. Cet espace maritime offre un potentiel de croissance à exploiter tant en termes d'emplois que de production.

Afin de tirer profit de ces ressources maritimes alentours, la Collectivité poursuivra en 2017 son soutien à la filière pêche-aquaculture dans le cadre de financements européens et/ou sur fonds propres. L'objectif principal de la Collectivité reste d'accroître la compétitivité et la viabilité des entreprises de façon durable, à travers 2 axes :

- les aides en faveur de la structuration et de l'accompagnement de la filière
- le soutien aux investissements en mer et à terre (production, transformation, valorisation, commercialisation).

En matière de planification aquacole, la Collectivité finalisera en 2017 la réalisation du SRDAR, Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion, qui vise à identifier les sites propices pour le développement de l'aquaculture et à définir un plan stratégique de développement à horizon 2020.

2) Un soutien affirmé du développement des entreprises réunionnaises à l'international

Depuis 2010, l'export est une des priorités de la collectivité régionale. Celle-ci a développé une stratégie de soutien à l'export dans le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE). Ce document cadre définit les orientations de la collectivité en matière d'export, afin d'apporter des réponses aux entreprises, et les accompagner, quel que soit leur niveau de maturité.

Parmi ces orientations figurent "la Maison de l'Export", la formation et l'information des exportateurs sur l'environnement juridique et économique des pays tiers, le recrutement des VIE ou encore l'acheminement de produits.

Afin d'offrir aux porteurs de projet une meilleure lisibilité quant aux missions exercées par chacun en matière de conquête des marchés extérieurs et afin d'offrir aux exportateurs réunionnais un accompagnement individualisé à chaque étape de leurs projets, les partenaires de l'export se sont réunis en 2016 au sein d'une « Maison de l'Export ».

L'année 2017 sera celle des premiers bilans. Les actions menées dans le cadre de ce regroupement seront évaluées afin d'ajuster le plan d'actions de celui-ci.

En matière de conquête des marchés extérieurs, la Région Réunion encouragera l'implantation de pépinières d'entreprises dans des pays à forts potentiels (Tanzanie...), afin d'aider les entrepreneurs locaux à prospecter vers des destinations plus lointaines, tels que des pays du deuxième cercle de la zone océan Indien, et à accroître les opportunités d'affaires qui ont émergé ces dernières années dans ces pays grâce, notamment, aux différentes missions qui ont été conduites avec l'appui de la collectivité régionale.

Compte tenu des différences de modèles juridiques et économiques des pays partenaires, des risques sont susceptibles de ralentir les échanges et les projets des entreprises réunionnaises dans leurs démarches à l'export. Afin de réduire ces incertitudes et contribuer ainsi à mieux informer les porteurs de projet sur l'environnement économique et juridique des pays tiers et dans la continuité de la conférence inaugurale et de l'atelier Mozambique/Tanzanie organisés en 2015, des ateliers sur les pays de la Commission de l'océan Indien seront mis en place en 2017.

Dans le prolongement de l'étude « Passerelle économique Chine-Réunion » menée en 2015, la Région Réunion poursuivra en 2017 son travail de réflexion et d'actions, pour renforcer les partenariats existants entre la Chine et La Réunion et explorer de nouvelles opportunités d'affaires entre ces deux territoires.

Enfin, la Région Réunion poursuivra en 2017 son effort financier en faveur du recrutement par les entreprises de Volontaires Internationaux en Entreprise. De même, elle continuera à soutenir financièrement l'expédition de produits confectionnés par les entreprises locales vers les pays de l'Union Européenne.

3) Une évaluation à mi-parcours du dispositif d'octroi de mer, en constante évolution

Un dispositif d'octroi de mer réformé est appliqué depuis le 1^{er} juillet 2015 sur la base d'un nouveau socle juridique.

Cette réforme a été développée suite à l'adoption par le Conseil de l'Union Européenne d'une Décision en date du 17 décembre 2014 et à sa transposition en droit national par la loi n°2015-762 du 29 juin 2015 modifiant la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer.

Dans ce cadre, le régime d'octroi de mer s'appuie notamment sur l'application de différentiels de taux d'octroi de mer entre les produits fabriqués localement et ceux importés. L'application de ces différentiels est autorisée par la Décision européenne précitée jusqu'en 31 décembre 2020.

Sur ce point, la Décision Européenne prévoit la transmission au plus tard le 31 décembre 2017, par la France d'un rapport d'évaluation « *afin de vérifier l'incidence des mesures prises et leur contribution au maintien, à la promotion et au développement des activités économiques locales, compte tenu des handicaps dont souffrent les régions ultrapériphériques* ». Ainsi, le caractère nécessaire et proportionné des exonérations accordées en faveur de la production locale, devra être justifié. La Décision du Conseil prévoit, par ailleurs, la présentation d'une analyse de l'impact du dispositif d'octroi de mer sur les prix.

L'année 2017 sera donc marquée par l'élaboration d'un rapport à mi-parcours sur le régime de l'octroi de mer afin de répondre aux exigences de la Décision européenne. Cet exercice représente un enjeu de première importance pour le tissu productif local dans la mesure où la Commission Européenne soumettra au Conseil un rapport, sur la base de ces éléments, pouvant donner lieu à des adaptations de la Décision du Conseil. L'impact sur l'économie de l'Île en général et plus particulièrement sur le tissu productif local fera l'objet de toutes les attentions.

La Région vise le maintien d'un régime de taxation différencié entre les importations et les fabrications locales équivalentes pour soutenir la création de valeur ajoutée locale et l'emploi sur la base d'un soutien résolu mais proportionné en faveur de la production locale qu'il conviendra donc de défendre dès 2017.

Par ailleurs, s'agissant du régime d'exonération à l'importation des intrants en faveur des activités locales éligibles, il sera question en 2017, en fonction de l'évolution du tissu productif, de poursuivre l'adaptation de ce dispositif qui contribue pleinement à soutenir l'activité économique locale et notamment le niveau d'investissement.

En effet, la prise en compte de nouvelles activités devra se traduire par l'actualisation des listes de codes d'activités et des codes douaniers des intrants éligibles à l'exonération de la taxe, compte tenu des nouvelles contraintes réglementaires.

Enfin, dans un double objectif constant de sécurisation des ressources financières et de stabilisation de la pression fiscale, la Région souhaite engager une réflexion sur la réforme des taux d'octroi de mer.

En effet, jusqu'à présent, les modifications de taux d'octroi de mer adoptées par la collectivité régionale ont visé globalement à maintenir le soutien à la production locale dans le respect du nouveau cadre réglementaire, notamment pour prendre en compte les modifications issues de la nouvelle Décision européenne.

Au-delà de ces ajustements, les niveaux de taux pourraient être redéfinis afin de tendre vers une simplification de la grille (actuellement, 14 taux sont en vigueur) et dans l'objectif de l'optimisation des différentiels autorisés par l'Europe.

Dans cette perspective, les acteurs institutionnels, les associations de consommateurs ainsi que les socio-professionnels devraient être associés à la réflexion pour la construction d'un projet dans la cadre d'une démarche concertée.

De manière générale, l'octroi de mer se veut être un outil dynamique et performant, axé de manière volontariste sur le soutien à la production locale tout en maintenant le pouvoir d'achat des consommateurs et en sécurisant les recettes fiscales des collectivités locales.

4) Soutenir la création d'emplois pour les jeunes sans emploi

La Collectivité a fait le choix, avec l'État, de soutenir les Emplois d'Avenir développés par les entreprises et les associations réunionnaises. A cet effet, elle s'est engagée à favoriser l'emploi de 1500 jeunes sans emploi. La Région poursuivra en 2017 la mise en œuvre de cette politique jusqu'à extinction du dispositif national et en fera une évaluation à terme.

Par ailleurs, la Collectivité soutiendra la mise en place d'un Appel à Projet pour une Bourse à l'Entrepreneuriat, afin d'accompagner des projets de création d'entreprise par les jeunes et sous couvert d'un tutorat d'entreprises matures.

1.1.2. Soutien au monde économique : un meilleur accompagnement à la structuration des entreprises

A - Pour un accompagnement de proximité : la nécessaire coordination des partenaires

Les partenariats, notamment avec les chambres consulaires, NEXA ou encore l'Agence Film Réunion, seront maintenus et renforcés, notamment dans le cadre des actions d'animations économiques en faveur des différents secteurs d'activités et par la mise en œuvre de conventions d'objectifs et de moyens afin de mieux structurer l'action de la collectivité régionale en matière financière notamment. Une attention particulière sera accordée aux secteurs les plus fragilisés par le contexte économique fragile (transport, BTP, commerce de proximité...). Cette nécessaire coordination respectueuse de la cartographie positionnant le rôle de chaque acteur pourra être mobilisée comme une condition pour mieux définir le périmètre d'accompagnement des structures.

Plus particulièrement, l'Agence Film Réunion a pour tâche de soutenir le cinéma, l'audiovisuel et les nouveaux médias locaux afin d'en favoriser la diversité et l'émergence. Les activités mises en place par l'association profitent aux professionnels du secteur. L'association développe des partenariats, accentue sa présence sur les marchés extérieurs et met en place de nouvelles actions. Pour 2017, il est proposé de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens 2017-2019 et de reconduire le financement du programme d'actions de l'AFR.

Par ailleurs, en 2017, la collectivité mènera une réflexion sur le projet de la maison de l'entrepreneuriat au féminin afin d'en analyser la faisabilité. La maison de l'entrepreneuriat au féminin devra notamment œuvrer pour une plus grande mixité au niveau économique et sociétal, pour faire face aux enjeux de compétitivité et de performance, en permettant aux femmes d'y prendre la place qui leur revient. La mission de cette maison sera de les accompagner dans leur projet professionnel. La maison de l'entrepreneuriat féminin regroupera en un lieu les associations de femmes entrepreneures de l'île.

B - Une place plus accrue de l'économie sociale et solidaire dans l'économie réunionnaise

L'Économie Sociale et Solidaire regroupe plus de 2 000 structures qui emploient près de 24 200 salariés, soit 1 emploi sur 10. Son potentiel de développement est prometteur ; de nombreux besoins n'étant pas couverts par le secteur marchand faute de rentabilité suffisante.

La Région confirme sa volonté de faire de l'Économie Sociale et Solidaire un modèle entrepreneurial alternatif viable. Depuis quelques années, la collectivité, en partenariat avec l'État et la CRES, ont œuvré pour structurer le champ d'action de l'ESS dans le cadre du développement économique et notamment à travers l'aspect d'une économie de proximité qui contribue fortement à la redynamisation des territoires.

Ainsi, dans la continuité de ce qui l'anime depuis plusieurs années, la Région entend ne pas restreindre l'ESS à un seul objectif social mais en faire un véritable levier de croissance économique et d'emploi.

Aux vues des évolutions récentes du contexte législatif, stratégique et financier (loi sur l'Économie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014), la Collectivité Régionale doit développer ce secteur, en ciblant les grands objectifs sur lesquels concentrer les efforts :

- un renforcement des structures,
- une professionnalisation des ressources humaines,
- un développement des activités,
- l'exploration de nouveaux marchés et formes d'innovation (via la constitution d'outils de tiers tels que les living labs par exemple),
- le développement d'une économie de proximité par des coopérations inter-entreprises sur les territoires ou à l'échelle de filières, notamment avec les acteurs de l'économie dite traditionnelle.

Pour ce faire, la Région poursuivra en 2017 le soutien aux structures d'accompagnement à la création d'entreprises et de développement de l'ESS, en qualité de contrepartie nationale du PO FSE.

Des projets, tels que le mécénat de compétence, ou la valorisation de "deuxième vie" par des ressourceries, seront accompagnés.

1.1.3. Attractivité du territoire : Un aménagement économique du territoire équilibré et articulé autour de deux axes majeurs

S'agissant des infrastructures de support, la priorité régionale cible le redimensionnement et la dynamisation des installations portuaires et aéroportuaires : le Grand Port maritime et les aéroports de Roland Garros et de Pierrefonds.

De plus, consciente de la nécessité d'améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire, la Région Réunion interviendra à travers une politique volontariste en matière de foncier économique dont l'insuffisance tant sur le plan quantitatif que qualitatif peut être vue comme un frein au développement des entreprises.

A ce titre, elle entend, d'une part accroître l'offre d'immobiliers d'entreprise a des loyers bonifiés compétitifs, et, d'autre part, moderniser les zones d'activités existantes afin de conforter l'offre d'infrastructures pour les entreprises.

Ce dispositif s'inscrit dans la démarche de l'investissement territorial intégré (ITI), nouvel instrument des POE 2014-2020, dont les modalités de mise en œuvre opérationnelle ont été validées en 2016.

Au regard de la diversité des caractéristiques des territoires de La Réunion, l'autorité de gestion du PO FEDER 2014-2020, soucieuse de la cohérence des politiques publiques et du développement équilibré de l'île, a proposé la mise en place des ITI à destination des 5 établissements publics de coopération **intercommunale (EPCI) qui deviennent ainsi des Autorités Urbaines : CINOR, CIREST, TCO, CIVIS et CASUD.**

Dans ce cadre, la Collectivité accompagnera notamment la structuration des grands projets d'aménagement qui auront été approuvés par ces Autorités Urbaines, en s'appuyant sur des zones prioritaires telles que les Pôles d'Activités à Vocation Régionale (les PAVR) identifiées au S.A.R.

De façon spécifique, la ZAC de Pierrefonds Aérodrome constituera la plate-forme de référence aéroportuaire et industrielle sur la région Sud, afin de permettre le développement économique et l'export des filières agricoles, agroalimentaires et artisanales de La Réunion vers les marchés européens et internationaux.

A cet égard, et dans le cadre du PO FEDER 2014-2020, l'année 2017 verra le début effectif de la deuxième tranche des travaux qui permettra à terme de faire de cet équipement un « hub » économique du Grand océan Indien.

1.2. « Tourisme » : un secteur prioritaire, créateur d'activités et d'emplois, à développer dans une économie insulaire

Un cadre renouvelé pour l'intervention régionale en matière de tourisme

En 2017, la Région conduira une politique particulièrement soutenue en faveur du tourisme, afin de renforcer l'attractivité et la notoriété de notre destination, et conforter le dynamisme en faveur du développement de ce secteur pourvoyeur d'emplois non délocalisables.

En effet, bien que la fréquentation touristique accuse une légère baisse au cours du premier semestre 2016, par rapport à la même période en 2015 (190 034 visiteurs en 2016/ 197 400 en 2015), un certain nombre d'indicateurs demeurent néanmoins à la hausse : accroissement du trafic passagers aux aéroports, de la fréquentation des offices de tourisme, du nombre de croisiéristes accueillis, et notamment de la dépense touristique, fait particulièrement notable. Cette dernière s'est en effet élevée à 149,6 M€ au cours du premier trimestre 2016, contre 141,1 M€ en 2015, pour la même période. En outre, l'intérêt touristique de notre île reste important, puisque 98 % de nos visiteurs ont déclaré qu'ils étaient très satisfaits ou satisfaits ; de même, les projections pour le second semestre 2016 (selon l'outil « Forward Keys ») laissent augurer une augmentation de près de 6 % de la fréquentation touristique de notre île, au vu du bon niveau des « réservations fermes ».

Ces différents indicateurs témoignent de résultats encourageants, conduisant la collectivité à maintenir ses efforts en faveur du secteur touristique.

Dans ce but, et pour une action efficace, l'articulation, amorcée en 2016 entre les différents échelons territoriaux, et en particulier pour ce qui concerne le rôle de chaque acteur du tourisme, nécessitera encore une mise en cohérence qui sera poursuivie en 2017 par notre collectivité. Pour se faire, elle s'appuiera d'abord sur la mise à jour de son dispositif d'aide aux organismes touristiques (Office de Tourisme, associations ...), retranscrite dans des conventions d'objectifs et de moyens, puis sur les propositions, plus précises en matière de gouvernance du Tourisme, issues de la réactualisation du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR).

Engagée en 2016, la mise à jour de ce document confiée au cabinet d'études IN EXTENSO Tourisme, Culture et Hôtellerie, se poursuivra en 2017 (concertation des acteurs, comités techniques, comités de pilotage ...), et aboutira à mi-année à un cadre d'intervention hautement stratégique « rénové » et opérationnel pour les 10 prochaines années, tant pour notre collectivité, que pour l'ensemble des acteurs publics et privés du tourisme. Un plan d'actions multi-sectoriel priorisé sur le court, moyen et long termes, permettra ainsi dès 2017 d'engager des premières interventions.

En parallèle, la démarche de concertation engagée avec le Conseil Départemental et l'État à travers le Comité d'Orientations Stratégiques pour le Tourisme (COST) sera poursuivie, afin d'accélérer la mise en œuvre de projets identifiés comme étant les plus « porteurs » pour notre destination. On peut citer en particulier ceux dont le pilotage a été confié à la Région et qui arriveront à leur terme en 2017 (signalétique touristique, bassins de baignade).

Enfin, un soutien particulier sera apporté à la filière croisière, dont le bilan positif des différentes saisons laisse augurer des perspectives de croissance non négligeables de ce secteur. Au vu de la forte visibilité qu'elle confère à notre destination à l'échelle internationale, cette filière doit être considérée comme un axe stratégique à part entière en termes de développement touristique. L'effort de la collectivité en 2017 visera à l'amélioration des conditions d'accueil des croisières, à travers une meilleure organisation et animation de cette filière.

La politique touristique régionale s'articulera donc en 2017 autour des principales finalités suivantes participant au renforcement des facteurs de compétitivité de la destination :

- une plus grande contribution du secteur touristique à la croissance du PIB de notre île,
- un accueil touristique de grande qualité,
- une meilleure visibilité de la destination, notamment grâce au numérique au service de ses différents territoires, et à l'accueil de croisières,
- une professionnalisation des acteurs et une coordination des actions,
- des territoires animés, pourvus d'équipements fournisseurs d'émotions et d'aménagements respectueux d'un développement durable,
- une offre de qualité et mieux structurée, à travers des produits reflétant l'identité de l'île et adaptés aux différents types de clientèles (tourisme d'affaires, tourisme sportif notamment lié au trail, ...).

1.2.1. Stratégie touristique et mise en tourisme

Pour une action publique plus efficace

L'année 2017 verra une montée en puissance du soutien à la mise en œuvre des projets émergeant au POE FEDER et au PDRR FEADER 2014-2020, en matière d'aménagements et d'équipements touristiques en faveur des différents territoires de notre île, réalisés par les maîtres d'ouvrage publics.

Seront particulièrement privilégiées les opérations en déclinaison des actions conduites dans le cadre du Comité d'Orientation Stratégique pour le Tourisme (COST), dont certaines sont pilotées par la Collectivité.

Dans ce cadre, seront donc soutenus la poursuite des travaux de réhabilitation des bassins de baignade, destinés à offrir aux usagers des espaces sécurisés, la réalisation de nouveaux tronçons du sentier littoral, en particulier ceux permettant d'assurer la continuité de cette infrastructure tout autour de l'île, (l'absence de jonctions entre différents itinéraires existants ayant été constatée), ainsi que l'aménagement des sites majeurs du Bien inscrit au Patrimoine mondial par l'UNESCO.

Ces interventions seront complétées par le soutien aux opérations destinées à l'accueil au sein de différents types d'espaces de l'île, d'activités de loisirs et de nature, afin de répondre aux pratiques grandissantes des publics dans ces domaines.

1.2.2. Attractivité de la destination par un soutien maîtrisé des structures « têtes de réseau »

La collectivité poursuivra en 2017 son soutien à la mise en œuvre, dans un cadre coordonné, des programmes d'actions conduits par les différents organismes touristiques de notre île.

A cet effet, les conventions triennales mises en place avec la plupart d'entre eux depuis 2013, feront l'objet d'une reconduction, en tenant compte des évolutions du contexte, ainsi que des premières préconisations du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR) en matière de gouvernance du secteur touristique.

Des objectifs et des moyens adaptés seront donc déclinés dans ces conventions, véritables « feuille de route » des structures « têtes de réseau », en charge de l'accueil, de l'information, de la promotion, de la communication et de l'animation touristique (offices de tourisme, Fédération Réunionnaise du Tourisme, Ile de la Réunion Tourisme).

Ainsi, dans le respect des missions de chacun des acteurs, et dans le cadre d'une démarche de collaboration concertée, notre collectivité apportera son soutien :

1 - aux actions de promotion de La Réunion sur les marchés nationaux et internationaux, et de communication, conduites par l'Ile de La Réunion Tourisme (IRT), dans un objectif de nécessaire diversification des clientèles, tout en confortant « l'assise » de la destination sur ses bassins émetteurs traditionnels. L'appui à l'observatoire du tourisme et à l'ingénierie de projet permettra ainsi d'apporter une analyse sur les tendances des marchés, et un soutien aux territoires et porteurs de projets en vue de répondre, par des infrastructures adaptées fournisseur d'émotions, à la demande et aux pratiques des différentes cibles de clientèles ;

2 - aux offices de tourisme, dans une démarche dynamique afin de favoriser l'émergence des offres, d'élargir les aires géographiques de pratiques touristiques, tout en conciliant leurs missions usuelles d'accueil, d'information, de promotion, d'animation et de coordination. Il s'agira en particulier de maintenir l'appui à la mise en œuvre du schéma d'accueil physique et numérique lancé en 2013, destiné à permettre :

- un **accueil et une information de qualité** de la part des professionnels du tourisme et des Offices, via les démarches « qualité »,
- une **coordination et professionnalisation des acteurs** de chaque territoire afin d'insuffler un dynamisme,
- une **promotion et communication valorisant le potentiel de chaque micro-région** (circuit, offres préférentiels, mise en tourisme, etc),
- le **développement du numérique au service des territoires**, afin que ces derniers puissent offrir un panel de services lors du séjour des touristes extérieurs et des résidents.

3 - aux missions dévolues à la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT), et notamment, pour un accueil de qualité aux frontières (port et aéroports), le développement du tourisme numérique (en matière d'information et de commercialisation), et le déploiement d'actions collectives de coordination et de professionnalisation des filières et des acteurs.

La collectivité poursuivra en outre son aide :

- en matière de **communication et de promotion conduite envers le marché local** en lien avec les offices de tourisme, permettant ainsi de séduire les Réunionnais tout au long de l'année, et particulièrement lors de leurs vacances, et d'atténuer également les effets de la saisonnalité liée à la fréquentation touristique en provenance de l'extérieur,
- pour la poursuite du programme engagé en faveur des **animateurs numériques du territoire**,
- pour la **coordination de l'accueil croisière** et la mise en œuvre des actions correspondantes.

La conduite des **actions de promotion et de communication envers les résidents et touristes extérieurs, s'opèrera grâce à la mobilisation, en particulier des crédits du FEDER,** identifiés à cet effet en faveur de l'IRT et de la FRT. A cet égard, il conviendra également de rechercher, notamment au regard des réflexions menées actuellement au niveau national sur les missions des Comités Régionaux du Tourisme, des solutions visant à consolider les financements pouvant leur être octroyés.

S'agissant de la filière croisière, dans la poursuite des décisions prises en 2016, **il s'agira de maintenir la Fédération Réunionnaise du Tourisme au « cœur » de la gouvernance de la filière,** en s'appuyant étroitement sur le Club Croisière, structure d'animation regroupant les acteurs concernés, et en lien avec la politique conduite par les « Iles Vanilles » visant à accorder à la zone océan Indien une plus grande place dans ce domaine.

Enfin, les pratiques et les clientèles touristiques étant très diversifiées, le développement d'offres complémentaires entre elles, notamment thématiques, et nécessaires à la structuration et au développement de filières, se révèlent opportuns. Ainsi, aux côtés des « acteurs classiques », la collectivité **apportera également son soutien aux groupements de professionnels représentatifs de filières, pour la diversification des produits et la conduite d'actions spécifiques** en faveur de différents types de clientèles (club du tourisme, ARGAT ...).

1.2.3. Compétitivité du secteur

Le soutien aux investissements des entreprises touristiques

En 2017, l'accompagnement de la Région en faveur des entreprises touristiques s'opérera dans le cadre de la poursuite de ses fonctions d'autorité de gestion du Fond Européen de Développement Régional (FEDER), et des fiches actions liées aux Programmes Opérationnels Européens (POE) et au Programme de Développement Rural de La Réunion (PDRR) – FEADER, 2014-2020.

Afin d'assurer à notre île une image de destination authentique et originale, et de s'adapter aux exigences du marché international et national, l'accompagnement de produits de meilleure qualité, et contribuant à la valorisation des atouts de l'île, tant naturels que culturels, sera poursuivi. Dans ce cadre, seront donc soutenus les projets hôteliers, de restauration, de loisirs touristiques et d'hébergement en milieu rural.

A cet égard et en matière de création de nouvelles infrastructures hôtelières, des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à faire émerger des projets de petite hôtellerie de charme, d'éco-lodges et d'hébergements de grande envergure, seront conduits.

Le soutien à la rénovation des structures existantes sera également poursuivi, afin de maintenir l'offre dans sa globalité à un bon niveau de qualité.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement le milieu rural et les « Hauts » de notre île, notre collectivité accompagnera la réalisation de structures d'accueil (gîtes, chambres d'hôtes, camping à la ferme) respectueuses de l'identité des territoires, et la reconstruction du gîte emblématique du Volcan, dans le cadre de la mesure dédiée au POE FEDER 2014-2020, pour un accueil de qualité à la hauteur du prestige de ce site inscrit au Patrimoine mondial par l'UNESCO.

Une réflexion sera par ailleurs conduite sur la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides aux TPE intervenant dans le domaine du Tourisme, afin de leur permettre d'assurer la promotion de leurs activités sur les marchés nationaux et internationaux, par la participation à diverses manifestations, grâce à la mise en place d'un « chèque-promotion tourisme ».

Enfin, et en vue de soutenir la création et la pérennisation des emplois dans le secteur de l'hôtellerie, la restauration, et les loisirs, en particulier en faveur d'un public en difficultés, le dispositif d'aide au titre de la Prime Régionale à l'Emploi, sera reconduite, notamment pour les TPE-PME.

2. LE NUMÉRIQUE: FAIRE DE L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE UNE "SOCIÉTÉ DIGITALE"

2.1 Le Très Haut Débit à la Réunion, un projet d'aménagement numérique du territoire, facteur majeur d'attractivité et de compétitivité.

2.1.1 Evolution du réseau gazelle

Le réseau régional à haut débit Gazelle, exploité par La Réunion Numérique (LRN), permet à l'ensemble des opérateurs de l'île de fournir des services fixes et mobiles, haut débit ou très haut débit à l'ensemble des réunionnais, ainsi qu'aux entreprises et collectivités. Tous les opérateurs de l'île utilisent aujourd'hui le réseau Gazelle.

Toutefois, le réseau Gazelle se doit d'évoluer régulièrement pour s'adapter aux modifications du marché et aux demandes des opérateurs.

En premier lieu, la fibre optique actuellement déployée ne permet pas toujours de raccorder à des coûts raisonnables les sites finaux demandés par les opérateurs.

Il a donc été décidé d'étendre le réseau Gazelle vers tous les bâtiments de la Région et de faciliter ainsi le raccordement en fibre optique de toutes les entreprises ou sites publics se trouvant sur le parcours ou à proximité de ces bâtiments. Cette extension permettra notamment :

- d'étendre la présence de la fibre optique sur l'île ;
- de faciliter la connexion des sites publics et des entreprises en très haut débit ;
- de préparer l'arrivée du Très Haut Débit pour tous.

Cette opération d'extension du réseau Gazelle a été confiée à la SPL Maraina. Les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées en partie en 2015. Elles s'achèveront en 2016. Les appels d'offres travaux seront lancés avant la fin de l'année 2016, et les travaux sont prévus sur toute l'année 2017.

Par ailleurs, les opérateurs (ZEOP, Orange, SFR) ont commencé à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH : Fiber to the Home). Ces déploiements modifient les besoins des opérateurs en termes de réseau de collecte et d'accès aux infrastructures régionales.

Le réseau de LRN et le catalogue de service doivent donc évoluer pour mieux prendre en compte ces évolutions de la demande.

2.1.2 Rendre effectif les accès haut débit dans les zones blanches

La Région Réunion a fait déployer par LRN des infrastructures Wimax (technologie radio) permettant de couvrir en haut débit les zones où l'ADSL est inexistant. Ces infrastructures sont opérationnelles depuis 2012.

Tous les opérateurs ont accès à cette infrastructure et sont en capacité de fournir des services haut débit dans ces quartiers sans ADSL.

Aujourd'hui, seuls deux opérateurs utilisent cette infrastructure et fournissent leurs services aux usagers. Malheureusement, ces opérateurs ne couvrent pas toutes les zones où des besoins sont exprimés, malgré la présence des réseaux.

En 2017, la Région Réunion recensera l'ensemble des zones concernées, publiera un appel à projet destiné à constater une éventuelle carence des opérateurs privés et envisagera ensuite la possibilité de lancer une activité d'opérateur public de communications électroniques.

2.1.3 Déploiement du Très Haut Débit (THD) à La Réunion

Suite aux déclarations d'investissements massifs des opérateurs privés dans des réseaux FttH en 2015, la Région a revu en profondeur son Schéma Directeur Territorial pour l'Aménagement Numérique (SDTAN).

Un SDTAN révisé a été approuvé en mars 2016.

Ce schéma directeur organise l'intervention publique en matière de réseaux très haut débit selon deux axes :

1. le suivi des déploiements privés qui devraient représenter l'essentiel des infrastructures FttH à La Réunion ;
2. la réalisation d'un réseau FttH public dans les zones délaissées par les opérateurs privés pour atteindre une couverture de l'intégralité du territoire à échéance 2022.

Le suivi des déploiements privés, amorcé en 2015, se poursuivra en 2017.

Il consiste à :

- accompagner les communes dans le suivi opérationnel (délivrance des autorisations, priorisation des zones, échanges avec les opérateurs, etc.) ;
- vérifier la complétude des déploiements (éviter les trous dans les zones de couverture) ;
- vérifier que le rythme de déploiement est conforme au prévisionnel ;
- inciter les opérateurs à éviter les superpositions inefficaces de réseaux ;
- constater les retards et les défaillances.

La zone d'intervention publique est constituée :

- des 6 communes qui ne font l'objet d'aucune intention privée (Salazie, Cilaos, Ste Rose, St Philippe, l'Entre-Deux et Les Avirons) ;
- des zones qui feront l'objet de constats de défaillance des opérateurs privés ;

Le projet public sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Région et lancé sous la forme d'un marché public global de performance.

Le marché sera attribué en 2017. Les études et les premiers déploiements devraient démarrer en 2017.

2.2 Les services et usages numériques, supports indispensables de l'activité économique

2.2.1 Continuité territoriale numérique

L'État a décidé de mettre en place un dispositif dit de continuité territoriale numérique pour les territoires ultramarins. Ce dispositif consiste à subventionner les opérateurs pour leurs achats de capacités télécoms sur les câbles sous-marins à hauteur de 50 % (dans un premier temps).

L'objectif principal est de permettre aux opérateurs de maintenir une bonne qualité de service sur les accès très haut débit en fibre optique qui se développent rapidement.

Les Collectivités d'outremer ont été consultées sur le dispositif qui devrait être lancé avant la fin de l'année 2016.

Dans cette hypothèse, les premières demandes de subvention devraient être déposées en 2017.

La Région observera l'appétence des opérateurs pour ce dispositif et évaluera son efficacité.

2.2.2 Développement des services et des usages

Le territoire réunionnais est totalement couvert en haut débit et les infrastructures très haut débit connaissent un développement rapide. Ces infrastructures offrent non seulement des opportunités importantes en termes de développement de la filière numérique de La Réunion, mais aussi de toute l'économie locale.

Elles permettent également aux structures publiques de lancer des projets innovants utilisant les outils numériques au bénéfice du citoyen dans de multiples domaines (transport, environnement, santé, réseaux...).

Toutefois, notre insularité et l'éloignement des grands industriels nationaux limitent le champ d'actions des acteurs locaux alors même que les spécificités locales apportent de formidables opportunités.

Il convient d'étudier toutes les possibilités offertes par le numérique, de les confronter aux contraintes et opportunités locales afin de faire émerger de nouveaux services et d'améliorer les usages.

La région lancera à cet effet un Schéma Directeur Services et Usages du haut et du très haut débit.

Open data

Le déploiement de la plate-forme Open-Data a pour objet de mettre à disposition des particuliers et des entreprises les données de propriétés de la Région Réunion, dont la publication apparaît opportune.

Pour 2017, il s'agira pour la collectivité de mettre en application les préconisations obtenues suite à l'étude sur la mise à disposition des données publiques réalisées en 2014.

2.2.3 Le tourisme numérique

Le tourisme est une filière qui subit de profonds changements liés aux nouveaux outils et usages du numérique. De plus en plus de touristes préparent leurs voyages sur internet, achètent leurs prestations en ligne. Les acteurs du tourisme doivent s'adapter à ces nouveaux modes de promotion de leurs territoires.

La Région Réunion accompagne ce virage numérique en fournissant, de façon rationalisée et mutualisée, à ses partenaires (Île de La Réunion Tourisme, Offices de tourisme...) des outils performants, dont elle assure la maintenance et l'évolution.

L'axe majeur d'intervention est la gestion d'un Système d'Information Touristique (SIT). Son objectif est la mise en place des bases de données, exhaustives et mises à jour constamment, destinées au partage de l'information touristique entre acteurs du tourisme, à la rationalisation des opérations de saisie et à une meilleure valorisation des informations touristiques.

La base recense l'intégralité des prestataires touristiques (+ de 2700 prestataires en ligne). Elle comporte également une liste de sites touristiques (80 sites référencés), des événementiels, des randonnées ...

Son utilisation est variée : alimentation de sites internet, export pour génération de supports physiques (guide Run, manuels des ventes), applications mobiles, bornes aéroport.

Ce SIT est, par ailleurs, ouvert aux acteurs privés.

La Collectivité accompagne aussi les acteurs de la filière tourisme sur les changements de mode de consommation en mettant à disposition des outils de vente au comptoir et en ligne. Ces outils sont utilisés par la Centrale de Réservation Ile de la Réunion Tourisme, les Offices de Tourisme de l'île et des partenaires privés. Cette solution technique est transparente et ne crée pas une nouvelle intermédiation. Elle apporte uniquement des outils pour faciliter la vente des prestations et constitue une assistance technique à commercialisation.

En outre, un gestionnaire de contenu (CMS) permet à la collectivité et ses partenaires de créer et administrer des sites internet : le portail captif des hotspots Wi-fi tourisme, l'observatoire du tourisme, le site de la centrale de réservation IRT, les sites des offices de tourisme intercommunaux du Sud, de l'Est de du Nord de l'île...

En 2017, la Collectivité continuera à faire évoluer ces outils afin d'accompagner les nouveaux usages.

Les images contribuent au trafic sur les sites internet, et les paysages sont des éléments importants de décision pour le choix des destinations de vacances.

En s'appuyant sur les infrastructures mises en place dans le cadre du projet Wi-RUN (hotspots wifi permettant d'accéder gratuitement à internet sur une centaine de sites répartis sur l'île), la collectivité souhaite mettre en place des webcams sur quelques sites touristiques phares.

Comme pour la mutualisation du SIT, les images de ces webcams seraient mises à disposition des institutions chargées de la promotion touristique.

Enfin, la Région étudiera en 2017 si de nouvelles pistes de mutualisation d'outils numériques sont envisageables sur ce secteur.

3. UNE DIMENSION TRANSVERSALE : L'INNOVATION ET LA RECHERCHE EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

3.1. Pilotage de la stratégie réunionnaise de l'Innovation

La stratégie réunionnaise de l'innovation se traduit par de la **Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3)**, amenant à développer une économie de la connaissance numérique et dé-carbonée, la bioéconomie, l'e-co-tourisme expérientiel. Ces spécialisations orientent les nouveaux programmes opérationnels européens, dans lesquels la recherche et l'innovation pèsent un poids considérable (139 M€ pour le PO FEDER 2014-2020).

Ces cadres seront complétés par deux schémas, qui parachèveront l'imbrication de l'économie, de la formation et de la recherche, au service de l'emploi : le **Schéma régional de l'enseignement supérieur et des formations supérieures** et le **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation**, déjà évoqué plus haut.

Lancé en 2016 et associant l'ensemble des acteurs du supérieur, de la recherche et ceux du monde économique, le Schéma régional de l'Enseignement, des FORMations supérieures et de la REcherche de La Réunion (SEFORRE) verra son aboutissement en 2017.

L'ambition du SEFORRE est de définir les conditions visant à :

- Améliorer l'agilité territoriale et la capacité de rebond du territoire en renforçant les talents, les capacités humaines et l'ambition des étudiants
- Faire de La Réunion le hub de la connaissance et de la recherche scientifique dans l'océan Indien
- Améliorer l'insertion professionnelle en renforçant les liens entre enseignement supérieur / recherche / économie

3.2. L'accompagnement des acteurs de la Recherche et de l'Innovation

Suivi des structures intermédiaires d'innovation

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement, conditionné par le respect des missions dévolues à chacune dans le cadre d'une cartographie identifiée au sein du Comité Régional pour l'Innovation (CRI), des structures d'interface (Technopole, Nexa, CRITT, CIRBAT, Qualitropic, Temergie, ...), participant au CRI, afin de favoriser la mutualisation des fonctions support (veille, qualification de l'innovation, cellule Europe ...), la coordination (organisation de concours et de séminaires, participation à des salons ...) et l'évolution des modèles économiques. Afin d'aider ces organismes à résoudre l'équation de la spécialisation et de la masse critique (nécessité d'augmenter le nombre d'adhérents), une mission d'accompagnement des organismes qualifiés de « pôle d'innovation » a été mise en œuvre par le CRI depuis 2015.

En 2017, il conviendra de poursuivre cette mission d'accompagnement des pôles d'innovation afin d'optimiser leur modèle économique tout en prenant en compte les contraintes du régime cadre exempté n° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation.

Il s'agira également de parachever cette organisation de l'écosystème d'innovation, par l'actualisation de la cartographie des acteurs de l'innovation. Le respect de cette cartographie sous la vigilance du CRI fournira à la collectivité les moyens d'apprécier la pertinence de son accompagnement des structures.

Enfin, l'année 2017, la collectivité initiera une réflexion autour de la préfiguration des espaces-labs, de tiers lieux et de lieux regroupant l'ensemble des acteurs de l'Innovation. Cela pourrait se traduire à terme par la création de « Maisons Régionales de l'Innovation ».

La collectivité poursuivra ainsi les missions suivantes :

- Participer à l'élaboration des programmes d'actions des organismes, en favorisant la coordination et la mutualisation, en relation avec le Guichet Unique RDTI
- Mettre en œuvre un suivi particulier de Qualitropic, conformément à son contrat de performance (interlocuteur unique au sein de la Collectivité) et à la Loi NOTRe selon laquelle « la Région anime les pôles de compétitivité »

En effet, dans le cadre de cette nouvelle mission d'animation des pôles de compétitivité confiée par la loi, la collectivité régionale sera particulièrement attentive, tout au long de l'année 2017, au suivi du programme d'actions de Qualitropic. Il conviendra de s'assurer que le pôle respectera les engagements pris au titre de son contrat de performance pour augmenter le nombre de ses adhérents, de ses projets collaboratifs ainsi que celui de ses partenariats avec les autres pôles de compétitivité métropolitains.

Par ailleurs, la Collectivité poursuivra ses actions de soutien à la diffusion et au développement de la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, à travers notamment la fiche action 1.12 Développer les outils de promotion de la CSTI du PO FEDER 2014-2020. Elle soutiendra la mise en place d'outils de valorisation pratique de la Recherche et Développement.

Suivi des organismes de recherche

Des conventions pluri-annuelles pour le CYROI et l'IRD, sur le modèle des contrats quadripartites de Qualitropic et du CIRAD, pourraient être élaborées, en insistant notamment sur l'adéquation avec la S3, l'ouverture des données (open data) et des résultats de la recherche (open access), une gouvernance plus ouverte (voire la participation de la société civile à la réflexion sur la recherche, dès lors que sont prévues des expérimentations sur le territoire)

3.3. La stimulation des projets de recherche

La recherche est l'un des leviers majeurs du développement économique du territoire et confère à la Région un rôle prépondérant, avec les structures locales de recherche, les Unités de Recherche et Unité Mixtes de recherche de l'Université notamment. Aussi, la Région reconduira l'accompagnement des étudiants et des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en soutenant des projets et actions de recherche en cohérence avec les orientations régionales et s'inscrivant dans les secteurs de la S3, soit :

- **le dispositif d'aides aux étudiants de doctorat à travers les Allocations Régionales de Recherche de Doctorat**, entièrement dématérialisé et qui sera reconduit afin de permettre aux étudiants réunionnais et ceux issus des pays de la zone OI, d'effectuer des travaux de recherche au sein d'un laboratoire de l'Université ou dans un organisme de recherche dans le cadre d'un Doctorat.

- **le dispositif d'allocation post-doctorale**, poursuivi et encouragé en vue de favoriser les conditions d'accès à l'activité et à l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, de permettre la valorisation et le transfert de leurs savoirs faire aux laboratoires et aux entreprises, et de répondre également aux objectifs d'une société inclusive. La dynamique enclenchée depuis 2010 sera maintenue en favorisant le recrutement de scientifiques de haut niveau (docteurs) dans les entreprises des secteurs stratégiques de la S3, afin de structurer des services R&D dans les entreprises réunionnaises.
- **la démarche d'appel à projets de recherche** dématérialisée qui doit renforcer les capacités de recherche de l'Université au sein des différents laboratoires de ses UFR, des centres nationaux de recherche présents sur le territoire ou d'autres organismes. Elle participera à promouvoir le développement de plateaux techniques, des infrastructures et des structures d'accompagnement à la recherche. Ce dispositif, qui lie étroitement la recherche, l'innovation, la recherche-développement à l'économie, la compétitivité du territoire, bénéficie du concours des fonds structurels FEDER 2014-2020.

La région souhaite de cette manière contribuer à l'accroissement du potentiel de la recherche-développement-innovation sur le territoire réunionnais et renforcer son rayonnement sur le plan national et international, en particulier avec les pays de son environnement géographique. En effet, ce positionnement doit lui permettre d'adapter l'innovation européenne au milieu tropical, puis de la transférer ou de l'exporter à l'échelle de l'océan Indien. Ces activités permettront également la poursuite des échanges et des partenariats noués avec les régions de la zone océan Indien.

Par ailleurs, favoriser la mobilité des chercheurs est aussi un dispositif à encourager pour permettre le développement des échanges et des actions de coopération transfrontalière.

Appel à projets recherche

En 2015, 6 appels à projets (AAP) RDI ont été lancés au titre du PO FEDER 2014-2020, à destination des organismes de recherche du territoire. En 2016, les 77 projets reçus ont été évalués en faisant appel notamment à des experts scientifiques nationaux et internationaux sélectionnés dans le cadre d'un MAPA et au comité S3 constitué du CRI, de la DRRT, de Nexa et des services concernés de la Région. Les projets sélectionnés au regard des 6 AAP seront programmés au second semestre 2016 et en 2017.

Par ailleurs, en 2016 la procédure de mise des fiches actions FEDER concernées a été modifiée :

- l'instruction des projets se déroulera en 1 phase (au lieu de 2)
- la procédure d'AAP a été transformée en procédure d'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt)
- les projets de recherche à caractère économique ont été pris en compte dans les fiches actions concernées.

Sur la base de ces modifications, des AMI recherche seront lancés en 2017 notamment sur les thématiques suivantes : biodiversité, énergie, économie circulaire, santé, innovation sociale et sociétale, e-tourisme.

INTERREG OI 2014-2020

En 2016 les fiches actions du PO INTERREG OI 2014-2020 ayant été validées, les projets de recherche dans les secteurs de la santé, des risques naturels, de l'agronomie seront accompagnés en 2016 et 2017

Recherche agronomique

La Région Réunion poursuivra en 2017, son soutien aux activités de recherche agronomique du CIRAD conformément au nouvel accord cadre quadripartite Etat-Région-Conseil Départemental-CIRAD 2015-2020.

Les programmes de recherche et expérimentation co-financés par la Région s'inscrivent dans les orientations de l'UE, de la Stratégie de Spécialisation Intelligente de La Réunion et de celles portées par le Programme Réunionnais de l'Agriculture Durables (PRAAD 2014-2020). Ils sont organisés en « Dispositifs de Programmation en Partenariat » (DPP) et concernent :

- la santé animale ;
- la biodiversité et la santé végétale,
- la co-conception de systèmes agro-alimentaires de qualité ;
- les services et impacts des activités agricoles.

Cette structuration, qui implique davantage toutes les parties prenantes locales (chercheurs, professionnels du monde agricole et agroalimentaire,...) et les acteurs de la zone océan Indien par la Plateforme Régionale Agronomique pour le développement ou « PreRAD », est propice aux valorisations des connaissances scientifiques en soutien aux actions de développement et de coopération.

La mesure de l'impact de la recherche agronomique pour le territoire sera appréciée selon le bilan annuel 2017 de ces programmes en termes de transfert, d'innovation technologiques, d'expérimentation, de formation et en lien avec les relais tels que les « Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole ou « RITA » et le pôle de compétitivité.

Partenariats de recherche sur l'énergie des mers et les risques naturels

Des partenariats de recherche seront recherchés pour améliorer la caractérisation des conditions environnementales de La Réunion. Ils doivent notamment permettre de favoriser le développement de systèmes de production d'énergie dimensionnés en fonction de ces caractéristiques. L'acquisition, le traitement et la gestion des données correspondantes seront ainsi priorités.

Dans un second temps, l'identification des zones dédiées au développement des énergies marines pourra être mise en œuvre avec les partenaires de la recherche. Par ailleurs, le renforcement des liens entre La Réunion et France Énergies Marines sera soutenu via le cluster Témergie et de la SPL Energie Réunion.

L'insertion professionnelle des jeunes docteurs

Le dispositif d'aides aux étudiants de doctorat sera reconduit à travers les Allocations Régionales de Recherche de Doctorat, entièrement dématérialisé, afin de permettre aux étudiants réunionnais et ceux issus des pays de la zone OI, préparant une thèse, d'effectuer des travaux de recherche en université ou en laboratoire.

Le dispositif d'allocation post-doctorale sera poursuivi et encouragé en vue de favoriser les conditions d'accès à l'activité et à l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, de permettre la valorisation et le transfert de leurs savoirs faire aux laboratoires et aux entreprises, et de répondre également aux objectifs d'une société inclusive. La dynamique enclenchée depuis 2010 sera maintenue en favorisant le recrutement de scientifiques de haut niveau (docteurs) dans les entreprises des secteurs stratégiques de la S3, afin de structurer des capacités en R&D dans les entreprises réunionnaises.

PLATEFORME SUR LES RISQUES NATURELS

L'objectif est de structurer la recherche sur les risques naturels autour d'une plate-forme hébergeant l'Observatoire volcanologique, l'Université de La Réunion et le BRGM.

Cette plate-forme structurelle et partenariale permettrait d'augmenter notamment, les capacités d'interventions dans la zone océan Indien dans les domaines de compétences des organismes précités (risques naturels, océanographie, sismologie, environnement, réponses aux changements climatiques, sédimentologie, modélisation, physique de la terre profonde...), afin de valoriser les collaborations privées et publiques présentes dans la région.

Autour de cette plateforme, seront également développés des projets de recherche-développement-innovation sur les risques naturels et l'adaptation au changement climatique à La Réunion et dans la zone océan Indien.

Dans le cadre du POE 2014-2020, la Collectivité apportera son soutien financier au projet MVTERRE 3 lié à l'amélioration de la connaissance sur les phénomènes gravitaires et érosifs, notamment l'échelle de deux bassins versants (Rivière des pluies et Salazie), les processus de déstabilisation initiaux, et l'analyse du transport solide et ses conséquences.

En 2017, la Collectivité poursuivra son soutien à travers le programme RENOVRISK (Recherche intégrée et innovante sur les risques naturels).

Participation de NetBiome à l'ERANet « BiodivErsA3 » : réseau transnational de recherche en biodiversité

La Région Réunion participe avec plusieurs RUP et PTOM du réseau NetBiome au projet « BiodivErsA3 » financé sous H2020 de 2015 à 2020 et comptant 31 entités nationales et régionales. Coordonné par la FRB, BiodivErsA 3 vise à renforcer l'Espace Européen de la Recherche dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques.

NetBiome a eu pour objectif de promouvoir la recherche transrégionale en biodiversité tropicale en soutien au développement durable et s'est consolidé au fil de deux projets : l'ERANet NetBiome (coordonné par la Région Réunion de 2007 à 2012 sous le 6^{ème} PRCDT) et le projet NetBiome-CSA (coordonné par les Açores de 2013 à avril 2016 sous le 7^{ème} PRCDT).

Ce réseau unique de recherche ultramarin a permis la mise en œuvre d'un appel à projets de recherche international soutenu fortement par l'ANR sur le thème ciblé de la biodiversité tropicale (conférence finale des 7 projets financés en avril 2016 à Bruxelles). Il a en outre fait la démonstration des atouts de l'Outre-Mer auprès de l'Europe et des instances nationales.

Les recommandations issues de la concertation multi-acteurs organisée par NetBiome-CSA appellent une mise en œuvre notamment par leur intégration dans la feuille de route de l'ERANet BiodivErsA 3. Celle-ci comprend le lancement d'appels à projets de recherche et le développement d'un « Workpackage » dédié à l'Outremer.

Les régions présentes (Guadeloupe, Réunion, Guyane, Canaries, Açores, Nouvelle-Calédonie) poursuivront donc leurs actions au sein de BiodivErsA3 pour la prise en compte de leurs besoins et des opportunités offertes à l'Europe continentale en matière de recherche en biodiversité.

3.4. Conforter les équipements structurants

La Collectivité concourra ainsi aux investissements correspondants, notamment dans l'**accompagnement aux structures et infrastructures universitaires**, afin de permettre aux jeunes de se former dans des conditions optimales. Dans ce cadre, elle participera à la constitution d'un **pôle technologique – santé sur le site de Terre Sainte en accompagnant la création d'un campus Santé et le regroupement de l'IUT et de l'Ecole d'Ingénieurs (ESIROI)**. La création du campus santé a pour objectif le **regroupement des formations en santé** aujourd'hui dispersées sur l'île et parfois seulement disponibles en Métropole, ainsi que les **interactions entre la formation et la recherche**, permettant une proximité des enseignants-chercheurs avec les étudiants et les patients (CHU sud). Par ailleurs, la mutualisation de certains locaux avec l'IUT et l'ESIROI permettra une meilleure synergie entre tous les acteurs. Ce pôle technologique contribuera à renforcer la professionnalisation des étudiants pour favoriser leur insertion professionnelle.

Ces équipements sont de plusieurs ordres selon leur degré de maturité. On distingue ainsi :

Les infrastructures les plus abouties

➤ **Aménagements du CYROI**

Les aménagements et équipements du **CYROI**, accompagnés par le PO FEDER, la Région et l'Etat, auront démarré en 2016 et devront être finalisés en 2017. Ces aménagements portent notamment sur la mise en place de modulaires qui hébergeront les Unités Mixtes de Recherche (UMR) PIMIT (Processus Infectieux en Milieu Insulaire Tropical) et DETROI (Diabète Athérombose Thérapie Réunion Océan Indien) et sur du confortement de l'infrastructure existante. La réalisation de ces travaux devraient permettre d'atteindre la valeur cible à mi-parcours (2018) de l'indicateur de performance de l'OT1 du PO FEDER : nombre de chercheurs dans les structures de recherche améliorées (IC25).

Par ailleurs, l'évaluation de ces UMR par l'AERES sera réalisée à l'issue de 5 années d'activité, en 2019. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour le territoire régional, qui s'est engagé dans le développement d'une activité de recherche hospitalo-universitaire de haut niveau.

Au regard du caractère particulièrement sélectif des évaluations INSERM, la problématique des conditions de la réussite des équipes est déjà posée au regard de leurs besoins en laboratoires et équipements spécialisés.

➤ **Le Pôle de Protection des Plantes (3P)**

Le 3P, géré par le CIRAD, est une plateforme technologique stratégique en expérimentation végétale. Il regroupe depuis son ouverture en 2002, des partenaires et des équipements scientifiques de haut niveau, voués à la recherche et à l'accueil de scientifiques aux échelles locale, régionale et internationale. Le 3P rassemble plusieurs partenaires :

- le CIRAD et l'Université de La Réunion (UMR PVBMT)
- L'Unité Ravageurs et agents pathogènes tropicaux (RAPT) et l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire)
- la clinique des plantes de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Au total, ce sont environ 120 personnes qui travaillent sur cette plate-forme dont plus d'une trentaine de chercheurs et plus d'une vingtaine de doctorants et post-doctorants.

Mais le 3P, fortement sollicité aujourd'hui, est désormais de taille insuffisante pour accélérer sa politique d'accueil et de développement technologique. Ainsi, le CIRAD a lancé en 2016 des études d'extension de son infrastructure qui mobilisera des fonds du PO FEDER Convergence et du PO INTERREG OI. Le projet d'extension du pôle 3P est inscrit dans la convention pluriannuelle signée avec cet organisme.

2017 verra la poursuite de ces études et un éventuel démarrage des travaux en fin d'année.

Les infrastructures hospitalo-universitaires

Les études du Campus Santé, équipement structurant dans le domaine de la recherche et de la formation en médecine, ont été lancées en 2016 par l'Université. Cette infrastructure mobilisera des fonds du FEDER Convergence des OT 1 et 10.

2017 pourra voir le financement de projets portés par le CHU dont le Centre de Simulation en Santé OI (CSSOI) qui est un outil innovant dans le secteur de l'apprentissage de la simulation en santé.

La définition de projets régionaux nouveaux

En 2017, la collectivité participera à l'étude d'opportunité et la définition du projets de Pôle Mer, qui pourra mobiliser des crédits du FEDER.

La station de télédétection spatiale SEAS-OI

La station de Surveillance de l'Environnement Assisté par Satellite dans l'Océan Indien (SEAS-OI) opérationnelle depuis 2012 a permis notamment la valorisation d'images satellites à travers des actions de coopération régionale avec les pays de la zone océan Indien.

Ces actions vont se poursuivre en 2017 par la mobilisation de l'expertise et du savoir-faire réunionnais, en s'appuyant sur les financements INTERREG V et/ou d'autres fonds complémentaires. L'objectif est de faciliter l'insertion régionale de la Réunion que ce soit dans un cadre bilatéral et/ou multilatéral au titre de la Commission de l'Océan Indien notamment.

Il s'agit également pour 2017 de redéfinir les modalités de gouvernance de la station SEAS-OI, et de mettre en place des partenariats notamment avec le secteur privé pour le financement de l'équipement, dans le cadre des fonds européens 2014/2020.

Les chiffres-clés

Au plan européen : 475,87 M€ UE et 108,21 M€ de cpn pour la compétitivité des entreprises

Dotation FEDER en M€ - (% PO total)

POE 2014-2020	OT Innovation, Développement	1 OT Développement numérique	2 OT Economie	3 OT Volet aménagement touristique	6
PO Mainstream 1 130,5	136,92 (12%)	69,96 (6 %)	211,23 (19 %)	19,97 (2 %)	
PO Interreg 63,2	26,70 (42%)	0	11,18 (18%)	0	
TOTAL 1193,7	163,62 (14%)	69,96 (6)	222,32 (19 %)	19,97 (2%)	

Pour mémoire, 138 dossiers relevant de l'O.T.3 ont été engagés au 02 août 2016 représentant un montant total de crédits FEDER de 40 433 588 €. A fin 2016, 27,6 M€ de FEDER supplémentaires devraient être programmés portant ainsi le montant total de FEDER engagé à environ 68 M€, soit 27 % des crédits de la période.

Dotation contrepartie nationale (cpn) en M€

POE 2014-2020	OT Innovation, Développement	1 OT Développement numérique	2 OT Economie	3 OT Volet aménagement touristique	6
PO Mainstream 717,6	34,23	17,49	41,32	8,56	
PO Interreg 11,14	4,71	0	1,9	0	
TOTAL 728,74	38,94	17,49	43,22	8,56	

Au titre du CPER *Dotations Etat-Région en M€*

CPER 2015-2017	Volet 4 : Recherche, Innovation, Filière d'excellence	Volet 6 : Economie durable
Total : 369,92	36,44	69,52

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

COMMISSION N°5 : COMMISSION AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE (CADDE)

La loi n°84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des Régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion, confère aux conseils régionaux de ces régions d'outre-mer des compétences particulières en matière de planification et d'aménagement du territoire.

La Région Réunion, compétente sur son territoire en matière d'aménagement et de développement, entend contribuer à la réussite de la construction de la ville réunionnaise de demain, à la protection des espaces naturels et agricoles, à la cohésion sociale et au développement économique. Elle intervient ainsi notamment dans :

- la planification territoriale,
- l'accompagnement des collectivités et des structures œuvrant dans l'aménagement,
- l'observation du territoire.

La Région est également compétente pour élaborer le Schéma Régional Climat Air Energie et, en application de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, sa déclinaison opérationnelle sur le volet Énergie à travers la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Les principales orientations proposées pour 2017 concernant le secteur Aménagement, Développement Durable et Energie déclinent les orientations de la mandature :

- des actions initiées afin de libérer la terre réunionnaise de contraintes inadaptées qui nuisent aux projets d'aménagements (évolution du schéma d'aménagement régional, parc national de La Réunion ...)
- l'accompagnement et le soutien au programme pour dynamiser, rendre attractif et développer l'activité des Hauts de l'île ;
- le soutien au développement du secteur prioritaire des énergies renouvelables (et actions de maîtrise de la demande en énergie) ;
- l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets, nouvelle compétence de la Région en matière de planification des déchets, en lien avec l'économie circulaire comme mode d'action pour le traitement des déchets (tri, valorisation, déchets ultimes, ...)

1. UNE POLITIQUE REGIONALE AMBITIEUSE EN MATIERE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1.1 LA PLANIFICATION TERRITORIALE – UN OUTIL AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Sur ce chapitre les actions engagées et qui seront poursuivies portent sur :

- la finalisation de la procédure de modification du SAR,
- la poursuite du suivi du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), à travers les indicateurs d'impact environnemental,
- la poursuite de la déclinaison du SAR à travers les documents d'urbanisme des EPCI et des Communes.
- la mise en œuvre d'un nouveau document de planification régionale

1.1.1 Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

Les fondements du Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion, approuvé par décret le 22 novembre 2011, pour 10 ans, reposaient sur les quatre défis suivants :

- **La dynamique démographique.** La population réunionnaise atteindra le million d'habitants à l'horizon 2025. La construction des besoins en logements et en équipements urbains liés à cet accroissement doit être réalisée sans entamer le capital territorial naturel et agricole, nécessaire à l'équilibre environnemental, économique et identitaire de La Réunion. La solution proposée par le SAR, est de réussir la ville réunionnaise par l'aboutissement de formes urbaines et architecturales faisant vivre des valeurs de lien social, qui fondent la communauté réunionnaise.
- **Les effets de la mondialisation et de l'économie.** Pour relever ce défi, la Réunion s'est engagée dans une démarche stratégique qui repose sur trois piliers : la solidarité et la cohésion territoriale, l'excellence, et l'ouverture à l'international. Le SAR propose une organisation territoriale favorable à la mise en œuvre de cette stratégie.
- **Les changements climatiques.** La sécurisation du territoire à l'égard des aléas environnementaux et énergétiques est une dimension à prendre en considération dans le développement intégré du territoire. Ainsi, les principes adoptés par le SAR, afin de répondre au défi de l'adaptation aux changements climatiques, sont de promouvoir un aménagement qui doit ne pas aggraver le risque, le prévenir et diminuer son impact.
- **L'effet structurant des infrastructures majeures.** En agissant sur les infrastructures, la maîtrise de l'urbanisation et une meilleure organisation du système de transport, la politique de déplacements sur l'île doit être analysée à l'échelle de l'ensemble de La Réunion, et conduire un urbanisme respectueux de son environnement.

Sur ces fondements, le SAR a fixé quatre objectifs :

- 1- Répondre aux besoins d'une population croissante et protéger les espaces agricoles et naturels
- 2- Renforcer la cohésion de la société réunionnaise dans un contexte de plus en plus urbain
- 3- Renforcer le dynamisme économique dans un territoire solidaire
- 4- Sécuriser le fonctionnement du territoire en anticipant les changements climatiques

Pour atteindre ces objectifs, le SAR met en œuvre des orientations spécifiques, et donne sens à ses orientations par un ensemble de prescriptions qui s'imposent aux autres documents d'urbanisme, notamment aux SCOTs. Ces prescriptions sont au nombre de vingt-neuf et s'organisent selon deux grands chapitres :

- Le **respect des grands équilibres** et préservation des espaces naturels et agricoles, face à la croissance des espaces urbains
- La mise en œuvre d'une **armature urbaine hiérarchisée**.

Le SAR contient un chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) qui est placé sous la compétence du Préfet avec un avis conforme de ce dernier.

Le SMVM identifie, conformément au décret du 5 décembre 1986, les contenus et l'élaboration de ce chapitre du SAR. Ainsi des grands types de projets sont obligatoirement recensés.

1.1.2 La modification du SAR

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT Article L 4433-7*), le schéma d'aménagement régional peut être modifié par décret en Conseil d'État, à condition que la modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du schéma.

Sur cette base, par délibération du 12 décembre 2013 et du 10 juin 2014, le Conseil Régional a décidé de faire évoluer le SAR, dans le cadre d'une procédure de modification telle que le prévoit cet article du Code Général des Collectivités Territoriales, en lien avec les priorités de la collectivité.

Les thématiques arrêtées par l'Assemblée Plénière sont les suivantes :

- **Tourisme** : création ou réhabilitation de bassins de baignade
- **Transport** : développement du transport par câble
- **Stockage de carburant** : identification d'un site
- **Aéroport** : extension et développement de Pierrefonds
- **Énergie Renouvelables** : Stockage d'Énergie par Pompage en Mer (STEP Marine)
- **Station d'épuration** : extension de la station d'épuration des eaux usées de Saint-Pierre / Le Tampon
- **Carrières** : exploitation des carrières de roches massives

L'année 2016 a été consacrée d'une part à la finalisation et à la sécurisation juridique du projet de modification par la consultation notamment des services de la Direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages (DHUP) et du Conseil d'État qui a désigné un pré-rapporteur. Les recommandations seront prises en compte afin de sécuriser la procédure et permettre son aboutissement lors de son examen par le Conseil d'État.

Pour 2017, il s'agira :

- **de finaliser et d'arrêter le projet de modification,**
- **d'engager la concertation publique avec notamment la saisine des personnes publiques associées,**
- **d'adopter le projet de modification, puis de saisir les autorités nationales pour l'approbation du projet de modification du SAR.**

1.1.3 Le suivi des indicateurs environnementaux

Un suivi des enjeux environnementaux a été mis en place afin d'évaluer l'efficacité des prescriptions du SAR.

Les six enjeux environnementaux définis par le SAR à savoir :

- 1- la part des énergies fossiles à réduire dans la perspective de l'indépendance énergétique,
- 2- l'exposition de la population aux risques naturels à limiter en anticipation des changements climatiques,
- 3- l'équilibre des ressources à préserver,
- 4- faire de la biodiversité un enjeu à part entière dans l'aménagement du territoire, de l'attractivité et de l'attrait de celui-ci,
- 5- les pollutions à diminuer,
- 6- l'identité et la qualité des paysages et du patrimoine à préserver.

23 indicateurs d'impact environnemental du SAR ont été identifiés, et sont suivis annuellement. La commission de suivi des 6 enjeux environnementaux du SAR a été installée le 6 décembre 2012. Elle s'est réunie le 4 décembre 2014, puis le 30 octobre 2015 pour examiner les valeurs de suivi des 23 indicateurs.

Les modalités de gouvernance, d'animation, et de suivi de ces 23 indicateurs ont été définies afin d'impliquer l'ensemble des acteurs, à construire à travers le SAR, un aménagement durable de notre territoire. L'AGORAH a été désignée pour réaliser et animer le suivi de ces indicateurs.

Pour 2017, il s'agira de poursuivre le suivi des 23 indicateurs d'impact environnemental du SAR, avec une attention particulière sur le suivi des indicateurs portant sur l'occupation du sol et l'équilibre entre les différents espaces urbains / agricoles / naturels. Il y aura lieu également d'identifier les leviers d'actions permettant d'agir sur les tendances de ces indicateurs.

1.1.4 La déclinaison du SAR

Les documents d'urbanisme, SCOT, PLU, doivent être mis en compatibilité avec le SAR. Les collectivités disposaient d'un délai de 3 ans après l'approbation du SAR pour procéder à cette mise en compatibilité.

A ce jour, 2 SCOT et 4 PLU ont été mis en compatibilité :

- **les SCOT de la CINOR et du TCO.** Le TCO a engagé une procédure de « Grenellisation » de son SCOT, la CIREST devrait arrêter le sien fin 2016 et le SCOT Grand Sud est en élaboration ;
- **les PLU des communes de Saint-Paul, Saint-Denis, Saint-Louis, et Sainte-Marie.** Il reste donc encore 20 communes à accompagner pour la mise en compatibilité de leur PLU avec le SAR.

4 PLU sont actuellement en révision (Saint-André, La Possession, Trois Bassins, Sainte-Suzanne). Il s'agira d'accompagner l'évolution de ces documents d'urbanisme.

Par ailleurs, dans le cadre du PO FEDER 2014/2020 et des Investissements Territoriaux Intégrés contractualisés avec les intercommunalités, la Région accompagne les projets s'inscrivant dans les fiches actions qui ont été mises en place en déclinaison des prescriptions du SAR. Il s'agit notamment des fiches actions :

- densification autour des pôles intermodaux / programme d'appui aux projets d'urbanisation
- espaces publics structurants des centralités du SAR.

Pour 2017, il s'agira de poursuivre l'accompagnement des collectivités dans la déclinaison du SAR et dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme, et d'accompagner les projets portant sur la déclinaison opérationnelle du SAR à travers les fiches actions du FEDER (densification autour des pôles d'échanges et espaces publics structurants des centralités du SAR)

1.1.5 La mise en œuvre d'un nouveau document de planification régional

Conformément à l'article L.4433-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de la date d'approbation du SAR (22/11/2011), le conseil régional doit procéder à une analyse du schéma notamment du point de vue de l'environnement, et délibérer sur son maintien en vigueur ou sur une mise en révision complète ou partielle. A défaut d'une telle délibération, le schéma d'aménagement régional devient caduc.

Le Schéma d'Aménagement Régional actuel doit être amélioré et simplifié afin de mieux répondre aux besoins du territoire, notamment en matière de développement économique. Aussi, l'Assemblée Plénière du Conseil Régional réunie le 29 avril 2016 a approuvé la substitution du Schéma d'Aménagement Régional par un autre modèle de schéma de planification, d'aménagement et de développement durable (le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire – SRADDET - prévu par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République – NOTRe - du 7 août 2015, ou le plan de développement durable de type PADAVC) dans le cadre de l'exercice du droit régional à l'expérimentation.

Pour 2017, il s'agira de procéder à une phase d'évaluation du SAR, notamment environnementale, préalablement au lancement d'une procédure d'élaboration d'un nouveau document de planification régional.

1.2 L'aménagement des hauts – un programme pour dynamiser, rendre attractif, et développer l'activité et l'emploi

Les Hauts de La Réunion représentent 75 % de la superficie de notre Île et accueillent 20 % de la population. Les Hauts sont également constitués par 93 % des espaces naturels, 60 % des terres agricoles et 25 % du tissu urbain.

La Région a marqué son engagement pour soutenir le développement des Hauts, territoire de la 5ème micro-région, lors des différentes programmation, et notamment au travers du PDHR (Plan de Développement des Hauts Ruraux).

Cette politique d'aménagement et de développement des Hauts de La Réunion, déclinée dans un cadre stratégique partagé, est mis en œuvre par le Secrétariat Général des Hauts, instance partenariale mise en œuvre par l'État, la Région, et le Département. L'année 2016 a vu la mise en place des moyens nécessaires au fonctionnement de cette structure.

Des moyens qui seront renouvelés en 2017 par la mise à disposition de personnel et une participation aux frais de fonctionnement, de chacun des partenaires, en application du protocole d'accord relatif à la nouvelle gouvernance des Hauts.

Le cadre financier des POE 2014/2020 apportera les moyens nécessaires aux ambitions de la mandature.

En effet au titre du POE 2014/2020, les Hauts sont dotés d'une enveloppe financière de 41 M€ au titre du FEDER et de 79 M€ au titre du FEADER, correspondant à un montant total de dépenses publiques de 162 M€. Les contreparties publiques État et Région sont inscrites au Contrat de Plan 2015/2020.

Au titre du FEDER, il s'agira d'accompagner l'aménagement des villes-relais, des bourgs de proximités et multi-sites des Hauts, par une approche qualitative et innovante, favorisant l'inclusion sociale, en complément des mesures du FEADER portant sur l'amélioration qualitative des offres d'hébergement public de montagne, les aménagements et équipements touristiques, la mise en tourisme et les portes du Parc.

Pour l'année 2017, il est prévu notamment le financement FEDER pour la mesure 7.05 « Développement et structuration de l'attractivité des hauts » pour les opérations du Bourg du Guillaume à St Paul et à Cilaos avec une contrepartie nationale Région.

Au titre du FEADER, notre collectivité est concernée en tant que contrepartie nationale des mesures entrant dans son champ de compétence en particulier dans le domaine de la recherche, du soutien aux industries agroalimentaires, et globalement de la politique rénovée d'aménagement des hauts. Des dispositifs spécifiques pour les TPE dans les hauts sont également prévus (OPARCAS) sur le FEADER.

Par ailleurs, la mise en œuvre du programme FEDER (autorité de gestion Conseil Départemental) a conduit, selon les nouvelles règles européennes, à lancer des appels à projets portant sur les sous-mesures suivantes :

- Aide aux actions portant sur la formation professionnelle et l'acquisition de compétences (sous-mesure 111 : Accroître les compétences en milieu rural), fiche action notifiée par l'autorité de gestion à l'AD2R,
- Aide à la mise en œuvre de la stratégie autre que celles de développement local menées par les acteurs locaux (sous-mesure 16.7.1 : Animation territoriale et approche collective du développement des Hauts), fiche action notifiée par l'autorité de gestion à l'AD2R,
- Aide aux frais de fonctionnement et d'animation (sous-mesure 19.4.1 : actions d'animation, de formation et d'acquisition de compétences), 4 GAL (Groupe d'Action Local) GAL NORD, GAL EST, GAL OUEST et GAL GRAND SUD,
- Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale – LEADER (sous-mesure 19.2.1 : Mise en œuvre des stratégies de développement local). Les fiches actions des mesures LEADER doivent être mise en œuvre par les 4 GAL.

De plus, la volonté de la Région d'assurer le développement de la 5ème micro-région des hauts se traduira par la déclinaison accentuée des dispositifs régionaux sur ce territoire, et la définition d'une stratégie de valorisation des richesses du territoire, porteuse de retombées économiques traduites en termes d'activités et d'emplois pour la population des hauts.

Pour 2017, il s'agira :

- de poursuivre la participation de la Région à la mise en place de moyens nécessaires au fonctionnement du Secrétariat Général des Hauts

- d'accompagner la mise en œuvre du plan d'actions du Secrétariat Général des Hauts, des projets des territoires ruraux et du dispositif LEADER, qui viendront en déclinaison du cadre stratégique et des cadres financiers du FEDER et du FEADER 2014/2020, conformément aux orientations de la mandature.

- d'accentuer la mise en œuvre des dispositifs régionaux sur le territoire de la 5ème micro-région des hauts et de définir de nouveaux projets régionaux spécifiques à ce territoire.

1.3 Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire – accompagner les acteurs essentiels sur le territoire

La Région poursuivra en 2017 son accompagnement des structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire, qui sont des acteurs indispensables et complémentaires à la puissance publique.

L'AGORAH : agence d'urbanisme de la Réunion, ayant une mission d'expertise, d'animation et d'observation. La Région s'appuie sur les compétences de l'AGORAH pour le suivi du SAR en lui confiant également des missions spécifiques. Sa mission sera également renforcée dans le cadre des travaux à mener par l'observatoire des déchets dont elle assure le portage.

La SPLA Maraiïna : a pour objet de réaliser, pour le compte de ses collectivités actionnaires, et dans le périmètre géographique de celles-ci, toute opération d'aménagement définie à l'article L300-1 du code de l'urbanisme (*mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, favoriser le développement des loisirs et du tourisme, réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, permettre le renouvellement urbain, sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels*).

La Région confie, selon ses besoins en déclinaison du projet de mandature, des études et des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des mandats à la SPL Maraiïna dans les différents domaines de compétence de notre collectivité.

Les Sociétés d'Aménagement : l'article L. 1521-1 du CGCT permet aux collectivités territoriales de créer des SEML « pour réaliser des opérations d'aménagement, de construction, pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou pour toute autre activité d'intérêt général ».

La Région est actionnaire de Sociétés et des principales SEM d'aménagement intervenant dans chaque bassin de vie:

- SODIAC - 4,93 % du capital qui s'élève à 25 362 125 € (actionnaire principal Ville de Saint-Denis)
- SEDRE – 2,24 % du capital qui s'élève à 2 400 000 € (actionnaire principal Ville de Saint-Paul)
- SEMAC – 10,75 % du capital qui s'élève à 7 835 910 € (actionnaire principal Ville de Saint-Benoît)
- SODEGIS – 11 % du capital qui s'élève à 9 014 000 € (actionnaire principal CASUD)

La Région contribue au développement de ces Sociétés, qui sont des outils indispensables et complémentaires à la puissance publique dans le domaine de l'aménagement, en accompagnant notamment l'augmentation de leur capital (cas de la SODEGIS en 2013, de la SEMAC en 2015, de la SODIAC en 2016) dans le cadre de leur développement.

L'EPFR : L'Établissement Public Foncier de La Réunion a été créé le 16 septembre 2002. Il est compétent pour « réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou toute personne publique, toutes acquisitions foncières et immobilières, en vue de la constitution de réserves foncières... ».

Les activités de l'établissement public s'exercent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'interventions, approuvé par le Conseil d'Administration de l'établissement. Fin 2015, l'EPF Réunion a acquis 449 terrains représentant une surface totale de 382 hectares, pour un montant de 204 M€.

La SAFER : Société Anonyme à but non lucratif, sous tutelle de l'État, créée le 2 septembre 1965 a participé au développement de l'Île par la réalisation notamment d'aménagements agricoles et ruraux, en assurant la réforme foncière dans les années 1970-80, et en apportant sa contribution à la « reconquête des Hauts », par le développement notamment de la filière élevage bovins et diversification des cultures. La Région est actionnaire de la SAFER à hauteur de 16,63 % du capital qui s'élève à 1 296 000 € et a accompagné la structure lors de l'augmentation du capital en 2016.

La SEFAR : Société d'Épargne Foncière Agricole de La Réunion, est une société civile à placement collectif immobilier créée en 1989, qui regroupe des GFA (Groupement Foncier Agricole). La Région détient 44,23 % du capital de la SEFAR.

L'IQUAE : Institut de la Qualité Agro-Ecologique est un organisme certificateur pour les produits de l'agriculture de la pêche et du tourisme rural. L'IQUAE a permis à de nombreux professionnels de La Réunion d'entrer dans une démarche qualité créatrice de valeur ajoutée supplémentaire pour leur production.

La Région est adhérente à un certain nombre d'organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement ou du logement :

L'ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement. De forme associative, l'ADIL de la Réunion a été créée en 1987 à l'initiative du Conseil général et est agréé par le Secrétariat d'État chargé du logement et de l'urbanisme. Elle offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux. La Région y a adhéré en 2016 dans le cadre de notre action en faveur du logement.

L'AFIGEO : Association Française pour l'Information Géographique. L'AFIGEO, a été créée en 1986. Son objet est de concourir au développement du secteur de l'information géographique, en France et à l'international.

L'INTA : Association Internationale du Développement Urbain. L'INTA est une association internationale de décideurs et de praticiens publics et privés qui partagent connaissances, expériences et savoir-faire pour un développement urbain intégré. L'INTA rassemble plus de 2000 membres, associés et partenaires dans près de 60 pays, représentant décideurs et professionnels du champ urbain, aussi bien pouvoirs publics, collectivités territoriales, entreprises publiques et privées qu'associations professionnelles et Universités.

L'AIVP : Réseau mondial des Villes Portuaires est la seule organisation internationale qui rassemble depuis 25 ans tous les acteurs, publics et privés, du développement des villes portuaires. L'AIVP est le témoin privilégié des mutations en cours dans les villes et les ports du monde entier. L'AIVP accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre de nouvelles stratégies pour leur permettre de mieux faire face aux changements qui s'annoncent et qui impactent le développement économique, social et environnemental de la ville portuaire : intégration urbano-portuaire, réorganisation mondiale des circuits économiques, défi de l'intégration sociétale, changement climatique, transition énergétique, dynamique du marché de la croisière, etc....

Si Tous les Ports du Monde : réseau international dont le but est de promouvoir les échanges économiques et culturels entre ses membres et mettre en place des partenariats durables. Le Réseau regroupe différents sites portuaires internationaux. Les deux objectifs principaux du Réseau sont : faciliter les contacts entre ses membres et la valorisation de leurs actions, et la promotion des Jeunes Talents issus des régions maritimes membres.

1.4 L'information géographique et l'observation du territoire – des outils au service des politiques d'aménagement du territoire

a) L'information géographique

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi N°2015-991 du 07/08/2015 dite loi NOTRe) reconnaît l'échelon régional comme étant le plus pertinent par l'ensemble des acteurs institutionnels pour assurer une mutualisation et une redistribution efficace de l'information géographique, en développant des plates-formes de services numériques de données géographiques régionales, selon le modèle open data. Les Régions doivent ainsi élaborer ces plates-formes en association avec les communes et leurs groupements, les départements, ainsi que d'autres acteurs publics et privés du domaine, dans un esprit de mutualisation et d'ouverture des données.

La station SEAS OI : La station de Surveillance de l'Environnement Assisté par Satellite dans l'Océan Indien opérationnelle depuis 2012 a permis notamment la valorisation d'images satellites à travers des actions de coopération régionale avec les pays de la zone Océan Indien. Ces actions vont se poursuivre en 2017 au travers la mobilisation de l'expertise et du savoir-faire réunionnais en s'appuyant sur les financements INTERREG V et/ou d'autres fonds complémentaires. L'objectif est de faciliter l'insertion régionale de la Réunion que ce soit dans un cadre bilatéral et/ou multilatéral au titre de la Commission de l'Océan Indien notamment. Il s'agit également pour 2017 de redéfinir les modalités de gouvernance de la station SEAS-OI, et de mettre en place des partenariats notamment avec le secteur privé pour le financement de l'équipement, dans le cadre des fonds européens 2014/2020.

La Plateforme PIMANT : En 2015, la Région s'est dotée d'un système d'acquisition aérien de données optiques de télédétection pour fournir des orthophotoplans à très haute résolution, la plateforme PIMANT (Plateforme d'Imagerie Aéroportée Numérique des Territoires). Cet outil, complémentaire à SEAS OI du fait des meilleures résolutions obtenues, mais aussi de son opérationnalité à tout moment notamment en période de crise (cyclone, feux de forêts...), doit devenir un outil central dans le domaine des systèmes d'information géographique à La Réunion.

La Plateforme PEIGEO : La Plateforme d'Échange de l'Information GEOgraphique à La Réunion (PEIGEO) qui s'inscrit dans une démarche partenariale a pour missions : de partager de l'information géographique, de mutualiser des outils communs nécessaires à ce partage au travers la création d'un portail de service géographique sur internet, de coordonner des actions structurantes qui émergent. Cette plateforme est aujourd'hui coordonnée par l'AGORAH, qui assure son administration.

Le service SIG : La Région dispose d'un service géographique qui, d'une part répond aux demandes d'analyse cartographiques des services de la collectivité mais également en externe et, d'autre part, contribue avec l'État et le Département à l'acquisition mutualisée et à la mise à jour en continu des référentiels géographiques sur l'ensemble du territoire réunionnais. Outre ces missions, le Service Géographique assure l'administration du Système d'Information Géographique de la collectivité (échange de données géographiques, veille technique, architecture des bases de données (serveurs miroirs, applicatifs métiers dans les services),).

En 2016, à partir de ces différents outils, des programmes d'actions ont été initiés avec un cofinancement européen FEDER / INTERREG V et de l'Etat Français :

- Cartographie pour la prévention et la gestion des risques et des catastrophes dans la zone océan Indien 2016-2019 ;
- Développement des systèmes d'informations géographiques et d'un réseau régional de partenariat dans le domaine de l'information géographique dans l'océan indien 2016-2019 ;
- Acquisition, traitement et diffusion en open data de données géographiques à Très Très Haute Résolution Spatiale (TTHRS) pour l'innovation 2016-2019 ;
- Cartographie de l'occupation du sol par télédétection de la province du Diana à Madagascar 2016-2017.

De plus, la Région Réunion a été sélectionnée en mai 2016 dans le cadre de la première phase de l'appel à projet national de l'AFD « Facilité de financement des collectivités territoriales françaises » (FICOL²) qui vise à soutenir des projets de coopération régionale en lien notamment avec la lutte contre le changement climatique.

Le projet déposé par notre collectivité porte sur l'aménagement du littoral de la commune de Morondava à Madagascar soumise à des phénomènes d'érosion importants. Ce programme devrait démarrer en 2017 pour se terminer en 2019 avec un cofinancement AFD à hauteur de 70%.

Pour 2017, il s'agira de poursuivre le développement de ces outils, en lien avec les acteurs et partenaires locaux, pour l'évaluation des projets et l'aide à la décision et de mettre en œuvre les actions de coopération régionale mises en place en 2016.

² Dans ce cadre, L'AFD soutient principalement les investissements lourds dans les pays dans une fourchette de 300 à 700 K€ pour les PMA et 200 à 500 K€ pour les Pays à Revenu Intermédiaire. La Contre Partie des Collectivités est de 30% pour les PMA.

b) Les observatoires

A travers sa mission d'observation l'AGORAH a mis en place différents observatoires suivants :

- Observatoire Réunionnais des Déchets
- Observatoire des Risques Naturels
- Observatoire des Loyers Privés
- Observatoire de l'Habitat Indigne
- Observatoire du Foncier Économique
- Base permanente POS / PLU
- Base des Équipements
- Demande de Valeur Foncière
- Étalement urbain

Pour 2017, il s'agira de poursuivre le suivi de ces observatoires en lien avec l'AGORAH, de conforter le croisement des données de chacun d'eux pour en faire des outils essentiels d'aide à la décision dans le domaine de l'aménagement du territoire.

2. UNE POLITIQUE RÉGIONALE POUR SOUTENIR LE SECTEUR PRIORITAIRE DE L'ÉNERGIE ET POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT RÉUNIONNAIS

2.1 Une déclinaison des orientations du SRCAE et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) a été approuvé par l'Assemblée plénière de la Région le 07 novembre 2013, et arrêté par le Préfet, le 18 décembre 2013. Il s'agit d'un document d'orientations, qui traduit les engagements nationaux et européens sur le climat, l'énergie et la qualité de l'air à l'échelle régionale.

Les orientations suivantes ont ainsi été fixées à La Réunion :

Pour le développement des énergies renouvelables (EnR) :

- Atteindre 50 % de part en énergies renouvelables (EnR) dans le mix électrique en 2020 et aller vers l'autonomie électrique en 2030.

Pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la maîtrise de la demande en énergie (MDE)

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 10 % en 2020 par rapport à 2011,
- Améliorer l'efficacité énergétique électrique de 10 % en 2020 et de 20 % en 2030 par rapport à l'évolution tendancielle,
- Diminuer de 10 % le volume d'importation de carburant fossile pour le secteur des transports en 2020 par rapport à 2011 (de 410 ktep en 2011 à 369ktep en 2020),
- Atteindre 50 à 60 % des logements équipés en eau chaude solaire (ECS) en 2020, et 70 à 80 % en 2030.

La déclinaison opérationnelle du SRCAE sur le volet Énergie, est traitée à travers la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**, qui reprend ces orientations et les précise pour les deux périodes : 2016-2018 puis 2019-2023. Instituée par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, la PPE a été arrêtée par l'Assemblée plénière de la Région le 30 juin 2015. L'approbation fin 2016 fera l'objet d'un décret interministériel.

Ainsi en 2017, si les objectifs affichés dans la PPE ne sont pas atteints (notamment pour le photovoltaïque), la Région pourra solliciter la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour que des appels d'offres locaux soient lancés conformément à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Dans le cadre de la PPE, les études nécessaires seront lancées pour préparer la révision en 2018.

2.2 La maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables pour réduire notre dépendance énergétique

2.2.1 La Gouvernance de l'Énergie

Pour piloter les orientations du SRCAE, une **Gouvernance de l'Énergie** a été mise en place depuis 2014. Elle se compose :

1. d'un **comité stratégique de pilotage** avec la Région comme chef de file en partenariat avec l'État, l'ADEME, le Conseil Général, SIDELEC et EDF,
2. d'un **coordinateur et animateur technique** : la SPL Énergies Réunion,
3. de **sept comités** :
 - 5 comités de travail relatifs aux thématiques suivantes : Énergies renouvelables, Maîtrise de l'énergie, Précarité énergétique, Aménagement du territoire (dont le volet transport), Innovation Recherche et Développement et Formation ;
 - 2 comités transversaux concernant : l'Ingénierie (financière et juridique) à mettre en œuvre pour les grands projets structurants, et Coopération régionale et internationale.

Les référents et les partenaires de ces comités sont des organismes du secteur privé ou public (Nexa, Agorah, Ténergie, Club Export, La Réunion Économique, Université de La Réunion, etc.).

En 2017, la SPL ER continuera à assurer le **secrétariat de la gouvernance Énergie**, la mise en œuvre des actions de communication des **Espaces Info Énergie (EIE)** et l'animation de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**.

Dans le cadre de la Gouvernance Énergie, la Région a confié à la SPL Énergies Réunion, la mission de réaliser le **bilan énergétique de La Réunion** (Observatoire de l'Énergie de La Réunion) ainsi que l'**Inventaire des Émissions de Gaz à Effet de Serre**.

Enfin, elle mobilisera les financements nécessaires à la gestion de son compte de **Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)**.

2.2.2 Partenariat avec la SPL ENERGIES RÉUNION

La SPL ER a été constituée en juillet 2013 à l'initiative de la Région pour mener les actions dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. La Région est membre et actionnaire majoritaire.

Pour la mise en œuvre opérationnelle des actions en matière d'énergie, la Région s'appuie sur la SPL Énergies Réunion. Une convention cadre pluriannuelle 2014-2016 a été signée pour définir les domaines de collaboration.

En 2016, en accord avec ses actionnaires, la SPL a modifié ses statuts pour devenir une agence régionale pour l'environnement, les énergies et le climat. La Région a par ailleurs approuvé d'accompagner le développement et la restructuration financière de la société qui est prévue sur 2 ans. En 2017, ce point fera l'objet d'un suivi particulier par la collectivité afin que la SPL puisse assurer pleinement ses missions.

Pour 2017, la **convention cadre pluriannuelle** sera **renouvelée** et une convention spécifique sera validée tenant compte de l'évolution de son objet social et de son actionariat voté en 2016.

La SPL Énergies Réunion travaille également pour ses autres actionnaires que sont les Communes de Bras-Panon, de l'Étang Salé et de Saint-Paul, la CIREST, le Conseil Départemental, le SIDELEC, et la CIVIS.

2.2.3 Soutien aux Énergies renouvelables pour augmenter leur part dans le mix électrique

a) Soutien à la filière photovoltaïque

Le dispositif a été modifié en 2016 pour élargir le champ d'intervention aux petites unités.

En 2017, la Région apportera une **aide financière aux particuliers et agriculteurs** souhaitant installer une centrale photovoltaïque de **1 à 9 kWc avec ou sans stockage**.

Sur la base de l'étude demandée à la SPL Energies Réunion, la Région et l'ADEME mettront en œuvre un appel à projets visant à soutenir des projets tertiaires et/ou privés de centrales photovoltaïques en autoconsommation.

Enfin, le suivi et l'exploitation des **centrales photovoltaïques** dont la Région est **propriétaire**, ainsi que les **ombrières** pour la **mobilité électrique** (la première installation devrait être mise en service en 2017), seront assurés par la SPL Énergies Réunion.

b) Valorisation de la biomasse

Le Schéma Directeur Biomasse-méthanisation (SDBM) établi en 2011 par notre Collectivité, a identifié un potentiel de 12,5 MW dans ce secteur. La SPL Energies Réunion a été missionnée pour assurer un relais auprès des porteurs de projets et permettre la réalisation des projets pré-identifiés.

En 2017, dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre d'une unité mobile de méthanisation sur le lycée agricole de Saint Joseph et d'une unité de gazéification sur le site du CFPPA de Piton Saint-Leu. A partir de 2017-2018, ces sites devraient servir de plateforme pédagogique et de démonstration pour l'ensemble de la filière agricole.

Enfin, la réflexion liée à l'augmentation de la production et à la valorisation énergétique de la biomasse (gazéification, méthanisation, bois énergie, etc.) sera poursuivie, en lien avec la SPL Energies Réunion. Il est prévu de mener une expérimentation sur un site test en 2017, en partenariat avec Albioma.

c) Hydraulique

En 2017, les microcentrales du Bras des Lianes, dont l'étage 1 a été réhabilité, seront exploitées par la SPL Énergies Réunion. Le remplacement de l'alternateur de l'étage 2 ainsi que celui des cellules Haute Tension s'achèveront. Un mandat pour la maintenance des centrales sera confié à la SPL Énergies Réunion.

En fonction de la position de l'Etat, liée à la mise en œuvre des conditions relatives au respect des **débites réservés**, les travaux correspondants seront réalisés (attente de l'arrêté préfectoral).

Un dispositif d'aides aux collectivités réalisant des études de valorisation énergétique de leurs réseaux d'adduction d'eau potable sera mis en place.

d) Énergies de la mer

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, un **appel à projets** a été lancé en 2015 sur le volet recherche dans la thématique de l'énergie. L'instruction des projets reçus permettra de définir ceux susceptibles de bénéficier du soutien régional. En particulier, les axes de recherche relatifs à l'**Energie Thermique des Mers (ETM)**, ceux valorisant le Prototype à Terre (PAT) ETM installé à Saint Pierre, et également ceux relatifs au **stockage d'énergie en mer** sont attendus.

En matière de **Recherche Développement et Innovation**, la Région s'appuie sur la SPL Énergie Réunion et sur le **cluster Témergie**, dont elle est membre depuis sa création en 2009. Depuis 2015, Témergie est le représentant local du GIP France Énergie Marine (FEM) à laquelle la Région Réunion adhère. L'objectif est de favoriser l'émergence de collaborations de recherche entre La Réunion et les entités nationales travaillant sur ces thématiques, et accompagner les porteurs de projets locaux.

En 2017, le cluster Témergie assurera l'animation des filières de R&D sur les énergies (notamment marines). Elle contribuera également à l'animation du Club mobilité électrique et au montage et à la mise en œuvre des programmes de R&D auxquels l'Université de La Réunion participe, dans le cadre des appels à projets liés au POE 2014-2020, afin de favoriser l'intégration des entreprises réunionnaises et le transfert de savoir-faire.

La Région participera au financement du maintien opérationnel du PAT ETM avec DCNS. Le partenariat avec DCNS sur les projets de recherche devra être redéfini, en lien avec les actions que souhaite mener la Région et les projets validés suite à l'appel à projet Feder.

2.2.4 Actions en matière de maîtrise de l'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

En 2017, les actions mises en œuvre seront développées dans le cadre du SRCAE, notamment en partenariat avec l'ADEME, EDF et la SPL Énergies Réunion, qui réalisera des missions de conduite d'opérations, à la demande de la Région.

Dans le cadre du Programme Opérationnel Européen FEDER 2014-2020, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Soutien à la mise en place de chauffe-eau solaires pour les foyers défavorisés,
- Aide aux bailleurs sociaux qui installent des chauffe-eaux solaires sur les logements locatifs sociaux existants et aux collectivités territoriales pour les bâtiments publics (dispositif relevant des Investissement Territoriaux Intégrés),
- Participation financière au projet de SWAC dans le Nord et le Sud de l'île.

La Collectivité s'assurera de la réalisation en 2017 des bilans et expertises nécessaires à déterminer les responsabilités des différents acteurs et contributeurs au projet de SWAC dans le Nord au regard de la Délégation de Service Public qui a été signée avec la société Climabyss. Tenant compte de ces éléments, la région, en lien avec les autres partenaires, déterminera les suites à donner à ce projet pour lesquels des subventions ont été attribuées et des fonds réservés dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020.

Par ailleurs hors POE, la Région interviendra sur les actions suivantes :

- Participation avec ses partenaires EDF et ADEME, à la définition **d'un plan pluriannuel de développement de l'eau chaude solaire**, tenant compte notamment du renouvellement nécessaire des premières installations réalisées,
- Aide aux **privés** qui installent des chauffe-eau solaires sur des bâtiments tertiaires relevant notamment du domaine médico-social,
- Poursuite de la mise en œuvre d'un programme **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie Réunion** (SLIME Réunion) en veillant à apporter des solutions concrètes aux foyers visités, et en contribuant à améliorer la coordination des acteurs qui luttent contre la précarité énergétique.

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2015-2020, la Région a contractualisé avec l'ADEME et EDF pour développer des actions en matière de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables et d'économie circulaire.

Une convention cadre pluriannuelle a été signée en 2015 et l'avenant annuel sera signé en 2017.

a) Élaboration d'un Plan solaire thermique

En matière de **solaire thermique**, l'année 2017 permettra de définir avec nos partenaires (EDF et ADEME), une **nouvelle stratégie pluriannuelle** visant à conforter le développement des chauffe-eau solaires.

Ainsi, un **plan solaire**, fixant les orientations, sera élaboré, pour définir les objectifs et les moyens nécessaires pour favoriser le renouvellement des premiers chauffe-eau solaires installés, tant chez les particuliers que dans le collectif, et assurer leur remplacement par de nouveaux chauffe-eau solaires.

Enfin, la Région et l'ADEME interviendront en faveur de quelques opérations privées d'installation de chauffe-eau solaires collectifs relevant du tertiaire, liées au domaine médico-social, en contrepartie du Programme Opérationnel Européen FEDER 2014-2020.

b) Précarité énergétique

Le dispositif Écosolidaire dédié aux particuliers en situation de précarité sera poursuivi. Il s'agit de toucher un maximum de foyers éligibles, par la mobilisation des crédits du FEDER en compléments de ceux de la Région et d'EDF. En 2017, un volume de 1 300 à 1 500 foyers devrait pouvoir en bénéficier. La mise en œuvre du dispositif sera confiée à la SPL Énergies Réunion.

Une synergie sera recherchée avec le dispositif SLIME, afin que les visites liées au dispositif Ecosolidaire, s'accompagnent également du diagnostic énergétique réalisé dans le cadre du projet SLIME. Ce dernier, également animé par la SPL Énergies Réunion, permettra cette année de diagnostiquer et aider près de 2 000 foyers à sortir d'une situation de précarité énergétique.

c) Climatisation solaire

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, il est prévu de soutenir **les installations de climatisation solaire**. Ainsi cinq à six projets devraient bénéficier d'une contrepartie de la Région au financement européen.

2.3 Surveiller et sensibiliser la population sur la qualité de l'air

Le SRCAE comprend un volet Air portant sur l'amélioration de la connaissance, la recherche, la sensibilisation et le réseau de surveillance avec des seuils régionaux.

Concernant la qualité de l'air, notre intervention s'appuie sur le **Plan Régional Santé Environnement 2** (PRSE 2015-2020), cosigné par l'Etat et la Région.

L'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) est une association agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. L'observatoire est financé par l'État, les collectivités locales et les gestionnaires d'installations polluantes dans le cadre de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Les missions de l'Observatoire Réunionnais de l'Air, permettent de :

- Surveiller la qualité de l'air à La Réunion, grâce à un réseau de stations fixes et mobiles,
- Étudier la qualité de l'air pour mieux la comprendre,
- Informer les institutions et le public au quotidien.

La convention cadre Etat-Région-ADEME pour la période 2015-2020, prévoit une contribution, des actions relatives à la qualité de l'air en lien avec le volet Air du SRCAE, pour un montant de 150 000 €.

Dans ce cadre, la Région apporte son soutien à l'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA), pour l'acquisition de nouveaux dispositifs de surveillance de la qualité de l'air, afin de répondre aux exigences réglementaires. En 2017, la Région poursuivra son soutien au programme d'actions de l'ORA.

2.4 Réseaux internationaux

La Collectivité poursuivra son partenariat avec NRG4SD, Climate Group et R20, axé sur une déclinaison opérationnelle à l'échelle régionale, des orientations issues de la COP 21 sur le changement climatique.

En 2017, l'adhésion à des réseaux internationaux intervenant sur le changement climatique et le développement durable sera renouvelée. En outre, la Région accueillera la prochaine Assemblée Générale du Réseau NRG4SD. La Région est pilote sur le volet énergie au sein de ce réseau, et organisera à cette occasion, une conférence sur la thématique énergétique. La Région concourra également à participer à l'animation du réseau Rup-Energie.

3. UN RENFORCEMENT DE LA COMPÉTENCE DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES DÉCHETS

3.1 Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), prévoit pour les déchets, de substituer un **plan unique** aux trois plans actuels de gestion des déchets à l'échelle régionale et infrarégionale : le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des bâtiments.

Le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets précise le contenu et la procédure d'élaboration de ce plan.

Ce plan unique sera un **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**, et devra être élaboré et approuvé par le Conseil Régional en 2017. Pour cela, la procédure a été initiée en 2016 avec le lancement d'un appel d'offres pour désigner un bureau d'étude. Par ailleurs, cette nouvelle compétence nécessite une montée en compétence et, pour cela, il est prévu un accompagnement technique et financier de l'ADEME dans le cadre d'un contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire.

Dans l'attente de l'approbation de ce plan, les plans antérieurs s'appliquent, notamment le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux élaboré par le Conseil départemental et validé par l'assemblée du Conseil Régional du 23 juin 2016. Ce plan sera décliné en 2017 et fera l'objet d'un suivi au niveau de sa mise en œuvre par les 5 EPCI et surtout les 2 syndicats mixtes de traitement des déchets (ILEVA et SYDNE) qui élaborent leur scénario multifilière.

Ainsi, les actions prévues en 2017, sont liées à la nouvelle compétence de la Région en matière de planification :

- Signer un contrat d'objectifs avec l'ADEME pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire,
- Elaborer le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et le plan d'action en faveur de l'économie circulaire,
- Mettre en œuvre l'étude descriptive et opérationnelle sur l'économie circulaire à l'île de La Réunion ainsi que le cadre d'intervention validé en 2016.

Par ailleurs, la collaboration avec les partenaires (ADEME, Département, Cellule Économique Régionale du BTP, EPCI, ADIR, chambres consulaires, etc.), qui a permis de structurer certaines filières de recyclage et de valorisation et d'améliorer celles existantes sur les déchets, sera poursuivie.

Enfin, la Région pourra également s'appuyer sur l'Observatoire des Déchets porté par l'AGORAH, en matière d'information et de suivi des données.

3.2 Soutien à l'économie circulaires

Conformément à la Loi qui confère aux régions un rôle majeur dans le champs de l'économie circulaire, la Région Réunion est pour sa part totalement engagée dans les dynamiques conduisant à soutenir toutes les dimensions de l'économie circulaire. Cette action est conduite autour de deux axes majeurs constitutifs de ce domaine : d'une part, celui du traitement, recyclage, et réutilisation des produits, co-produits, sous produits et des déchets, d'autre part, celui du soutien au vaste champs de l'économie de la sobriété. Cet engagement de la collectivité initié explicitement dès 2016 prendra plusieurs formes :

- sensibiliser les publics et notamment agir auprès de la jeunesse
- soutenir les entreprises et acteurs (publics, privés et associatifs) œuvrant dans le domaine de l'économie circulaire
- accompagner les institutions et organisations qui désirent implémenter une démarche d'économie circulaire en leur sein
- en cohérence avec le pilier 3, mobiliser les AMI pour stimuler des projets innovants et des solutions durables dans une thématique spécifique au champs élargi de l'économie circulaire.

3.3 Cluster Environnement « GREEN »

Le Cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagée pour l'Environnement) est porté par le SICR Syndicat de l'importation et du Commerce de La Réunion. La Collectivité a affiché sa volonté de mettre en place une filière Environnement pour permettre le développement des entreprises locales et rechercher des marchés potentiels dans les pays de l'Océan Indien.

En 2017, il s'agira de renouveler l'adhésion à l'association de préfiguration du cluster.

3.4 Soutien à la Cellule Économique Régionale du BTP (CERBTP)

La Région, l'ADEME et le Département financent depuis 2006, le poste de chargé de mission de la CER (Cellule Économique Régionale) du BTP concernant l'animation liée à la gestion des déchets du BTP. En 2017, la Collectivité régionale poursuivra son action dans ce domaine.

4. APPREHENDER LES RISQUES NATURELS – CONNAITRE ET ANTICIPER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU

4.1 La connaissance et l'expertise sur les risques naturels

- L'anticipation des effets du changement climatique en améliorant la **connaissance** liée à son impact sur les enjeux du territoire, et notamment sur les risques naturels, et actions dans le domaine de l'eau,
- La **maîtrise de l'urbanisme** permettant de concilier la croissance démographique à l'horizon 2025, et la limitation de l'augmentation de la consommation d'énergie, tout en permettant la **préservation des milieux naturels et agricoles** dans un contexte de changement climatique,
- L'amélioration de la **résilience du territoire** notamment en sécurisant les infrastructures face aux évolutions climatiques.

a) L'observatoire Régional des Risques Naturels

Face aux catastrophes naturelles dans l'histoire de La Réunion, et de par sa compétence en matière d'aménagement du territoire, la Région a contribué à la création d'un Observatoire Régional des Risques Naturels qui est porté par l'AGORAH. Les principales missions de l'AGORAH sont :

- Améliorer les connaissances sur l'état du risque et observer son évolution,
- Élaborer un outil de partage, d'évaluation et d'aide à la décision au regard des stratégies mises en œuvre en matière d'aménagement du territoire,
- Créer un lieu d'échange et de débat sur la problématique des risques naturels.

Les orientations du SRCAE liés à l'adaptation au changement climatique est suivi au sein du Comité 4 de la Gouvernance Energie-Climat, co-piloté par l'AGORAH et la DEAL. Sa mise en œuvre s'appuie notamment, sur les actions soutenues par la Collectivité en matière de risques naturels et d'études, portant sur l'amélioration des connaissances relatives aux évolutions climatiques.

En 2017, la Collectivité poursuivra son implication dans le soutien et les activités de cet observatoire, en particulier celles relatives au suivi des orientations du SCRAE, en matière de changement climatique.

b) Actions du BRGM en matière de risques naturels

Les actions mises en œuvre par le BRGM, avec le soutien financier de la Région, s'inscriront dans le cadre de la convention-cadre 2014-2020 et porteront sur les objectifs suivants :

- La compréhension des phénomènes géologiques et les risques associés,
- Le développement et la mise à disposition des outils nécessaires à la gestion du sol et du sous sol et des ressources.

En 2017, la Collectivité poursuivra son soutien en faveur du BRGM, afin d'alimenter l'Observatoire des Risques Naturels, qui a pour vocation de caractériser et prévenir les risques naturels de l'île.

Ainsi, le BRGM interviendra en « Appuis Techniques et Expertises à la demande des services de la Région » et poursuivra le suivi du trait de côte et des phénomènes d'érosion côtière (OBSCOT).

En 2017, dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, la Région poursuivra son soutien à la mise en œuvre de la phase 3 du projet EROSION (suite de MVTERRE) porté par le BRGM et engagé en 2016, axé sur les mouvements de terrain à Salazie et la poursuite de l'acquisition de données sur ce secteur dans le cadre du programme de recherche RENOVRIK.

c) Actions de l'observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise

Depuis 2011, un partenariat est établi avec l'Institut de physique du Globe de Paris (IPGP) et son antenne locale l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (IPGP/OVPF), dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2011-2015 axée sur la valorisation de l'environnement volcanique.

En 2017, la Collectivité poursuivra son soutien en faveur du programme d'actions de l'OVPF, en renouvelant son partenariat, qui se traduira par la mise en place d'une nouvelle convention cadre 2016-2018.

d) Plateforme sur les risques naturels

L'objectif est de structurer la recherche sur les risques naturels autour d'une plate-forme hébergeant l'Observatoire volcanologique, l'Université de La Réunion et le BRGM.

Cette plate-forme structurelle et partenariale permettrait d'augmenter notamment, les capacités d'interventions dans la zone Océan Indien dans les domaines de compétences des organismes précités (risques naturels, océanographie, sismologie, environnement, réponses aux changements climatiques, sédimentologie, modélisation, physique de la terre profonde...), afin de valoriser les collaborations privées et publiques présentes dans la région.

Autour de cette plateforme, seront également développés des projets de recherche-développement-innovation sur les risques naturels et l'adaptation au changement climatique à La Réunion et dans la zone océan Indien.

En 2017, la Collectivité apportera son soutien en faveur de cette plateforme, en particulier au travers de programmes de recherche-développement-innovation qui seront développés sur le thème des risques naturels.

4.2 Programme de Gestion du Risque Inondation (PGRI)

Le PGRI (2016-2021) est un document de planification de la gestion des inondations sur l'ensemble du territoire, qui a été approuvé par le Préfet en 2015, et dont les objectifs sont :

- Poursuivre la compréhension des phénomènes d'inondation,
- Mieux se préparer et mieux gérer la crise lors des inondations,
- Réduire la vulnérabilité actuelle et augmenter la résilience du territoire face aux inondations,
- Concilier les aménagements futurs et les aléas,
- Réunir tous acteurs de la Gestion du Risque Inondation.

Ainsi, le PGRI définit, pour une période de 6 ans, les grandes orientations qui permettent de réduire les conséquences négatives des risques d'inondation sur l'ensemble du bassin hydrographique de La Réunion, et en particulier sur les Territoires à Risque Important (TRI). Il permet de prioriser des actions, de façon à mieux répartir les financements publics sur les plus efficaces et les plus urgentes.

En 2017, il s'agira d'identifier les actions prioritaires à conduire pour réduire de façon opérationnelle la vulnérabilité des populations face aux risques d'inondations, en lien avec la mise en œuvre de la **Directive Inondation**.

Ainsi, la Région poursuivra son soutien à la mise en œuvre des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et des projets d'endiguement, prioritaires retenus, en apportant la contrepartie publique nationale (mesure du PO FEDER 2014-2020).

4.3 Action dans le domaine de l'eau

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2016-2021, est un outil de planification dédié à la gestion de la ressource en eau, introduit par la loi sur l'eau de 1992.

Ce document fixe pour chaque grand bassin hydrographique, les orientations fondamentales pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers (citoyens, agriculteurs, industriels) pour une durée de 6 ans. Il est élaboré par le Comité de Bassin et approuvé par le Préfet, coordinateur de bassin.

Cet outil a été renforcé par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) de 2000 et la loi sur l'eau de décembre 2006 qui en découle (loi LEMA). Ces deux réglementations fixent des objectifs de bon état des masses d'eau (superficielles, souterraines et côtières) à atteindre à l'horizon 2015.

Une réflexion sera menée en 2017 afin d'organiser sur le territoire, un pilotage régional partenarial de la gestion de l'eau à La Réunion.

En 2017, l'action de la Région dans le domaine de l'eau et de la mise en œuvre du SDAGE se fera dans la continuité des années précédentes :

- Participation aux réunions de travail du **Comité de bassin** (suivi du SDAGE) et des **Commissions Locales de l'Eau** (suivi des SAGE),
- Participation aux réunions des commissions et du Conseil d'administration de l'**Office de l'Eau** (OLE),
- **Participation de la Région à la SPL VAQUA** piloté par le Département et dont la mission est de gérer les aménagements hydrauliques structurants et notamment les périmètres hydro-agricoles sur l'ensemble du territoire.

Les actions de soutien aux équipements structurants (création et extension d'usines de potabilisation de l'eau, retenues collinaires de grande capacité) seront reconduites en 2017 avec le cofinancement de l'Europe.

5. LA RÉGION CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, publiée en août 2016, présente des avancées en matière de gouvernance (création d'un comité national, d'un conseil national et d'un comité régional de la biodiversité).

Il fait écho à la **loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles** du 27 janvier 2014, qui clarifie les compétences des collectivités territoriales ainsi que la coordination des acteurs, et érige ainsi la **Région en chef de file**, notamment en matière de protection de la biodiversité.

Cette loi propose notamment de mettre en œuvre une gouvernance plus efficace et de créer l'Agence française pour la biodiversité (AFB), avec des antennes ultramarines.

5.1 La Stratégie pour la Biodiversité

5.1.1 La Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité

La Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité (SRB) vise à mieux connaître et préserver les espèces patrimoniales et leurs habitats et à restaurer les continuités écologiques, à la fois dans les espaces protégés et en dehors de ces espaces.

Celle-ci se décline en un plan d'actions pour la période 2013-2020, avec une attention particulière apportée aux milieux marins et d'eau douce.

5.1.2 La création de l'Agence française pour la biodiversité

La future Agence Française de la Biodiversité AFB regroupera, l'Agence des aires marines protégées, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), les Parcs nationaux de France et l'ATEN (Atelier technique des espaces naturels) et prévoit des collaborations avec d'autres établissements. Ses missions seront les suivantes :

- Rassemblement des moyens de l'État pour aider plus efficacement les projets en faveur de la biodiversité terrestre et marine et de l'eau : 1 200 agents et au moins 221 millions d'euros de budget,
- Appui technique, conseil et expertise à destination de l'ensemble des acteurs : collectivités, entreprises, associations de protection de la nature, etc.,
- Faciliter la constitution des trames vertes et bleues et les projets écologiques ;
- Gestion d'aires protégées et exercice des missions de police de l'eau ;
- Représentation des acteurs français de la biodiversité et de l'eau au sein des instances internationales et européennes ;
- Amélioration des connaissances sur la biodiversité.

L'AFB sera administrée par un Conseil d'administration qui comprendra **un représentant de chaque DOM**. En 2015, la Région en partenariat avec le Conseil Départemental, a proposé **la désignation de deux binômes** (élus / technicien) au sein du Conseil Régional et du Conseil Départemental, pour préparer la mise en place de l'Agence Réunionnaise de la Biodiversité. La SPL Energie Réunion devenue depuis juin 2015 Agence de l'Environnement pourrait être mobilisée comme un des acteurs clés de cette réflexion.

En 2017, il s'agira de mettre en place en partenariat avec l'État et le Conseil Départemental, une gouvernance adaptée au contexte réunionnais, et de proposer une structuration de l'Agence Réunionnaise de la Biodiversité (ARB).

5.2 Le Parc National de La Réunion

Le Parc National de La Réunion a été créé le 05 mars 2007. Le cœur du Parc National, Bien du Patrimoine mondial, couvre 42 % de la surface de l'île soit plus de 100 000 ha auxquels s'ajoute l'aire maximale d'adhésion pour 35 %, soit plus de 87 000 ha. La charte a été approuvée par décret n° 2014-49 du 21 janvier 2014.

Le cœur est reconnu dans son ensemble comme « espace à forte valeur patrimoniale » avec une vocation principale de conservation. L'aire d'adhésion correspond quant à elle au territoire administratif des Hauts, espace de vie et de partage, qui fait l'objet depuis trente-cinq années de politiques et programmes d'intervention spécifiques au travers notamment du Plan d'Aménagement des Hauts (PAH) remplacé en 2007 par un Plan de Développement des hauts Ruraux (PDHR).

La Région a lancé en 2016, une **étude** pour réaliser un état des lieux et un diagnostic de l'outil parc national en vue d'en proposer des améliorations, et d'analyser les possibilités d'évolution de son statut juridique afin de permettre un **aménagement équilibré et raisonné du territoire**, en favorisant sa mise en valeur.

En 2017, il s'agira de prendre en compte les **conclusions** de cette étude et d'en tirer les conséquences concernant une éventuelle évolution du Parc National.

5.3 Biodiversité terrestre et écosystèmes naturels

En 2017, la Collectivité renouvellera son engagement en faveur des projets liés à l'amélioration des connaissances, la conservation et la valorisation du patrimoine naturel.

5.3.1 Le Programme Européen LIFE+ Forêt sèche (2015-2020)

Le projet **LIFE+ Forêt sèche** porté par le Parc national, lancé en 2015, bénéficie du soutien de la Région à hauteur de 300 000 €. L'objectif de ce projet est de conserver la forêt semi-xérophile, et de rétablir les connectivités entre parcelles restaurées et les reliques.

La mise en place d'**actions prioritaires** de conservation favorisera une meilleure **fonctionnalité** de cet habitat, tout en valorisant le cadre de vie des habitants des communes considérées (St-Denis et la Possession).

En 2017, la Région participera aux réunions du comité de pilotage du projet, et à la restitution annuelle en présence des représentants de la Commission Européenne.

5.3.2 Le programme d'actions du Conservatoire Botanique National de Mascarin

L'association Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) intervient en matière de connaissance et de conservation de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels, en particulier sensibles et menacés. Cette compétence d'agrément ministériel « Conservatoire Botanique National » s'exerce sur les îles françaises de l'Océan Indien : La Réunion, Mayotte et les îles Éparses.

Une convention cadre 2015-2020 a été signée entre la Région et le CBNM, pour l'acquisition de connaissances et la valorisation du patrimoine végétal, sur le territoire de La Réunion et dans le cadre de projets de coopération avec les îles de la zone Océan Indien.

La Région intervient en contrepartie du POE FEDER 2014-2020, représentant un montant global de 630 000 € sur la période. Un programme d'action a été validé en 2016 portant sur la valorisation et l'acquisition intégrée des connaissances sur la flore et les habitats endémiques et indigènes de La Réunion. Il s'agit, pour l'année 2017 de suivre sa mise en œuvre.

5.3.3 Autres projets (SEOR, NOI)

Le projet 2013-2016 relatif à l'avifaune endémique protégée, est porté la SEOR. L'objectif est de répertorier précisément les sites d'échouage, d'intégrer les données dans un système d'information géographique, et d'acquérir une image nocturne satellitaire ou aérienne de l'île de La Réunion, afin de déterminer avec précision les zones provoquant les échouages.

Le projet de valorisation et de diffusion de connaissance sur les reptiles exotiques et indigènes de La Réunion, porté par l'association Nature océan Indien (NOI), a permis de cartographier la répartition des espèces sur l'île.

Le Programme Opérationnel de Lutte contre les Invasives (POLI) met en œuvre la stratégie de lutte contre les espèces invasives qui vise à protéger les écosystèmes aquatiques et terrestres de La Réunion, leur diversité biologique originale, les végétaux et animaux indigènes contre les risques associés aux espèces invasives (plantes et prédateurs notamment).

En 2017, il s'agira :

- **de poursuivre le suivi des projets en cours, et de soutenir, à parité avec l'État, des nouveaux projets s'inscrivant dans la SRB.**
- **de soutenir des projets dans le cadre du POLI : l'action de conservation de l'Echenilleur de La Réunion (tuit-tuit) 2015-2017 portée par la SEOR, l'action de protection des pétrels endémiques et de lutte contre la passiflore banane portée par l'Association pour la Valorisation de l'Entre-2 Monde (AV2M).**

La mesure suivante du PO FEDER 2014-2020 peut être mobilisée pour financer les projets : Fiche action 5-08 « Protection et valorisation de la biodiversité ».

5.4 Biodiversité marine et écosystèmes marins

En 2017, la Région poursuivra son soutien à des associations qui œuvrent pour la préservation de la biodiversité marine et des habitats marins de La Réunion.

5.4.1 La Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion

La Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion (RNNMR) a été créée en 2007, afin d'assurer la pérennité des espaces marins récifaux. Elle couvre un périmètre de 35 km², et renferme la barrière corallienne. La structure de gestion est un GIP (Groupement d'Intérêt Public) rassemblant l'État, la Région, le Département, les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, le Parc national et le TCO.

En 2017, la Région renouvellera sa contribution financière au fonctionnement du GIP, afin de permettre la mise en œuvre du plan de gestion (2013-2017) de la réserve, notamment l'entretien des dispositifs d'amarrage, et les missions de sensibilisation et de communication.

5.4.2 Acquisition de connaissance sur les mammifères marins

La Région apporte son soutien à des associations qui œuvrent pour la **préservation de la biodiversité marine** à La Réunion, et également à l'échelle de la zone océan Indien, en lien avec la **dimension régionale** liée à la faune marine et aux habitats marins.

En 2017, la Région interviendra essentiellement en contrepartie du POE FEDER 2014-2020 et INTERREG OI, sur les mesures liées à la biodiversité, en faveur de projets liés à la préservation des Cétacés. Dans ce cadre, elle accompagnera l'Association GLOBICE dans la réalisation de son programme de connaissance et de conservation des cétacés à La Réunion.

Organisation du 2ème Congrès Mondial des baleines à bosse à La Réunion

Un accord cadre a été signé en mai 2015 entre la Région et l'Association malgache CétaMada afin de bénéficier de l'expérience de cette association pour organiser ce projet d'envergure que constitue le « chemin des baleines ».

Le projet « Chemin des baleines » sera poursuivi par la Région, en vue d'obtenir son inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Son aboutissement permettra, non seulement de promouvoir l'intégration et le développement à l'échelle de l'ensemble de la zone sud de l'océan Indien, mais constituera aussi un argument de poids pour le maintien de la sanctuarisation décidée par la Commission Baleinière Internationale (CBI).

La 1ère édition du Congrès Mondial des baleines à bosse, organisée par l'Association CétaMada, s'est déroulée l'année dernière à l'île Sainte-Marie à Madagascar. Cette rencontre vise à faire progresser les études scientifiques et les efforts de conservation des baleines à bosse dans leur site d'alimentation, leur site de reproduction et leur migration. Il s'agit aussi de faciliter les rencontres entre chercheurs, étudiants, professionnels et amateurs.

En 2017, **la Région organisera la 2ème édition du Congrès mondial des baleines à bosse**, en partenariat avec l'Association CETAMADA.

5.4.3 Gestion du risque requin

Le centre de ressources et d'appui (CRA), installé en 2016, mobilise l'ensemble des compétences locales pour animer et mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel couvrant la période 2015-2020. Ce plan comprend le soutien aux mesures opérationnelles de sécurisation et de prévention et sera accompagné d'actions d'information, de communication, d'éducation et de coopération internationale.

Le CRA, qui est devenu l'élément moteur dans la gestion de la crise requin devient, selon ses statuts, la « porte d'entrée » des acteurs publics ou privés impliqués dans cette gestion. Cependant, son installation étant récente, elle ne sera pas totalement opérationnelle pour pouvoir garantir en 2017 la prise en charge technique et administrative des porteurs de projets.

La Région a approuvé en 2016 son adhésion à cette structure et participera aux frais de fonctionnement et au programme d'actions. Un Contrat d'Objectifs et de Moyens est, à cet effet, en cours de rédaction. Cette action est inscrite au contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 avec un financement à parité Etat-Région à hauteur de 1,8 M€.

En 2017, au regard des enjeux économique, touristique et sportif, la Région contribuera à financer des actions, en cohérence avec sa volonté affichée d'accompagner les communes dans la sécurisation **des sites de baignade et d'activités nautiques**.

5.5 Sensibilisation à l'Environnement

5.5.1 Partenariat entre la Région et la Fondation WWF-France

Un protocole d'accord a été signé en 2012, entre la Région Réunion et la fondation WWF-France dans le domaine du développement durable, axé sur la sensibilisation aux enjeux environnementaux, avec notamment la mise en œuvre annuelle d'un Pandathlon, la préservation de la biodiversité en lien avec le changement climatique, dans un cadre territorial et de coopération régionale. En 2017, il s'agira de poursuivre ce partenariat.

5.5.2 Adhésions à des associations

En 2017, la Région poursuivra son adhésion à des associations qui œuvrent pour l'environnement : UICN, Rivages de France, Réserves Naturelles de France, ANEL.

- **Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)** : L'UICN est une organisation environnementale qui soutient la recherche scientifique, gère des projets de terrain dans le monde entier et rassemble les gouvernements, les ONG, les organisations des Nations Unies, les entreprises et les collectivités locales en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des lois et de bonnes pratiques.
- **Rivages de France** : L'association **Rivages de France** rassemble les acteurs impliqués dans la protection et le devenir des **espaces naturels littoraux et lacustres**. Elle assure notamment, la gestion des sites du Conservatoire du Littoral (entretien, accueil, sensibilisation).
- **Réserves Naturelles de France (RNF)** : L'association des **Réserves Naturelles de France** (RNF) offre une **synergie** entre les Régions autorités de classement des réserves naturelles régionales et de Corse (RNR et RNC), les gestionnaires et porteurs de projets de réserves naturelles et RNF, en faveur de la **protection de la nature**. Cette dernière propose notamment aux Régions un appui technique dans le cadre de la mise en œuvre des RNR.

- **Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL) : L'Association Nationale des Élus du Littoral** (ANEL) réuni l'ensemble des élus du littoral. Elle facilite notamment le dialogue et permet l'échange d'expériences, étudie les problèmes spécifiques ou généraux qui se posent aux collectivités et organise des journées d'études locales ou nationales sur les thèmes les plus préoccupants pour **l'avenir du littoral**.

5.5.3 Acquisition d'ouvrages (CDI des Lycées)

En 2017, la Région poursuivra son action en matière **d'éducation et de sensibilisation**, par l'acquisition d'ouvrages sur la biodiversité réunionnaise, en faveur des centres de documentation et d'information **des lycées** de La Réunion.

5.6. Education au Développement durable

5.6.1 Plan développement durable

L'Education au Développement durable est un levier stratégique important pour les enjeux écologiques majeurs que sont le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources, la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

La Région engagera en 2017, un **plan d'actions interne** à la collectivité « Développement Durable » comprenant un volet important de sensibilisation/formation sur les thématiques suivantes :

- Baisse des Énergies fossiles, GES : co-voiturage, conduite économe, télétravail, consommation électrique ...
- Protection de la Biodiversité : connaissance des plantes indigènes et endémiques, sur la faune, apprentissage milieux marins, ...
- Économie circulaire et consommation responsable : Déchets /Tri /Recyclage, consommation papier, consommation eau, ..

Pour la mise en œuvre de ce plan, elle s'appuiera sur des partenaires tels que l'ADEME, associations environnementales, ... mais aussi sur des opérateurs associatifs reconnus dans le domaine de l'Education au Développement durable.

5.6.2. Actions/projets développement durable

En complément du volet formation, la Région mettra en œuvre ou amplifiera des opérations concrètes de développement durable telles que :

- les jardins partagés
- l'implantation de ruches,
- concours entre Directions sur la consommation,...

Par ailleurs, elle s'emploiera à l'appropriation par tous du rapport annuel « Développement Durable » de la Collectivité.

6. RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

6.1 NET-BIOME : mise en réseau des acteurs de la Recherche en biodiversité

La Région Réunion participe avec plusieurs RUP et PTOM du réseau NetBiome au projet « BiodivERSA3 » financé sous H2020 de 2015 à 2020 et comptant 31 entités nationales et régionales. Coordonné par la FRB, BiodivErsA 3 vise à renforcer l'Espace Européen de la Recherche dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques.

NetBiome a eu pour objectif de promouvoir la recherche transrégionale en biodiversité tropicale en soutien au développement durable et s'est consolidé au fil de deux projets : l'ERANet NetBiome (coordonné par la Région Réunion de 2007 à 2012 sous le 6^{ème} PRCDD) et le projet NetBiome-CSA (coordonné par les Açores de 2013 à avril 2016 sous le 7^{ème} PRCDD). Ce réseau unique de recherche ultramarin a permis la mise en œuvre d'un appel à projets de recherche international soutenu fortement par l'ANR sur le thème ciblé de la biodiversité tropicale (conférence finale des 7 projets financés en avril 2016 à Bruxelles). Il a en outre fait la démonstration des atouts de l'Outre-Mer auprès de l'Europe et des instances nationales.

Les recommandations issues de la concertation multi-acteurs organisée par NetBiome-CSA appellent une mise en œuvre notamment par leur intégration dans la feuille de route de l'ERANet BiodivErsA 3. Celle-ci comprend le lancement d'appels à projets de recherche et le développement d'un « Workpackage » dédié à l'Outremer. Les régions présentes (Guadeloupe, Réunion, Guyane, Canaries, Açores, Nouvelle-Calédonie) poursuivront donc leurs actions au sein de BiodivErsA3 pour la prise en compte de leurs besoins et des opportunités offertes à l'Europe continentale en matière de recherche en biodiversité.

6.2 Recherche agronomique

La Région Réunion poursuivra en 2017, son soutien aux activités de recherche agronomique du CIRAD conformément au nouvel accord cadre quadripartite Etat-Région-Conseil Départemental-CIRAD 2015-2020.

Les programmes de recherche et expérimentation co-financés par la Région s'inscrivent dans les orientations de l'UE, de la Stratégie de Spécialisation Intelligente de La Réunion et de celles portées par le Programme Réunionnais de l'Agriculture Durables (PRAAD 2014-2020). Ils sont organisés en « Dispositifs de Programmation en Partenariat » (DPP) et concernent :

- DPP One Health « Santé animale et santé humaine dans la zone Océan Indien » : Sauvegarder la santé animale et humaine dans les écosystèmes naturels à la Réunion et dans l'Océan Indien et sécuriser le développement d'une agriculture durable et adaptée aux contraintes insulaires.
- DPP BSV : « Biodiversité et santé végétale » : Conserver et valoriser la biodiversité des écosystèmes terrestres insulaires en développant une agriculture durable adaptée aux changements globaux.
- DPP COSAQ « Co-conception de système agro-alimentaire de qualité » : Concevoir des systèmes agroalimentaires plus durables dans lesquels les qualités des produits et les modes de production constituent leur valeur ajoutée.
- DPP SIAAM « Service et impacts des activités agricoles en milieu tropical, (SIAAM) » : Évaluer les impacts positifs et négatifs et les services écosystémiques, tels que la production agricole et les services environnementaux, et la production d'énergie (valorisation de la biomasse), des activités agricoles à l'échelle du territoire, et raisonner les adaptations des agrosystèmes aux changements globaux. Cette structuration, qui implique davantage toutes les parties prenantes locales (chercheurs, professionnels du monde agricole et agroalimentaire,...) et les acteurs de la zone océan Indien par la Plateforme Régionale Agronomique pour le développement ou « PreRAD », est propice aux valorisations des connaissances scientifiques en soutien aux actions de développement et de coopération.

La mesure de l'impact de la recherche agronomique pour le territoire sera appréciée selon le bilan annuel 2017 de ces programmes en termes de transfert, d'innovation technologiques, d'expérimentation, de formation et en lien avec les relais tels que les « Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole ou « RITA » et le pôle de compétitivité.

FICHE PROGRAMME – SECTEUR AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Les actions prévues au programme 2017

La planification territoriale :

- poursuite de la procédure de modification du Schéma d'Aménagement Régional
- poursuite du suivi du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), à travers les indicateurs d'impact environnemental,
- poursuite de l'accompagnement des communes et des EPCI dans la déclinaison du SAR à travers la révision des documents d'urbanisme.
- la mise en œuvre d'un nouveau document de planification régionale

L'aménagement des hauts :

- mise en place des moyens nécessaires au fonctionnement du Secrétariat Général des Hauts
- accompagnement des projets des territoires ruraux à travers les dispositifs financiers FEDER, FEADER, LEADER
- mobilisation des dispositifs régionaux et définition de nouveaux projets régionaux

Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire:

- participation au financement et aux programmes d'actions de l'AGORAH, de la SPL Maraina, de sociétés d'aménagement et autres structures (EPFR, SAFER, SEFAR, IQUAE, ADIL, AFIGEO, INTA, AIVP, Si tous les Ports du Monde...)

L'information géographique et l'observation du territoire:

- poursuite du développement des outils au service de l'aménagement du territoire : SEAS OI (Station de Surveillance de l'Environnement Assisté par Satellite dans l'Océan Indien), Plateforme PIMANT (Plateforme d'IMagerie Aéroportée Numérique du Territoire), plateforme PEIGEO (Plateforme d'Echange de l'Information GEOgraphique), Service d'Information Géographique
- poursuivre le suivi des observatoires en lien avec l'AGORAH

FICHE PROGRAMME – SECTEUR ÉNERGIE, ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET BIODIVERSITÉ

Énergie

- Pilotage de la Gouvernance Énergie
- Etudes à lancer suite à l'approbation de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie prévue fin 2016, et la publication d'un décret interministériel, pour préparer la révision en 2018,
- Soutien aux énergies renouvelables : dispositif chèques photovoltaïques, énergies marines, hydraulique, biomasse,...)
- Actions en matière de maîtrise de l'énergie :
 - Ecosolidaire : soutien à la mise en place de chauffe-eau solaire dans les foyers défavorisés
 - SLIME : Schéma local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie
 - Élaboration d'un plan solaire avec l'ADEME et l'EDF (développement du solaire thermique)

Déchets

- Élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), incluant un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire
- Mise en œuvre du partenariat avec l'ADEME (CODERC)
- Soutien à la cellule économique régional du BTP (CER BTP)

Risques Naturels

- Mise en œuvre du Programme de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)
- Connaissances et expertises sur les risques naturels (BRGM, OVPF, ORN,...)
- Soutien au programme de recherche sur les impacts et risques naturels associés aux activités cycloniques à La Réunion.

Biodiversité

- Mise en place d'une gouvernance Biodiversité/Eau par la création de l'Agence Réunionnaise pour la Biodiversité
- Amélioration des connaissances en matière de biodiversité, Soutien aux associations qui œuvrent pour la préservation de la biodiversité
- Gestion du risque requin
- RNNMR financement du fonctionnement de la structure
- Inscription du Chemin des Baleines au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- Actions de sensibilisation à l'environnement (WWF, UICN, RNF,...)
- Accompagnement de projets de valorisation économique et sociale du patrimoine naturel

Eau

- Réaliser des équipements structurants qui concourent à améliorer la qualité de l'eau
- Améliorer des conditions d'alimentation en eau dans les Hauts

Recherche

- Participation à l'ERANet transnational BiodivErsA3 et Programme de recherche CIRAD

THEMATIQUES	INDICATEURS
Énergie	Nombre de Chèques Photovoltaïques Nombre de bénéficiaires Ecosolidaire et SLIME
Déchets	Elaboration du PRPGND
Risques	Linéaire d'endiguement Pourcentage de la population concernée
Biodiversité	Nombre de surfaces restaurées, Nombre d'actions
Eau	Nombre habitants concernés, Volume d'eau
Recherche	Nombre de chercheurs concernés, Nombre de brevets

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ

COMMISSION N° : 6

COMMISSION CULTURE SPORT IDENTITÉ RÉUNIONNAISE

Affirmer l'identité, la fierté réunionnaise et renforcer les valeurs sportives comme vecteur de réussite et d'excellence réunionnaises

Chaque personne se caractérise par son histoire, sa langue, ses croyances, ses pratiques, ses connaissances... Celles-ci sont en perpétuelle évolution et interaction avec celles des autres.

La Culture rapproche les citoyens, elle se cultive dans la différence, elle apprend à connaître, à accepter l'autre, à éloigner l'ignorance, facteur de la peur de l'autre.

La nouvelle mandature a souhaité faire de la Culture un des 7 piliers de sa politique régionale en développant une politique culturelle accessible à tous, permettant de se dépasser dans le respect de l'autre.

Le sport est vecteur de valeurs autour du dépassement de soi, de solidarité, d'esprit d'équipe et de goût de l'effort. Le sport de haut niveau est inscrit dans le paysage réunionnais depuis des décennies.

Le projet de mandature 2015-2021 vise également à renforcer le niveau d'excellence des sportifs réunionnais grâce notamment à la création d'un Institut régional de haut niveau du Sport dont la mise en place s'appuiera sur le CREPS désormais du champ de compétences de la Région.

Dans le domaine sportif, les travaux préparatoires à la création de l'IRSGOI ont démarré en 2016; ces travaux s'inscriront dans le calendrier lié au transfert du CREPS à la Région. Le soutien aux ligues et comités et le déploiement des équipements de proximité sur tout le territoire continueront de se développer pour 2017.

L'ouverture sur le monde de la population réunionnaise, un meilleur accès à la culture pour tous et le développement du sport de haut niveau réunionnais, tels seront les axes renforcés dans le cadre budgétaire 2017.

SECTEUR CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

En plaçant la Culture au cœur de son projet de développement pour La Réunion, les orientations de la Région en 2017 s'articuleront autour de :

- l'impulsion d'une politique aux côtés des acteurs : un soutien renouvelé auprès des artistes, associations et entreprises culturelles pour leurs projets développés sur toute l'île et à l'extérieur ;
- la Culture comme levier d'épanouissement pour la jeunesse : des actions particulièrement volontaristes dans le domaine des enseignements et de la formation artistiques afin d'encourager nos jeunes à une pratique en amateur ou professionnelle, de conforter nos artistes dans leur évolution de carrière, d'améliorer les pratiques des acteurs culturels qu'ils soient administratifs ou techniciens ;
- un soutien actif à la création et à la diffusion artistiques ;
- une politique d'identification, de préservation et de valorisation de notre patrimoine pour une meilleure connaissance et une appropriation de notre Histoire et de notre Culture ;
- la prise en compte de l'économie culturelle dans les projets de structuration pour La Réunion et le développement d'une véritable politique de tourisme culturel ;
- une offre muséale régionale diversifiée et de qualité, à travers ses 4 structures muséales, mais également en développant des partenariats avec d'autres musées de l'île qu'ils soient publics ou privés.

1. IMPULSER UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE AUX CÔTÉS DES ACTEURS : LA CULTURE, MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE À TRAVERS LE SOUTIEN AUX ACTEURS ET LE RENFORCEMENT DE L'EXPORT CULTUREL

L'intervention de la Région en faveur des acteurs culturels se décline à travers les schémas lancés ces dernières années dans 3 domaines :

- le schéma des enseignements artistiques ;
- le schéma des lieux de création et de diffusion du spectacle vivant ;
- le schéma de la littérature et de la lecture publique.

Menés dans la plus large concertation avec les acteurs culturels, les institutions et collectivités territoriales, ces schémas ont permis de définir des axes de développement pour chacun des secteurs.

Cette concertation sera prolongée avec le lancement des Etats Généraux de la Culture, qui s'adressera aux professionnels et aux institutions du secteur, mais également au grand public, pour continuer à construire ensemble une politique culturelle régionale de proximité.

La Réunion dans son ensemble doit être le théâtre de la création et de la diffusion réunionnaise. La Région soutiendra les initiatives visant à proposer de nouvelles formes de création et de diffusion, susceptibles d'irriguer l'ensemble du territoire, en particulier les zones éloignées des grands centres d'activités culturelles : les Hauts, l'Est, le Sud-Est. L'objectif sera de renforcer la diffusion de la culture, afin qu'elle soit accessible à tous les Réunionnais et d'offrir des espaces d'expression aux acteurs. Tous les secteurs sont concernés : la littérature, le spectacle vivant, les arts visuels...

La professionnalisation du secteur culturel à La Réunion ces dernières années nécessite un accompagnement réfléchi et mesuré. Les projets proposés par les acteurs culturels doivent se faire en concertation avec les partenaires institutionnels, à partir des orientations de chacun, à l'échelle communale, régionale, nationale voire internationale.

La Région accompagnera les initiatives des acteurs culturels visant la structuration et la professionnalisation du secteur, le rayonnement de notre Culture à La Réunion mais également à l'international.

Le développement de l'activité culturelle à l'extérieur de l'île est primordial pour permettre à nos artistes de développer une économie viable de leurs projets. Le seul territoire réunionnais ne peut absorber l'offre de diffusion culturelle. Il s'agira pour la Région de renforcer son soutien en faveur des artistes invités à se produire sur les scènes internationales.

D'autre part, la Culture est le premier vecteur de coopération avec d'autres pays. De par la singularité de son histoire qui a construit son métissage, sa diversité, La Réunion a su faire émerger des expressions artistiques hors du commun, sur le champ musical comme dans tous les domaines, avec notamment le Maloya classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ou encore le moringue. La Réunion, de par sa situation géographique au centre du grand océan Indien, doit jouer pleinement son rôle de chef de file dans l'export culturel. En 2017, des dispositifs seront renforcés pour permettre un plus grand rayonnement de notre île vers l'ensemble des pays du grand océan Indien. En parallèle, il est nécessaire de poursuivre l'accroissement des connaissances patrimoniales de ces expressions.

Mis en œuvre par des équipes compétentes, ces projets devront être construits en cohérence avec leur environnement, développés sur du moyen à long terme et intégrer une ouverture au monde. Les objectifs affichés sont clairs et visent une autonomisation des équipes et des actions qu'elles portent, la collectivité publique permettant d'impulser les initiatives et de conforter le budget artistique.

Le défi est important et répond à de nombreuses problématiques : la continuité territoriale, la prise en compte de l'économie comme donnée fondamentale du projet culturel dès sa conception, l'expérimentation, les conditions de réception des publics, l'irrigation par la Culture de l'ensemble du territoire réunionnais.

1.1. Spectacle vivant

Le schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant définit les ressources humaines comme un axe stratégique prioritaire. L'emploi et la formation dans ce secteur dynamique et créatif sont une question cruciale. En effet, caractérisées par leur très petite taille, la nature précaire et flexible de l'emploi, les entreprises du spectacle vivant, outre la baisse des financements publics, connaissent de profondes mutations. La mobilisation des partenaires institutionnels et professionnels autour de cette question devrait conduire en 2017 à la signature d'un accord-cadre régional pour la mise en œuvre d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences dans le spectacle vivant.

a) La musique

La Réunion terre de talents compte chaque année de nombreux projets musicaux, développés sur son territoire et à l'extérieur. En fonction des objectifs poursuivis, du marché visé, du parcours et de la structuration des artistes et des équipes, le rôle de la collectivité régionale sera de soutenir un projet bien défini, aux côtés d'autres partenaires.

La musique est sans aucun doute le secteur le plus structuré. Il s'agira donc de travailler sur la complémentarité entre le Pôle Régional des Musiques Actuelles, les autres dispositifs d'aides existants (Europe, Etat, collectivités publiques, sociétés civiles...) en s'appuyant également sur des outils de développement tels que les festivals, le marché des musiques de l'océan Indien (IOMMA) afin de mettre en œuvre ses projets de développement.

La Région soutiendra les projets de création, de diffusion et de résidence de formation, qu'ils soient développés par des amateurs ou des professionnels à l'échelle locale, dans la zone océan Indien ou à l'international.

b) Le théâtre et la danse

Dans le cadre du schéma régional des salles de diffusion et lieux de création du spectacle vivant, la collectivité régionale a initié en 2015 une évaluation des aides régionales de soutien à la création théâtrale et chorégraphique.

En 2017, elle confortera son soutien aux compagnies en proposant, sur la base de cette évaluation, une refonte des dispositifs régionaux de soutien et d'accompagnement à la création afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité des différentes aides.

Une attention particulière sera portée aux projets mettant en lumière notre histoire, notre culture et notre langue créoles.

Seront également priorités les projets de diffusion au-delà du territoire et sur le territoire, des artistes et acteurs culturels, afin de leur offrir une meilleure visibilité et leur donner ainsi la possibilité d'élargir leur réseau, notamment au travers de la reconduction du dispositif d'aide à la diffusion en décentralisation, qui représente pour les bénéficiaires une opportunité de rencontre avec un nouveau public.

Initiées en 2015, les résidences artistiques de territoire seront reconduites en 2017 sur la base d'un appel à projets. Cette opération régionale vise à installer une présence artistique sur des territoires prioritaires, en créant et réalisant un projet artistique en lien avec les richesses du territoire d'accueil, tout en développant des actions culturelles et de médiations au bénéfice de la population, qui privilégient des démarches participatives avec les habitants.

1.2. Les salles de diffusion

Suite à une démarche initiée en 2012 par la Région en collaboration avec la DAC-OI, et en concertation avec les partenaires institutionnels et les acteurs de la filière, le Schéma Régional des salles et lieux de création et de diffusion du Spectacle Vivant à La Réunion a été adopté par la Région le 1er juillet 2014.

Ce schéma répond aux axes stratégiques de la politique culturelle régionale de démocratisation culturelle, d'égalité des chances et d'aménagement équilibré et raisonné du territoire. Il confirme la nécessité d'investir dans une politique de spectacle vivant, élément essentiel à la construction et à l'épanouissement de l'individu. Le rapport aux œuvres et la pratique artistique développent la créativité, l'imaginaire, l'ouverture, la curiosité et le sens esthétique.

2017 verra donc la poursuite de la mise en œuvre des axes stratégiques du schéma et de ses chantiers prioritaires :

- Axe 1 : Démocratisation culturelle : renforcer l'accès au spectacle vivant pour toutes les populations
- Axe 2 : Ancrage et maillage territoriaux : irriguer le territoire
- Axe 3 : Création artistique : soutenir et accompagner la création, les émergences créatives et artistiques, les talents du spectacle vivant
- Axe 4: Ressources : accompagner les salles dans la mutation de leurs cahiers des charges, de leurs modèles économiques, dans la professionnalisation et le renforcement de leurs ressources
- Axe 5 : Gouvernance : renforcer la gouvernance autour du spectacle vivant

Le schéma régional s'appuie principalement sur les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant qui constituent le maillon essentiel entre l'artiste, son œuvre et le public. Ils jouent à ce titre un rôle fondamental et leur mission de service public est ainsi réaffirmée. Grâce à leur travail, la création artistique peut rencontrer son public et le public s'enrichir de nouvelles émotions.

L'aide apportée par la collectivité régionale aux salles de création et de diffusion du spectacle vivant vise :

- le développement de la diffusion, et en particulier sa qualité et sa diversité,
- le renforcement de la capacité des salles à accompagner la création locale,
- l'élargissement de la médiation auprès des populations sur le territoire réunionnais.

Cette aide s'oriente sur leur programme d'activités qui regroupe les trois missions principales citées précédemment et plus particulièrement sur des actions spécifiques contribuant à la réalisation des axes stratégiques du schéma régional.

Le dispositif "pass culture" permettant un accès gratuit aux spectacles a été expérimenté en 2015 par les élèves du CRR, en partenariat avec les salles de l'île et a fait l'objet en 2016 d'une évaluation. Une réflexion sera menée en 2017 pour son extension aux lycéens.

Par ailleurs, dans un objectif de rééquilibrage culturel du territoire, un programme spécifique visant à développer une offre de spectacle vivant sur le territoire de l'Est de La Réunion a été initié en 2015 par la Région à partir de la salle de spectacle "Gramoun Lélé" et ce en partenariat avec le théâtre les Bambous. Ce programme sera poursuivi en 2017.

Enfin, pour permettre à de nouvelles formes de création d'émerger dans chaque micro-région, une réflexion sera menée en 2017, en partenariat avec les communes, pour la mise en place partout dans l'île des carrefours « Not Culture en l'R », espaces d'expression et de diffusion. L'objectif est double : d'une part favoriser la diffusion de la culture pour la rendre accessible à tous les Réunionnais, et d'autre part, offrir des espaces d'expression aux acteurs de tous les secteurs (littérature, spectacle vivant, arts visuels...).

1.3. Les entreprises culturelles

Depuis 2012, la Région a mis en place un dispositif novateur d'aide aux entreprises culturelles afin de les accompagner dans leur phase de développement ou de consolidation. La collectivité reconnaît ainsi le rôle de ces entreprises dans la production culturelle locale, leur contribution au développement économique de l'île et notamment à l'emploi.

Six mesures ont été progressivement mises en œuvre avec pour objectifs d'encourager la professionnalisation des acteurs de la vie artistique et d'améliorer la structuration et la gestion de ces entreprises.

En 2017, ces dispositifs seront poursuivis et les entreprises culturelles locales pourront solliciter la Région afin de bénéficier d'aides à la création d'emplois, à l'investissement, au renforcement de l'équipe dirigeante, au recours au conseil extérieur ou encore d'aides aux projets pour les filières du livre et du spectacle vivant.

Des aides aux projets seront complétées afin de faire bénéficier les arts visuels de ce dispositif.

Par ailleurs, dans le cadre du schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise, et en particulier de la signature d'un contrat de filière avec l'État, seront étudiées l'application et l'adaptation de ces aides aux librairies.

1.4. Les arts visuels

a) Les arts plastiques

La Région poursuivra son accompagnement des artistes et des associations dans le domaine des arts plastiques en agissant à la fois sur la création, la diffusion des œuvres, localement, mais également à l'extérieur de l'île et enfin via le FRAC pour la professionnalisation du secteur.

- **Encourager la création artistique** : le soutien à la création artistique se traduit par des aides accordées pour des projets de recherche, des résidences d'artistes, de l'acquisition de matériel... Les actions visant à expérimenter de nouvelles formes de coopération entre artistes, à structurer le secteur par la mise en réseau d'initiatives seront encouragées.

Le soutien à la création se traduit aussi par une politique régionale d'acquisition d'œuvres d'art. L'enrichissement des collections vise la mise en valeur des artistes locaux et le soutien aux artistes émergents.

- **Démocratiser l'accès aux œuvres d'art** : dédiée exclusivement aux expositions, la Villa de la Région accueillera régulièrement des expositions temporaires d'art contemporain. Ce lieu contribue à la sensibilisation des publics aux œuvres d'art. Seront également développées des actions de médiation culturelle et la mise en place d'une aide au transport pour les établissements scolaires.

La collectivité soutiendra par ailleurs les projets d'éducation artistique, l'édition de catalogues d'expositions, monographies d'artistes ou de livres d'art.

- Consciente des difficultés rencontrées par les artistes pour vivre de leur art à La Réunion, la Région soutiendra les projets de diffusion à l'échelle internationale. Seront particulièrement encouragées les initiatives programmées dans des pays à fort potentiel économique tels que l'Australie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

- Structurer l'art contemporain réunionnais avec l'aide du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC)

La direction du FRAC a été renouvelée en 2015. Un nouveau projet, dynamique, associant de multiples acteurs réunionnais (École des Arts, École d'architecture, acteurs culturels du secteur) ouvert sur l'extérieur grâce à un réseau de professionnels dans le monde permettra d'apporter un nouveau souffle aux artistes réunionnais. La collectivité continuera à apporter son soutien au FRAC, pour une structuration de l'art contemporain réunionnais autour de :

- la constitution d'une collection régionale à travers une politique d'acquisition d'œuvres locales, de la zone océan Indien, nationale et internationale ;
- la diffusion de ce fonds tant sur le territoire qu'à l'extérieur ;
- l'accompagnement et la promotion des artistes contemporains locaux ;
- la sensibilisation des scolaires et publics à l'art contemporain.

b) L'audiovisuel

Les associations jouent un rôle déterminant pour la vitalité du secteur de l'audiovisuel. Elles sont à l'origine des principaux festivals de cinéma de l'île de La Réunion ainsi que de la grande majorité des initiatives en matière d'éducation à l'image. Parallèlement aux aides en direction des professionnels de la filière, la Région apportera son soutien aux associations du secteur audiovisuel autour de quatre axes principaux :

• Développer la qualité, la diversité et l'accessibilité de l'offre cinématographique grâce aux festivals

En 2017, la Région poursuivra son partenariat financier avec les festivals de cinéma locaux. En proposant aux Réunionnais des œuvres difficilement visibles dans les circuits commerciaux, les associations contribuent significativement à renforcer la qualité de l'offre cinématographique sur l'ensemble du territoire. De plus, les festivals offrent l'opportunité de valoriser le travail des artistes et techniciens locaux.

• Former les créateurs et spectateurs de demain

En 2017, la Région accompagnera les associations qui mettent en place des ateliers d'éducation à l'image. Ces ateliers initient les jeunes à divers aspects de la création et de la production audiovisuelle. Les ateliers d'éducation à l'image sont également susceptibles de faire naître des vocations et favorisent l'émergence des talents de demain. Ils contribuent aussi à fournir des clés pour mieux décrypter et apprécier les œuvres cinématographiques.

• Faciliter l'équipement des associations

En 2017, la Région accompagnera les associations qui souhaitent investir dans du matériel audiovisuel indispensable à la poursuite de projets de création, de médiation, ou d'éducation à l'image.

• Soutenir les projets de création

En 2017, la Région accompagnera les porteurs de projets de films documentaires sur les thématiques culturelles et patrimoniales.

1.5. La littérature réunionnaise

Compte tenu du contexte particulier de La Réunion, des disparités sociales et géographiques qui caractérisent notre territoire, du taux d'illettrisme élevé, l'attention à porter à la population quant à l'accès au livre, à la lecture de manière générale, est un enjeu majeur. Lire, faire lire et accéder aux connaissances, aux savoirs, à la culture par le livre, les contenus numériques et tous les autres supports sont indispensables pour chacun dans son épanouissement personnel, son émancipation, ses apprentissages, sa réussite scolaire et sociale...

Accompagner et valoriser ici et ailleurs la richesse créative de la langue et de la littérature réunionnaise représentent un enjeu de reconnaissance de notre culture régionale. Soutenir et promouvoir le livre et la lecture répondent à des enjeux économiques d'un secteur fragile qui pourtant n'existe pas sans ses auteurs, ses éditeurs, ses libraires.

Pour répondre aux enjeux identifiés de démocratisation culturelle et d'accès aux connaissances pour tous, de soutien économique d'un secteur fragile, de valorisation de la création littéraire de La Réunion localement et à l'extérieur et de professionnalisation des acteurs du livre et de la lecture, le futur plan d'actions du schéma régional de la littérature s'articule autour de 4 axes à partir desquels se déclinent plusieurs actions :

Axe 1 : Assurer l'égalité d'accès au livre et à la lecture

Axe 2 : Garantir le passage au numérique

Axe 3 : Valoriser la littérature réunionnaise ici et ailleurs

Axe 4 : Professionnaliser les acteurs de la chaîne du livre

Le Schéma Régional de la Lecture Publique et de la Littérature Réunionnaise répond aux orientations stratégiques de la politique culturelle régionale de démocratisation de l'accès à l'art et à la culture, d'égalité des chances et de réussite éducative, de cohérence territoriale et d'aménagement équilibré du territoire. Sa mise en œuvre est ouverte et doit être partagée par les collectivités publiques.

1.6. Les cultures régionales

La collectivité régionale poursuivra ses efforts afin de soutenir le tissu associatif dans sa volonté de mettre en valeur tous les pans de notre culture, langue et identité réunionnaises. Les actions visant à faire connaître et à partager la culture, l'histoire, les us et coutumes des peuples constitutifs de notre identité plurielle seront encouragées. Partant du postulat que mieux se connaître c'est mieux s'accepter, que le dialogue des cultures constitue une réponse aux conflits identitaires ou religieux qui existent dans le monde et consciente que l'équilibre de notre vivre ensemble reste fragile et qu'il est à préserver, la Région encouragera les acteurs culturels dans leur démarche de partage. L'envergure régionale des actions et la fédération des acteurs restera la ligne directrice de cet accompagnement.

Concrètement, pour 2017, il est prévu le renforcement des Relais Culture dans les antennes Région à Madagascar, aux Seychelles, à Maurice, à Mayotte, au Comores, au Mozambique, en Inde et en Chine pour une meilleure visibilité et le suivi des projets de coopération culturelle.

1.7. Les événements culturels

La politique événementielle de la Région vise à la reconnaissance, la transmission et valorisation de la culture réunionnaise à une grande diversité de publics. Le soutien de la Région consistera donc en la mise en place de manifestations liées aux temps forts du calendrier présentant des aspects historiques, scientifiques et pédagogiques tant sur le plan local, régional, qu'international.

Quatre types d'événements seront ainsi déclinés :

- Événements spécifiques :

"Fête du maloya": parallèlement à la démarche d'éducation patrimoniale, la 6ème édition de la manifestation « Village Maloya » sera organisée par la Région afin de commémorer l'inscription du maloya au Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

"La Célébration de l'abolition de l'esclavage du 20 décembre " dans le cadre du Festival Liberté Métisse,

- Événements culturels calendaires : Jour de l'an chinois, Jour de l'an tamoul, Fête malgache, Fête de l'Eid
- Événements nationaux : Fête de la musique, nuit des musées, Journées nationales de l'archéologie, l'invitation au jardin, journées européennes du patrimoine, commémoration de la traite négrière comme crime contre l'humanité
- Événements internationaux et coopération régionale : Carnaval des Seychelles, Festival Kréol des Seychelles...

Ces événements pourront se préparer en partenariat avec le monde associatif, les artistes et certaines structures culturelles telles que :

- Le Conservatoire à Rayonnement Régional (C.R.R.),
- Le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC),
- Le Pôle Régional des Musiques Actuelles (P.R.M.A.),
- KÉLONIA, l'Observatoire des tortues marines,
- Le Musée des Arts Décoratifs de l'Océan Indien (MADOI),
- Le Musée de Stella Matutina,
- La Cité du Volcan,
- Le Service Régional de l'Inventaire

Les objectifs visent à valoriser les ressources de chaque structure, de les promouvoir auprès des publics, et de donner à certains événements, à l'image du Festival Liberté Métisse, un rayonnement international pour que La Réunion soit reconnue comme une terre de métissage.

2. UNE POLITIQUE CULTURELLE AXÉE SUR LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

La Région, particulièrement volontariste a conduit et adopté le schéma régional des enseignements artistiques en 2013. En collaboration avec d'autres partenaires, il s'agira en 2017, de travailler sur l'enjeu que représente l'enseignement artistique et l'éducation culturelle afin de former les spectateurs / visiteurs et de réduire les inégalités d'accès aux propositions culturelles.

A travers notamment la mise en œuvre d'un plan de formation, l'objectif est de donner accès à la formation culturelle sur l'ensemble du territoire, en accompagnant la structuration des écoles d'enseignement artistique, mais également grâce au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

En soutenant le développement des activités du Conservatoire, la Région s'est positionnée ces dernières années comme chef de file de la formation et de l'enseignement artistique sur l'île avec pour finalité l'égalité des chances d'accès à la Culture pour tous.

2.1.L'intervention de la Région en matière de formation et de professionnalisation des acteurs culturels

2.1.1. Le dispositif de formation des Réunionnais aux métiers artistiques et culturels

La Région encourage ses jeunes à se former aux métiers artistiques et culturels grâce à trois dispositifs permettant de participer au financement des coûts de scolarité de leurs formations tant à La Réunion qu'à l'étranger :

- un dispositif « formation professionnelle » pour accompagner les personnes qui souhaitent suivre des formations professionnelles dans les domaines des arts et de la culture
- un dispositif « préparation au DE/CA » pour accompagner les personnes qui suivent une formation au Diplôme d'Etat ou Certificat d'Aptitude, leur ouvrant ainsi les portes de l'enseignement dans les domaines de la danse, du théâtre ou de la musique.
- Un dispositif « parcours artistique d'excellence » pour accompagner les personnes qui suivent un cursus particulièrement prestigieux au vu de sa notoriété sur le plan national ou international.

2.1.2. Les aides à la professionnalisation des acteurs culturels

Le secteur culturel faisant appel à des savoirs, des savoir-faire et des technicités spécifiques, la collectivité soutient les actions visant à l'amélioration des compétences des acteurs, au développement de leurs qualifications et à la consolidation de leur employabilité.

Les objectifs poursuivis en 2017 seront :

- de participer au financement des stages et résidences de formation organisés par les associations et ayant pour but de favoriser les échanges d'expériences,
- d'accompagner les opérateurs pour la mise en place de sessions de formation.

Les plans de formations prévus aux différents schémas régionaux participent également à l'atteinte de ces objectifs.

2.2. L'action volontariste en faveur de l'enseignement artistique

2.2.1. Le schéma régional des enseignements artistiques

Dans le contexte incertain et difficile de la mondialisation et des mutations sociétales qui touchent notre île, les pratiques artistiques offrent un espace de respiration. Dans ses apprentissages techniques, l'enseignement artistique favorise l'échange, la connaissance, la curiosité et l'écoute de l'autre. Il rapproche les citoyens dans l'émotion partagée au moment de l'expression artistique.

Afin de garantir une égalité d'accès à l'enseignement artistique pour tous les Réunionnais, la Région Réunion poursuivra son action volontariste de compléter le maillage territorial de l'offre d'enseignement artistique, de renforcer les structures d'enseignement artistique et d'améliorer la qualité de l'enseignement.

Le plan de formation continue professionnelle en musique mis en place en 2015 permettra l'organisation à La Réunion en 2017 d'une session de Diplôme d'État en musique par la VAE.

2.2.2. Le soutien aux établissements d'enseignement artistique

Le diagnostic du Schéma a mis en avant le manque de structures d'enseignement artistique sur le territoire et son maillage territorial inégal avec des manques importants y compris sur des communes fortement peuplées. L'offre d'enseignement artistique réside en très grande majorité dans le secteur privé (associations et entreprises), avec aujourd'hui une très faible prise en charge des structures par les communes et leurs EPCI.

Les écoles de musique, de danse et d'art dramatique représentent des outils essentiels pour le développement culturel car elles favorisent l'égalité des chances d'accès à la formation artistique du plus grand nombre et contribuent à la construction et à l'épanouissement des jeunes.

La collectivité, en soutenant les programmes de formation ou d'investissement des structures associatives, a participé au maintien ou au développement de leur activité et à l'amélioration des conditions d'enseignement et d'accueil des élèves.

Il s'agira en 2017, en s'appuyant sur les préconisations du schéma, de poursuivre cette démarche et d'accorder une attention particulière aux projets axés sur la formation et l'emploi des équipes ainsi que le développement des liens entre enseignement, création et diffusion.

2.3. Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

La formation s'avère essentielle pour professionnaliser les acteurs et faciliter l'échange des compétences. Elle contribue, par la qualification et la spécialisation des individus, à la création d'emplois, à l'émergence de professionnels et ainsi au développement économique et social de notre île.

En outre, il est aujourd'hui indispensable, au vu des différents projets territoriaux, que la Région, notamment par le biais de son Conservatoire, se positionne en tant que chef de file de l'enseignement artistique sur l'Île.

Faire émerger, accompagner et animer un réseau d'établissements d'enseignement artistique sont les enjeux majeurs des prochaines années.

Les missions essentielles du Conservatoire sont les suivantes :

- **Constituer un pôle de formation de référence en matière d'enseignement artistique**, par des actions d'éveil et de sensibilisation à la musique, à la danse et au théâtre, d'éducation artistique et culturelle, une formation à une pratique artistique amateur de qualité, une préparation à des études artistiques supérieures (Cycle d'Orientation Professionnelle – COP). Chaque année, ce sont environ vingt jeunes qui sortent du Conservatoire pour se lancer dans une carrière artistique ou une formation supérieure d'enseignement dans ce domaine.

- **Jouer un rôle de centre de ressources artistiques et pédagogiques**, par l'intermédiaire de sa salle de documentation, d'actions de mise en réseaux des établissements d'enseignement artistique, la réponse à des besoins en matière de formation continue, des propositions d'offre de formation culturelle des citoyens.

- **Contribuer à l'animation et au rayonnement de la vie culturelle**, par l'organisation de rencontres artistiques, d'auditions d'élèves, de concerts, l'accueil artistique sous forme de résidences, la mise en place d'une programmation artistique régulière, l'entretien de relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels.

Pour l'année **2017**, les principaux objectifs du Conservatoire seront les suivants :

- La poursuite de la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement
- L'ouverture du CRR à l'ensemble de la population
- La garantie d'une qualité de l'offre artistique et pédagogique
- La consolidation des actions de rayonnement sur le territoire
- La réhabilitation des CRR existants

Les objectifs de ces réhabilitations portent sur l'accessibilité « handicapés », la rénovation thermique et énergétique, la remise à niveau technique et réglementaire, et l'adaptation des locaux aux nouveaux besoins et usages.

Les investissements concerneront :

CRR – Saint-Pierre (volet A : réhabilitation CRR existant, volet B: construction pôle danse théâtre)

Coût d'opération TTC : **8,6M€**

Travaux en cours

Livraison volet A : juillet 2017

Livraison volet B : avril 2017

CRR – Saint-Denis (réhabilitation de l'existant et extension du pôle danse + administration)

Coût d'opération TTC : **6,7 M€**

En cours de travaux – livraison du bâtiment prévue fin décembre 2016 ; livraison des équipements scéniques en juillet 2017.

CRR – Saint Benoît (mise aux normes esplanade, étanchéité et divers travaux)

Coût d'opération TTC : **0,85 M€**

Livraison 1^{er} semestre 2018.

CRR – Saint-Paul (travaux de restructuration du bâtiment ex Cimendef)

Coût d'opération TTC : **5 M€**

Études de conception en 2017, consultation travaux fin 2017, livraison 1^{er} trimestre 2019

3. ÉTUDIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL POUR UNE MEILLEURE APPROPRIATION ET TRANSMISSION

Consciente du rôle qu'elle joue dans notre vivre ensemble, la Région Réunion a fait le choix d'une politique patrimoniale ambitieuse afin de participer, avec l'ensemble des acteurs, au développement du patrimoine culturel de l'île et de permettre sa réappropriation par la population. Dans ce cadre, la collectivité régionale apportera son soutien financier aux acteurs qui œuvrent à la préservation, la restauration, la transmission et à la valorisation du patrimoine culturel réunionnais, qu'il soit matériel ou immatériel.

3.1. Le Service Régional de l'Inventaire

Créé en avril 2014, le Service Régional de l'Inventaire confortera en 2017 sa structuration sur les plans administratif, financier, humain et logistique et la poursuite de diverses actions :

- * Contribution de la Collectivité à la définition d'un nouvel outil de saisie et de gestion des dossiers dématérialisés de l'Inventaire (GERTRUDE), programme informatique commun à 13 Régions (évolution de GERTRUDE I vers GERTRUDE II) ;
- * Installation et déploiement de GERTRUDE au SRI et création de bases de données en lien avec GERTRUDE conditionnés à l'acquisition de matériels informatiques adaptés ;
- * Transfert et reprise des données de l'Inventaire de la DAC-OI vers le SRI : mise au format et transmission des méta-données ;
- * Récolement de l'inventaire des Jardins Remarquables de La Réunion (Phases 2 & 3) ;
- * Inventaire thématique du patrimoine du Chemin de Fer de La Réunion (CFR) ;
- * Inventaire thématique des marines, ponts et débarcadères du littoral de La Réunion (zone de Saint-André à Saint-Denis) ;
- * Valorisation de l'Inventaire Saint-Aubin par le biais d'une exposition.

Également, par le biais de signatures de conventions facilitant ainsi l'offre d'appuis technique et scientifique, des partenariats seront à développer :

- **Stella Matutina :**

- => Recensement des habitations sucreries
- => Patrimoine en réseau du chemin de fer (toutes les lignes secondaires connectées au réseau du CFR) – connexion avec les Marines et ponts débarcadères

- **CAUE** (*Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement*)

- => Inventaire des Jardins Remarquables
- => Inventaire des Arbres Remarquables
- => Inventaire du Patrimoine bâti

- **APVPM**

- => Appui méthodologique scientifique et technique sur les inventaires des canons et des monuments aux morts

- **Confrérie des Gens de la Mer**

- => Inventaire des Marines et ponts débarcadères
- => Formation à la photogrammétrie en partenariat avec M. Jimmy MOUCHARD de l'Université de Nantes – Laboratoire d'archéologie

- **La Roseraie**

- => Appui méthodologique scientifique et technique sur l'histoire du domaine et sa valorisation par la création d'un parcours d'interprétation

- **SARANGHI** (*Musée des musiques et instruments de l'Océan indien*)

=> Appui méthodologique scientifique et technique sur les futures expositions temporaires et accompagnement financier pour les catalogues d'expositions

- **École du Jardin Planétaire**

=> Appui méthodologique scientifique et technique pour le projet d'application smartphone d'un inventaire participatif des Arbres Remarquables. Adaptation de l'application à l'inventaire des Jardins Remarquables.

- **BRGM**

=> Échange de nos données LIDAR avec les données géologiques collectées par le BRGM (modèle numérique de surfaces et de terrains. Identification de cavités sur les sites potentiels du Marronnage)

- **ENSAM** (*École nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier*)

=> Participation des étudiants dans le cadre des Inventaires du patrimoine bâti et de l'Inventaire des Jardins Remarquables

- **Association Jardins Créoles**

=> Bicentenaire de la Rose de Bourbon. Appui technique et scientifique dans le cadre de l'Inventaire des Jardins Remarquables

- **Centre Français du Patrimoine culturel immatériel – UNESCO**

=> Mise en place d'un cycle de formations à l'Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel de La France – Région Réunion (projet pilote avec le Ministère de la Culture)

- **Secrétariat Général des Hauts – Cirque de Mafate**

=> Reprise dans Gertrude des données produites par M. Arnold JACOULD dans le cadre de sa mission d'inventaire réalisée de 2005 à 2008

=> Valorisation et mise en circuit des données de l'inventaire en lien avec le Service Régional du Tourisme

- **Parc National de La Réunion**

=> Relance de la convention élaborée en 2012

- **Rectorat – DAAC & Réseau Canopée**

=> Élaboration de dossiers pédagogiques à destination des enseignants et élèves concernant les données des inventaires thématiques et études produites par le SRI

- **Circulation de l'exposition « Les esclaves oubliés de Tromelin » à Madagascar et Maurice**

3.2. Connaître le patrimoine culturel

Au regard des missions de la Région dans le domaine du patrimoine culturel, il s'agira d'intégrer une nouvelle dimension visant à connaître, conserver et valoriser le patrimoine musical et chorégraphique de l'île de La Réunion, en lien avec le service de l'Inventaire et les partenaires (Parc national, Éducation nationale, partenaires associatifs...).

Des actions viseront à promouvoir le maloya, le moringue, la connaissance du marronnage et toutes les musiques et danses de l'océan Indien et à travailler sur les aspects scientifiques et historiques pour mieux transmettre ces Arts et surtout maintenir une activité et donc une attractivité afin que nos traditions et les fondements de notre culture soient préservés et valorisés. Il ne s'agit pas de figer ces traditions mais bien de les faire vivre et de les partager grâce au travail collaboratif avec les acteurs sur le terrain, les artistes et les associations, afin de renforcer leur dynamique.

Le Maloya, le Moringue et le Marronnage

Le 1er octobre 2009, le maloya a été inscrit au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO. Cette reconnaissance mondiale offre l'opportunité de mettre davantage en valeur le patrimoine immatériel de La Réunion. Les interventions de la Collectivité en la matière porteront également sur le Moringue et le Marronnage.

Connaître les richesses du patrimoine naturel

La Région accompagnera les projets faisant état de la connaissance de l'étude, de la valorisation et de l'éducation au patrimoine naturel, notamment à travers ses enjeux contemporains (énergies renouvelables, gestion des ressources naturelles, faune et flore,...), correspondant au positionnement régional autour des enjeux sur le développement durable. Les dispositifs sentiers patrimoniaux, expositions pourront ainsi être encouragés et accompagnés.

Diverses actions seront proposées dans ce cadre :

- Poursuite des recherches sur le maloya, le moringue et le marronnage.
- Accompagnement d'opérations de valorisation et de transmission du patrimoine culturel immatériel (cycles de conférences, colloques, expositions...)

Des études pour mieux connaître notre histoire

Dans le cadre des acquisitions de connaissances relatives au patrimoine culturel, des études de diagnostic et/ou d'inventaire vont se poursuivre en 2017 en partenariat avec le Service Régional de l'Inventaire.

- * mission de détection-radar sur l'archéologie du peuplement des cirques de La Réunion, incluant les sites du marronnage et mission de prospection archéologique – Poursuite de l'opération entamée depuis 2012,
- * étude sur le Tambour dans l'océan Indien,
- * étude anthropologique sur le maloya et la diversité de ses pratiques contemporaines.

3.3. Réhabiliter le patrimoine culturel

• Plan régional d'aides aux communes et à leurs groupements

Un dispositif visant la réhabilitation, la sauvegarde, la transmission et la valorisation du patrimoine culturel a été adopté par la collectivité le 07 décembre 2010. Il a été intégré en 2011 au sein d'un dispositif plus global d'intervention en faveur des communes et de leurs groupements intitulé « **Plan de Relance Régional** » (**PRR**), qui propose d'accompagner les collectivités dans la réalisation et la modernisation des équipements publics.

Pour le patrimoine culturel, cette mesure permet la restauration, la réutilisation et la valorisation du patrimoine bâti et du petit patrimoine communal ayant un intérêt historique et/ou architectural.

L'année 2017 verra se poursuivre la mise en œuvre du dispositif **Plan de Relance Régional**.

• Evolution du cadre d'intervention existant : élargissement du dispositif à d'autres acteurs

Dans le cadre du développement des actions en matière de réhabilitation du patrimoine culturel, l'accompagnement des projets portés par des personnes privées, propriétaires d'éléments du patrimoine classés ou inscrits, ainsi qu'aux associations ayant pour projet de participer à des actions de réhabilitation et de valorisation de sites ou de bâtiments présentant un intérêt historique et/ou architectural, se poursuivra également au cours de l'année 2017.

• **Éducation patrimoniale**

L'Éducation Patrimoniale sera privilégiée en 2017. Des actions de transmission du patrimoine culturel matériel et immatériel seront mises en place en faveur de tous les publics, et en particulier du public scolaire, tant du primaire que du secondaire, en partenariat avec l'Éducation nationale, et les acteurs de l'Éducation populaire.

Cette orientation vise :

- L'acquisition d'ouvrages et d'expositions.
- La création ou l'aide à la création d'expositions
- La création ou l'aide à la création d'outils pédagogiques (livrets, CD, ouvrages axes historiques et culturels, mallettes pédagogiques...).
- Le soutien aux projets pédagogiques autour du patrimoine culturel (outils de formation des enseignants, classes de découverte, voyages d'étude...).
- L'organisation d'expositions itinérantes.
- Le développement de projets artistiques et culturels en lien avec le patrimoine culturel.
- L'accompagnement à la mise en place de sorties pédagogiques autour du patrimoine culturel matériel et immatériel (aides au transport...).
- Des interventions dans les écoles et autres lieux éducatifs, à l'occasion des événementiels liés au maloya, au moringue et à toute autre opération d'ordre historique et/ou patrimonial.

4. SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE PORTEURS DE PROJETS - ASSOCIATIONS

La Région apporte son soutien financier aux porteurs de projets présentant des projets de connaissance, de transmission et de valorisation du patrimoine culturel.

La collectivité ayant souhaité valoriser le patrimoine matériel et immatériel, diverses structures associatives pourront bénéficier, sous réserve d'éligibilité de leurs demandes, de l'accompagnement de la Région pour le financement de projets tels que des recherches historiques, l'éditions d'ouvrages, des expositions, des collectes de témoignages, des petits travaux de réhabilitation, des actions de valorisation du patrimoine culturel commun à l'océan Indien...

Un cadre d'intervention spécifique a été adopté par la Commission Permanente le 15 mai 2012. Pour 2017, il s'agira d'accompagner les porteurs de projets sur les bases d'intervention et les critères d'éligibilité établis.

5. DES STRUCTURES MUSÉALES RÉGIONALES MODERNES ET ATTRACTIVES POUR TOUS LES VISITEURS LOCAUX ET EXTÉRIEURS

La collectivité poursuit depuis plusieurs années une politique volontariste de modernisation de ses structures muséales, car la richesse du patrimoine culturel matériel et immatériel participe au rayonnement culturel et à l'attractivité touristique de La Réunion.

Valorisation du patrimoine culturel réunionnais, vulgarisation des savoirs et accessibilité des collections régionales au grand public font partie des engagements de la Région en faveur de ses sites culturels. En 2017, les opérations suivantes seront lancées :

5.1. Grande enquête sur les publics fréquentant les structures muséales régionales

Dans le prolongement de l'année 2016 qui a permis le recueil de données provenant des statistiques de fréquentation et enquête des publics conduites dans les structures, l'année 2017 devra permettre de poursuivre ces démarches.

L'objectif est de disposer à terme d'informations précises et pertinentes sur les profils des visiteurs, leurs usages et pratiques culturelles ainsi que leurs niveaux de satisfaction pour accompagner en amont les projets de développement des publics (démocratisation d'accès à la culture, médiation culturelle,...) et d'adapter notre offre muséale.

5.2. Modernisation des contenus muséographiques de Kélonia

Kélonia a fêté ses 10 ans d'ouverture en 2016. Cet anniversaire constitue pour la Région une opportunité de renouveler l'intérêt des visiteurs en modernisant l'équipement.

En 2016, la collectivité a entamé cette modernisation du site par la conception d'une nouvelle signalétique directionnelle et l'installation d'un système de vidéoprotection afin de renforcer la sécurité des personnes, des tortues et des biens.

Pour 2017, la Région poursuivra son programme d'actualisation du parcours muséographique et des contenus thématiques, scientifiques et pédagogiques présentés au public, par l'intégration de nouveaux dispositifs plus innovants, ludiques et immersifs dans les salles d'exposition.

5.3. Projet de construction des réserves mutualisées des collections du MADOI et du FRAC

Inscrit dans le cadre du CPER 2015-2020, au titre du volet 1 : valorisation du patrimoine culturel et touristique, ce projet a démarré en 2016 par le lancement de l'étude de programmation qui doit permettre d'élaborer le projet architectural technique détaillé et d'évaluer l'estimation prévisionnelle du coût global de l'opération. L'objectif est de disposer à terme d'espaces de stockage suffisants et adaptés à la conservation des collections du MADOI et du FRAC, tout en optimisant les moyens et coûts de fonctionnement.

2017 sera ainsi consacrée à la poursuite et à l'achèvement de cette étude, et au choix d'un scénario d'implantation du futur équipement afin de lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, la Région ayant fait l'acquisition des parcelles du domaine de Maison Rouge auprès de la commune de Saint-Louis en 2015, une réflexion plus stratégique relative au projet d'aménagement du domaine, en lien avec les activités du MADOI, devra être menée.

5.4. Programme d'acquisition, de conservation préventive et de restauration des collections régionales

La Région réaffirmera son effort financier en faveur des opérations d'enrichissement des collections régionales pour ses musées, et mettra en œuvre des campagnes de restauration et de conservation préventives des objets.

A ce titre, la collectivité poursuivra en 2017 le chantier de restauration des collections de Stella Matutina, initié lors de la réhabilitation du musée. Une partie des pièces en place dans le musée et un certain nombre de pièces conservées actuellement dans les réserves seront ainsi restaurés avant d'être intégrés au parcours muséographique.

5.5. Renouvellement des conventions de Délégation de Service Public avec la SPL RMR

Les 4 contrats d'affermage qui lient la Région et le délégataire, la SPL RMR, étant conclus jusqu'à la fin de l'année 2016, la collectivité a conduit cette année une évaluation des 4 DSP avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

2017 sera donc consacrée à la finalisation et à la mise en place des nouveaux contrats avec la SPL Réunion des Musées Régionaux pour les prochaines années d'exploitation.

5.6. Partenariat avec les autres structures muséales de La Réunion

Sur la période 2016-2021, un important chantier sera mené notamment avec le Département et d'autres structures publiques et privées afin de proposer une offre muséale globale à l'échelle de l'île.

A court terme, la Région et le Département pourraient collaborer afin de mener ensemble une politique concertée sur leurs musées.

5.7. Études pour un projet de scène vivante entre le sel et le sucre : GUÉTALI

La proximité entre le musée de Stella Matutina et le musée du sel pourrait constituer un itinéraire idéal pour un projet de valorisation de la création réunionnaise dans toutes ses dimensions.

En 2017, des études de faisabilité seront entreprises afin de définir les modalités de mise en œuvre, permettant de développer l'aspect vivant de notre Histoire, notamment sur Stella Matutina.

Ce lieu permettra d'accueillir le public sur un parcours racontant l'histoire de La Réunion depuis les premiers habitants jusqu'à la fin du XXème siècle, et accueillera également des espaces scéniques de plein air mis à disposition d'artistes pour la présentation de leurs expositions et créations contemporaines ou traditionnelles.

5.8. Tourisme culturel

En 2017, un travail de réflexion sera impulsé avec les intercommunalités sur l'identité culturelle des micro-territoires et du projet de micro-régions des hauts. Travailler sur une identité culturelle des communes de La Réunion permet de renforcer la logique touristique et par cet intermédiaire de créer un tissu économique autour de cette attractivité (commerces, hôtelleries, restaurants...) pour un développement du territoire raisonné.

En outre, afin de disposer de données pertinentes sur le tourisme culturel à La Réunion, la collectivité pourrait mener une étude sur l'impact de la culture sur l'économie du territoire.

5.9. Développement du mécénat culturel

Dans un contexte budgétaire contraint, la recherche de financements constitue un enjeu majeur pour la Région dans les prochaines années. La collectivité pourrait de ce fait travailler au développement du mécénat des entreprises et des particuliers, notamment dans le secteur de la Culture qui constitue un marqueur identitaire important pour le territoire et dans lequel chacun peut être impliqué.

5.10. Travaux de réhabilitation et réparations sur les structures muséales (partie rajoutée par la DBA)

La Région est propriétaire de plus de 127 biens bâtis représentant une surface de planchers d'environ 936 800 m², dont 17 856 m² (2%) à vocation culturelle.

En 2017, l'intervention de notre collectivité se traduira dans ce secteur du bâti culturel par :

Musée Stella Matutina - St Leu

Travaux complémentaires suite à l'ouverture du musée.

Coût d'opération TTC : **0,58 M€**

Livraison 1^{er} semestre 2017.

Kélonia -St Leu

Diverses réparations clos couvert.

Coût d'opération TTC : **0,25 M€**

Livraison 2^{ème} semestre 2017.

MADOI – St Louis

Diverses réparations (clôture, étanchéité)

Coût d'opération : **0,3 M€**

Livraison fin 2017.

SECTEUR SPORT

Après une année 2015 marquée par les Jeux des Îles de l'océan Indien, qui ont permis à La Réunion de se distinguer par ses résultats, et après une année 2016 sous les projecteurs du haut-niveau avec l'Euro-foot en France, et les Jeux Olympiques à Rio, l'année 2017 démarre avec une nouvelle olympiade, et des directives nouvelles pour tout le sport Français et Réunionnais.

Pour 2017, le projet de développement de la politique sportive du Conseil Régional se traduira d'une part, par le maintien des dispositifs d'aide mobilisés en faveur du monde sportif local, et d'autre part par le déploiement de nouvelles orientations liées au nouveau transfert de compétences et d'harmonisation des politiques sportives territoriales.

La collaboration voulue et encouragée avec les acteurs et représentants du mouvement sportif réunionnais sera à nouveau placée au centre des orientations politiques engagées.

Si la pratique sportive de niveau régional est une constante de notre engagement, le soutien au sport de haut-niveau sera davantage encouragé à travers notamment la perspective de l'Institut Régional du Sport Grand Océan Indien (IRGSOI).

1. RENFORCER L'EXCELLENCE SPORTIVE REUNIONNAISE

1.1. Le CREPS et l'Institut Régional des Sports Grand Océan Indien (IRGSOI)

Le transfert du CREPS à la Région est rentré dans une phase concrète dès 2016, avec la dévolution des biens immobiliers à la Collectivité Régionale, et le changement dans sa gouvernance (Présidence et direction).

Il se poursuivra en 2017 par le transfert de l'ensemble du personnel technique, et par la possibilité pour le Conseil Régional de confier des missions régionales au CREPS, qui a obtenu le label « bronze » Grand INSEP en juillet 2016. Afin de consolider ce label, deux études ont été lancées, l'une pour une programmation pluriannuelle des travaux d'entretien, de rénovation et d'agrandissement des locaux pédagogiques et sportifs, et l'autre pour définir les objectifs et missions de l'Institut Régional des Sports de l'Océan Indien, qui s'appuiera en partie sur le CREPS.

Ainsi, ce transfert des CREPS aux régions constitue le point de départ d'une nouvelle politique de formation de haut-niveau avant la création d'un Institut Régional du Sport de l'Océan Indien (IRSOI), véritable plate-forme d'infrastructures et de moyens permettant à la destination Réunion, de valoriser les compétences dans la zone océan Indien, **et devenir un centre d'entraînement reconnu par les équipes sportives nationales et européennes dans l'hémisphère Sud.**

Ce projet représentera l'opportunité pour le mouvement sportif local, de contribuer à la valorisation de la pratique sportive de haut-niveau.

1.2. Les tournois sportifs régionaux

Le public jeune lycéen représente pour l'ensemble du mouvement sportif local une ressource très importante de pratiquants potentiels.

À ce titre, en plus des tournois sportifs micro-régionaux organisés par l'UNSS dans le cadre scolaire, seront mis en place entre les différents lycées de l'île, des jeux régionaux annuels, avec deux orientations stratégiques fortes :

- inciter et conforter une pratique sportive de compétition et susciter la vocation sportive chez les jeunes
- provoquer l'adhésion à une pratique ludique, permettant à ce public ciblé d'acquérir les bases nécessaires à la gestion de sa vie physique future

Afin de lutter contre la baisse de fréquentation par les jeunes, des activités sportives extra-scolaires, et de favoriser une pratique loisirs/santé/ environnement et collective, cette nouvelle manifestation, viendra en complément du dispositif APPN (Activités Physiques de Pleine Nature), au bénéfice des lycées professionnels, et qui pourrait être élargi à certains lycées polyvalents.

2. FAVORISER LES ÉCHANGES DU MOUVEMENT SPORTIF ET SOCIO-ÉDUCATIF DANS L'OcéAN INDIEN ET VERS L'EXTÉRIEUR

2.1. Favoriser les déplacements du mouvement sportif

L'élévation du niveau sportif local passe obligatoirement par la confrontation avec le niveau national et européen, et avec le niveau international (dont l'Océan Indien).

La mobilité sportive est donc le portail d'accès au haut niveau et doit être accompagnée de la façon la plus adaptée et efficace.

Compte tenu du rayonnement du sport réunionnais, du niveau actuel d'expansion des activités sportives, de l'augmentation du nombre de demandeurs, il est aujourd'hui nécessaire d'appréhender en amont les enjeux liés à son développement et de mieux cibler les dispositifs d'aide en matière de formation et d'accompagnement de la mobilité sportive des athlètes locaux.

Les enjeux identifiés pour 2017 sont les suivants :

- Harmoniser les différents dispositifs existants dans le cadre de la conférence territoriale des politiques publiques,
- Redéfinir, en partenariat avec les co-financeurs, le partenariat instauré avec l'ORESSE,
- Accompagner avec plus d'efficacité les besoins en déplacements des athlètes locaux pour leur participation aux compétitions officielles et aux championnats,
- Assurer un meilleur suivi des athlètes inscrits sur les listes nationales ou régionales.

2.2. Accompagner les études secondaires sportives de haut niveau

Pour 2017, il s'agira de poursuivre l'accompagnement des jeunes sportifs locaux, disposant d'un potentiel sportif reconnu, souhaitant pouvoir concilier études secondaires, tout en continuant une carrière sportive de haut niveau.

Ce dispositif d'aide, qui s'inscrit dans une démarche d'excellence en matière d'étude et de pratique sportive, fera l'objet d'un réexamen sur les critères liés aux conditions de ressource d'une part, et d'autre part d'une évaluation des résultats obtenus par les cohortes des 5 dernières années.

Le volet « ressourcement familial », indispensable pour ces jeunes âgés de 14 à 17 ans, sera maintenu.

2.3. Renforcer le positionnement de La Réunion dans la zone océan Indien

Compte tenu des nombreux points communs des îles de l'océan Indien (jeunesse de la population, francophonie, empreintes culturelles réciproques en musique, en artisanat, en art culinaire...) d'une part, de la forte demande en matière d'échanges sportifs et de formation émanant des pays de cette zone d'autre part, l'accompagnement des échanges sportifs, constitue le premier élément de notre vision de la coopération régionale et représente en ce sens une réalité désormais incontournable.

La Réunion doit pouvoir apporter sa contribution et son savoir faire à travers les outils dont elle dispose : cadres techniques et filières de formation, CREPS, etc...

Dans la même perspective, la collaboration instaurée avec les autres pays permet de réaliser des échanges en parallèle à la compétition sportive. En effet, la formation des dirigeants, des officiels et des cadres techniques est encouragée afin d'entretenir un niveau de développement équilibré des disciplines sportives concernées.

3. FAIRE DE LA RÉUNION UN PÔLE D'EXCELLENCE SPORTIF D'OUTRE-MER RECONNU ET AMBITIEUX

3.1. Soutenir les ligues et comités, et organismes sportifs régionaux

La Région continuera à apporter son soutien aux ligues et comités sportifs, principalement dans les domaines suivants :

- Le perfectionnement des athlètes,
- La formation des cadres et des dirigeants,
- Les compétitions sportives sélectionnées pour leur niveau régional ou national, leur attractivité touristique, leurs retombées médiatiques,
- La démocratisation des pratiques sportives.

La structuration des projets sportifs et l'élaboration de stratégies de développement ont été encouragées et soutenues par les contrats d'objectifs pluri-annuels conclus avec 28 ligues et comités.

La poursuite de cette démarche de contractualisation sera mise en œuvre en 2017, après évaluation avec les bénéficiaires, et avec les nouvelles gouvernances pour la nouvelle olympiade.

Il conviendra également, en partenariat avec l'État, de conforter la mise en œuvre des contrats d'apprentissage des jeunes dans le domaine sportif.

Par ailleurs, s'agissant des programmes d'intervention sortant du cadre purement sportif dont les finalités constituent un enjeu majeur pour le développement économique, social et culturel de l'île, la Région pourra apporter ponctuellement son concours à leur mise en œuvre selon les disponibilités budgétaires et en fonction des priorités ci-après :

- Le maintien de notre ambition de développer les sites et les pratiques de pleine nature, ainsi que les actions Sport et Santé de niveau régional,
- Les rencontres de niveau relevé avec les sportifs de la zone océan Indien et d'Europe.

3.2. Développer la formation des cadres du secteur sportif

Le mouvement sportif doit être doté d'encadrants bénévoles et sportifs diplômés et compétents.

La formation constitue donc un élément fondamental de toute stratégie de développement à moyen et long terme pour permettre aux ligues et comités, aux clubs, aux associations sportives, de conforter leur encadrement et mettre en œuvre leurs projets sportifs.

Pour 2017, en lien avec les partenaires (Etat/DJSCS, CREPS, CROS...) et les organismes de formation (CRESS, CRIB..), les programmes de renforcement des compétences et connaissances destinés à l'encadrement sportif, seront soutenus.

Ainsi, quelques actions seront déclinées sur la base des thématiques identifiées dans l'étude réalisée sur la vie associative :

- La valorisation d'une manifestation dédiée faisant la promotion du bénévolat.
- La mise en œuvre d'un appel à projet thématique, en vue de renforcer les compétences des bénévoles et de les valoriser.

3.3. L'agence pour l'éducation par le sport (APELS)

C'est une structure nationale dont le fonctionnement se décline à travers un processus innovant par lequel le média universel qu'est le sport, est utilisé comme levier d'action au service de l'épanouissement, de la construction personnelle de tout un chacun.

Notre objectif étant par ce biais, d'apporter un éclairage déterminant sur les engagements et les réussites des bénévoles réunionnais, valorisant ce secteur en reconnaissant ainsi la qualité du travail réalisé.

Pour l'année 2017, l'objectif sera de réaliser des actions ayant pour objectifs de mettre en avant les bienfaits de la pratique sportive et physique sur la santé ainsi que les actions favorisant l'insertion des jeunes dans le milieu professionnel.

3.4. Le soutien aux projets sportifs associatifs

Depuis 2010, la Collectivité Régionale s'est inscrite dans un accompagnement plus soutenu du tissu associatif local, soit pour faciliter la réalisation de projet de manifestation à vocation micro-régionale ou régionale, soit pour aider financièrement d'autres projets dont la thématique valorise la dimension sociale de l'individu à travers des champs d'actions en faveur de la santé et des personnes en situation de handicap.

Cette pratique associative prend alors valeur de référence en permettant la mise en œuvre d'une politique de proximité en étroite collaboration avec les attentes du mouvement sportif local.

De plus, la Collectivité continuera à apporter son soutien aux acteurs associatifs du sport, par l'aide à mobilité des athlètes pour leur participation à des championnats nationaux d'une part, et d'autre part pour des projets de formation et de perfectionnement au niveau national et international.

Enfin, la politique d'aide à l'équipement sportif et collectif des associations sera poursuivie pour l'amélioration des conditions de pratique pour le plus grand nombre.

4. SOUTENIR LA RÉNOVATION ET L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET STRUCTURANTS

4.1. Construire et maintenir les équipements sportifs des lycées

La Région Réunion construit en maîtrise d'ouvrage les installations sportives desservant les lycées dans le cadre du P.P.I. (Programme Pluriannuel des Investissements).

Intégrés dès la construction des lycées neufs, les équipements sportifs font partie du Programme Prévisionnel des Investissements.

Les premières opérations ont été mises en chantier début 2016 :

- Lycée de Bois de Nèfles avec son complexe sportif.

- La réhabilitation des équipements sportifs rattachés aux lycées, portant sur :

- * l'accessibilité aux handicapés et la rénovation thermique et énergétique des équipements sportifs ;
- * la réhabilitation des gymnases et la remise aux normes techniques des différentes infrastructures ;
- * l'adaptation des locaux aux besoins et aux usages.

Dans ce cadre, seront concernés en 2017, les équipements sportifs des lycées suivants : Moulin Joly la Possession, Mahatma Gandhi Saint André, Paul Moreau Bras Panon, Amiral Bouvet Saint-Benoît, Vue Belle St Paul, Bois d'Oliviers St Pierre, P Lagourgue Le Tampon

- Couverture des plateaux multi-sport extérieurs

2017 verra la réalisation du programme de couverture de quelques plateaux sportifs polyvalents extérieurs situés dans l'enceinte de lycée ou à proximité.

Cette priorité déclinée dans le schéma régional des équipements sportifs (SRES) permettra, en tous temps, une utilisation maximum des plateaux par tous les utilisateurs.

En plus de l'initiative de la Région sur ses propres structures, les projets portés par certaines communes pourraient être soutenus dans le dispositif du Plan de relance Région (PRR), ce dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

4.2. Aide à la construction et rénovation des équipements sportifs des communes

Le développement des pratiques sportives à La Réunion nécessite un parc d'équipements suffisant, adapté, accessible à tous les publics et répondant aux normes d'utilisation en vigueur.

Le Plan de Relance Régional (PRR 2010 / 2015) a permis l'engagement de plus de 92 millions d'euros en faveur des communes et EPCI pour la réfection, l'aménagement ou la construction de plus de 140 équipements, et d'accueillir dignement et de façon décentralisée, toutes les disciplines sportives des Jeux des îles de l'océan Indien.

Mais force est de constater que la majorité des investissements a été consacrée à des travaux de rénovation et mise aux normes d'équipement obsolètes ou usés par une sur-utilisation.

Face à l'augmentation de la population et de la demande du public (scolaires, jeunes, clubs, vétérans...) d'une part, et à l'essor du sport-santé loisir d'autre part, davantage d'équipements sportifs doivent être construits ces prochaines années.

Le Schéma Régional des Equipements Sportifs (SRES) élaboré en 2014 préconise l'augmentation des mètres carrés sportifs, afin de répondre et satisfaire à la fois, à la demande des clubs et licenciés, et à la fois à celles des sollicitations des populations pour les pratiques de sport santé et sport loisir.

En terme de priorité, et pour la programmation 2016 / 2021, une attention particulière sera apportée aux projets suivants :

- construction de bassins d'apprentissage de la natation
- réalisation d'équipements sportifs couverts (gymnase de type C)
- construction de terrains sportifs de grands jeux (football et rugby)
- construction de terrains extérieurs couverts
- Réalisation d'équipements de proximité (parcours de santé entre autre)

Tous les dispositifs d'accompagnements existants, tant ceux de l'Etat que ceux de la Région, devront être mobilisés pour donner corps à ces orientations.

4.3. Valoriser la dimension touristique des projets sportifs d'envergure

La Collectivité Régionale a toujours aidé financièrement les manifestations sportives exceptionnelles des clubs, et à retombées économiques et touristiques avérées.

Véritables atouts pour les échanges de haut-niveau et pour faire connaître la « Réunion, Terre de sports et de champions », ces manifestations seront étudiées et soutenues, en partenariat avec l'IRT et les autres partenaires publics.

En outre, les projets sportifs soutenus et les disciplines de références concernées (vol libre, trail, escalade...) marqueront le positionnement de la destination Réunion comme un atout majeur du tourisme sportif réunionnais sur le plan national et international.

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

COMMISSION N° : 7

COMMISSION ÉGALITÉ DES CHANCES (CECS)

SECTEUR ÉGALITÉ DES CHANCES, COHÉSION SOCIALE, LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME, PRÉVENTION SANTÉ

Les interventions régionales pour 2017 en matière d'égalité des chances s'inscriront dans plusieurs piliers du programme politique de la mandature.

Elle sont particulièrement présentes dans les piliers 1 et 6 destinés à "promouvoir la réussite de chaque jeune réunionnais" et à "plus d'égalité des chances pour les familles".

Ces interventions s'inscrivent dans un cadrage budgétaire identique à celui de 2016. Ce cadrage nécessite une approche décloisonnée et une ré-interrogation des actions régionales, notamment s'agissant de la relation de la Collectivité avec les territoires.

En 2017, les actions de la Région dans le secteur "égalité des chances" porteront sur les champs de :

- la prévention et de la lutte contre l'illettrisme,
- la lutte contre le décrochage en formation initiale et le suivi des sortants,
- l'optimisation des aides régionales dans le cadre en particulier de la mise en oeuvre des contrats de ville,
- la structuration du soutien aux actions en matière de cohésion sociale,
- la prévention de la santé,
- la mise en oeuvre du dispositif Emplois Verts à travers le prisme de l'économie sociale et solidaire.

Il est à noter que le Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020 prévoit des actions et moyens dédiés à la politique de la ville et à la jeunesse.

1. LES INTERVENTIONS RÉGIONALES EN MATIÈRE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME.

1.1. Le programme global de la Collectivité en matière d'illettrisme

Dans un contexte de crise économique, maîtriser les savoirs de base, acquérir un diplôme ou une qualification sont devenus une nécessité impérieuse pour l'ensemble des Réunionnais. La prévention et la lutte contre l'Illettrisme ainsi que la maîtrise des savoirs de base constituent des enjeux essentiels pour notre Ile. Aussi la Collectivité s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste et globale de lutte contre l'Illettrisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence de lutte contre l'Illettrisme a été transférée aux Régions qui y contribuent en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de compétences et de connaissances, faisant l'objet d'un référentiel.

Ainsi en 2017, la Région poursuivra son effort global au travers de divers dispositifs et actions, pour plusieurs d'entre eux co-financés au titre du PO-FSE 2014-2020.

Peuvent être cités :

- les actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté notamment la Remise à niveau (RAN), le module de Redynamisation sociale (DETAK), ou le dispositif Tremplin pour l'emploi (TVE), visant un effectif global de 2500 stagiaires,
- les actions compétences-clé en situation professionnelle (CCSP) prévues pour un effectif de 736 stagiaires.

Ces actions s'inscrivent dans le programme 2017 de formation professionnelle mis en oeuvre par la collectivité régionale.

1.2. Le Programme spécifique mis en oeuvre au titre des "Cases à Lire"

Le dispositif "Cases à Lire" vise à :

- ✓ offrir à toute personne en situation d'illettrisme la possibilité d'accéder au monde de l'écrit sans contrainte, dans une structure de proximité ;
- ✓ faire prendre conscience que les actes relatifs au dire-lire-écrire-compter peuvent s'acquérir et se fixer grâce à des actes quotidiens, voire ludiques ;
- ✓ provoquer chez les bénéficiaires un déclic qui puisse les conduire à s'engager volontairement dans une formation d'amélioration des compétences-clés telles qu'elles sont définies par l'Union Européenne.

En 2016, 39 Cases à Lire réparties sur toute l'île ont contribué à offrir aux publics les plus en difficulté une vraie égalité des chances. Suite à un nouvel appel à projets au second semestre 2016, de nouveaux sites ont été ouverts en vue d'équiper des communes non pourvues. Ce dispositif est appelé à être pérennisé en 2017.

Une action de professionnalisation des animateurs Cases à Lire a été menée avec succès en 2015, la finalité étant de constituer un « pool » d'intervenants qualifiés, ceci en vue de contribuer à la formation tout au long de la vie des jeunes Réunionnais, les rendant ainsi aptes à intervenir dans d'autres dispositifs de formation. Et particulièrement en vue de la création du label Cases à lire. Cette action, poursuivie en 2016, sera reconduite en 2017, afin de répondre aux besoins de la totalité des animateurs en activité.

Par ailleurs, la Collectivité a souhaité élargir sa politique en matière de lutte contre l'illettrisme aux personnes porteuses de handicap, car elles représentent une population peu étudiée et peu accompagnée dans un objectif de sortie de l'illettrisme. Aussi, en tant que partenaire de la Charte de Prévention et de Lutte contre l'illettrisme, le Conseil Régional s'est engagé sur la voie de l'innovation et de la diversification de ses actions en vue de contribuer à faire baisser les chiffres de l'illettrisme, et ainsi toucher le plus grand nombre de personnes concernées par ce phénomène.

La loi du 5 mars 2014 précise que la Région est chargée, dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle, défini à l'article L.6121-2 du Code du travail, de l'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées. Elle définit et met en oeuvre un programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées en concertation avec l'État, le Service Public de l'Emploi, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés, le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, les organismes de protection sociale et les organisations syndicales et associations représentatives des personnes handicapées. Dans cette optique, en 2016, la Collectivité régionale a lancé une étude sur la problématique du handicap et de l'illettrisme.

En 2017, il s'agira de suivre le résultat de cette consultation sur les jeunes et les adultes porteurs de handicap en situation d'illettrisme. Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- identifier les institutions ou établissements chargés de repérer ces personnes,
- établir une estimation de la proportion de personnes handicapées concernées par l'illettrisme;
- identifier les structures existantes sur le sol réunionnais susceptibles de former les jeunes et les adultes handicapés en situation d'illettrisme,
- cerner les besoins de cette population spécifique,
- identifier les obstacles à surmonter pour la mise en œuvre d'actions en direction de cette population,
- proposer à la Collectivité des pistes d'actions.

Enfin, la célébration de la Journée internationale de l'alphabétisation de l'Unesco, à laquelle le Conseil Régional participe chaque année depuis 2012, sera reconduite en 2017.

Par ailleurs, faisant suite au constat qu'une partie de la population se trouve exclue et progressivement coupée de ses droits du fait de ses difficultés à lire les courriers, les comprendre et conduire les démarches administratives, la création d'un réseau d'écrivains publics a été souhaitée. Ainsi, en vue de la structuration progressive de ce réseau, sur l'ensemble du territoire, une étude diagnostic sera lancée en 2017. Elle devrait permettre d'identifier les compétences, acteurs et services à partir desquels le futur réseau pourra être construit.

2. ACCOMPAGNER DES JEUNES EN FORMATION INITIALES ET LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

La Collectivité poursuivra son engagement en direction de ces jeunes dans le cadre d'un programme global de lutte contre le décrochage qui devrait être validé au second semestre 2016.

Ce plan intègre le volet insertion du programme Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) prévoyant un ensemble d'actions en direction des apprenants en difficulté et en situation de décrochage dans les structures d'enseignement agricole (EPLA- Etablissement privés – M.F.R. et C.F.A.).

Les partenaires Etat-Région-Département et DRAAF au côté des acteurs de l'enseignement initial public, privé et de l'apprentissage mettront en œuvre le premier pilier de ce plan : les plate-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs.

2.1. La mise en œuvre du Plan local de lutte contre le décrochage en formation initiale

L'objectif national fixé en 2015 est de diviser par deux le nombre de jeunes sortant du système de formation initiale sans qualification d'ici 2020, par la mise en œuvre de trois grands axes : une mobilisation générale, le choix de la prévention et une nouvelle chance pour les sortants de se qualifier.

La prévention et l'intervention auprès des jeunes relèvent de la compétence du Rectorat et de la DRAAF : actions de repérage et d'accompagnement ainsi que d'orientation à compter de 16 ans.

Une nouvelle chance de qualification pour les jeunes sortants du système de formation initiale a été actée par le "droit à la remédiation" (article 22 de la loi du 5 mars 2014).

Est ainsi établie la nécessité de renforcer les actions existantes en matière d'intervention tant par les acteurs éducatifs (MLDS et réseau FOQUALE) que par les acteurs de l'orientation et de la formation, au premier rang desquels la Région de par sa compétence en matière d'orientation (SRPO) ainsi qu'en matière d'adaptation et d'élargissement de son offre de formation en direction des jeunes sortis à compter de 16 ans sans qualification certifiée, ni diplôme.

2.2. Les plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs, prioritairement les 16-18 ans.

L'objectif des P.S.A.D. est de consolider le repérage des jeunes décrocheurs et de les accompagner au plus vite pour un retour en insertion en envisageant des solutions concertées au profit du jeune qui sera repéré par le SAIO (Rectorat), les Missions Locales, les CFA et l'enseignement agricole.

Il s'agit d'intégrer les orientations et les solutions proposées comme des éléments du parcours du jeune (compte personnel de formation) afin de ne pas rompre le lien établi et sécuriser les transitions entre les étapes du parcours. Quatre P.S.A.D. concerneront les jeunes des quatre micro-régions. Elles seront co-financées et animées par l'Etat, la Région et le F.S.E.

2.3. La co-gouvernance par la Région en 2017 du plan régional de lutte contre le décrochage en formation initiale.

Le schéma d'organisation, validé en 2016, précise les éléments de co-pilotage du plan régional de lutte contre le décrochage. La coordination de la prévention et de l'intervention dans le système éducatif de formation initiale sera assurée par le Recteur en lien avec la DRAAF, le SPCSJ et le Conseil Régional.

La Collectivité, en charge de la coordination du droit au retour en formation s'attachera en 2017 à sécuriser les parcours, prioritairement en faveur des jeunes à compter de 16 ans non qualifiés et à adapter et diversifier son offre de formation et de pré-formation.

La co-gouvernance du plan sera effective en 2017, sur la base des orientations stratégiques établies en 2016. Elle sera assurée par un Comité de Pilotage associant Préfet, Président du Conseil Régional, Présidente du Conseil Départemental, Rectorat et DRAAF.

2.4. Un dispositif en faveur de la réussite éducative : l'École de la Deuxième Chance (E2C)

La collectivité régionale porte l'ambition de doubler les effectifs de l'E2C sur la période 2015-2021. Dispositif pédagogique innovant, l'E2C accueille de jeunes adultes (majoritairement âgés de 18 à 25 ans) ayant quitté le système scolaire depuis au moins un an, sans aucune qualification. La motivation du jeune est un facteur essentiel de réussite. L'objectif de l'école est de développer, chez ce public en situation d'échec mais conscient de la nécessité de se réinsérer dans la vie sociale et économique, les capacités à apprendre, les connaissances de base et aptitudes sociales en aidant chacun d'eux à identifier, construire et valider leur propre projet d'insertion sociale et professionnelle.

A La Réunion, l'École de la 2ème Chance a été créée fin 2010, avec un portage transitoire par la CCIR. Depuis le 15 mai 2012, elle est portée par l'association « École de la 2ème Chance », dont le bureau est constitué de chefs d'entreprises locales, reconnus pour leurs compétences et leur expertise sur les questions économiques et sociales de l'île.

L'École est labellisée par le « Réseau E2C France », depuis décembre 2011, suite à un audit réalisé par l'AFNOR.

A cet effet, outre sa mission principale de formation des stagiaires, l'association doit également :

- assurer une coordination régionale du dispositif E2C,
- garantir le respect par les sites de la charte des principes essentiels de l'E2C,
- être l'interlocuteur principal du réseau E2C France.

Par ailleurs, un accord-cadre pluriannuel a été signé entre la Région Réunion et l'École de la 2ème Chance pour la période 2014-2020, à travers lequel la Collectivité entend réaffirmer son engagement à accompagner, financièrement notamment, la structure E2CR dans le déroulement de sa mission, afin de poursuivre les objectifs du dispositif.

3. OPTIMISER LES CONTRIBUTIONS RÉGIONALES EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Combattre les formes d'injustice qui freinent une meilleure cohésion sociale et défendre les droits fondamentaux des Réunionnais, constituent une des priorités de cette mandature.

Etre pleinement citoyen, s'épanouir, tels sont les fondements de l'implication régionale en matière d'inclusion sociale.

La Région, en 2017 s'attachera à optimiser ses aides notamment en matière de cohésion sociale et dans le cadre de la politique de la ville contribuera au développement de l'économie sociale et solidaire, de l'aide à l'entrepreneuriat, aux équipements de proximité (second plan de relance) en direction de publics et territoires défavorisés.

3.1. Les contrats de ville : la Région, partenaire à part entière de la politique de la ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a redéfini les quartiers prioritaires à partir d'un critère unique : la concentration urbaine de pauvreté. Elle a par ailleurs instauré un contrat urbain global : le contrat de ville. A La Réunion, 49 quartiers ont été retenus comme prioritaires sur le territoire de treize communes.

La Région tout comme le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux, la CAF ou les acteurs publics de l'insertion, de l'emploi et du développement, sont signataires de ces contrats. De façon plus particulière, la Collectivité privilégiera au titre de l'axe 1 «cohésion sociale» des contrats de ville, la lutte contre l'illettrisme et le décrochage en formation initiale ainsi que le soutien à des associations œuvrant en matière :

- d'égal accès au droit et à la justice pour tous et au logement (notamment en direction des jeunes),
- de prévention et de lutte contre les discriminations-citoyenneté et valeurs de la République,
- de mise en œuvre des projets innovants et d'utilité sociale (aides aux personnes, etc) en lien direct avec le rôle prépondérant assigné aux Régions en matière d'économie sociale et solidaire.

Le soutien régional, en 2017 s'organisera par ailleurs, dans le cadre de la déclinaison locale de la Charte d'Engagement Réciproque signée par l'État avec les représentants de l'ensemble du monde associatif, l'association des grandes villes de France, l'association des Conseils Départementaux et l'Association des Régions de France.

Cette charte est destinée notamment à :

- reconnaître les missions de service public des acteurs associatifs et à soutenir la structuration du milieu associatif réunionnais,
- renforcer l'accompagnement et la professionnalisation du secteur associatif,
- faciliter les démarches des associations auprès des acteurs publics,
- sécuriser financièrement les acteurs associatifs (mise en place de conventions d'objectifs triennales)
- aider la Collectivité à prioriser et structurer ses interventions.

3.2. Favoriser et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

La loi cadre du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes » fournit des points d'appui efficaces pour faire progresser l'égalité des droits entre les sexes. Elle renforce les mécanismes d'application des dispositions existantes dans toutes les dimensions de la vie : incitation au partage du congé parental, sensibilisation des jeunes, mixité des métiers, représentation politique et professionnelle, égalité salariale...

En ce sens la Collectivité s'attachera en 2017 à poursuivre son effort par :

- le soutien au plan de l'entrepreneuriat au féminin,
- le soutien aux actions de sensibilisation et de plus grande mixité dans les formations et les métiers menées en milieu scolaire mais aussi auprès des jeunes,
- le co-financement avec le CNFPT de modules de sensibilisation à l'égalité,
- la production de données sexuées en lien avec l'INSEE, le Rectorat et les Missions Locales et la mise en œuvre d'indicateurs de genre sur l'égalité dans les travaux et études à venir,
- le co-pilotage avec la Délégation Régionale aux Droits des Femmes de la convention cadre État-Région : « Réunion, territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle » signée en février 2013.

3.3. Poursuivre la lutte contre les violences faites aux femmes

A La Réunion, les violences faites aux femmes représentent un réel problème de société depuis nombre d'années. Les autorités locales et les associations mobilisées ont pris de nombreuses initiatives en la matière.

Afin de mieux coordonner ces actions, de leur donner une visibilité, l'Observatoire Réunionnais des Violences Faites aux Femmes (ORVIFF), mis en place en partenariat avec l'État et le Conseil Départemental, continuera à être soutenu par la Collectivité en 2017 sur la base de ses quatre axes d'intervention :

1. renforcer la connaissance du phénomène et des besoins ;
2. recenser, structurer et mettre en réseau les acteurs et les réponses ;
3. proposer et développer des outils de réponse innovants et adaptés au contexte local ;
4. développer la qualité, la complémentarité et l'efficacité des interventions.

Par ailleurs, en 2017 la Collectivité renouvellera son appui au dispositif « Téléphone Grave Danger » initié en 2015 à La Réunion par le Ministère de la Justice avec la Délégation Régionale aux Droits des Femmes, les associations, le Département. Ce dispositif vise à porter un secours rapide à des femmes en grand danger, victimes de violences conjugales, d'actes de récidive ou de viols ou d'actes de vengeance.

Enfin la Collectivité soutiendra les préconisations issues des Assises des violences faites aux femmes (novembre 2016) ainsi que le programme « genre » 2016-2020 voté par la Commission de l'Océan Indien.

4. PRÉVENIR LES RISQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ

L'élaboration d'une politique de santé cohérente et pragmatique repose sur la détermination de priorités et d'objectifs. Aussi, et face à ce défi et à l'impact sur le développement humain, la collectivité régionale a souhaité faire du diabète une grande cause régionale 2015-2021.

4.1. Diabète, grande cause régionale

Dans cette optique, l'objectif de la Collectivité Régionale au sein de la conférence de consensus diabète dont le pilotage appartient à l'Agence Régionale de Santé Océan Indien, est de poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'actions efficace, cohérent en matière de lutte contre le diabète sur le territoire réunionnais.

Pour rappel, le CESER, dans son rapport datant de 2014, préconisait de « Faire du diabète une grande cause régionale, car cela permettrait de gérer ce fléau comme un véritable projet, où chacun aurait conscience de son rôle, au plan politique, au plan sociétal, et au plan individuel ».

L'année 2016 a permis dans le cadre de cette conférence de consensus de faire des choix et de formuler des priorités. Ceci a nécessité un véritable travail de concertation avec les différents partenaires afin d'aboutir à une construction collective des actions à mener sur le territoire en matière de lutte contre le diabète en 2017.

4.2. Promouvoir l'éducation à la santé

Plus précisément, il s'agira en 2017 de consolider la mise en œuvre d'une stratégie commune plus large autour de l'alimentation, la nutrition et l'activité, contribuant à améliorer la santé de la population réunionnaise.

Aussi, dans ce cadre, en 2017 des actions sport/santé/nutrition à destination notamment de nos lycéens seront mises en œuvre. L'objectif principal sera de soutenir la promotion et l'éducation à la santé en favorisant la promotion des facteurs protecteurs de la santé : activité physique, sportive, éducation nutritionnelle... La recherche de financements publics et privés pour le lancement de ces actions devront permettre d'accroître l'efficacité et l'efficience des projets.

Enfin, en 2017, une réflexion devra être menée sur le développement des environnements propices à la pratique de l'activité physique permettant la création de parcours de santé, ce qui supposera notamment de repenser les aménagements urbains. Ainsi, Il s'agira pour la Collectivité Régionale de soutenir une action de promotion à la santé au bénéfice du plus grand nombre et ainsi offrir une pratique du sport autonome de proximité. Les fonds provenant du Plan de Relance Régional seront ici mobilisés.

4.3. Développer les actions de prévention et de sensibilisation

En outre, au-delà de la lutte contre le diabète, d'autres actions de prévention, de sensibilisation et de promotion de la santé seront mises en œuvre sur le territoire par l'institution.

En effet, le diagnostic de la situation de La Réunion en matière de santé publique incite à la vigilance et invite au renforcement et au renouvellement d'actions ciblées en matière de prévention et promotion de la santé et de qualité du recours aux soins dans le droit fil des orientations prises par l'Agence Régionale de Santé Océan Indien dans la mise en œuvre des politiques régionales de santé pour :

- **Mieux cibler les publics fragiles** ou cumulant des facteurs de risques dans les actions de promotion de la santé,
- **Améliorer l'accessibilité des soins et des dépistages,**
- **Renforcer la coordination des parcours** pour garantir un suivi médical régulier et prévenir les hospitalisations et traitements évitables.

4.4. Participer à l'élaboration d'une stratégie régionale de la santé

Dans ce contexte, la Collectivité, contribue activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie en santé régionalisée et notamment par sa participation au suivi et au pilotage de la politique régionale de santé au sein de :

- La Conférence Santé Autonomie de La Réunion, présidée par la Collectivité Régionale ;
- Le Conseil de Surveillance de l'Agence Régionale de Santé océan Indien ;
- Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion.

En outre, en 2017, la Collectivité Régionale poursuivra son soutien aux projets destinés à améliorer l'état de santé de la population réunionnaise (aides aux associations).

La politique de santé régionale doit prendre en compte l'environnement des individus et leurs conditions de vie sociale, culturelle, économique, dans un contexte global de santé environnementale. Il s'agira, en 2017, de renforcer la politique de prévention auprès des citoyens, notamment dans les établissements scolaires à travers la poursuite du financement du dispositif « éducation à la vie affective et sexuelle » menée dans les lycées et que la Région Réunion copilote depuis 2013. La politique régionale de prévention se traduira également par la poursuite de l'accompagnement du « plan régional du syndrome d'alcoolisation fœtale » piloté par l'Agence Régionale de Santé Océan Indien, et enfin par le renforcement de l'intervention régionale en matière de lutte anti vectorielle.

Par ailleurs, l'accent devra également être mis sur les problématiques liées aux addictions, à la santé mentale et aux risques psycho-sociaux. Ainsi en 2017, il s'agira de poursuivre le travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs concernés afin de mettre en place un plan de prévention autour des enjeux identifiés de santé publique cohérent et en adéquation surtout avec les besoins sur le territoire.

Enfin, il convient aussi de répondre aux besoins spécifiques des pays de la zone Océan Indien en matière de santé. Ainsi, la Collectivité régionale, en 2017, continuera à rechercher la complémentarité avec les différents acteurs et à mener avec eux une véritable politique de coopération sanitaire régionalisée permettant ainsi une nette amélioration des actions de prévention et de santé entre les territoires s'appuyant sur les financements européens (Interreg V).

Pour conclure, une convention partenariale a été signée en août 2015 entre l'Institut Régional de Management en Santé Océan Indien (I.R.M.S-O.I), le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, l'Agence Régionale de Santé Océan Indien, l'Université de La Réunion et la Région Réunion avec pour objectif de définir les modalités de partenariat entre les signataires et plus particulièrement leur participation financière aux ressources de l'Institut au titre des années 2015, 2016 et 2017. Ainsi, dans la continuité de cette convention cadre, la Collectivité Régionale, au même titre que les autres signataires, s'engage en 2017 à participer financièrement aux ressources de l'Institut.

5. LES EMPLOIS VERTS

La Réunion est reconnue internationalement pour la qualité de ses paysages et ceux-ci contribuent à l'attractivité de cette région ainsi qu'à son essor économique.

Le paysage est un élément « vivant » évolutif, support et résultat des activités humaines mais aussi de la biodiversité, pour lequel la mise en place de mesures de protection habituelles ne peut suffire. Il est donc nécessaire d'engager une réflexion sur la valorisation des espaces et des paysages et c'est dans ce contexte que depuis 2010 la Collectivité Régionale a mis en place le dispositif Emplois-Verts. Ce dernier est aussi un vivier d'emplois important pour le territoire (plus de 2000 emplois par an).

A cette fin, la Région Réunion accompagne le dispositif Emplois-Verts créateur d'emplois afin de préserver le patrimoine naturel et culturel de La Réunion en intervenant dans le secteur de l'environnement, l'entretien, l'embellissement et la sécurisation des sentiers touristiques, des espaces remarquables, des ravines et des abords des routes nationales.

5.1. Adapter et accompagner le dispositif Emplois Verts

S'agissant du dispositif Emplois-Verts, il s'agira en 2017 de mettre à jour le cadre d'intervention pour améliorer l'accompagnement des associations ainsi que les parcours individuels de formation des bénéficiaires.

L'accent sera mis sur le renforcement des actions en termes :

- d'évaluation de ces chantiers sur la professionnalisation des responsables associatifs,
- d'harmonisation des procédures avec les différents partenaires concernés par le dispositif (Pôle Emploi, ASP, DIECCTE...).

Parmi les évolutions attendues, une attention particulière sera apportée sur :

- la valorisation des sites touristiques,
- l'intégration des clauses sociales, insertion par l'économique,
- l'optimisation des offres de formation.

- Valorisation des sites touristiques

- Privilégier les sites à attractivité touristique nécessitant un entretien permanent .

A cet effet, le Comité d'Orientations Stratégiques du Tourisme (COST) co-présidé par le Président de Région, la Présidente du Département et le Préfet, a confié à la Collectivité Régionale le soin de piloter une action spécifique en faveur de l'entretien et l'embellissement des sites et itinéraires touristiques de l'île, en optimisant la mobilisation du dispositif Emplois-Verts.

Dans ce cadre, il s'agira pour 2017, d'accorder la priorité à une première sélection de sites identifiés par l'île de La Réunion Tourisme (IRT) et validés par le COST, qu'il conviendra de hiérarchiser en fonction de leur attractivité et des chantiers déjà programmés. À terme, l'objectif est d'aboutir à la mise en place d'un véritable schéma directeur paysager valorisant le caractère exceptionnel des différents espaces et sites de l'île.

- Intégration des clauses sociales, insertion par l'économique

- Rechercher les cohérences entre les dispositifs régionaux et le Plan de Relance Régional.

Pour ce faire, il s'agira d'anticiper sur la programmation des chantiers Plan de Relance Régional et activer ainsi la clause d'insertion que permet le cadre d'intervention afin de programmer à l'avance les formations obligatoires réalisées par les emplois verts (formations financées par les OPCA).

L'objectif sera d'optimiser les deux dispositifs en créant des passerelles entre le Plan de relance et le dispositif Emplois verts par le biais des clauses d'insertion afin de faciliter l'insertion professionnelle. Ceci reviendrait alors à réaliser une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences propre aux deux mesures.

- Optimisation des offres de formation

La formation des emplois verts revêt pour la Collectivité Régionale une grande importance, car cela représente l'un des moyens mis à sa disposition pour atteindre l'objectif d'insertion socioprofessionnelle mentionné dans le cadre d'intervention de ce dispositif.

Auparavant, la formation dépendait de l'employeur. La loi du 5 mars 2014 portant réforme de la formation professionnelle continue crée le Compte Personnel de Formation (CPF) et renverse ainsi la charge de la mise en place de la formation en responsabilisant le salarié ou le demandeur d'emploi. Concrètement dorénavant la possibilité de faire une formation n'est plus attachée au statut et au contrat obtenus mais à la personne.

Fort de ces constats la Collectivité Régionale travaillera à la mise en place d'un **parcours de formation adapté et individualisé** des emplois verts selon les projets.

Identifier les possibilités de formation en amont de la prise de poste, des modules de formation adaptés aux besoins des associations (savoirs de base, utilisation en sécurité des outils...), la mise en place d'un titre professionnel reste une opportunité pour ceux qui souhaitent préparer un diplôme durant leur contrat de travail, mais grâce au CPF, la formation (en fin de contrat) sera ouverte aux projets professionnels individuels des emplois verts.

Enfin, un manque de visibilité sur le parcours de formation d'un contrat aidé emploi vert, amène la Collectivité Régionale à mettre en œuvre une expérimentation visant à un rapprochement avec les PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). Cet accompagnement socioprofessionnel donnera ainsi à la Collectivité une vision de l'évolution de chaque parcours d'insertion.

5.2. Inscription des chantiers emplois verts dans le champ de l'économie sociale et solidaire

Depuis plusieurs années déjà, la Région Réunion soutient activement le champ de l'Économie Sociale et Solidaire. L'action régionale a permis l'émergence de très nombreux projets d'activités d'insertion, intimement liés aux territoires, créateurs de richesse et d'emplois et diffusant les valeurs et pratiques d'une Économie Sociale et Solidaire construite par et pour les citoyens.

Aux vues des évolutions récentes du contexte législatif, stratégique et financier (loi sur l'Économie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014), la Collectivité Régionale doit développer ce secteur, en ciblant les grands objectifs sur lesquels concentrer les efforts :

- un renforcement des structures,
- une professionnalisation des ressources humaines,
- un développement des activités,
- l'exploration de nouveaux marchés et formes d'innovation,
- le développement d'une économie de proximité par des coopérations inter-entreprises sur les territoires ou à l'échelle de filières, notamment avec les acteurs de l'économie dite traditionnelle.

L'Économie Sociale et Solidaire fait donc aujourd'hui partie intégrante de la politique économique de la Région Réunion. Pour rappel, la loi NOTRe du 07 août 2015 a octroyé aux Régions la responsabilité d'élaborer le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) en intégrant l'Économie Sociale et Solidaire en tant que thématique obligatoire au même titre que les aides aux entreprises, le soutien à l'internationalisation, l'investissement immobilier des entreprises, l'innovation, l'attractivité du territoire et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Dans ce contexte, les associations porteuses d'emplois verts sont concernées par tous les dispositifs visant à développer l'Économie Sociale et Solidaire (financements, outils, accompagnements, manifestations...).

Le dispositif emplois verts peut être un point de départ vers la valorisation et la structuration d'une filière entière de production (avec transformation de l'association en SCOP -Société Coopérative et Participative). Cette filière comprendra la recherche, le développement, l'innovation, la production, la commercialisation ainsi que la coopération avec le secteur traditionnel de l'économie (PTCE – Pôle Territorial de Coopération Économique). L'objectif est la **création, la pérennisation de l'emploi et le développement de l'économie.**

5.3. Dispositif de lutte contre la prolifération des maladies vectorielles (Plan ravines)

Les ravines sont des zones privilégiées de prolifération des moustiques et en zone urbaine, les populations riveraines sont souvent particulièrement exposées aux piqûres de moustiques.

En mai 2010, en plein épisode de circulation autochtone du virus du chikungunya, le Préfet a annoncé la création d'un ambitieux plan de prévention intitulé « *Plan Ravines* » dont il a confié la coordination au sous-préfet de Saint-Benoît, en partenariat avec le GIP-LAV.

Ce plan partenarial (État, Département, Région, Intercommunalité) a pour objectif de procéder au nettoyage et à l'entretien de l'ensemble des tronçons de ravines prioritaires en zones urbaines, afin d'éliminer les déchets présents dans le lit et sur les berges, de supprimer une partie de la végétation du lit pour favoriser le bon écoulement des eaux et limiter les stagnations d'eau, et de dégager les berges pour faciliter ainsi l'accès aux ravines pour la mise en œuvre des actions de surveillance entomologique de la Lutte Anti Vectorielle (LAV).

La phase 2B du Plan ORSEC a permis en 2016 de mettre en commun l'ensemble des moyens, humains et financiers toutes collectivités confondues, afin de lutter efficacement contre la prolifération du virus de la dengue. La collectivité régionale continuera en 2017 à poursuivre ces efforts dans ce dispositif.

Il est proposé en 2017 de :

- Poursuivre le financement de la part résiduelle des salaires des contrats aidés affectés à ce dispositif,
- Poursuivre avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la formation des équipes affectées à ces missions,
- Poursuivre le contrôle et l'évaluation de ces chantiers,
- Mettre en cohérence ce dispositif avec le dispositif Emplois-Verts.

SECTEUR MOBILITÉ

1. POUR UNE MEILLEURE CULTURE DE LA MOBILITÉ ET UNE PRÉPARATION À LA RÉUSSITE AU NIVEAU SUPÉRIEUR DES PUBLICS LYCÉENS ET APPRENTIS

Le solde migratoire s'est inversé et passe à -0,5% par an sur la période de 2008 à 2013. Ce nouvel indicateur démontre une accélération de la mobilité sortante et la collectivité a engagé avec l'INSEE une étude destinée à mesurer de façon plus précise et à analyser les composantes de ce mouvement migratoire.

Dans ces conditions, la collectivité se donne de nouveaux moyens pour accompagner les jeunes qui partent en formation et elle prévoit de mettre en place des outils moderne pour le suivi : un seul numéro vert gratuit pour toutes questions liées à la mobilité et la continuité territoriale de 8h à 21h.

Un nouveau réseau social intitulé «les étudiants connectés» sera développé pour permettre de maintenir le contact avec tous les Réunionnais qui vivent hors de l'île. La collectivité poursuivra son action de suivi des Réunionnais en construisant un espace de suivi de la mobilité des Réunionnais afin d'ajuster voire créer de nouveaux dispositifs d'accompagnement. En effet, suivant les chiffres de l'INSEE, près de 250 000 originaires de La Réunion vivent en Métropole et dans le monde. C'est donc près d'un million de Réunionnais qui mobiliseront les efforts de la collectivité pour les dispositifs de la continuité territoriale et de la mobilité.

Le dispositif de la continuité comporte depuis 2016 deux volets et la collectivité poursuivra ses efforts afin de garantir la circulation des Réunionnais entre La Réunion et la Métropole. Le volet concernant le sens Métropole-Réunion sera reconduit en 2017 avec des ajustements qui seront proposés à l'issue des mois d'expérimentation d'août à décembre 2016.

La collectivité mettra en place un «**package de la mobilité**» pour les étudiants afin qu'ils puissent disposer d'une vision claire et de l'accompagnement régional sur tout leur parcours de formation : inscription, installation, équipement, scolarité à l'étranger, stages, ...

Les actions engagées en 2016 seront poursuivies :

- Le développement des stages hors académie avec une visée d'insertion professionnelle post diplôme ;
- La poursuite des études supérieures pour les bacheliers de la voie professionnelle en BTS dans les lycées nationaux : des partenariats avec les régions françaises, allemandes, australiennes ou autres sont à nouer ;
- Le développement des appariements entre les lycées locaux avec des établissements nationaux, de la zone et des pays étrangers ;
- Le développement de l'alternance en Métropole (aéronautique par exemple : AFMAé et Airbus) et en Allemagne (secteurs automobile dans la Sarre, électrotechnique à Brandebourg, génie civil à Hesse) ;
- la simplification de prise en charge des périodes de stages en mobilité de tous les stagiaires au sein des programmes de formation menés par la Direction de la Formation Professionnelle ;
- Le renforcement des dispositifs d'accompagnement d'apprentissage des langues étrangères.

La collectivité maintiendra son effort en faveur de l'accompagnement des déplacements des lycéens hors du département dans le cadre de projets portés par les établissements, afin d'ouvrir leur esprit sur leur environnement, découvrir de nouvelles cultures et développer l'apprentissage des langues.

La participation au financement des séjours linguistiques, se poursuivra pour contribuer au développement de l'apprentissage des langues étrangères et favoriser ainsi la réussite des jeunes dans leur parcours de formation.

2. POUR LE RENFORCEMENT DE LA MOBILITÉ AVEC LES PAYS DU BASSIN DE L'Océan INDIEN

Avec le développement de la coopération régionale, la mobilité vers les pays voisins devient une orientation prioritaire. En matière de coopération éducative plus précisément, la région poursuivra sa démarche au sein du conseil de coopération éducative, afin de travailler conjointement avec les autres pays de la zone pour apporter une réponse efficace au développement des systèmes d'éducation et de formation par le biais d'une coopération renforcée et mieux structurée.

La mise en œuvre d'Erasmus OI sera un levier pour le développement des initiatives en faveur des échanges des jeunes scolaires, apprentis étudiants, ...

Le projet de voyages des publics des lycéens dans la zone au sein des projets pédagogiques sera examiné dans le cadre d'Erasmus OI. Des appels à projets seront mis en place.

3. POUR LE RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOIS ET UNE MOBILITÉ CIBLÉE VERS DES BASSINS D'EMPLOIS

Malgré le taux de croissance de l'économie réunionnaise, le taux de chômage de jeunes reste important. Cette situation a conduit à l'UE de prendre de mesures exceptionnelles (IEJ) et le FSE continue à soutenir les actions de formation des Réunionnais au sein du POE 2014-2020.

La Région Réunion poursuivra ses actions d'accompagnement à l'aide de dispositifs spécifiques d'accompagnement.

Des ajustements des dispositifs existant sur la base de mise en cohérence avec la carte de formations offertes localement, les métiers en tension des régions métropolitaines, et les projets de vie des demandeurs d'emploi.

Les dispositifs suivants seront poursuivis et améliorés en 2017 :

- la Préparation aux Concours du Secteur Sanitaire et Social » (PCSS) ;
- le **Kit Individualisé de Mobilité (KIM)**, permettant le soutien à la réalisation d'un plus grand nombre de projets individuels de formation en mobilité à un métier, sera développé en 2017;
- le **Kit de Préparation à la Mobilité (KPM)**, destiné à mieux préparer les Réunionnais dans le cadre d'un projet de mobilité.

Ce dernier dispositif s'adresse aux jeunes ayant ou non un projet de formation nécessitant une mobilité ou n'ayant pas ou peu d'expérience de la mobilité. Il se décline en 3 actions :

- la sensibilisation à la Mobilité,
- le test de positionnement (évaluation qui vise à identifier le projet du jeune, à mesurer ses capacités à le conduire sereinement et à clarifier les décisions finales à prendre),
- la préparation opérationnelle (ce module concernerait les personnes ayant déjà un projet de mobilité).

SECTEUR ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE

AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES RÉUNIONNAIS

L'un des axes prioritaires du projet de mandature 2015-2021 repose sur la lutte contre la vie chère en développant notamment un plan d'actions destiné à limiter les monopoles dans certains secteurs clés.

Ainsi, la stratégie d'ouverture du marché réunionnais à d'autres importateurs, initiée lors de la précédente mandature, sera amplifiée dès 2017. Il s'agira de poursuivre les travaux engagés afin de sécuriser la ressource stratégique notamment par le déploiement d'autres lieux de stockage sur le territoire.

Par ailleurs, il s'agira de renforcer les travaux relatifs à l'Octroi de mer enclenchés en 2015 afin d'en faire un outil plus dynamique et plus performant, axé de manière volontariste sur le soutien à la production locale tout en maintenant le pouvoir d'achat des consommateurs et l'émergence de plus de concurrence locale face à l'importation. De même, des efforts seront consentis afin de vulgariser cette taxe auprès du grand public et ainsi mieux faire comprendre son rôle stratégique et nécessaire.

L'objectif poursuivi sera de porter à la connaissance des réunionnais la destination de l'octroi de mer et de leur démontrer que ce n'est pas un facteur de vie chère. En effet, 80% des produits vendus localement ont un taux d'OM compris entre 0% et 6,5%. Si on ajoute à l'octroi de mer la TVA locale de 8,5%, nous sommes bien inférieurs à la taxation métropolitaine avec une TVA à 19,6%.

Enfin, le dispositif d'exonération existant d'OM, a permis, en 2015, de générer 20M€ d'exonération sur 1500 produits et ce, auprès de 700 entreprises.

SECTEUR NUMÉRIQUE

1. LE POP 2

Consciente des enjeux du numérique pour l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes réunionnais, la collectivité régionale s'est engagée dès 2010 dans une politique numérique volontariste, qui s'est notamment concrétisée par la **mise en place du Plan Ordinateur Portable (POP)**. En faisant le choix de doter chaque élève scolarisé en seconde d'un ordinateur portable individuel, l'objectif fixé visait d'une part, à contribuer à la **réduction de la fracture numérique** chez les jeunes, d'autre part, à favoriser **l'usage et la maîtrise des nouvelles technologies par les lycéens**.

En 2016, conformément à son projet de mandature, la Région s'est attachée à renforcer son action éducative du numérique en mettant en œuvre une nouvelle génération du Plan Ordinateur Portable. Ce POP2 destiné aux primos lycéens et apprentis, a fait apparaître une évolution technique de l'équipement informatique désormais **équipé nativement de logiciels pédagogiques et apportant une dimension nouvelle consistant en un accompagnement financier des familles les plus modestes dans la souscription d'un abonnement internet**.

A la rentrée scolaire 2017, la collectivité entend donc reconduire le dispositif POP2 afin de permettre au plus grand nombre de jeunes et de familles réunionnaises, une plus grande maîtrise des usages du numérique.

En parallèle, elle entamera la deuxième tranche de travaux visant à **desservir l'ensemble des lycées en fibre optique** d'ici la fin de l'année 2017.

2. SOUTIEN DES PROJETS NUMÉRIQUES ASSOCIATIFS

En 2017, l'accompagnement des associations portant un projet visant à l'amélioration significative du service rendu à l'utilisateur sera poursuivi: création de site Internet d'information ou de présentation d'actions particulières adressées au public, mise en place d'un télé-service via l'Internet à destination du public... Le plafond de l'aide est fixé à 1 500 euros.

En 2017, une réflexion sera menée afin de mettre en place un dispositif spécifique d'accompagnement des Espaces Publics Numériques afin de leur permettre d'avoir des équipements opérationnels et de mener ainsi à bien leurs actions.

3. WI-RUN

Dans le cadre de sa politique en faveur d'une plus grande liberté de se connecter pour tous les réunionnais, la Région Réunion souhaite que le plus grand nombre puisse bénéficier d'un accès internet, y compris en situation de mobilité. Pour ce faire, la Collectivité a décidé de mettre en place le projet « Wi-RUN ». Celui-ci vise à équiper en wi-fi des lieux publics avec un accès internet partagé, appelé « hot spot » et accessible gratuitement à tous.

Ce projet consiste à mettre en place une centaine de « hot spots » répartis sur l'île, et contribue ainsi à la minimisation de l'impact des surcoûts télécoms pour tous les usagers.

L'utilisateur, qu'il soit équipé d'un ordinateur portable, d'un téléphone mobile ou d'une tablette, peut surfer sur internet, accéder à ses mails, mais également bénéficier d'informations sur le lieu visité.

Différents types de « hot spots » sont en cours de déploiement :

- *touristiques* : les plages, les aires de repos, les monuments, les musées régionaux ;
- *institutionnels* : les CRR, les centres de formations.

En 2017, la collectivité optimisera l'utilisation des crédits déjà votés dans le cadre de cette opération. En particulier, si des sites initialement envisagés devaient être abandonnés pour des raisons techniques ou organisationnelles, la Région cherchera le meilleur moyen d'étendre les hot spots déjà ouverts, ou étudiera de nouvelles implantations.

En termes de contenus du portail captif, elle continuera à travailler sur les synergies possibles avec les autres actions de la Région, sur la formation professionnelle ou le tourisme par exemple.

PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OcéAN INDIEN

COMMISSION N° : 8

COMMISSION COOPÉRATION RÉGIONALE, EUROPE ET INTERNATIONAL (COREI)

La Région Réunion a depuis longtemps inscrit l'ouverture internationale et l'insertion de La Réunion dans son environnement régional, à travers la coopération régionale, comme une composante majeure de sa politique de développement.

Les orientations budgétaires 2017 répondent à la volonté de renforcer cette politique volontariste. Notre Collectivité entend construire un nouveau modèle de développement économique et social, dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 qui repose en grande partie sur la capacité de notre île à s'ouvrir sur le monde et à innover dans des domaines aussi stratégiques que le tourisme durable, l'énergie, la pêche, l'agroalimentaire ou encore la bio-économie.

L'insertion régionale des outre-mer, et en particulier de La Réunion, constitue en effet une priorité pour la France, dont elle contribue à assurer le rayonnement, mais également pour l'Europe dont le règlement général des fonds structurels a fait de l'objectif "coopération territoriale" l'un des trois piliers de la politique de cohésion de l'Union européenne.

Au cours de ces quinze dernières années, le cadre juridique, en particulier la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000, a conféré de nouvelles compétences en matière d'action internationale (ou d'action extérieure) des collectivités territoriales d'outre-mer, afin de favoriser les relations de ces collectivités avec les pays riverains et les organisations régionales.

Pour autant, ces dispositions insuffisamment utilisées, n'ont pas encore permis aujourd'hui une pleine insertion des collectivités d'outre-mer, et en particulier de La Réunion, dans leur environnement régional.

C'est d'ailleurs tout le sens de la proposition de loi *relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional*, adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture, et qui prévoit une adaptation du cadre législatif existant en vue de donner à l'action de ces collectivités une plus grande lisibilité :

- une extension du champ géographique de la coopération régionale outre-mer ;
- une extension du pouvoir d'initiative des collectivités pour conduire la France à conclure des accords internationaux de coopération régionale ;
- une extension de la délégation de pouvoir de négociation et de signature d'accords internationaux de coopération régionale aux collectivités des outre-mer ;
- la possibilité pour les représentants diplomatiques ultramarins de bénéficier des privilèges et immunités du corps diplomatique de l'État dans le cadre de leurs missions diplomatiques à l'étranger.

En ce sens également, la Région Réunion, qui est devenu un acteur actif de la coopération régionale dans l'océan Indien, entend pleinement exercer son rôle et ses compétences en la matière.

En particulier, dans le domaine économique, notre Collectivité, qui dispose de cette compétence exprime clairement son souhait de devenir le partenaire incontournable de l'accompagnement des entreprises de La Réunion dans leur démarche d'ouverture vers les pays de la zone du Grand océan Indien.

Cette ambition nécessite de disposer de la capacité à expérimenter afin de disposer d'une plus grande liberté dans ses relations avec ces Etats (I). C'est tout le sens de la demande d'expérimentation faite auprès du gouvernement.

Pour ce faire, la Région Réunion s'appuiera sur l'encadrement communautaire et la compétence propre dont elle dispose désormais à travers le Programme de coopération territoriale INTERREG V Océan Indien 2014-2020, dont elle est Autorité de Gestion.

En effet, le programme Interreg V Océan Indien 2014-2020 est devenu le cadre privilégié de l'intervention de la collectivité en matière d'ouverture internationale (II), la convention cadre Interreg étant sa déclinaison opérationnelle.

L'année 2017 verra la mise en oeuvre des premières convention-cadre avec les pays de la Commission de l'Océan Indien.

Le challenge en 2017 sera de mener concomitamment les travaux relatifs aux conventions cadre qui resteraient à finaliser et d'organiser les modalités de ces nouvelles relations entre les états tiers et la Région Réunion autorité de gestion du programme.

Pour ce faire, les antennes décentralisées de la collectivité auront un rôle accru en terme d'animation territoriale afin de favoriser l'émergence de projets d'intérêts communs. Relais de l'action de la collectivité régionale à l'extérieur, les antennes décentralisées apporteront un appui technique qui facilitera l'accès à l'information et contribuera à la réalisation des projets.

Enfin, et au-delà des coopérations bilatérales établies dans le cadre d'INTERREG V OI, notre Collectivité continuera de renforcer ses relations avec les organisations régionales de la zone de l'océan Indien, en vue d'accroître la visibilité, mais aussi de défendre les intérêts spécifiques de La Réunion (III).

1- LA POURSUITE DE NOTRE INTERVENTION DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE : L'ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL DES ENTREPRISES

Conforter la dimension économique de notre coopération

En 2017, la Région s'attachera à poursuivre la mise en oeuvre des grandes orientations stratégiques en faveur du développement des entreprises.

L'étroitesse du marché local, la nécessité de faire évoluer le modèle économique traditionnel et la concurrence exercée par les marchés régionaux à faible coût de main d'œuvre, incitent à davantage d'ouverture sur la zone océan Indien.

C'est tout le sens donné depuis 2010 à la politique d'ouverture internationale de la Région, qui a fait de la coopération économique une priorité, en direction de cinq pays cibles (Chine, Inde, Maurice, Afrique du Sud, Australie) et de plusieurs pays définis comme étant prioritaires : Mozambique, Madagascar, Seychelles, Union des Comores.

Pour 2017, des indicateurs ont été définis afin d'évaluer l'impact des actions menées sur les marchés cibles et prioritaires.

Chine

Avec une population de 1,38 milliard d'habitants, un taux de croissance de 6,9 % en 2015 (estimé à 6,6 % pour 2016 et à 6,2 % pour 2017), la Chine affiche des résultats impressionnants :

- premier exportateur et deuxième puissance économique au monde, la Chine pourrait ravir aux États-Unis sa place de première économie mondiale à l'horizon 2030 ;
- le volume du commerce extérieur de la Chine représente 1/10 du commerce mondial, et la Chine est l'un des dix principaux partenaires commerciaux de plus de 100 pays ;
- la Chine représente aujourd'hui 16 % du PIB mondial (contre 1 % en 1976), et sa contribution à la croissance mondiale dépasse les 25%.

Compte-tenu de la place singulière de ce pays dans les échanges internationaux et sur la scène mondiale, mais aussi des liens séculaires sino-réunionnais, la Région Réunion a fait de la Chine l'une des 5 priorités de sa politique de coopération régionale et internationale.

Ainsi, dans le prolongement des nombreuses initiatives menées depuis 2010, et après une année 2016 marquée par le premier déplacement officiel du Président Didier Robert à Tianjin, à l'occasion de la Table-ronde des villes et territoires jumelés de Tianjin ainsi que du Sommet d'été de Davos en juin dernier, la Région s'attachera à maintenir une politique de coopération dynamique vis-à-vis de la Chine, et en particulier de la Ville-Province de Tianjin.

Dans le domaine institutionnel tout d'abord, et conformément à l'accord signé en septembre 2014, la Région veillera à maintenir la qualité des liens établis avec Tianjin, grâce à des échanges croisés dans le cadre, par exemple, d'événements organisés en Chine ou à La Réunion. L'année 2017 sera également l'occasion de réitérer l'invitation faite au Maire de Tianjin de visiter La Réunion.

Pour rappel, les possibilités de rapprochement, notamment économique, entre La Réunion et la Chine, constituent une opportunité exceptionnelle que la Région Réunion s'est engagée à saisir, et ce, au service aussi bien des jeunes Réunionnais de mieux en mieux formés et à la recherche de nouveaux horizons, que des entreprises locales en quête de nouveaux marchés. Aussi, la Région Réunion mettra à profit la mise en œuvre de la stratégie chinoise des nouvelles Routes de la Soie terrestre et maritime pour valoriser le territoire économique réunionnais et faire que La Réunion soit demain une plate-forme entre l'Afrique et la Chine.

S'agissant du tourisme, et dans le prolongement des récompenses attribuées par la Chine à La Réunion en 2016 («meilleure destination de plein air», «meilleure destination lune de miel au monde» et «destination exotique la plus prometteuse», Award chinois de la «meilleure destination»), la Collectivité visera à augmenter le nombre de touristes chinois à La Réunion.

Pour rappel, près de 3600 touristes chinois sont venus visiter notre île en 2015, contre 500 l'année précédente. Ces chiffres sont en hausse et des marges de progression restent possibles, considérant le nombre important de touristes chinois parcourant le monde chaque année (100 millions).

La Région travaillera notamment en lien avec la Ville-Province de Tianjin (classée parmi les premières villes chinoises en termes de tourisme émetteur) afin de mettre en œuvre les actions suivantes :

- mobiliser les médias et la presse chinoise pour visiter La Réunion ;
- communiquer et faire la promotion de la destination Réunion à Tianjin, en incitant la population et le personnel de la Municipalité à venir visiter La Réunion.

S'agissant de l'éducation et l'enseignement supérieur, la Région encouragera le renforcement des échanges d'étudiants, en particulier entre Tianjin et La Réunion.

Enfin, la Région continuera à travailler en lien avec ses partenaires, parmi lesquels le Consulat Général de la République Populaire de Chine, la Fédération des Associations Chinoises de La Réunion (FAC-R) ainsi que l'Association des Commerçants et Cadres Chinois de La Réunion (ACCR).

Indicateurs

Le nombre de visas délivrés par le Consulat Général de Chine en 2017

Le nombre de touristes chinois ayant visité La Réunion au cours de l'année 2017

Le taux d'augmentation du nombre de touristes chinois par rapport à l'année précédente

Le nombre de campagnes de presse organisées en Chine, et à Tianjin

Le nombre de jours couverts par une campagne de presse valorisant la destination Réunion

Le nombre de connexions depuis la Chine à un site internet touristique de La Réunion

Le nombre d'étudiants de La Réunion présents en Chine, et à Tianjin, fin 2017

Le nombre d'étudiants chinois à La Réunion

Le nombre d'apprenants en chinois à La Réunion

Le taux d'augmentation du nombre d'apprenants par rapport à l'année précédente

Le nombre de voyages pédagogiques organisés vers la Chine avec le soutien de la Région en 2017

Inde

Deuxième pays le plus peuplé au monde avec 1,2 milliard d'habitants, septième puissance économique mondiale, quatrième puissance agricole mondiale, l'Inde dispose également d'une croissance soutenue (7,3 % en 2015 contre 1,1 % en France pour la même année). L'Inde devrait même être le marché connaissant la plus forte croissance avec 7,5 % de croissance pour 2016 et 2017 selon le FMI.

Tout en s'attachant à soutenir les nombreuses initiatives portées par les acteurs associatifs en direction de ce pays, notamment dans les domaines culturel et éducatif, la Région a marqué sa volonté de renforcer, dès mars 2010, sa coopération économique avec la grande péninsule.

Dans ce contexte, l'ouverture, en février 2013, de la première ligne aérienne directe Réunion/Chennai opérée par la compagnie Air Austral, aura incontestablement constitué une avancée majeure. De même, les facilités de procédures inhérentes à la délivrance de visas accordés aux ressortissants indiens ouvrent de nouvelles et intéressantes perspectives pour notre île, et devraient apporter, à brève échéance, des retombées positives pour notre industrie touristique.

Il s'agira donc, en 2017, de renforcer notre visibilité en Inde, en capitalisant sur ces acquis et en développant une campagne marketing ciblée sur le marché indien, dont la classe moyenne est en constante augmentation.

Enfin, en fonction des crédits communautaires qui pourraient être mobilisés dans le cadre du Programme INTERREG V OI, de nouvelles affectations de VSI pourraient intervenir en Inde au cours de la mandature, ceci afin de permettre à de jeunes Réunionnais une première immersion dans ce pays réputé difficile et complexe. Pour notre île, il s'agira également d'assurer une meilleure promotion de nos atouts aussi bien économiques que touristiques.

Indicateurs:

Le nombre de visas délivrés par le Consulat Général de l'Inde en 2017

Le nombre de touristes indiens ayant visité La Réunion au cours de l'année 2017

Le taux d'augmentation du nombre de touristes indiens par rapport à l'année précédente

Le nombre de campagnes de presse organisées en Inde en 2017

Le nombre de jours couverts par une campagne de presse valorisant la destination Réunion

Le nombre de connexions depuis l'Inde à un site internet touristique de La Réunion

Le nombre d'étudiants de La Réunion présents en Inde, fin 2017

Le nombre d'étudiants indiens à La Réunion

Le nombre de voyages pédagogiques organisés vers l'Inde avec le soutien de la Région en 2017

Australie

Avec une population de 24 millions d'habitants, l'économie australienne a été l'une des plus performantes des pays développés pendant et depuis la crise financière mondiale. 12ème puissance économique mondiale, membre du G20, l'Australie a enregistré un taux de croissance de 2,4 % en 2015 (taux estimé à 2,9 % pour 2016).

Compte tenu des nombreux atouts de ce pays, de son attractivité pour les jeunes Réunionnais et des retombées possibles pour notre territoire, le Président de la Région a, dès mars 2010, décidé de faire de ce pays l'une des cinq priorités géographiques de sa politique de coopération régionale et internationale, ce qui s'est notamment traduit par la signature, en novembre 2010, d'une Déclaration commune d'intentions entre le Président Didier ROBERT et M. Mike RANN, Premier Ministre de la Province d'Australie Méridionale.

Depuis lors, les échanges avec l'Australie se sont développés essentiellement dans les secteurs éducatif et culturel. Cette coopération sera poursuivie, à travers notamment les voyages pédagogiques au bénéfice des lycéens de divers établissements de l'île.

En 2017, la Région renforcera davantage sa coopération avec l'État du Western Australia et sa capitale, Perth, dont le dynamisme économique génère de nombreuses opportunités d'emploi tant pour la main-d'œuvre locale qu'étrangère.

A cet égard, le "*Reunion desk*" continuera d'accompagner les opérateurs locaux dans leur démarche de prospection du marché australien, ceci au même titre que l'information communiquée ponctuellement aux entreprises australiennes qui s'intéressent au marché africain, dont La Réunion peut constituer la porte d'entrée.

Par ailleurs, dans le cadre du protocole d'accord signé le 7 août 2013, engageant l'État du Western Australia et l'Ambassade de France en Australie, et associant la Région Réunion, notre Collectivité poursuivra les négociations en vue d'être associée le plus étroitement et le plus en amont possible à la création d'une école franco-australienne à Perth.

La Région Réunion saisira ainsi l'opportunité de la création de cette école pour, non seulement renforcer le partenariat existant avec l'Australie, mais également et surtout offrir de nouvelles opportunités à de jeunes Réunionnais : dans un premier temps, par la participation au volet éducatif de ce projet (enseignants, volontaires, etc.) et, à plus long terme, par la mise en place d'une mobilité professionnelle au sein des entreprises françaises basées à Perth.

Indicateurs:

Le nombre d'opérateurs locaux ayant été accompagnés par le « Reunion desk » en 2017

Le nombre d'entreprises australiennes ayant demandé des informations au « Reunion desk » en 2017

Le nombre de voyages pédagogiques organisés vers l'Australie avec le soutien de la Région en 2017

S'agissant de **Madagascar** et de **Maurice**, la Région s'attachera à conforter les missions de nos antennes, d'appui à la coopération économique, de lobbying et de valorisation de l'expertise réunionnaise dans le cadre des différents programmes de coopération mis en œuvre en commun entre ces pays et La Réunion, en particulier avec l'appui de l'AFD.

Pour Maurice, il s'agira de prolonger les initiatives prises en 2015 et 2016 : inauguration de notre antenne à Ebène ; déplacements officiels croisés entre les deux îles ; organisation du Comité économique Maurice-Réunion ; organisation des rencontres Maurice-Réunion du développement durable, etc.

L'année 2017 sera ainsi marquée par plusieurs temps forts :

Concernant **l'île Maurice**, la collectivité poursuivra le développement de son antenne. Une année après le lancement officiel et de nombreuses missions ministérielles, la nouvelle étape consistera en un renforcement de ce poste avancé.

Le rôle principal de l'antenne restera son appui au secteur économique avec une amélioration sur le côté attraction des investisseurs étrangers pour La Réunion.

La mise en place d'un observatoire des échanges économiques entre les deux îles permettra également de mesurer et d'ajuster les objectifs annuels.

Le rôle d'accompagnateur et de facilitateur est aujourd'hui justifié et sera développé avec la mise en place de procédures permettant l'échange d'informations stratégiques avec les différents acteurs.

L'objectif à moyen terme est de permettre des partenariats entre les sociétés des deux îles pour un développement commun sur les marchés africains.

Avec le lancement officiel du programme INTERREG, pleinement opérationnel en 2017, l'antenne consolidera son rôle d'accompagnateur et de facilitateur pour les porteurs de projets. L'animation et le suivi de la convention-cadre Interreg V Océan Indien, qui vise notamment à favoriser l'émergence et la réalisation de projets cofinancés FED/FEDER, nécessitera de mener une réflexion sur le renforcement humain de l'antenne à travers la mise à disposition d'un VSI qui assurera uniquement le suivi des projets INTERREG ou d'un(e) assistant(e) qui permettrait au chargé de mission de déléguer les tâches administratives.

L'antenne maintiendra son objectif d'identifier et de flécher les financements de bailleurs de fonds internationaux ou de fonds d'investissements privés vers les compétences réunionnaises.

En 2017, une attention particulière sera également apportée à la promotion touristique de La Réunion, avec un accompagnement de l'IRT dans sa campagne de promotion à l'île Maurice. Le secteur culturel et la jeunesse sont également deux axes à développer avec des premières initiatives à structurer.

Avec **Madagascar**, la Région poursuivra la mise en œuvre des orientations stratégiques qui caractérisent sa politique de coopération régionale avec ce pays : le renforcement des échanges économiques et commerciaux à travers les activités de son antenne de représentation à Antananarivo. Plusieurs axes sont ainsi identifiés : renforcement du partenariat avec l'AFD sur certains programmes de coopération qui devraient mobiliser l'expertise réunionnaise (création d'un hôtel d'application aux métiers du tourisme, mise en place d'une chambre des métiers à Madagascar, etc.) ; mise en œuvre d'un programme de joint-ventures industriels dans la perspective d'une ouverture sur certains marchés préférentiels (SADC, COMESA, AGOA, etc.) ; ouverture de nouvelles missions de VSI ; développement d'une pépinière d'entreprises, etc.

Indicateurs de suivi de l'activité des antennes

Le nombre d'entreprises bénéficiant des missions d'appui économique dans la zone

Le nombre de projets facilitant la mise en relation des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection, atelier de travail...)

L'accompagnement de PME réunionnaises dans leurs démarches d'échanges commerciaux et d'implantation à Maurice et à Madagascar (suivi administratif, juridique et logistique)

la mise en place d'une cellule de veille économique (revue de presse, diffusion d'appels d'offres)

Le suivi et accompagnement de projets de la région, d'aide au développement et de mobilité professionnelle de jeunes réunionnais

Toutefois, en 2017, d'autres pays feront également l'objet d'une attention particulière de la part de la Collectivité dans la mesure où le Programme INTERREG V océan Indien 2014-2020 introduit de nouvelles priorités géographiques dans le périmètre de coopération de La Réunion : Seychelles, Union des Comores, Mozambique, Tanzanie et Kenya, entre autres.

Par ailleurs, des actions dans d'autres secteurs de compétences, qui participent également à l'insertion régionale de La Réunion (l'éducation et la formation, la culture et le sport, la santé, etc.), seront accompagnées par la Collectivité.

Focus sur les plateformes d'Observation du territoire — des outils au service des politiques d'aménagement et de coopération régionale :

La Station de Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellites dans l'Océan Indien (SEAS-OI) a été construite par la Région Réunion sur le site de l'IUT de Saint-Pierre.

Opérationnelle depuis mi-2012, le programme SEAS-OI vise à développer à La Réunion un pôle d'excellence en télédétection, à partir de cette station de réception et de traitement des images satellites. Depuis sa mise en service, la Région a assuré un rôle majeur que ce soit dans la gestion technique de cette plate-forme, ou pour mettre en place des programmes valorisation en coopération régionale des images satellitaires avec les pays de la zone océan-Indien en s'appuyant sur le POCT (2007-2013).

En 2016, la Région s'est dotée d'un système d'acquisition aérien de données optiques de télédétection pour fournir des orthophotoplans à très haute résolution, la plateforme PIMANT (Plateforme d'Imagerie Aéroportée Numérique des Territoires). Cet outil, complémentaire à SEAS OI du fait des meilleures résolutions obtenues, mais aussi de son opérationnalité à tout moment notamment en période de crise (cyclone, feux de forêts...), doit devenir un outil central dans le domaine des Systèmes d'Informations Géographiques à La Réunion mais également du fait de sa transportabilité dans les pays de la zone océan Indien.

En 2016, à partir de ces différents outils, des programmes d'actions ont été initiés avec un cofinancement européen INTERREG V et de l'Etat Français :

- Cartographie pour la prévention et la gestion des risques et des catastrophes dans la zone océan indien 2016-2019 ;
- Développement des Systèmes d'Informations Géographiques et d'un réseau régional de partenariat dans le domaine de l'information géographique dans l'océan indien 2016-2019 ;
- Cartographie automatisée de l'occupation du sol par télédétection de la province du Diana à Madagascar 2016-2017.

De plus, la Région Réunion a été sélectionnée en mai 2016 dans le cadre de la première phase de l'appel à projet national de l'AFD « Facilité de financement des collectivités territoriales françaises » (FICOL³) qui vise à soutenir des projets de coopération régionale en lien notamment avec la lutte contre le changement climatique.

Le projet déposé par notre collectivité porte sur l'aménagement du littoral de la commune de Morondava à Madagascar soumise à des phénomènes d'érosion importants. Ce programme devrait démarrer en 2017 pour se terminer en 2019 avec un cofinancement de l'AFD à hauteur de 70%.

Ces actions de valorisation vont se poursuivre en 2017 au travers la mobilisation de l'expertise et du savoir-faire réunionnais et en s'appuyant sur les financements INTERREG V et/ou d'autres fonds complémentaires. L'objectif est de faciliter l'insertion régionale de la Réunion que ce soit dans un cadre bilatéral et/ou multilatéral au titre de la Commission de l'Océan Indien notamment.

Il s'agit également pour 2017 de redéfinir les modalités de gouvernance de la station SEAS-OI, et de mettre en place des partenariats notamment avec le secteur privé pour le financement de l'équipement, dans le cadre des fonds européens 2014/2020.

2 - LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME INTERREG V « OCÉAN INDIEN » 2014-2020

En tant que régions de l'Union Européenne, La Réunion et Mayotte bénéficient de soutiens financiers communautaires contribuant au développement de leur territoire. Dans ce cadre, le FEDER présente un volet important consacré à la coopération territoriale à travers le Programme Opérationnel INTERREG V Océan Indien, dont le Conseil Régional de La Réunion assume la responsabilité d'Autorité de Gestion pour la période 2014-2020.

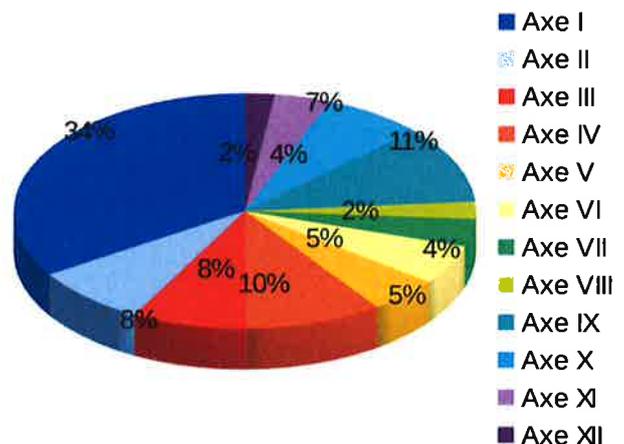
Ce programme représente une augmentation conséquente de l'enveloppe dédiée à la coopération par rapport aux périodes de programmation précédentes (5 M€ entre 2001-2006, 35 M€ entre 2007-2013, et 63,2 M€ pour 2014-2020) permettant de devenir l'outil privilégié de la définition de la stratégie de la coopération régionale.

Le programme INTERREG VOI est concentré autour de 5 thématiques, en cohérence avec les orientations stratégiques de la Collectivité (recherche/innovation ; développement des entreprises à l'international ; mobilité ; développement durable ; valorisation du patrimoine) selon la répartition suivante :

³ Dans ce cadre, L'AFD soutient principalement les investissements lourds dans les pays dans une fourchette de 300 à 700 K€ pour les PMA et 200 à 500 K€ pour les Pays à Revenu Intermédiaire. La Contre Partie des Collectivités est de 30% pour les PMA.

	VOLET TF (M €)	VOLET TN (M €)
OT 1 26,7 M€	21,55	5,15
OT 3 11,18 M€	5,08	6,1
OT 5 6,56 M€	3,13	3,43
OT 6 3,65 M€	2,41	1,5
OT 10 11,28 M€	6,73	4,55
OT 11 (AT) 3,79 M€	2,485	1,303

TOTAL	41,385	22,033
--------------	---------------	---------------



Le PO a été adopté par la Commission européenne le 23 septembre 2015. Suite au processus d'élaboration des fiches actions, et à la tenue de la réunion du premier Comité de Suivi INTERREG, les critères de sélection des opérations ont été adoptés, permettant la mise en œuvre du programme, ainsi que la programmation des dossiers.

La programmation et l'instruction des dossiers s'effectuent au sein des quatre guichets uniques thématiques par les services instructeurs. La DGA CRI assure l'animation du Programme de façon transversale, en coopération avec le secrétariat conjoint.

2017- une année entière de programmation

Après le démarrage du PO INTERREG V « Océan Indien » en 2016, il est prévu que le Programme atteigne sa « phase de croisière » en 2017.

L'année 2016 a été essentiellement marquée par la phase de la mise en œuvre du Programme et de la programmation des premiers dossiers au titre du programme Interreg V OI 2014-2020. Ainsi, après le Comité de Suivi en avril 2016, dès juillet les premiers Comités de Pilotage ont eu lieu à intervalle régulier avec la participation de Mayotte parfois via visioconférence lorsque les déplacements s'avéraient impossibles. Les délais de transmission des documents préalables aux comités de pilotage ont par ailleurs été réajustés afin de prendre en compte la participation de Mayotte .

En 2017, les événements suivants doivent être pris en compte :

Les Comités de Pilotage : l'instance de gouvernance chargée de la sélection des opérations. *Sa réunion est prévue de façon bimensuelle.*

En marge de ce comité, l'organisation du **Comité Technique FED / FEDER** devrait avoir lieu, afin de pouvoir assurer la cohérence et la complémentarité des subventions disponibles au titre du FED et du FEDER sur les dossiers présentés.

Le Comité de Suivi INTERREG (CSI) annuel : l'instance de gouvernance du plus haut niveau du PO-INTERREG. Il se réunit annuellement, et les États tiers, les représentants socio-professionnels, la COI et Mayotte y sont conviés en tant que membres. Ce comité décide des « documents-pilotes » du programme, notamment des critères de sélection, de sa communication, de son évaluation...

Afin d'assurer le bon taux de participation des **États tiers** à cet événement, mais également dans la facilitation des partenariats et de l'émergence des nouveaux projets, **un travail de sensibilisation** devra être effectué auprès d'eux. Cela se traduira par la poursuite des visites de terrain, mais également du travail nécessaire en amont en vue de la déclinaison des objectifs thématiques du programme INTERREG par les stratégies des pays respectifs sous la forme de conventions-cadres.

Le Comité de Concertation FED / FEDER est censé définir les orientations stratégiques par rapport à la cohérence des fonds, et donner son rapport au Comité de Suivi.

Du point de vue des indicateurs concernant l'intégralité du programme, deux aspects doivent être examinés.

Les indicateurs de mise en œuvre

Le taux de programmation : permet d'estimer la consommation des enveloppes sous les différents axes et actions il prend en compte le nombre et le montant des projets instruits et programmés. En ce qui concerne le budget des dossiers, cette partie du document *ne traite pas des montants de la contrepartie nationale allouée par le Conseil Régional*, mais uniquement les montants FEDER. La contrepartie nationale est gérée par les directions opérationnelles elles-mêmes.

Le taux de certification : son estimation est un chantier bien plus complexe, notamment en raison des projets pluriannuels. Afin de réduire l'écart entre le taux de certification et de la programmation, l'Autorité de Gestion aura besoin de mettre en place des mesures adéquates. Soit la réduction de la durée des projets pluriannuels, soit l'inclusion des garanties dans les conventions, obligeant par exemple le porteur de projet d'effectuer un *reporting* régulier sur l'avancement de son projet.

Par rapport à la performance, **les indicateurs définis par axe** dans le programme sont pris en compte en premier lieu.

NB : Pour chaque axe, les indicateurs sont à prendre en compte en fonction du volet concerné (transfrontalier et/ou transnational)

Les interventions du PO INTERREG V par axe

1. Accroître le potentiel international de la recherche et de l'innovation dans la Zone Océan Indien (OT 1 – Axe I-II)

Ces axes visent avant tout le soutien de la croissance de la potentialité des organismes de recherche, soit par le cofinancement de leurs infrastructures (SEAS OI, PreRAD), mais également par la croissance du potentiel humain ou matériel.

Les activités et les domaines suivants sont concernés :

- un soutien aux projets de recherche collaboratifs sur les thématiques communes de la zone océan Indien, notamment dans le domaine de la santé, de la biotechnologie, de la biodiversité, de la gestion des risques, et de l'agronomie (projets du CIRAD)

- un soutien aux *démarches de valorisation des expertises et des données de recherche* au profit du développement durable (développement de l'activité de la recherche ou de la production) dans tous les domaines, mais prioritairement celui de la pêche et de l'aquaculture (programmes d'activités de l'IRD et d'Hydro-Réunion)
- un soutien au *renforcement des ressources humaines* dans la recherche par le dispositif pour la mobilité des doctorants (Allocations Régionales de Recherche).

Les objectifs à atteindre sont mesurés par les indicateurs de résultats :

Le nombre de nouveaux projets de recherche collaboratifs soutenus sur les thématiques partagées de la zone Océan Indien.

Le nombre des projets exploitant les données et les résultats issus des projets de recherche.

les impacts du PO sur le développement de La Réunion et de la zone OI sont démontrés par les indicateurs de réalisation

Le nombre de chercheurs dans les organismes de recherche bénéficiant d'un soutien (infrastructure ou projet)

Le nombre d'établissements de recherche participant à des projets de recherche collaboratifs

Le nombre des entreprises coopérant avec les organismes de recherche

Le nombre de doctorants bénéficiant du dispositif ARR

2. Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone Océan Indien (OT 3 – Axe III-IV)

Ces axes concernent le développement des échanges économiques dans la zone en général, mais également dans les domaines spécifiques, notamment :

5. *soutien aux activités collectives permettant le codéveloppement économique*, (mise en réseau des acteurs, la prospection, l'intelligence économique, l'accompagnement des entreprises...);
6. soutien pour la création / fonctionnement *des représentations non-diplomatiques* (Antennes) de la Région Réunion dans les pays de la zone ;
7. *missions d'appui technique et humain* dans le domaine économique (dispositif de volontariats internationaux en entreprises – VIE). ;
8. *soutien de la coopération entre les acteurs institutionnels du tourisme* contribuant à la conception et la pérennisation de produits originaux et innovants favorisant le développement touristique de la zone ;
9. *soutien des projets collaboratifs des entreprises du secteur agricole* tant en matière d'organisation économique, de production, de transformation et de commercialisation de produits et les échanges de savoir-faire entre professionnels, visant à renforcer la compétitivité, en soutenant leur capacité à croître sur les marchés régionaux et internationaux et à s'engager dans les processus d'innovation ;
10. *soutien aux actions de la coopération maritime* pour la mise en place d'une pêche durable, permettant le développement économique et la structuration de la filière (CRPME), mais également la surveillance de la pêche illégale (OSIRIS), et toute action visant la gestion durable des ressources halieutiques (actions CTOI). Les actions de surveillance seront cofinancées de façon complémentaire et cohérente par les fonds FED sous l'égide du programme SMARTFISH de la COI.

Les indicateurs

Le nombre des actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection, etc.)

Le nombre des entreprises ayant participé à une démarche à l'international

3. Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques (OT 5 – Axe V-VI)

La Réunion et les pays de la zone océan Indien sont exposés à des nombreux risques naturels liés à l'activité humaine et au changement climatique. De ce fait, ces axes du PO INTERREG V OI visent à réduire l'exposition à ces risques, y compris aux pressions polluantes sur les ressources du milieu marin et aux risques sanitaires.

Les **domaines d'intervention** du PO sont les suivants :

- soutien au renforcement du dispositif de la protection civile (Programme d'Action de la PIROI) afin d'assurer la prévention et la gestion des situations de risque liées aux catastrophes naturelles dans la zone OI ;
- soutien aux actions de coopération et notamment à la veille et à la collecte des données sur les *risques épidémiques et infectieux* ;
- soutien aux actions de formation et de surveillance par satellite des *pollutions marines* ;
- soutien aux actions de prévention et gestion du *risque requin*.

Les indicateurs mesurant l'impact des actions soutenues

Le nombre des acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux ;

Le nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires mis en place ;

Le nombre des sessions de formation mises en place.

4. Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone OI (OT 6- Axe VII-VIII)

Les actions soutenues par ces axes visent à permettre une meilleure préservation des richesses du patrimoine naturel et culturel des pays de la zone océan Indien, par le biais d'une :

- gestion durable commune des ressources et milieux naturels de l'océan Indien (biodiversité)
- valorisation (touristique, pédagogique, etc.) du patrimoine naturel et culturel

Certaines actions peuvent être assujetties au cofinancement FED/FEDER sous ce volet.

L'effet levier du PO sera mesuré par les indicateurs suivants :

Le nombre de supports (ouvrages, rapports, plateformes numériques et multilingues...) et d'événements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la zone OI

Le nombre de projets collaboratifs visant la préservation du patrimoine naturel (biodiversité)

Le nombre de projets collaboratifs visant la préservation du patrimoine culturel

5. Élever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges (OT 10 – Axe IX-X)

L'insertion des jeunes *au* marché du travail est une problématique majeure des pays de la zone océan Indien, et de La Réunion. Afin de rendre les jeunes de la zone plus compétitifs, il conviendrait d'élever leur niveau de compétences en :

- investissant dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation ;
- assurant l'ouverture régionale de la formation par le soutien des échanges d'expertises, la création des réseaux et d'autres actions de mobilité (dans le cadre et hors du système scolaire) ;
- augmentant le nombre de personnes bénéficiant d'une formation d'excellence ou d'un transfert de compétences.

Les interventions concernent les **domaines de la formation en général**, par la création de nouvelles offres de formation d'excellence jusqu'au niveau Master 2, mais également la formation des formateurs, et la création de réseaux des établissements de formation. Cependant, le PO vise également les **domaines spécifiques de formation**, notamment :

- la formation artistique et culturelle
- la formation linguistique (CIEP - enseignement du français)
- la formation agricole (EPLEPFA)
- la formation des athlètes de haut niveau (sous le volet TF uniquement)
- la formation professionnelle dans le secteur de la santé et du médico-social (CHU)
- la formation dans la domaine de la gestion de l'eau

Concernant les initiatives de la **mobilité**, les actions d'échanges suivantes seront appuyées par le programme :

- les échanges pédagogiques de courte ou longue durée dans le cadre du système scolaire
- les programmes d'échanges spécifiques de type ERASMUS +
- les bourses d'excellence (hors bourses doctorales)
- les échanges entre acteurs et le transfert de l'expertise technique dans le domaine de la santé afin d'améliorer et structurer l'offre du secteur de la santé et du médico-social (hors formation professionnelle)
- les programmes d'insertion professionnelle hors système scolaire (stages à l'international, etc.)
- la mise en œuvre du dispositif « Volontaires de Solidarité Internationale » (VSI) par le soutien du programme d'actions de l'association France Volontaires, permettant aux jeunes diplômés réunionnais d'acquérir une première expérience professionnelle valorisante à l'international.

Le succès de la réalisation de ces interventions sera mesuré par les indicateurs suivants

Le nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation (initiale, supérieure ou professionnelle)

Le nombre des participants à des initiatives de mobilité à l'international

Le nombre de personnes certifiées ou diplômées à l'issue des actions de formation

3. LA PARTICIPATION AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES

La Commission de l'Océan Indien (COI)

En 2017, il s'agira de poursuivre notre participation aux activités de la Commission de l'Océan Indien (COI) : participation aux instances et contribution aux projets mis en œuvre par la COI. Notre objectif reste celui de renforcer la présence de La Réunion au sein de cette organisation régionale et de défendre les intérêts spécifiques de notre territoire.

A ce titre, le 32^{ème} Conseil des Ministres se tiendra, comme en 2016, à La Réunion. Il marquera la fin de la présidence française et le passage de la présidence à Maurice. La Région veillera à être pleinement associée à cet événement majeur, aux côtés de l'Etat principalement, en demandant à pouvoir conduire la délégation française qui participera à ce Conseil (au titre de l'article 43 de la loi d'orientation pour l'outre-mer, comme cela a déjà été le cas par le passé) et en proposant l'organisation de la réunion à la Région (site du MOCA à titre d'exemple). Indicateur : nombre de réunions ayant permis la participation d'institutionnels ou de techniciens.

Par ailleurs, la collaboration entre la Région et la COI portera sur :

- le renforcement de la présence de La Réunion par le recrutement de volontaires de solidarité internationale qui exerceront en 2017 leurs missions au sein du Secrétariat Général de la COI (mission d'appui dans les domaines du développement économique, des énergies renouvelables, du développement durable ou encore de la gestion des déchets). Indicateur : nombre de VSI recrutés en appui au SG/COI

- la mise en œuvre de projets privilégiant l'articulation des fonds FED COI avec ceux du FEDER dans le cadre du Programme INTERREG V OI (indicateur : nombre de projets FED/FEDER mis en œuvre)

Plusieurs projets feront l'objet d'un suivi particulier : projet Biodiversité ; projet ISLANDS ; tourisme et connectivité (suivie de l'activité de l'Alliance Vanille qui prévoit la création d'une compagnie *low cost* dans l'océan Indien, projet soutenu par la Région) ; projet SMARTFISH ; projet Energies, etc.

La coopération multilatérale hors COI

S'agissant du COMESA et de l'IOA, 3 raisons majeures militent en faveur d'une coopération approfondie avec ces deux ensembles :

- nos principaux partenaires de coopération en sont membres, qu'il s'agisse des Comores, de Madagascar, de l'île Maurice ou encore des Seychelles (COMESA+IOA), ou encore de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de l'Inde, du Sri Lanka ainsi que la Tanzanie (IOA) ;

- ces deux organisations mettent en œuvre des programmes de coopération dans des domaines stratégiques pour notre île, à l'instar des énergies renouvelables, des biotechnologies, ou encore de la santé, secteurs dans lesquels notre compétitivité doit être à tout prix conservée ;

- l'agenda économique de ces deux entités prévoit, tout au long de l'année, diverses rencontres d'affaires (business forum, rencontres B to B, séminaires thématiques..) susceptibles de mobiliser les entreprises locales, qui sont à la recherche de nouveaux relais de croissance et ont exprimé leur souhait de prospecter les marchés de la région, grâce en particulier à l'appui de la Collectivité.

Force est néanmoins de constater que le statut octroyé à la France/Réunion au sein de ces deux ensembles (*observateur* pour le COMESA ; *Partenaire du Dialogue* pour l'IOA), du fait de l'appartenance de notre territoire à l'Union Européenne, constitue un frein à une participation active de notre île aux activités et projets conduits tant par le COMESA que l'IOA.

Des initiatives ont donc été prises, dès mars 2010, en concertation étroite avec le Ministère des Affaires Etrangères, en vue de rehausser la présence de notre île au sein de l'IORA, à l'instar de la demande d'accession au statut de membre-associé formulée par notre Collectivité, ceci conformément aux dispositions de la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000.

Dans le même esprit, la Collectivité examinera la possibilité d'attribuer, un appui financier direct au COMESA ainsi qu'à l'IORA, le cas échéant avec le soutien de l'État, ceci dans le prolongement de l'initiative chinoise: bien que disposant du même statut que celui accordé à la France / Réunion, la Chine accorde en effet, chaque année, une enveloppe de 100 000 USD à cette organisation régionale. En contrepartie, le secrétariat exécutif de l'IORA lui offre la possibilité d'accueillir un atelier technique régional et de promouvoir, à cette occasion, ses atouts humains, techniques et technologiques. Le retour sur investissement est par conséquent immédiat.

La Collectivité s'attachera, d'une part, à tout mettre en œuvre en vue d'accroître la visibilité de notre île au sein de ces deux entités, et à créer, par ailleurs, les conditions favorables à l'établissement d'un partenariat privilégié avec le Secrétariat du COMESA ainsi que celui de l'IORA, qui pourrait le cas échéant être formalisé à travers la signature d'un accord-cadre (*Memorandum of Understanding*) qui fera l'objet d'échanges et de concertation au niveau approprié, l'ambition affichée étant de pouvoir associer davantage nos opérateurs aux activités qui seront conduites par ces deux ensembles au cours de l'année 2017.

Dans cette perspective, des discussions seront engagées en particulier avec deux pays ayant vocation, au cours de l'année 2017, à jouer un rôle de premier plan dans la conduite des affaires régionales :

- Il s'agit, en premier lieu de Madagascar, qui assurera pour un an la présidence du COMESA, ceci à compter du mois d'octobre prochain ;
- Il s'agit, en second lieu, de l'Afrique du Sud, qui prendra, dès le mois d'octobre prochain le relais, de l'Indonésie à la tête de l'IORA, ceci pour une durée de deux années.

Telles sont, en définitive, les orientations proposées par la Collectivité dans le domaine de la coopération multilatérale, qui s'inscrivent dans la continuité des actions conduites au cours de ces dernières années, et qu'il conviendra d'évaluer, le moment venu, à l'aune des indicateurs suivants :

- participation des responsables institutionnels et techniques aux réunions officielles et techniques ;
- nombre d'opérateurs privés inscrits aux rencontres à caractère économique (forums d'affaires, rencontres B to B, etc..) ;
- nombre d'experts locaux mobilisés dans le cadre des ateliers thématiques régionaux ;
- nombre d'articles publiés dans la presse des Etats-membres du COMESA et de l'IORA et citant la Réunion et/ou ses pôles d'excellence ;
- nombres de projets multilatéraux associant les Etats-membres du COMESA et de l'IORA et émergeant au programme Interreg OI.

Etats-membres du COMESA :

Burundi, Comores, Djibouti, Egypte, République Démocratique du Congo, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Lybie, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe

Etats-membres de l'IORA :

Afrique du Sud, Australie, Bangladesh, Comores, Emirats Arabes Unis, Inde, Indonésie, Iran, Kenya, Malaisie, Madagascar, Maurice, Mozambique, Oman, Singapour, Seychelles, Somalie, Sri Lanka, Thaïlande, Tanzanie, Yemen.